LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo : nuageux et chutes de neige en soirée. Minimum la nuit dernière -18. Maximum -6. Aperçu pour demain : peu de changement. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 31 | Montréal, samedi 7 février 1976 | Bienheureuse Eugénie Smet

le Fonds secret

Claude Wagner a-t-il dit toute la vérité?

par Michel Roy

M. Claude Wagner a-t-il mis un prix à son adhésion au Parti conservateur en 1972? L'ancien juge a toujours affirmé qu'il n'avait pas besoin, qu'il n'avait pas demandé et qu'on ne lui avait pas offert de fonds de pension et de compensations financières. Mais, trois ans plus tard, un quotidien torontois a révélé que le député de Saint-Hyacinthe tire un revenu de l'ordre de $12,000 par année (impôts déduits) d'un Fonds en fiducie créé à son intention par des amis conservateurs en 1972, M. Wagner a reconnu ce fait, mais il affirme que cet "arrangement financier" a été conclu après les élections de 1972 et que ce revenu supplémentaire lui permet de faire face aux obligations particulières que lui impose sa charge de "lieutenant" de M. Stanfield au Québec. Est-il possible que ce projet n'ait pas été envisagé et en partie réalisé avant sa rentrée dans la vie politique, le 5 septembre 1972? Pourquoi le candidat au leadership n'a-t-il pas répondu à toutes les questions touchant ce Fonds secret? A-t-il dit toute la vérité? L'article qui suit raconte l'histoire du Fonds Wagner.

Le 5 septembre 1972, M. Claude Wagner annonçait au cours d'une conférence de presse sa démission comme juge, sa rentrée en politique et son adhésion au Parti conservateur. Quatre jours plus tôt, les élections générales avaient été fixées au 30 octobre suivant.

La nouvelle ne devait pas étonner la presse qui, tout au cours de l'été, avait plusieurs fois fait référence aux bruits et aux rumeurs de la candidature de l'ancien ministre libéral. Mais les journalistes présents à la conférence de presse étaient particulièrement désireux d'entendre l'homme politique démentir ou confirmer une autre rumeur, également persistante au cours des semaines précédant sa décision: avait-il sollicité ou lui avait-on proposé des garanties financières pour refaire le saut en politique? Etait-il exact, comme cinq ou six quotidiens l'avaient indiqué, que le juge démissionnaire obtenait l'assurance d'un emploi à $30,000 par année dans une étude d'avocats de Montréal, ou une somme de $300,000 en espèces, ou le revenu d'un fonds constitué en sa faveur?

M. Wagner avait évidemment prévu cette question. C'est pourquoi il décida de dissiper toute ambiguité à ce sujet dans sa déclaration liminaire. "Dans certains milieux, dit-il, à la faveur de rumeurs ou spéculations, on s'est inquiété que mon abandon de la magistrature doive entraîner certains risques de nature personnelle ou familiale. On a supputé ces risques, en avançant toutes sortes de théories et en alignant les chiffres les plus mirobolants. Ces spéculations m'ont déçu, sachant qu'elles étaient pure invention, mais comme juge j'étais dans la position ingrate et inconfortable de ne pouvoir répliquer";

Après avoir précisé qu'il avait demandé sa réinscription au Barreau du Québec et qu'il reprendrait la pratique de sa profession en s'associant à une étude légale de la métropole, M. Wagner devait ajouter cette phrase capitale:

"Je n'ai pas besoin, je n'ai pas demandé et on ne m'a pas offert de fonds de pension ou de compensations financières."

Ce démenti formel et catégorique, le candidat conservateur l'a répété à plusieurs reprises pendant toute la campagne électorale qui s'acheva le 30 octobre 1972.

On ne devait plus en reparler jusqu'au 4 novembre 1975, date à laquelle le quotidien torontois Globe and Mail, sous les signatures de Jonathan Manthorpe et Hugh Windsor, publia un article révélant

Voir page 6: Fonds Wagner



Claude Wagner



La famine et le désespoir s'installent dans la population du Guatemala par suite du second tremblement de terre qui a frappé ce pays, hier. Il y aurait 14,000 morts et 40,000 blessés. Ici une femme blessée à San Lucas Zacatopec reposant sur la place du marché aménagée temporairement en hôpital. (Téléphoto AP)

Le débat sur l'AANB

Lévesque craint que Bourassa cède au chantage

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le président du Parti québécois craint que, pour se sortir du cul-de-sac économique et financier, le gouvernement Bourassa cède au chantage de M. Trudeau concernant le rapatriement de la constitution canadienne.

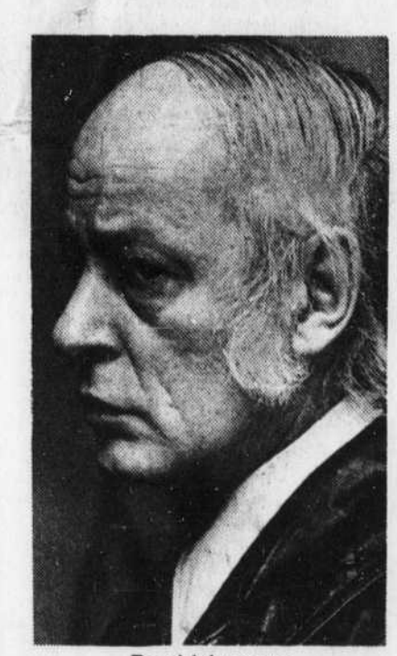
Le Québec est en difficultés pour toutes sortes de raisons, explique M. René Lévesque, et le fédéral peut avoir la tentation d'en profiter pour faire ce qu'il appelle du "forcing", c'est-à-dire essayer de mettre le Québec au pied du mur et lui dire: Si vous voulez sortir du trou, vous allez céder par ailleurs sur quelque chose.

Le chef péquiste commentait ainsi, en conférence de presse, les informations selon lesquelles les discussions constitutionnelles ont repris discrètement depuis quelques mois, au niveau des fonctionnaires.

M. Lévesque dit d'abord que l'indiscrétion de M. François Cloutier pourrait le mener rapidement à Paris, où la rumeur le destine au poste de délégué général du Québec. Il sait par ailleurs qu'il y a du "fricotage" entre Ottawa et Québec au sujet de la constitution, et que cela peut être relié aux difficultés budgétaires, olympiques et autres du Québec.

Mais il craint que, tout comme pour le fameux parc fédéral du Saguenay, le Québec ne soit amené à un "package deal". Parce qu'il ne faut pas oublier que M. Trudeau, à son déclin, rêve à peu près exclusivement d'être un nouveau père de la confédération, de rapatrier la patente. Il est prêt à faire du "forcing" là-dessus, et comme on a des gens à Québec qui ne sont pas très forts sur la résistance au "forcing", il faut qu'on surveille de notre mieux ce qui se passe."

Ce n'est pas tant le rapatriement lui-même qui inquiète M. Lévesque que la formule nouvelle d'amendement et la répartition des pouvoirs; "et tout cela implique que si le Québec s'embarque dans une formule qui le noie dans une autre majorité, à ce moment-là il vient de se mettre encore une fois une corde de plus au cou. Cela a toujours été là-dessus que ça a bloqué."



René Lévesque

Selon le président du PQ, la situation est plus dangereuse qu'à Victoria en 1971, à cause de l'inflation, du chômage, de la Baie James, des Jeux olympiques "et l'espèce de bêtise spectaculaire que cela représente au point de vue budgétaire".

"Tout cela pèse lourd, commente le chef péquiste, et ça donne un pouvoir de chantage qui n'existait pas à ce moment-là, un pouvoir qui, évidemment, ne s'exercera pas en public. C'est toujours bien caché cela. Vous avez vu les lettres entre les ministres fédéraux à propos d'un petit parc dans le Québec, et à quel point le chantage est un des instruments de gouvernements entre, si vous voulez, celui

Voir page 6: René Lévesque

Pour accroître ses ventes, Lockheed a versé $15 millions en pots-de-vin

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Parce qu'elle considérait que c'était le seul moyen de vendre ses avions, la société Lockheed a versé quelque $15 millions en pots-de-vin au Japon, en Allemagne fédérale, en Italie et aux Pays-Bas, dont une "haute personnalité" aurait reçu plus de $1.1 million.

C'est ce qu'a déclaré au Congrès un des dirigeants de Lockheed, M. A.C. Kotchian, qui a précisé qu'un paiement d'un million et un versement ultérieur de $100,000 avaient été faits à cette personne qu'il n'a pas nommée, mais que de source gouvernementale, on dit être le prince Bernhard, époux de la reine Juliana.

Le porte-parole du prince Bernhard avait démenti des allégations parues dans la presse en décembre, voulant que le prince consort ait reçu de l'argent de Lockheed.

"Nous n'avons pas d'excuses pour ceci. A notre avis c'était la seule manière de vendre notre produit", a déclaré M. Kotchian, vice-président du conseil d'administration et chef des opérations de la société devant la commission sénatoriale sur les sociétés multinationales. Ces paiements ne constituent-ils pas des pots-de-vin, lui a demandé le président de la commission, le sénateur Frank Church. "J'ap-

Voir page 6: Lockheed

Le harcèlement, une arme syndicale encore en rodage

par Lise Bissonnette

Art ou science, le harcèlement est en voie de devenir une véritable discipline syndicale, faisant ses classes avancées au Front commun de 1976 qui passera peut-être à l'histoire pour en avoir réussi un rodage magistral, presque une solution de rechange à l'arme traditionnelle de la grève. Fichées, codifiées, transmises à travers la province pour stimuler l'imagination des troupes, les armes de la guerre d'usure quotidienne deviennent une riche panoplie.

Ces armes servent essentiellement sur deux terrains, les hôpitaux et les écoles. "Elles n'ont rien d'illégal", affirme un des coordonnateurs du Front commun, M. André Dalcourt, elles ne nuisent en rien aux services essentiels, et elles rendent le fonctionnement des institutions plus vivant." Certaines administrations, surtout des commissions scolaires, ont cependant obtenu des tribunaux des injonctions empêchant la plupart de ces actions, tablant sur le fait que certaines d'entre elles se situent souvent aux frontières de la légalité.

Plusieurs injonctions deviennent désormais périmées puisque les syndicats concernés ont acquis le droit de grève. C'est ainsi que le Syndicat des enseignants de la régionale Orléans (banlieue de Québec) a annoncé hier qu'il se remettait dès maintenant et avec ardeur du harcèlement.

A quoi ressemblent les écoles "harcelées"? Le principe de base consiste souvent à appliquer à la lettre le règlement particulier à l'école ou le décret qui tient lieu de convention collective depuis 1972.

Tenus par exemple de remettre les notes scolaires aux autorités compétentes, les enseignants vont refuser de les inscrire sur les formules informatisées prévues à cet effet dans les grandes commissions scolaires. Ils les reportent sur un bulletin de cru syndical, et si quelques-uns les retiennent, la plupart les remettent ainsi libellés aux parents, aux étudiants, et à l'administration. Le 17 février prochain, les travailleurs de l'enseignement de Charlesbourg entendent même déposer ces notes "en vrac" au centre administratif de leur commission scolaire, et procéder là à un lunch-causerie avec les parents.

Des enseignants ont même imaginé procéder à l'évaluation de leurs élèves à l'aide de critères inusités, lettres plutôt que pourcentage par exemple. Et pour mieux harceler les ordinateurs déjà déboussolés, on note sur 58 ou 97 plutôt que sur le bon vieux 100 traditionnel, qui avait survécu à la réforme scolaire.

D'autre techniques légères, que les centrales disent cependant relever des "initiatives locales", consistent à pratiquer, selon l'humeur du moment, intolérance ou laxisme vis-à-vis le règlement de l'école. Faut-il que les élèves enlèvent leurs bottes en classe? On expédie sans merci chez le directeur tous les contrevenants, mettant ainsi les écoles secondaires en fort péril d'embouteillage, tant est grande la coquetterie hivernale des filles à ce chapitre. D'autres enseignants deviennent fort permissifs, et ouvrent les couloirs à une circulation normalement interdite durant les heures de cours.

Des syndicats préfèrent prendre une avance sur la prochaine convention: à Joliette, ils ont choisi d'appliquer graduellement un nouveau régime de travail. Au secondaire, par exemple, on supprime une période de cours par semaine en jan-

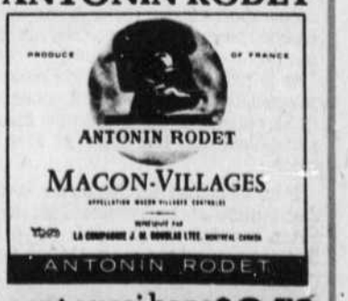
Voir page 7: Le harcèlement



au sommaire

- Le PQ dénonce l'abandon des terres et la spéculation qui s'en empare — page 2
- Les districts bilingues: le caucus libéral cherche à concilier les points de vue — page 2
- Bourassa et Lévesque repoussent l'enquête réclamée sur les Jeux — page 3
- L'enquête olympique: un éditorial de Jean-Claude Leclerc
- Le feu jaune américain au Concorde: une analyse de Georges Vigny — page 4
- Le manque de vitamines serait la cause de certaines maladies nerveuses — page 22

Les vins
ANTONIN RODET



sont aussi bons qu'on le dit $3.70

le congrès de leadership du PC

La requête de Zappia lundi à Toronto

Les procureurs du Parti conservateur du Canada et ceux de l'homme d'affaires montréalais, M. Joseph Zappia, s'affronteront lundi matin en Cour suprême de l'Ontario. Le tribunal entendra alors une requête pour l'émission d'un bref de mandamus. Le président des Terrasses Zarolega entend démontrer que le parti n'a pas respecté les règles qu'il avait lui-même édictées pour régir l'admission des candidatures au leadership. La requête vise à obliger le comité de nominations du congrès à accepter la candidature de M. Zappia. L'avis de convocation de la Cour a été signifié au secrétaire général de l'Association progressiste-conservatrice du Canada, M. John MacDonald. Les audiences se tiendront à compter de 10 heures, au 145 ouest de la rue Queen à Toronto.

Wagner au Québec

Le député conservateur de Saint-Hyacinthe, que les sondages établissent au premier rang des candidats au leadership, amorcera en fin de semaine au Québec l'une des dernières étapes de sa campagne. Il se rendra aujourd'hui dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Il passera la journée de dimanche à rencontrer les délégués de la région de Montréal. Le programme de la tournée prévoit que M. Wagner sera, en fin d'après-midi dimanche, à la disposition de la presse écrite et parlée.

La réaction de droite inquiète Grafftey

Le candidat Howard Grafftey est d'opinion que le Parti conservateur devrait éviter une réaction de son extrême-droite aux propos du premier ministre M. Trudeau sur le système de libre entreprise. Dans ses déclarations, M. Grafftey voit une "manoeuvre délibérée" pour susciter une réaction généralisée des candidats à la direction. Il invite ses collègues tories à ne pas oublier que le nom de leur parti inclut la notion de "progressiste" à ne pas abandonner leurs responsabilités envers les gens moins fortunés. Parions que si M. Grafftey s'était toujours exprimé ainsi, il aurait fait meilleure figure dans cette campagne.

Mesures injustes

Selon le député de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, le gouvernement fédéral a permis aux taux d'intérêt de monter à des niveaux intolérables dans l'espoir de compenser le déficit de la balance commerciale, cela en attirant le capital étranger. L'analyse que M. Sinclair a fait de cette politique le porte néanmoins à croire que le gouvernement a fait porter un poids inéquitablement lourd à ceux qui payent de l'intérêt, particulièrement les petits propriétaires de maisons. Il en conclut que les Canadiens ne bénéficieront pas des mesures de contrôle des taux d'intérêt payés et perçus par les banques à charte. La solution que préconise M. Stevens consisterait à régler les problèmes commerciaux en améliorant la productivité industrielle et en vendant les produits canadiens à l'étranger.

Memo confidentiel sur la sobriété

Au congrès du leadership d'Ottawa, les candidats devront se montrer respectueux l'un de l'autre, ne pas faire d'esclandre et ne pas faire d'excès en évitant notamment de noyer les suites d'accueil dans l'alcool. Cet appel à la sobriété fait l'objet d'un memo confidentiel que la direction du parti vient d'adresser aux onze candidats officiels en même temps que l'agenda détaillé de la convention. Durant les cérémonies et les discours en hommage à l'ancien premier ministre John Diefenbaker, et à M. Robert Stanfield, les suites d'accueil devront être verrouillées.

Une attitude déterminante?

L'appui public du premier ministre conservateur de l'Ontario, M. William Davis, eût été hautement apprécié de n'importe lequel des candidats au leadership. En indiquant ses préférences. M. Davis risquait par ailleurs susciter des tensions. Il préfère donc s'abstenir. Mais dans les livres du candidat qui comptait sur cet appui, c'est une déception qu'il faut inscrire dans la colonne des coups durs et qui pourrait coûter la victoire. Pour les autres, ce sera facteur d'encouragement. Participant à une réunion organisée par les jeunes conservateurs de la province, M. Davis a expliqué qu'il ne voit pas très bien la logique de se prononcer publiquement, ne sachant pas encore pour qui il votera au congrès d'Ottawa.

Une mauvaise lecture de la situation

Il apparaît au député conservateur de Don Valley, M. James Gillies, que l'inflation et le chômage demeurent les deux préoccupations majeures des Canadiens. Et s'il en est ainsi, croit-il, c'est qu'il y a trois ou quatre ans, le gouvernement s'est fourvoyé dans une mauvaise analyse de la conjoncture économique. Le principal reproche qu'il formule à l'adresse du premier ministre Trudeau c'est d'avoir à l'époque stimulé l'économie plutôt que d'imposer des mesures anti-inflationnistes.

Geler et couper

S'il était élu premier ministre du Canada, le député de Vancouver-Sud, M. John Fraser, prendrait aussitôt la décision de geler les effectifs de la fonction publique fédérale et de couper substantiellement dans l'ensemble des dépenses gouvernementales. En souhaitant réduire le rôle du gouvernement, il se propose de revitaliser le secteur privé. Dans cette perspective, M. Fraser abolirait Petro-Canada "qui oeuvre dans un domaine où il y a déjà suffisamment de corporations privées capables d'assumer cette fonction". Outre M. Fraser, trois ou quatre autres candidats ont véhiculé ce thème depuis le début de la campagne au leadership.

Décentraliser par le transport

Voilà un autre thème qui revient sans cesse depuis le début de la campagne. C'est un principe que le député de Rocky Mountain, M. Joe Clark, souhaite appliquer notamment à la stratégie industrielle pour l'ensemble du Canada.

— PIERRE O'NEILL

Le PQ dénonce l'abandon des terres et la spéculation dont elles font l'objet

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le Parti québécois dénonce l'abandon des terres agricoles et la spéculation dont elles font l'objet, particulièrement dans la région de Montréal.

Ce sujet est l'un de ceux qui seront discutésce soir, au cours d'une journée nationale de l'agriculture, à Sainte-Croix de Lotbinière, et à laquelle tous les agriculteurs sont invités péquistes ou non.

Au cours d'une conférence de presse, hier, M. René Lévesque président du PQ, et M. Lucien Lessard, député de Saguenay et porte-parole en matières agricoles, ont rendu public le programme de ce "congrès" spécial, qui fait suite à un voeu unanime du dernier congrès général du Parti, de même qu'un document de travail préparé par le Comité des agriculteurs de la région de Québec, dont le président est M. Robert Bergeron, de Laurierville.

"Les agriculteurs apparaissent comme les laissés pour compte de la révolution tranquille", lit-on dans ce document, qui fait le tour de divers problèmes.

Le texte note notamment que l'abandon des terres est relié à plusieurs facteurs: la main-d'oeuvre, l'absence de relève, l'envahissement des citadins et la spéculation. Ainsi, la majorité des encans de fermes ont lieu sur la rive sud du Saint-Laurent entre Montréal et Québec, endroit où les citadins peuvent le plus facilement concurrencer les agriculteurs pour l'achat des terres.

Dans la seule région de Montréal, on estime que 400,000 acres de sol arable sont actuellement entre les mains des spéculateurs. Un spéculateur peut se faire $1 million avec une ferme qu'il a payée $100,000, en la divisant en lots qu'il revend à des étrangers.

"Peut-on jeter le blâme sur les fermiers pour la disparition des bonnes terres quand on leur offre $100,000 ou que le gouvernement fédéral décide de construire un aéroport?... Actuellement, les spéculateurs n'enfreignent aucune loi. Ils ne font que profiter du système. De plus, en période d'inflation, l'investissement foncier est celui qui offre le plus de sécurité. Par ailleurs, la spéculation sur les terres agricoles crée chez l'agriculteur une tentation très forte, d'autant plus qu'au Québec l'exploitant est généralement près de la retraite et n'a pas de fils prêt à prendre la relève. En outre, l'exemple de gaspillage des sols arables vient de haut quand l'on songe à la décision du gouvernement fédéral d'implanter l'aéroport de Mirabel sur plusieurs de nos terres les plus fertiles."

Pour mieux illustrer les ravages de la spéculation foncière, le PQ a remis aux journalistes une annonce publiée ce mois-ci dans le magazine Esquire et invitant les Américains à acheter un bout de terre dans les Laurentides pour une bouchée de pain. Le pavé note que les Américains sont les bienvenus et accueillis avec chaleur au Québec, où ils peuvent laisser un héritage de rêve à leurs enfants, mais qu'il faut faire vite parce que les Jeux olympiques vont faire grimper le prix des terrains d'une région verdoyante, où le poisson et le gibier abondent...

Le document de travail indique par ailleurs que "les cultivateurs sont littéralement pris en sandwich entre les monopoles qui contrôlent les intrants et ceux qui transforment et vendent le produit".

Et pour le PQ, une politique de revenu des agriculteurs est le geste le plus urgent à poser.

"Le mépris historique d'Ottawa envers l'agriculture québécoise et le contrôle des grandes entreprises privées sur la production ont fait perdre au fermier québécois sa liberté individuelle et collective", dit le document, ce qui place les agriculteurs québécois devant l'urgence de faire du Québec un pays souverain qui pourra négocier lui-même et ainsi contrôler l'entrée des produits agricoles étrangers."

Outre MM. Lévesque et Lessard, M. Jacques Parizeau, des représentants de l'UPA et des coopératives agricoles seront présents à Sainte-Croix, samedi, ainsi que les députés et membres de l'exécutif du Parti québécois.

Les districts bilingues au Québec

Un comité des libéraux cherche à réconcilier les points de vue

par Michel Guénard

OTTAWA — Le rapport d'un comité ad hoc formé à la demande du président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, indique que la création de districts bilingues au Québec doit viser trois objectifs: donner satisfaction à la majorité francophone; rassurer la minorité anglophone de la province; respecter les principes établis pour l'ensemble du pays concernant le traitement égalitaire des minorités anglaises et françaises.

Le rapport confidentiel, dont le DEVOIR et Télémédia ont obtenu copie, tente de rallier les députés libéraux du Québec autour d'une formule de compromis qui nous éloigne des positions extrêmes défendues dans le rapport du professeur Paul Fox (pas de district bilingue au Québec) et celles arrêtées par le Cabinet (tout le Québec devenant un district bilingue).

Le comité ad hoc, prédidé par le député du Chambly, M. Bernard Loiselle, tranche la pomme en deux en proposant deux éléments de solution à ce problème: la première proposition, d'aspect restrictif, envisage la création d'un seul district bilingue au Québec. Ce district, appelé Ile de Montréal Ouest-Vaudreuil dans le document, se composerait des villes situées dans l'Ouest de l'île de Montréal à partir d'Outremont, des îles Bizard et Perrot et de Vaudreuil.

Le bassin de population de cet unique district bilingue rejoindrait quelque 553,000 habitants dont 48.9% ont l'anglais comme langue maternelle. Le nombre de personnes dont le français est la langue maternelle atteindrait 41.4%.

Le district bilingue proposé par le comité Loiselle recenserait près de la moitié (45.5% exactement) de la population de langue maternelle anglaise habitant dans la région métropolitaine de Montréal selon le recensement de 1971.

Le document de travail exclut volontairement de ce district bilingue huit villes de la région de Montréal, dont la Cité de Montréal elle-même, qui ne comprennent pas en moyenne une proportion de 14% d'habitants dont la langue maternelle est l'anglais.

La deuxième proposition envisage la création de cinq districts bilingues au Québec. Le premier district serait celui compris dans la proposition antérieure et les autres: Argenteuil, Gatineau-Pontiac, Chateauguay-Chambly et Huntingdon-Compton.

Le nombre total de la population anglophone localisée dans ces cinq district bilingues s'élève à 397,000, soit 50% de toute la population anglophone du territoire québécois.

Trois critères répondant à des raisons de territoire, de densité relative des minorités linguistiques concernées et d'accessibilité aux services fédéraux, provinciaux et municipaux ont servi de cadre général de travail au comité.

Prenant l'exemple du district bilingue de Peace River au Manitoba (5,665 francophones, soit 24% de la population, dispersés sur un vaste territoire de 6,500 milles carrés), le comité constate une première erreur du gouvernement. "L'élargissement des frontières d'un district bilingue au-delà des limites normales d'une forte concentration de la minorité francophone ne fait que diluer les efforts de réalisation vers une véritable cohésion au sein de cette communauté," écrit-il.

En regard de la densité relative de la minorité linguistique ou, en terme démographique, de la "masse critique susceptible de justifier la prestation de services gouvernementaux dans les deux langues", le comité Loiselle suggère de maintenir le seuil de 10% pour les minorités francophones mais de hausser ce pourcentage à 25 ou 30 dans le cas des minorités anglophones.

A ces critères conformes aux dispositions de la Loi sur les langues officielles, le comité Loiselle ajoute "qu'il faut ultimement tenir compte de facteurs politiques tels que les politiques des gouvernements provinciaux dans le secteur linguistique et la recherche de l'harmonie et de la bonne entente entre les deux grandes communautés linguistiques du pays."

De plus, ajoute le document, le "contexte politique actuel au Canada et particulièrement au Québec requiert la modération et la flexibilité dans toute décision politique. D'une part, il faut reconnaître l'existence d'un nationalisme québécois fort et la volonté de la population francophone de cette province de vivre en français. D'autre part, il faut continuer à favoriser le développement et l'épanouissement de l'unité canadienne d'une province à l'autre et entre les deux communautés linguistiques officielles."

"Le bilinguisme avance avec la rapidité d'un glacier," avait lancé il n'y a pas si longtemps en boutarde le commissaire aux langues officielles? M. Keith Spicer. Sans refaire le procès des lenteurs à atteindre un bilinguisme institutionnel dans la fonction publique fédérale, le Comité Loiselle n'est pas dupe des nombreuses embûches administratives qui retardent le Conseil du Trésor dans sa résolution d'augmenter l'usage du français dans les ministères et agences du gouvernement fédéral.

Deux principes de la résolution sur le bilinguisme dans la fonction publique adoptés par le Parlement en 1973 veulent que:

- les concours aux postes bilingues soient ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues.
- tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue ou d'être muté à un autre poste sans perte de salaire... ou encore de refuser une telle mutation et de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue. Le Conseil du Trésor a déjà identifié 53,484 (19% du'total) postes exigeant l'anglais et le français.

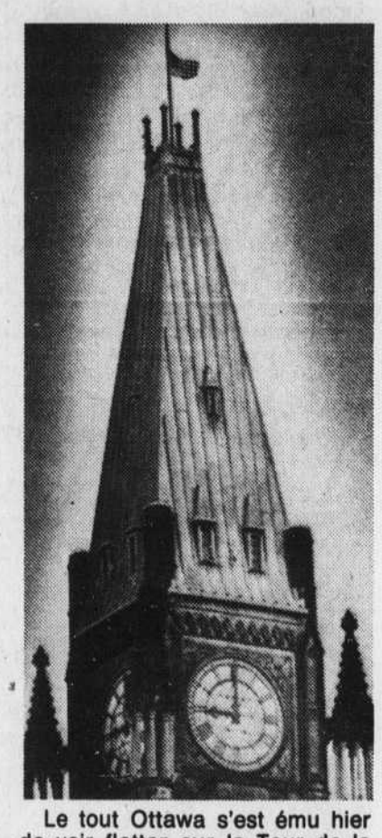
Le Comité en vient à la conclusion que la connaissance des deux langues ou le désir d'acquérir cette connaissance constitue indifféremment un élément du mérite dans le choix des candidats aux postes bi-

Il découle de ces deux principes que leur application risque d'aller à l'encontre de l'objectif fondamental de la résolution sur les langues officielles: augmenter la proportion de francophones dans la fonction publique fédérale.

Le problème de la "prime au bilinguisme au Québec" découle directement de cet imbroglio administratif où l'application de ces deux principes douteux a conduit le programme fédéral de bilinguisation. Au Québec, le candidat bilingue est "maintenant considéré sur le même pied au point de vue du mérite que le candidat unilingue anglophone qui exprime la volonté d'apprendre la langue seconde," dit le document.

La création de districts bilingues ne solutionne nullement ce problème constate le comité Loiselle qui n'a toutefois pas émis de recommandations particulières à ce chapitre, soucieux de ne pas limiter la marge de manoeuvre de M. Chrétien au sein du Conseil national mixte qui étudie cette question.

Ce document a été soumis au milieu de la semaine à la députation libérale du Québec pour fin de discussion. Il n'y a pas encore d'entente sur cette question... "mais la prise de conscience du problème progresse," de nous confier hier un député montréalais.



Le tout Ottawa s'est ému hier de voir flotter sur la Tour de la paix le drapeau américain, craignant sans doute une annexion subite du Canada après l'éclatant voyage de M. Trudeau à Cuba. Mais l'unifolié a vite repris sa place, perdue l'espace d'un matin, suite à la fredaine étudiante de Pierre Guèvremont, désireux d'inaugurer de belle façon le carnaval d'hiver de l'Université d'Ottawa. S'étant introduit dans la Tour de la paix, avec la complicité d'une compagne chargée de distraire le garde de faction, le jeune Guèvremont a eu toute la nuit pour mettre au point sa plaisanterie dénuée, dit-il de "toute intention politique". (Téléphoto CP)

Premier ministre

Mulroney rendrait des pouvoirs aux provinces

par Pierre O'Neill

A la tête d'un gouvernement conservateur, M. Brian Mulroney s'emploiera à éliminer le gigantisme du gouvernement fédéral et son premier geste important consistera à convoquer une conférence fédérale-provinciale de trois semaines pour amorcer avec les premiers ministres provinciaux le transfert des pouvoirs.

Candidat à la succession de M. Robert Stanfield à la direction du parti, M. Mulroney estime qu'il faut "démystifier la liturgie" qui caractérise le contentieux des problèmes constitutionnels entre Ottawa et les provinces. Il est d'avis qu'il serait relativement facile de conclure des ententes à la condition d'approcher la problématique dans le même esprit de "négociations" qui doit présider aux relations de travail, dont il est un spécialiste réputé.

Dans l'entrevue qu'il accordait ces jours-ci au Devoir et dont de larges extraits paraissent en page 5, M. Mulroney exprime l'opinion que les revendications des Québécois gravitent principalement autour de la question du partage des pouvoirs. "Le problème fondamental, précise-t-il, c'est que le fédéral prend trop d'argent et s'arroge trop de pouvoirs fiscaux. Les provinces sont toujours en train de quêter à Ottawa. Elles ont raison de se plaindre. Le fédéralisme n'a pas été conçu pour cela."

Certains des dossiers qui ont marqué de façon spectaculaire les rapports Ottawa-Québec au cours des dernières années apparaissent au candidat Mulroney comme "de la petite bière". C'est du moins son appréciation du litige sur l'immigration qu'il règlera dans un tour de main en s'installant dans une chambre avec Bourassa.

Pour ce qui est des débats sur la câblodistribution et les communications, M. Brian Mulroney, les abordera avec le Québec dans le seul but de mettre un frein à l'expansion du gouvernement. c'est dans ce nouvel esprit qu'il s'efforcera de donner une nouvelle impulsion, une nouvelle orientation au féféraliste-canadien.

Quant aux antagonistes entre francophones et anglophones ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest du pays, M. Mulroney est convaincu que le phénomène n'est pas plus accentué. Dans les tournées qu'il a effectuées à travers le pays, il dit avoir perçu une "dose énorme d'hospitalité" visant personnellement M. Pierre Trudeau.

D'ailleurs, les deux problèmes majeurs que M. Mulroney identifie sont les relations de travail et la situation de l'économie. Dans le premiers cas, il croit que ceux qui projettent de révoquer le droit de grève dans la fonction publique démontrent une profonde ignorance des relations de travail.

Sur l'autre plan, il procédera à une réorganisation des finances publiques, il décrétera un moratoire de cinq ans sur tout programme de mesures sociales et il commandera une étude d'experts sur le fonctionnement et le rendement des sociétés de la Couronne, ainsi que des agences gouvernementales. Enfin, il formera une commission nationale de la productivité.

Concernant la requête du Québec pour une aide au financement des Jeux olympiques, M. Mulroney ne croit pas que ce sera nécessaire. Il prévoit que le succès sera tellement spectaculaire qu'il n'y aura peut-être pas de déficit. Quoi qu'il en soit, il rappelle que MM. Bourassa et Drapeau ont pris un engagement envers le gouvernement Trudeau et qu'il faudra le respecter.

Lorsqu'il aura été élu chef, Brian Mulroney s'appliquera à une réforme radicale de son parti. Il présidera le 1er avril une première réunion de l'exécutif national. Puis, il organisera pour le 1er août à Winnipeg, "un forum national sur les politiques qui s'imposent de toute urgence pour le pays". A ces assises seront invités des universitaires réputés, des penseurs, des syndicalistes comme des économistes. Ce forum se veut apolitique et se groupera pas seulement des militants conservateurs. D'ailleurs, M. Mulroney confesse qu'il recrutera même des libéraux, considérant qu'il n'y a pas "assez de conservateurs pour former un bon gouvernement."

La fédération des commissions scolaires semonce Oswald Parent

par Lise Bissonnette

Bien de saison, les relations entre les partenaires patronaux que sont le ministre de la Fonction publique et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) ont pris un sérieux coup de froid hier quand le président de la Fédération, M. Hubert Lavigne, a accusé M. Oswald Parent de plusieurs maux, y compris de "semer la zizanie par ses déclarations irréfléchies et dangereuses pour le système d'éducation".

Cela dit, le gouvernement du Québec devrait même "réprimander son ministre de la Fonction publique, lance la Fédération, et lui faire reprendre son travail de coordonnateur de la négociation collective dans le secteur public et parapublic sous la surveillance d'hommes politiques compétents".

C'est la première fois qu'éclate sur la place publique un différend déjà visible sous la cendre entre M. Parent et ceux qu'il nomme toujours ses "partenaires". Le ministre avait donné le signal jeudi matin, en déplorant publiquement au cours d'une conférence de presse "certaines actions" patronales, notamment celles des commissions scolaires qui, disait-il, se livrent à une escalade en procédant "à des coupures de salaire, à des suspensions, et à des lock-out". Ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à un règlement négocié, affirmait M. Parent.

C'en était trop pour la Fédération, où on nous confirmait hier que M. Parent n'avait nullement fait part de ses doléances avant de les livrer aux journalistes. Le ministre de la Fonction publique du Québec n'a pas d'ordre à donner aux commissions scolaires dans le cas de tactiques de harcèlement mises en oeuvre par des syndicats", s'impatiente M. Lavigne.

Celui-ci, qui n'a habituellement rien du tempérament bouillant, a employé des termes très durs à l'endroit du ministre. Ses accusations, dit-il, "tentent de faire porter sur les commissions scolaires l'attention du grand public dans les dessein de protéger le ministre coordonnateur de la négociation contre de possibles accusations d'incompétence et d'indécision".

"Le ministre de la Fonction publique fait mal son travail, continue M. Lavigne, bloque le dépôt d'offres patronales complètes et améliorées, retarde la présentation d'offres de règlement et en plus sème la zizanie par des déclarations irréfléchies et dangereuses pour le système d'éducation".

Les brèches étaient déjà ouvertes sur le front patronal quand maintes commissions scolaires ont fait connaître localement leur désaccord avec les offres initiales du gouvernement, le priant d'en présenter de nouvelles avec célérité. c'est cependant la première fois que la FCSCQ endosse publiquement le sens de ces critiques.

Les commissions scolaires s'indignent également des contradiction entre les déclarations encore toutes chaudes du chef du gouvernement M. Robert Bourassa, et de M. Parent lui-même, les incitant à "prendre leurs responsabilités" face au harcèlement, et la contrition gouvernementale actuelle devant le durcissement patronal.

M. Parent n'a pas hésité jeudi à employer le terme de "lock-out" à propos des "fermetures d'écoles pour réévaluation" dont parlait précautionneusement la Fédération, la légalité de ces mesures n'étant pas clairement établie pour l'heure. Ce "bilinguisme" de mauvais aloi aurait également exacerbé la Fédération.

Un adjoint de M. Lavigne devait cependant affirmer hier que la déclaration outragée de la Fédération ne marquait pas une rupture avec le gouvernement, d'autant que les relations demeurent tout à fait normales et sans heurts avec le nouveau ministre de l'Education, M. Jean Bienvenue. Sans doute plongé dans une phase de familiarisation avec les dossiers du secteur scolaire, celui-ci n'est pas encore intervenu publiquement au cours de la présente négociation.

Le Fort Ramezay bloqué par les glaces à Sorel

Le cargo québécois "Fort Ramezay", de l'agence Maritime Inc., a finalement quitté le port de Montréal, hier matin, à 7 h 20, et mis le cap sur la Basse Côte-Nord avec sa cargaison de vivres pour les populations locales isolées par l'hiver, mais il a été arrêté à Sorel par les glaces à 12 h 30.

Le ministère des Transports n'avait pas encore donné au capitaine du navire de 1,500 tonneaux l'autorisation de quitter Sorel, en fin d'après-midi, hier. M. Réjean Gagnon, président de l'agence Maritime, pense que le navire ne pourra peut-être pas reprendre sa route avant aujourd'hui.

Le "Fort Ramezay" a déchargé ses dernières provisions, le 3 janvier au Havre Saint-Pierre, mais n'a pu retourner à cause des glaces entre Sorel et Montréal. Il est demeuré prisonnier durant 15 jours.

Dans les épiceries de la Basse et de la Moyenne Côte-Nord, il y a pénurie de vivres depuis la fin de janvier. Hier, le Fort Ramezay a quitté Montréal avec du sucre, de la farine, des légumes secs, des produits en conserve et il doit faire escale à Rimouski pour charger des fruits et des légumes frais.

Selon les pronostics faits à Montréal, hier, rue Saint-Jacques, aux bureaux de l'agence, le navire ne pourra pas atteindre la Côte-Nord avant jeudi ou vendrdi prochains dans les meilleures conditions.

M. Gagnon a expliqué que l'approvisionnement se fait à Montréal parce que les prix sont meilleurs qu'à Québec et les services portuaires plus efficaces.

Mais cet hiver les conditions atmosphériques ont été si mauvaises jusqu'à présent que le petit navire n'a pu faire sa navette tel que prévu dans le contrat adjugé à l'agence Maritime par le ministère des Transports.

Il n'a pas été le seul puisque 50% des navires qui devaient accoster à Montréal durant les 40 derniers jours ont fait route plutôt vers les ports des Maritimes.

Les pilotes de mer du Québec reprochent aux autorités fédérales de ne pas affecter suffisamment de brise-glace entre Montréal et Québec. Les autorités du port de Montréal s'en plaignent aussi, disant que cette situation diminue les rentrées économiques et porte ombrage au port de Montréal qui se targue d'être ouvert toute l'année.

8 morts dans un incendie

HURKETT, Ont. (PC) — Huit membres d'une famille de 11 personnes ont perdu la vie, tôt hier matin, durant un incendie qui a ravagé leur maison dans la petite ville de Hurkett, située à environ 50 milles au nord-est de Thunder Bay.

La Sûreté provinciale de l'Ontario, stationnée à Thunder Bay, a donné cette liste des victimes:

Henry Rousseau, 41 ans, et sept de ses enfants: Denis, 11 ans; Diane, 10 ans; John, 9 ans; Leona, 8 ans; Samantha, 6 ans; Henrietta, 4 ans; et Jeanette, 10 mois.

Mme Jeannine Rousseau, âgée de 34 ans, et deux fils ont réussi à s'échapper des flammes, qui se sont déclarées entre 1 h et 2 h du matin.

Le fils Ron, 16 ans, est dans un état critique, souffrant de graves brûlures, à l'Hôpital général de Port Arthur, à Thunder Bay, après avoir été transféré d'un autre hôpital, de Nipigon. Danny, 15 ans, a été traité à l'hôpital pour blessures légères, puis a reçu son congé.

La famille Rousseau avait emménagé dans une maison de bois à deux étages, le printemps dernier, près de la route transcanadienne. Il n'y a pas de service d'incendie dans Hurkett.

Toute la famille dormait quand le feu a commencé. D'après la police, l'alerte a été donnée par Danny Rousseau, qui a couru de chez lui pour éveiller un voisin, M. Roger Blaise. Et quand M. Blaise est sorti de chez lui, il a vu Ron qui courait, ses vêtements en feu. Aussitôt M. Blaise a éteint les flammes et a fait entrer Ron chez lui. Il a vu qu'à ce moment toute la maison des Rousseau était enveloppée de flammes, et il n'existait aucun espoir de pouvoir y entrer pour sauver quelqu'un.

La famille Blaise n'a pas le téléphone. Il a donc fallu courir à la maison d'un autre voisin pour alerter la police. Les pompiers volontaires de la municipalité de Dorion, à cinq milles de là, ont été appelés, mais ont refusé de se déplacer, vu que le feu était hors de leur territoire.

Cet incident est le second en deux années qui a poussé les habitants de Hurkett à se plaindre de la pénurie de protection contre l'incendie et à blâmer les pompiers volontaires de refuser de répondre à une demande de secours.

L'action de la police serait bloquée

QUEBEC (PC) — L'équipe policière qui a enquêté sur des malversations au village olympique serait prête à porter des accusations mais en est empêchée, a-t-on affirmé hier au réseau anglais de Radio-Canada.

La nouvelle a été lancée sur les ondes une demi-heure seulement après que le premier ministre Robert Bourassa eut annoncé son refus de procéder à une enquête sur les jeux Olympiques comme le demandait le Rassemblement des citoyens de Montréal.

Le reporter Frank Roach, de Radio-Canada, affirme avoir appris de source policière que l'équipe spéciale constituée en novembre pour enquêter sur des malversations au village olympique serait prête à procéder immédiatement à l'arrestation de cinq personnes et à porter contre elles des accusations de fraude, d'escroquerie, de détournements de fonds, de pots-de-vin et de malversation.

au gré du temps

Margaret Lib

Mme Trudeau qui n'était pas passée inaperçue au cours du voyage triangulaire en Amérique latine, apporte à présent, un peu de sa charmante et nécessaire fantaisie dans la grise ville d'Ottawa.

Elle explique à la radio qu'elle vient de choisir la liberté et qu'elle entend l'exercer sans souci de l'éthique et de l'étiquette.

Tout en demeurant la femme du premier ministre, afin d'acquérir des revenus personnels qui la rendraient plus libérée encore, elle se prépare à devenir photographe professionnel. Elle pourrait également se lancer dans la carrière de chansonnier.

Mais surtout, elle ne veut plus être une rose à la boutonnière de son mari, préférant se transformer en une humble marguerite plantée au coeur des peuples.

Louis-Martin TARD

week-end

Aujourd'hui

De 9 h à 17 h, Marché aux puces organisé par la Coopérative des citoyens d'Olier, au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, 750 est, rue Roy.

●

A 16 h 30, assemblée de la Ligue des travailleurs du Québec, au 1001, rue Saint-Denis.

Dimanche

A 14 h, projection de films à la Bibliothèque publique juive, au 5151, Chemin Côte Sainte-Catherine; au programme: The Last Chapter.

●

A 19 h 30, assemblée générale de l'Association des locataires de Chomedey, au 1075, rue Saint-Louis (Ecole Saint-Pie-X).

●

A 20 h, convention du Parti québécois pour l'élection d'un candidat officiel dans le comté de Saint-Eustache, à la salle paroissiale de l'endroit (derrière l'église).

Deuxième rapport de la Commission de réforme du droit

Une Commission de l'application de la peine remplacerait les Libérations conditionnelles

par Clément Trudel

Après quatre ans de travaux, la Commission de réforme du droit, qui a publié hier son deuxième rapport déposé aux Communes par le ministre de la Justice, M. Ron Basford, recommande l'abolition de la Commission des libérations conditionnelles et son remplacement par une "Commission de l'application de la peine". Bien que s'adressant aux autorités fédérales, la Commission avoue qu'il faudra la collaboration des provinces, chargées de l'administration de la justice, pour mettre en oeuvre certaines réformes dont certaines ne nécessitent aucun changement aux lois existantes.

Entre autres idées novatrices: la constitution de "conseils de citoyens", puisque la criminalité ne pourrait se combattre que par une action communautaire bien pensée; une nouvelle gamme de sentences incluant l'assignation à résidence, la prestation de services bénévoles (si le contrevenant est d'accord) et l'institution d'un régime de "jour/amende" indexé suivant le revenu du citoyen aux prises avec la justice.

Dans toute cette approche proposée à une justice moins punitive, on tenterait d'institutionnaliser, par des règles, le pouvoir discrétionnaire de la police de pousser plus à fond ou non une enquête commencée (processus de "déjudiciarisation") et de reconnaître que l'emprisonnement, sanction exceptionnelle, ne vaudrait que pour trois cas: neutralisation d'un délinquant; stigmatisation d'un comportement qui viole gravement les valeurs fondamentales admises et mesure de contrainte contre certains types spéciaux de délinquants.

Se profile derrière cette réforme suggérée une négociation sur le nouveau partage de juridiction entre prisons fédérales et lieux de détention soumis aux autorités provinciales.

Ce projet ambitieux qui n'est à proprement parler qu'un avant-projet de loi, dont une version pourrait être soumise à l'étude en commission parlementaire avant de se traduire en "bills", permet à la Commission de réforme du droit de souhaiter une meilleure cueillette des informations sur la justice pénale, à partir de Statistique Canada.

On souhaite encore dans ce rapport voir les programmes des écoles intégrer des cours sur la justice pénale, pour mieux former les citoyens à leurs responsabilités; par ce biais, la Commission entend contrer les effets néfastes de certaines informations transmises par la télévision sur des "situations teintes de criminalité".

De plus, les juges pourraient toujours bénéficier de congés sabbatiques pour leur permettre de découvrir des moyens plus ingénieux dans la détermination des peines. On signale l'utilité pour les juges d'avoir de fréquents contacts avec les milieux carcéraux.

Le document de 74 pages souligne fortement l'opportunité de "règlements antérieurs au procès" et d'une coordination souhaitable entre les procureurs de la Couronne, la police et les ressources de la communauté.

La future Commission d'application de la peine viserait à favoriser la "régionalisation" des décisions, de l'aveu de la Commission de réforme du droit qui énumère quelques devoirs et pouvoirs de la future commission. Cette dernière serait nommée par le gouverneur général en conseil et ses décisions seraient soumises au contrôle des tribunaux supérieures "dans tous les cas où le tribunal qui a prononcé la peine n'a pas conservé la décision finale":

- formuler et publier les politiques et critères sur les conditions de détention et d'élargissement;
- établir des règles de procédure pour régir les accusations graves portées contre des détenus sous le régime des règlements de la prison (au besoin juger ces accusations et se transformer en tribunal disciplinaire);
- pouvoir de refuser d'accorder le premier congé à la date prescrite; il en irait de même des stades ultérieurs de libération;
- accorder à certains détenus des congés supplémentaires ou imposer des restrictions de liberté quand le détenu ne les accepte pas volontairement;
- rétrograder un contrevenant à un stade antérieur par la révocation de la libération de jour, la surveillance au sein de la communauté ou le transfert dans une institution à sécurité maximale.

Toutes mesures propres, selon la Commission de réforme, à dissiper l'incertitude et l'ambiguïté existant au sujet de la Commission des libérations conditionnelles.

On voudrait surtout que les juges ne soient pas à même d'intervenir à tous moments durant la durée de la peine quant aux restrictions à la liberté d'un détenu.

Le document précise encore les devoirs des avocats de la poursuite et de la défense envers l'administration de la justice et envers les contrevenants.

Dans la détermination de la sentence, le contrevenant pourrait avoir l'occasion de s'exprimer sur sa sentence, voire soumettre une contre-proposition de sentence.

Au nombre des Lois touchées par les diverses réformes avancées, il y a la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les prisons et les maisons de correction, la Loi sur les pénitenciers et diverses lois provinciales relatives à la police, par exemple.

Dans les dépenses consacrées à la justice pénale au Canada, les tribunaux ne représentent que 10% mais si la Commission de réforme du droit avait du succès auprès des législateurs, on doterait ces tribunaux de mécanismes autonomes permettant les enquêtes préalables au prononcé d'une sentence et la tenue de "séminaires" sous la direction des juges en chef, à l'intention des juges qui auraient à leur disposition un programme d'orientation.

Du code pénal, la commission recommande de retrancher l'article 666 (défaut de se conformer à une ordonnance) et d'enlever les restrictions apposées à une "libération inconditionnelle".

Bourassa et Lévesque repoussent l'enquête réclamée sur les JO

par Gilles Lesage

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le premier ministre et le président du Parti québécois ont repoussé hier, bien sûr pour des motifs divergents, la demande du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) en faveur d'une enquête publique et immédiate sur le dossier des jeux Olympiques à Montréal.

"Des enquêtes étant déjà en cours au sujet des jeux Olympiques, nous croyons que votre demande est injustifiée dans le contexte présent", répond M. Robert Bourassa à l'Opposition au conseil municipal de Montréal.

Pour M. René Lévesque, les Jeux ne sont que l'un des éléments d'une enquête éventuelle sur le régime Bourassa lui-même.

"Si des choses répréhensibles ont pu se produire, écrit pour sa part M. Bourassa au RCM, elles font présentement l'objet d'une enquête policière au terme de laquelle le gouvernement, par son ministère de la Justice, est déterminé à donner toutes les suites nécessaires. La loi suivra son cours."

Puis, un peu curieusement, le premier ministre fait état d'une "enquête parlementaire" en cours et qui se poursuivra par la tenue d'autres réunions de la commission des Affaires municipales. Il dit que, par ce moyen, la ville de Montréal et le COJO ont fourni "des rapports d'étapes qui sont consignés au Journal des débats de l'Assemblée nationale et que n'importe qui peut consulter".

M. Bourassa fait ainsi allusion aux quelques séances de l'an dernier, au cours desquelles M. Drapeau et le COJO ont jeté un peu de lumière sur l'ensemble des projets et les projections de coûts.

Mais ces séances n'ont pas porté sur ce qui fait l'essence de la demande du RCM, à savoir sur "des pratiques administratives douteuses, contraires aux règles élémentaires d'une administration saine et honnête des fonds publics." De cela, M. Bourassa ne dit mot dans sa missive, pas plus qu'il ne dit quand la commission parlementaire sera convoquée à nouveau, ainsi que le PQ le réclame à cor et à cris depuis des mois.

Outre les deux "enquêtes" en cours, M. Bourassa invoque un autre motif aux conseillers du RCM: "Vous avez vous-même, dit-il, aux conseillers du RCM, au niveau de la ville de Montréal, des fonctions de contrôle et de surveillance inhérentes à votre rôle d'Opposition."

Selon le premier ministre, son gouvernement n'a jamais hésité à recourir au "moyen exceptionnel" que constitue une commission d'enquête royale, lorsque la situation l'exige; mais sa préoccupation première, pour l'instant, est de tout mettre en oeuvre pour garantir le succès des Jeux à Montréal. "Pour la collectivité québécoise, comme pour chacun d'entre nous, les Jeux olympiques de Montréal sont trop importants, conclut-il. Il est souhaitable que l'on envisage la XXIe Olympiade d'une manière constructive et positive."

Quant à M. Lévesque, il comprend fort bien la demande du RCM: d'abord, ça se passe à Montréal; ensuite les retombées negatives se font sentir partout au Québec et les Jeux sont "en train de devenir un racket, peu importe le résultat sportif que tout le monde semble avoir publié dangereusement."

Le président du PQ fait aussi état des enquêtes de la police. "Il va falloir nettoyer cela un jour parce que cela va sentir tellement mauvais et cela peut même exploser en cour, devant les tribunaux."

Au fond, dit M. Lévesque, les Jeux, "c'est un des éléments d'une enquête éventuelle qu'il faudra faire, pas pour faire de l'esbroufe, mais pour voir clair dans ce qui s'est passé pendant les années Bourassa. Il faudra bien fouiller là-dedans, c'est sûr, et j'ai bien l'impression qu'il n'y a pas seulement les Olympiques qu'on va trouver."

Le président du PQ estime que M. Bourassa patauge de plus en plus et qu'il a l'air d'un apprenti, même pas sorcier. Il ne comprend pas qu'il soit allé à l'émission Cross-Country Check-Up de CBC, "avec le plus mauvais dossier possible", celui des Jeux. "Il s'est fait baver, mais de façon justifiée, ce qui n'est pas très bon pour l'image collective du Québec, mais comme bêtise, d'aller s'exposer à cela, c'était quelque chose de monumental. Ce n'est pas la première (erreur de calcul), mais ce n'est pas la dernière non plus."



Anticipant sur le résultat des négociations avec le gouvernement, les syndiqués de l'hôpital Rivières-des-Prairies ont mis sur pied leur garderie, au cours de cette semaine consacrée par le Front commun du secteur public à la "condition féminine" et visant à démontrer la discrimination à l'endroit des femmes sur le marché du travail.
(Photo Alain Renaud)

Les clauses anti-bilinguisme

Négociations rompues entre le Trésor et les contrôleurs aériens divisés

par Gérald LeBlanc

Les contrôleurs aériens du Québec ne savent plus s'ils doivent appuyer leur syndicat, qui veille au bien-être de leur portefeuille, ou le gouvernement fédéral, qui défend leurs aspirations linguistiques.

M. Jean-Luc Patenaude, directeur du syndicat pour la région de Québec, estime qu'il n'est d'autre issue au dilemme que la désaffiliation des 332 aiguilleurs de l'air du Québec de la Canadian Air Traffic Controllers, Association (CATCA), qui regroupe les 2,183 contrôleurs aériens du Canada;

L'affaire se dénouera d'ici deux semaines. La CATCA acquerra alors le droit de grève qu'elle pourra utiliser, suivant les affirmations de ses dirigeants, autant pour lutter contre le bilinguisme qu'en faveur de hausses salariales.

Les négociations entreprises le 1er novembre 1975 entre la CATCA et le conseil du Trésor fédéral ont été rompues hier, à la suite du refus du syndicat de retirer ses deux clauses anti-bilinguisme, introduites à la fin de décembre et jugées contraires à la loi sur les langues officielles par les autorités fédérales.

Ces deux clauses veulent limiter aux cinq aéroports du Québec (Québec, Saint-Honoré, Sept-Iles, Saint-Jean et Baie-Comeau), déjà reconnues comme champ d'expérimentation de communications en français pour les vols à vue, l'usage du français et d'interdire les routes aériennes à tout pilote ne connaissant pas l'anglais.

Cette offensive contre l'implantation du français dans les communications aériennes au Québec a été lancée par le syndicat, à la fin de décembre, pour contrer les assouplissements promis par le ministère des transports après le tollé suscité, notamment chez les députés fédéraux du Québec, par la suspension de deux contrôleurs montréalais, coupables d'avoir conversé en français sur les lieux du travail.

Le ministre des transports M. Otto Lang avait alors promis une implantation progressive au cours des prochains mois et des prochaines années du bilinguisme sur le territoire québécois.

Il s'agissait d'une victoire importante pour l'Association des gens de l'air du Québec, association professionnelle regroupant la plupart des contrôleurs québécois mise sur pied pour suppéer le syndicat pan-canadien dans la défense des aspirations linguistiques des aiguilleurs du Québec.

Or voici que la CATCA vien d'indiquer, que non seulement elle ignore les revendications de ses membres québécois, mais est prête à les combattre jusqu'à la grève, en invoquant la sécurité aérienne menacee par l'introduction du français.

Les contrôleurs québécois peuvent difficilement continuer à appuyer et financer un syndicat qui se bat contre eux, mais ils hésitent à consommer une rupture qui affaiblirait le pouvoir de négociation du syndicat sur les 15 clauses en suspens, notamment la question salariale.

Même en votant contre la grève si cette échéance se présente, les aiguilleurs québécois seraient d'ailleurs noyés dans la masse canadienne, où ils ne représentent que 332 voix sur 2.183.

Voir page 6: Contrôleurs

COURS DE
TISSAGE
LECLERC
DÉBUTANT LE 23 FÉVRIER '76
20 HEURES $70.00
COURS DE
TAPISSERIE
GOBELIN
DÉBUTANT EN MARS '76
30 HEURES $95.00
*381-5782
*384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min de l'Education #749535)
Metiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immediate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...
CENTRE DE TISSAGE
LECLERC
WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTREAL H2M-1S2

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*:	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

éditorial

L'enquête olympique

Aucune enquête n'est plus nécessaire, aucune pourtant ne sera plus difficile à obtenir que celle que vient de demander au premier ministre le comité du RCM chargé de surveiller le dossier olympique. Déjà la police a effectué des perquisitions relatives à des présumées infractions du côté du Village olympique, modeste entreprise pyramidale dont le coût a grimpé de $30 millions à près de $80 millions en quelques mois. Même si l'on s'attend à des poursuites dans ce seul dossier olympique pour le moment, l'escalade proprement étourdissante des coûts ailleurs, non seulement autour du stade mais jusqu'à Bromont, devrait justifier une enquête au moins administrative de la part des autorités provinciales. Si en effet des dommages de l'ordre d'une trentaine de millions de dollars à la baie James ont pu entraîner l'enquête Cliche, un déficit vingt-cinq fois plus lourd rend impérieux l'ouverture d'un examen impitoyable.

Il est douteux que le premier ministre ouvre promptement une telle enquête, même si les faits déjà connus du public et les motifs invoqués en particulier par le Rassemblement des citoyens de Montréal la justifient amplement. Même si M. Robert Bourassa veut reporter, du reste, un tel examen du dossier olympique après les Jeux du 17 juillet, rien n'empêche la police d'agir là où sont les indications les plus troublantes, rien non plus n'empêche les conseillers municipaux d'entreprendre des procédures à leur double titre d'édiles et de citoyens de la métropole.

●

Pudiquement les autorités ont jusqu'à maintenant imputé à l'inflation, aux syndicats, aux failles dans le roc ou aux fantaisies de l'architecte Taillibert les formidables poussées des coûts olympiques. En prenant plus récemment les travaux principaux à sa charge, le gouvernement de Québec laissait implicitement entendre que la Ville de Montréal n'était pas un gestionnaire assez efficace pour compléter les ouvrages à temps; on devine que les coûts furent en rapport avec la compétence de l'hôtel de ville. Mais toutes ces explications ne sauraient justifier l'ampleur démesurée, imprévisible, incontrôlée prise par les dépenses des constructions olympiques. Même la pression de la date ultime pour la remise des ouvrages au Comité organisateur des jeux Olympiques et les moyens "d'incitation" au rendement qui furent largement déployés ne peuvent davantage expliquer les sommets atteints au Vélodrome par exemple ou au Village olympique.

En réalité, deux ordres d'enquête s'imposent. Une première enquête, de nature policière, est déjà en marche. Elle porte vraisemblablement sur des pots-de-vin. Elle pourrait s'étendre au vol de matériaux et d'équipements qui aurait dépassé la mesure d'ordinaire observée sur les grands chantiers, ainsi qu'aux salaires fictifs qui auraient été payés à certains parasites, et à diverses fraudes. Sans qu'ils aient jamais osé s'en ouvrir publiquement, quelques membres du propre Parti civique, eux-mêmes ahuris par la montée des coûts, se sont déjà demandé et se demandent sans doute encore si certains entrepreneurs ne s'étaient pas arrangés pour imposer des prix à la hausse, en contravention de la loi sur les coalition.

Sans exclure toutes ces turpitudes, l'enquête que réclame le RCM irait plus loin et tenterait de faire la lumière sur les procédures d'attribution des contrats et de contrôle des coûts qui ont abouti au désastre que l'on sait. Les doutes que soulèvent les conseillers de l'Opposition au sujet de plusieurs violations présumées de la charte de la Ville sont loin d'être frivoles. Certes, ce ne serait pas la première fois que l'administration actuelle se lance dans des dépenses illégalement; Terre des hommes fut entreprise au mépris de la charte de la métropole, il en fut de même de la "taxe volontaire", loterie déguisée avec laquelle le comité exécutif souffla à l'époque ses prévisions de revenus. Mais cette fois-ci, le déficit qui résulte des libertés prises avec la charte ne doit pas passer comme lettre à la poste. Non seulement faut-il vérifier la valeur des engagements olympiques pris par le comité exécutif sans l'autorisation du conseil, mais encore devient-il important de scruter le rôle joué par les avocats de la Ville dans des pratiques aussi lourdes de conséquences pour les contribuables dont ils sont censés défendre les intérêts.

Dans la même foulée, l'enquête devrait mettre en lumière le rôle de surveillance qui fut exercé dans cette aventure aussi bien par la Commission municipale et le ministère de M. Victor Goldbloom, que par le comité de contrôle que Québec avait institué et confié à M. Fernand Lalonde, devenu depuis Solliciteur général et responsable des enquêtes policières et des poursuites criminelles. Et nous voilà rendus au versant du problème; nécessaire, l'enquête sera difficile à obtenir, car elle ne peut porter sur les agissements du COJO et de l'hôtel de ville sans qu'on pose également des questions aux autorités provinciales.

A vrai dire, seule une commission royale d'enquête, totalement indépendante de la police de Montréal que domine encore l'administration Drapeau-Niding, totalement indépendante également du gouvernement provincial qui est devenu à son tour gérant olympique, pourrait aller au fond des choses et conserver sa crédibilité. Pareille commission ne peut décemment siéger d'ici le 17 juillet, non seulement parce que des audiences hâtives nuiraient au sérieux de la preuve, mais parce que ses sessions publiques donneraient à la 21e Olympiade un coup qui lui serait fort dommageable ainsi qu'au pays et au Québec en particulier. Le Québec n'est pas les États-Unis pour se payer le luxe d'étaler impitoyablement ses crimes et ses incompétences aux yeux de l'univers.

Dès maintenant, toutefois, un procureur spécial devrait être nommé par Québec pour coordonner les enquêtes policières en cours, faire la cueillette des informations recueillies dans les perquisitions et les interrogatoires qui ont eu lieu et qui vont vraisemblablement se poursuivre, et préparer avec une équipe de limiers d'envergure et de spécialistes de l'administration publique la magistrale reddition des comptes qui s'impose. Il faut dès maintenant mettre les documents olympiques à l'abri des "incendies" qui pourraient survenir dans les officines que les demandes d'enquêtes ont déjà éveillées au péril de la chose!

●

L'unanimité se fera en faveur d'une enquête approfondie le jour où l'on comprendra que voilà le nouvel et peut-être principal moyen d'autofinancement par lequel on pourra réduire le déficit olympique et la dette scandaleuse qu'il fait reposer sur les contribuables de Montréal. D'un côté, tout ce qui n'aurait pas dû être payé, tout ce qui l'a été en trop, à tous les niveaux de la pyramide de l'organisation olympique, tout cela doit être sévèrement comptabilisé en vue de réduire d'autant les dépenses et les engagements. De l'autre côté, tout ce qui est dû au fisc doit faire l'objet d'une attention particulière; les chevaliers qui dressent généreusement leurs factures contre le trésor public ne sont pas d'ordinaire contribuables à faire des déclarations scrupuleuses.

Montréal a dû par deux fois être mise en tutelle dans son histoire. Après les déboursés de Terre des hommes, elle vint bien près de la catastrophe en 1969. L'aventure olympique confirme que la Ville ne dispose dans sa charte de protections suffisantes contre les grands projets "dispendieux". Avant de s'embarquer dans d'autres projets d'envergure, Montréal devra compter sur des mécanismes de contrôle et de vérification "avant le fait" beaucoup plus rigoureux que ceux dont l'administration actuelle s'est apparemment moquée impunément.

En attendant, et même s'il ne dispose pas d'autant de ressources que ses responsabilités en commanderaient normalement, le groupe des conseillers du RCM devrait envisager d'attaquer lui-même devant les tribunaux ceux des gros contrats qui lui semblent avoir été accordés illégalement par l'administration municipale. Les conseillers, en effet, n'ont pas été élus pour seulement réclamer des interventions de la part des autorités supérieures. Ils ont le pouvoir de faire sanctionner par les tribunaux les agissements des administrateurs en place. Qu'ils le fassent. De la sorte, ils vont non seulement rappeler que l'hôtel de ville n'échappe pas à la loi, mais peut-être réduire de quelques millions le déficit olympique. Ce ne sera pas un luxe.

Jean-Claude LECLERC

L'ancien et le nouveau

La belle-mère de Simon-Pierre

par JEAN MARTUCCI

Matthieu, Marc et Luc sont d'accord. La belle-mère de Simon-Pierre avait la fièvre. Dès qu'il s'en rend compte, Jésus intervient pour la guérir. Remise debout, elle se met à faire le service.

Le récit est parfaitement simple et dépouillé. Il a toutes les apparences de la plus haute antiquité et rejoint sûrement un geste historique de Jésus. Pourtant, il suffit de se poser quelques questions pour découvrir de quelles façons très différentes les trois Evangiles synoptiques ont traité ce même petit récit.

Qui est ce Simon? Il s'agit bien du chef des apôtres. Marc et Luc ici ne l'appellent que Simon, mais Matthieu, anticipant sur l'avenir, lui donne déjà le nom de Pierre.

De quelle maladie s'agit-il? Aucun des trois récits synoptiques ne sent le besoin de le spécifier car la fièvre, à l'époque, n'était pas vue comme un symptôme, mais comme une maladie en soi. Luc aime souligner, cependant, qu'il s'agit d'une "forte" fièvre. Nous verrons pourquoi.

Comment Jésus se rend-il compte de la maladie? Pour Marc, c'est Jacques et Jean qui lui ont annoncé la nouvelle. Pour Luc, le groupe des disciples va plus loin et prie instamment Jésus de faire quelque chose pour la maladie. Matthieu, quant à lui, qui résume ici le texte de Marc, coupe au plus court et dit que Jésus n'a eu qu'à voir lui-même la belle-mère couchée.

Qui accompagne Jésus? Pour Marc, il y a Jacques et Jean et, sans doute, Simon et André puisque c'est chez eux qu'on s'en va. Pour Luc, le groupe est anonyme. Pour Matthieu, qui résume, Jésus entre seul chez Simon-Pierre.

Comment Jésus intervient-il? Pour Marc et Matthieu, il prend la belle-mère par la main. Pour Luc, il se penche sur elle et il morigène la fièvre comme s'il s'agissait d'une puissance mauvaise personnifiée, voire démoniaque. Rien d'étonnant qu'il ait préféré parler d'une "forte" fièvre.

A quel moment se situe la scène? Pour Marc et Luc, il s'agit de la première guérison proprement dite qu'ils rapportent de Jésus, précédée seulement d'un exorcisme. Pour Matthieu, la scène est transférée plus tard.

Et pourtant, au-delà de toutes ces différences et divergences, une même structure réunit les trois récits et, qui plus est, une même théologie s'en dégage. Deux verbes y sont employés qui avaient pour les premiers chrétiens une résonnance toute particulière: "se lever" et "servir". En disant que Jésus permet à la malade de "se lever", les trois récits voient sa guérison à la lumière de la Résurrection, car, dans le langage primitif, Jésus "s'est levé" d'entre les morts. Dans la pensée des Evangiles, celui qui guérit les malades, c'est déjà celui qui ressuscitera un jour. Quant au verbe "servir", il ne peut désigner ici que le service domestique; mais il était empreint, pour les premiers chrétiens, du thème du service des autres qui leur est apparu central à cause de celui qui a dit: "Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir".

Le récit semble anodin à première vue, mais son analyse permet de comprendre comment trois Evangiles peuvent rapporter différemment un même fait, et sa pointe théologique permet de saisir que Jésus offre à tout homme, comme à la belle-mère de Simon-Pierre, de sortir de sa maladie et "se lever" pour "servir".

lettres au DEVOIR

Une mesure qui prépare des clients pour les compagnies de finance

Le gouvernement annonçait il y a une dizaine de jours que les assistés sociaux pourront "bénéficier" bientôt d'un nouveau programme d'emprunt garanti — jusqu'à $500. — dans les Caisses populaires: "Les emprunts seront contractés aux taux actuels du marché. C'est le gouvernement qui effectuera les remboursements à la place du débiteur, en retenant le montant mensuel nécessaire sur les chèques d'aide sociale".

S'agit-il vraiment d'une bonne nouvelle pour les assistés sociaux? S'agit-il là, comme le prétend le représentant du ministère des Affaires Sociales, d'un "outil de plus" entre les mains des assistés sociaux? Nous, travailleurs du domaine social au C.L.S.C. St-Hubert, nous permettons d'en douter sérieusement?

Si les prestations aux assistés sociaux sont insuffisantes pour leur permettre de joindre les deux bouts, pourquoi le gouvernement ne les augmente-t-il pas, au lieu de leur "garantir" qu'ils pourront emprunter?

Prenons un cas concret. Une femme seule avec deux enfants reçoit $297. par mois ($3,564. par année): avec ça, elle n'arrive pas, c'est clair. Elle s'en va donc à la Caisse populaire et elle emprunte, grâce au nouveau programme; le gérant de la Caisse est tranquille, puisque le tout est garanti par le gouvernement. Sur le moment, la femme en question est dépannée, bien sûr, mais qu'arrive-t-il les mois suivants alors que son chèque mensuel sera encore plus petit, mois après mois, pour remettre le montant emprunté?

Si le gouvernement voulait consciemment pousser les assistés sociaux à s'endetter encore plus, il ne ferait pas mieux! Au bout de quelques mois, encore plus de gens vont se retrouver dans des situations désespérées et devront aller se jeter dans les griffes des compagnies de finance.

Ce soi-disant "outil de plus" fourni par le gouvernement aux assistés sociaux est bien plutôt, nous semble-t-il, une très bonne affaire pour les Caisses populaires; plus tard, d'ailleurs, les autres institutions bancaires pourront aussi profiter de la "bonne affaire". Et, au bout de la ligne, les compagnies de finances qui n'ont qu'à attendre patiemment... le gouvernement leur prépare les clients! Cependant, dans un dépliant publié par l'office de la protection du consommateur (gouvernement de Québec), on donne le bon conseil suivant: "Tout d'abord, assurez-vous que l'emprunt ou le crédit auquel vous voulez recourir est à la mesure de vos moyens financiers."

"N'empruntez jamais inutilement", nous dit aussi le gouvernement, paternellement. Nous qui travaillons dans un C.L.S.C., c'est-à-dire une institution du même ministère des Affaires Sociales, croyons de notre devoir de dénoncer des "affaires" comme celle-là.

Léo-Paul DESAULNIERS
Agent d'information
C.L.S.C. St-Hubert

St-Hubert, 8 février 1976.

Le feu jaune américain au Concorde

par GEORGES VIGNY

On attendait de M. William Coleman, secrétaire américain aux Transports, une décision technique; c'est une décision politique qu'il a annoncée le 5 février, concernant certes le droit d'atterrissage du Concorde franco-britannique, mais évitant prioritairement une crise entre Washington d'une part, et Londres et Paris de l'autre.

Par une image, on peut dire que les constructeurs de l'avion commercial supersonique attendaient le feu vert, William Coleman l'a passé au jaune seulement.

Le "noui" américain

Sans vouloir douter de la bonne foi de M. Coleman, on pouvait prévoir avant la fin des audiences, que l'administration américaine était à la recherche d'une formule de compromis qui ménagerait les susceptibilités des amis d'Outre-Atlantique sans pour autant aller à contre-courant d'une opinion majoritairement hostile. Le verdict du secrétaire aux Transports, tout en raffinements, va au-delà de toute attente: il permet au Concorde de jouer le cobaye et de faire la preuve que si ce monstre franco-britannique est acceptable, son rival mort-né américain, le fameux SST, a droit aussi à la vie.

Que dit au fond M. Coleman: que le seul problème qui se dégage des points de vue qui se sont affrontés lors des audiences est celui du bruit. Faut-il des audiences pour découvrir qu'un manchot n'a qu'un bras? De toute façon, peut-on dire que Concorde seulement dépasse les normes actuelles en lâchant son tonnerre de décibels au-dessus des agglomérations périphériques des aéroports? Mais il reste que M. Coleman se prévaut de ces audiences pour annoncer qu'il accorde un sursis au Concorde, d'une durée de seize mois. Durant cette période, le supersonique franco-britannique pourra atterrir à Washington et à New York. Le vol quotidien à Dulles est acquis puisque l'aéroport de la capitale américaine est sous juridiction fédérale; pour New York où deux vols quotidiens sont prévus, la décision de M. Coleman doit être ratifiée par les autorités locales.

Dans l'intervalle, M. Coleman se réserve de réviser sa décision sur préavis de quatre mois ou, immédiatement en cas d'urgence. De même, le secrétaire aux Transports demande au président Ford de faire mener une étude exhaustive sur les risques éventuels de cancer occasionné par le Concorde. Des arguments ont été avancés selon lesquels le Concorde réduit la couche d'ozone protectrice devant la pénétration des rayons ultra-violets.

De même, parallèlement à l'implantation de toute une infrastructure de contrôle aux aéroports Dulles et JFK, M. Coleman demande à l'administration fédérale de l'aviation d'exiger des compagnies exploitantes qu'elles recourent à tout ce que la technique permet afin de réduire le bruit du Concorde.

Enfin, durant ces seize mois, Concorde ne pourra effectuer ses vols dans le ciel américain qu'entre sept heures du matin et 22 heures. On ne dit pas ce que le supersonique franco-britannique, dont un des problèmes est celui de ses réserves de carburant, ferait en cas de retard technique: 22 heures dépassées et les réservoirs à sec...

Rien n'est définitif

On fait semblant de pavoiser de l'autre côté de l'Océan, du moins à Londres. A Paris, tout en se réjouissant de ce qui est interprété comme une autorisation, on est plus réservé. Un euphémisme du pilote d'essai André Turcat — celui-là même dont M. Trudeau disait qu'il parle anglais avec l'accent de Maurice Chevalier — résume le sentiment général: "La décision de M. Coleman est loin d'être entièrement satisfaisante".

Et pour cause.

A ce jour, seize Concordes ont été mis en chantier, dont neuf seulement ont été vendus. Ils sortiront des chaînes en 1977 et, d'ici là, la décision cruciale à prendre est celle de savoir si oui ou non trois autres Concordes seront mis en chantier. Une rencontre politique franco-britannique est prévue pour décider si on arrête ou non les chaînes.

En d'autres termes, le verdict de M. Coleman n'ouvrant pas toutes grandes les perspectives de commercialisation du monstre supersonique, Britanniques et Français doivent prendre sur eux de dire si les risques de construire des Concordes qui resteront invendus sont supérieurs à ceux d'arrêter les chaînes et de condamner au chômage des milliers de techniciens et d'ouvriers de part et d'autre de la Manche. Là encore, c'est une décision politique qui est à prendre, en attendant que le Concorde réussisse à son examen...de passage.

Course contre le temps

Il y a plus inquiétant encore pour les constructeurs européens: si M. Coleman s'en est convenablement tiré, il reste qu'il a refilé le casse-tête aux autres. Ainsi, après l'échec du Sénat d'interdire le ciel américain au Concorde, c'est la Chambre des représentants, où les anti-Concorde sont plus nombreux, qui va tenter à son tour un blocage.

Plus immédiat encore, il y a toutes les associations et tous les groupes de pression qui se sont mis à l'oeuvre. Dès l'annonce du verdict de M. Coleman, c'était à qui introduirait une action judiciaire pour contester la décision et obtenir une injonction. En fait, loin de désarmer les adversaires acharnés du supersonique, qu'il soit européen ou non, le feu jaune donné au Concorde a eu un effet mobilisateur. Parmi les mobilisés, des hommes politiques et des défenseurs de l'environnement, ou encore des responsables élus au niveau municipal: autant dire que le défi à l'environnement se double d'un enjeu politique de taille.

Force est d'admettre que si ces batailles acharnées n'aboutissent pas à annuler le verdict de M. Coleman, elles peuvent vraisemblablement en retarder la mise en vigueur de plusieurs mois, voire d'un an. Et en attendant, le Concorde est mal placé pour mener cette course contre le temps, plus mortel en l'occurence que celle contre le son.

La manche à l'IATA

Il est indispensable de souligner que toutes les échéances arrivent en même temps. Car si le Concorde doit pouvoir atterrir aux Etats-Unis, il faut qu'il soit rentable. C'est sur ce plan-là que la conférence tarifaire des transporteurs aériens affiliés à l'IATA, prévue pour le 19 février, peut annuler le peu d'impulsion que le verdict de M. Coleman a procuré.

Ainsi, Britanniques et Français sont convaincus que le billet sur un vol Concorde ne doit pas dépasser de plus de 15% le billet de première classe sur un vol "conventionnel". A ce compte-là, un aller-retour pour Washington coûterait près de 1350 dollars, et pour New York près de 1270.

Les concurrents ne l'entendent pas de cette oreille et ils ne cachent pas qu'ils se battront pour imposer des surprimes de l'ordre de 30 ou 40% pour l'exercice commençant le 1er mai. Autant dire que si le Concorde perd la bataille de la commercialisation à l'IATA, il serait condamné à passer sa période probatoire avec un handicap de plus; celui de ne pouvoir intéresser que l'élite d'une élite financière. Quand on connaît les difficultés de ce marché bondé de l'Atlantique nord, ce risque est mortel.

Ouvrir le ciel

Admettons un instant que le Concorde ne passe pas son examen probatoire avec succès. Interdit de vol aux Etats-Unis, condamné à la mévente tant en raison de ses difficultés de rentabilisation que de la crise strictement énergétique, il sera condamné à mort. On est saisi de vertige en évoquant le gouffre qu'il aura été, où les milliards du contribuable tant français que britannique auront été engloutis sans autre contre-partie que l'amertume.

Inversement, admettons un instant que le Concorde passe triomphalement son examen. Pour les besoins du raisonnement, mettons entre parenthèses le problème du coût d'exploitation et celui des tarifs sur un vol Concorde. Qu'arrivera-t-il dans cette hypothèse?

La preuve sera faite que l'avion supersonique n'est pas "dommageable pour la santé et le bien-être de l'Américain", pour citer M. Coleman. La preuve sera faite — nous sommes toujours dans les hypothèses — que le seuil du bruit est supportable, particulièrement dans la périphérie des aéroports.

En d'autres termes, la preuve sera faite que ce n'est pas le Concorde qui n'est pas dommageable, mais l'avion supersonique en tant que tel.

Autant dire que si le Concorde est bon, le SST américain l'est aussi. Ayant franchi les obstacles juridiques et les obstacles politiques en son nom propre, le Concorde aura également désamorcé les obstacles identiques devant son ex-futur-concurrent qu'aurait pu être le SST.

Ainsi, le Concorde devenant crédible, il pave la voie devant le plus mortel de ses concurrents: l'aéronautique américaine, aux possibilités technologiques et au potentiel économique pratiquement illimités.

On notera que M. Coleman, peut-être en toute bonne foi, a accordé un sursis au Concorde, entre-bâillant devant lui le ciel américain. On a voulu croire que c'était, politiquement, une politesse que Washington renvoyait à l'Europe à qui il a raflé le marché (militaire) du siècle. Mais sans prendre sur lui l'odieux, et en n'ayant, en aucune façon, exprimé un chauvinisme qu'on n'aurait pas manqué de lui reprocher, Washington laisse aujourd'hui le Concorde face au défi démesuré d'entre-bâiller la porte du ciel américain par où un éventuel concurrent pourra s'engouffrer à sa suite. Risquant de le dépasser plus vite qu'on ne le pense.

propos d'actualité

On a parfois contesté le droit naturel au nom des fluctuations du droit positif: c'est ignorer que l'ordre de l'absolu doit, au niveau imparfait de l'humain, s'adapter à l'ordre des contingences. Que le droit naturel soit immuable ne veut pas dire que le droit positif devrait l'être également; et que le droit positif soit divers et changeant ne doit pas entraîner la conclusion que le droit naturel n'existe pas.

Jules Deschênes,
juge en chef de la Cour Supérieure,
jugement rendu le 15 janvier 1976.

L'homme remonterait-il au singe?

J'écrivais, il y a quelques mois, à propos du docteur Morgentaler, "Quand on n'a pas les héros qu'on veut, on se contente de ceux qu'on peut". Aujourd'hui, j'ajouterai, "Et l'on trouve ceux qu'on mérite".

Les Québécois ont pu suivre pendant plusieurs jours, à la TV, à la radio et dans la presse le plus récent épisode de l'odyssée de notre "martyr" de la cause de l'avortement libre. Tra la la publicitaire, bousculades de cameramen, interviews, conférences de presse, attendrissement d'admiratrices éperdues, tout cela n'est qu'une séquence assez sordide d'un scénario savamment orchestré à l'intention d'une foule de gogos, et dont le but ne saurait tromper personne.

En nous présentant un avorteur comme un bienfaiteur de l'humanité, en faisant de lui le héros — je dirais plutôt le pantin symbolique dont on tire les ficelles — il s'agit simplement de relancer et d'ancrer dans les esprits le slogan bien ressassé de "la femme maîtresse de son corps", lequel postule, entre autres, que l'on efface de la législation tout caractère délictueux entachant encore l'avortement. Ce dernier, une fois devenu légitime et licite, serait ainsi purifié de l'approbre que la loi naturelle a toujours accolé à un acte considéré comme contre nature et que la morale chrétienne n'a cessé de qualifier de "crime abominable". C'est du reste le point de vue que le docteur Morgentaler a lui-même parfaitement résumé en assimilant à la Justice le droit à l'avortement libre.

Le grand argument invoqué est, évidemment, que l'avortement libre — pierre de touche, pour plusieurs, d'une authentique "libération" de la femme — étant entré dans les moeurs, le législateur n'a plus qu'à en entériner le fait et l'opinion publique qu'à l'accepter comme une réalité de tous les jours à laquelle il faut se plier comme on l'a fait successivement au nom de la "liberté" pour toutes les autres formes de dépravation: pansexualisme, homosexualité, érotisme, obsénité illimitée, etc.

Une fois engagé sur cette pente, où s'arrêtera-t-on? On commence à revendiquer le droit à l'euthanasie, et déjà celle-ci se pratique ça et là, en catimini, tout comme l'avortement à ses débuts. En bonne logique, si l'on peut tuer dans le sein de leurs mères les enfants dont celles-ci ne veulent pas, pourquoi ne pas en faire autant des handicapés physiques et mentaux jugés irrécupérables, des vieillards impotents et, en général, de tous les êtres qu'une société vouée à l'efficience et à la consommation voudra considérer comme économiquement inutiles et socialement indésirables dans un monde surpeuplé. Qui l'en empêcherait?

C'est pourquoi, je le répète, lorsqu'un peuple revendique comme un droit ou simplement tolère de se faire l'agent de sa propre déchéance et que les pouvoirs officiels, censés légiférer en faveur du bien public, acceptent avec une telle irresponsabilité de légaliser ce qu'ils savent être des ferments de décomposition, une telle société ne peut qu'avoir les héros qu'elle mérite (un Morgentaler), et se préparer à la culbute inéluctable à laquelle ont toujours abouti les sociétés décadentes.

Comme catholique, je suis particulièrement heureux et fier qu'au moment même où les relents de pourriture empestent de plus en plus et où un Morgentaler se plaint d'être victime du "fanatisme religieux", d'autres souffles plus purs et d'autres voix nous parviennent pour affirmer que l'évolution des moeurs ne suffit pas à métamorphoser en bien ce qui a toujours été considéré comme un mal. Je veux parler de la Déclaration de Rome "sur certaines questions d'éthique sexuelle" qui réitère sans équivoque les grands principes sur lesquels l'Eglise entend continuer de fonder les critères de la morale chrétienne et de la dignité humaine.

Que ce document, comme il fallait s'y attendre, ait surtout rencontré auprès des mass media et de l'opinion en général des ricanements plus ou moins discrets ou une parfaite indifférence, peu importe. Cela n'est pas du nouveau. "Le coeur de ce peuple s'est alourdi. Ils sont devenus durs d'oreille, ils se sont bouché les yeux pour que leurs yeux ne voient pas, que leurs oreilles n'entendent pas, que leurs coeurs ne comprennent pas" (Mat. 12, 1-23). Ce qui importe, c'est que la grande voix de l'Eglise soit toujours là, malgré tous ceux qui voudraient l'étouffer, pour réaffirmer "à temps et à contre-temps" l'existence de vérités immuables, dont notre société fait chaque jour la preuve, par l'odieux et par l'absurde, qu'elle ne saurait se passer sans risquer de retomber dans la barbarie la plus abjecte. N'en déplaise à certains sociologues, médecins et psychologues je crois que, pour ce qui est du bien final de l'homme, le pape s'y entend mieux qu'eux.

Des scientifiques nous enseignent que l'homme descend du singe, et donc d'un animal. Il est facile de constater qu'il est en train d'y remonter beaucoup plus vite qu'il n'en est descendu. Jusque dans quels bas-fonds devra-t-il s'enliser avant de s'en apercevoir?

Pierre DERMINE
Montréal, le 1er février 1976.

Les négociations du Front commun et la mauvaise foi

M. le directeur,

L'entrevue qu'accordaient les deux "technocrates" du Front commun, Jacques Desmarais de la C.S.N. et Robert Gaulin de la C.E.Q., et que Louis-Gilles Francoeur décrivait dans l'édition du Devoir du vendredi, 30 janvier 1976, démontre bien que ces messieurs ne voient pas d'autre solution que la grève pour régler les conventions collectives qu'ils devraient négocier avec le gouvernement.

S'il y a grève, le gouvernement légiférera et imposera par un décret ses conditions de travail. Si ces conditions ne sont pas satisfaisantes pour les employés, ils s'en laveront les mains parce que c'est le gouvernement qui les aura imposées. C'est tellement plus facile que de convaincre les employés d'accepter une convention qu'ils auraient négociée avec le gouvernement.

S'ils voulaient vraiment négocier, ils informeraient le public et lui démontreraient la mauvaise foi que le gouvernement, qu'il a élu, montre dans ces négociations. Mais leurs responsables de l'information ne s'activent qu'au sein des fédérations syndicales et des syndicats. N'affirment-ils pas dans cette entrevue, en prenant un verre (d'alcool sans doute) payé par les syndiqués, que les membres du front commun ont été "dix fois plus informés que le public" sur l'allure des négociations.

Je crois vraiment qu'ils n'ont pas la compétence pour convaincre la population, sans contrainte, de la nécessité de leurs revendications, en vertu de quoi le gouvernement céderait.

Bernard LEGRIS
St-laurent, le 30 janvier 1976.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

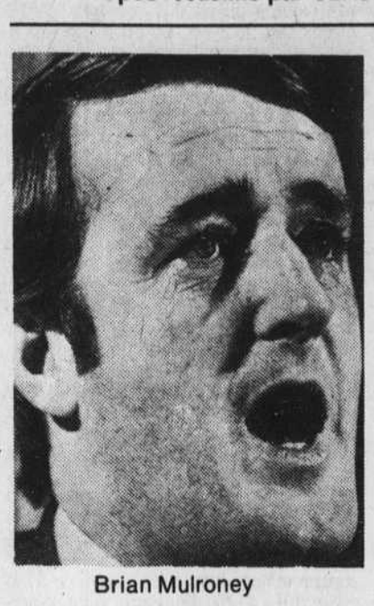
ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année, six mois: $28. À l'étranger: $57 par année, six mois: $31, trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe — enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Une interview de Brian Mulroney au Devoir

Propos recueillis par CLAUDE RYAN et PIERRE O'NEILL



Brian Mulroney

■ Poursuivant leur série de rencontres avec les principaux candidats à la direction nationale du Parti progressiste-conservateur, Pierre O'Neill et Claude Ryan ont eu ces jours derniers un long entretien avec M. Brian Mulroney, dont on apprenait hier par le sondage de Toronto Star qu'il livre une lutte serrée à M. Claude Wagner pour la première place au premier tour de scrutin. L'entretien a porté sur les grands thèmes actuels de la politique canadienne. On trouvera dans cette page l'essentiel des réponses de M. Mulroney aux questions qui lui furent soumises. Comme pour les entretiens précédents, le candidat interrogé ne connaissait pas à l'avance les questions auxquelles il serait appelé à répondre.

— Depuis l'été dernier, vous avez fait à plusieurs reprises le tour du Canada. Quelles vous semblent être les grandes préoccupations des Canadiens à ce moment-ci?

— J'ai perçu à travers le pays un sentiment profond de désespoir, autant dans les régions francophones que dans les régions anglophones. Les Canadiens ont l'impression que le premier ministre Trudeau les a induits en erreur en 1974. Pendant la dernière campagne électorale, personne ne voulait entendre les nouvelles désagréables. Stanfield proposa un programme d'action étoffé afin de faire face aux exigences de la situation économique. Mais Trudeau répétait: il n'y a rien de grave, tout ce dont nous avons besoin, c'est un gouvernement libéral majoritaire, et la situation redeviendra normale. On constate aujourd'hui que Trudeau a complètement changé son fusil d'épaule. Les Canadiens constatent qu'ils sont appelés à payer la note. C'est ce qui explique leur pessimisme. Un autre phénomène me frappe: c'est la popularité absolument extraordinaire de Stanfield. On dit partout de Stanfield: c'est l'homme qui nous a dit la vérité.

— Pourquoi ne pas avoir retenu M. Stanfield au moins jusqu'aux prochaines élections?

— Personnellement, j'aurais préféré que M. Stanfield reste à son poste. Je le lui ai dit avant d'annoncer ma candidature. Il m'a répondu que sa décision était irrévocable. Je trouve que sa démission est une perte énorme.

— Vous vous êtes prononcé à plusieurs reprises en faveur d'un "one Canada" un peu à la manière de Diefenbaker. Trouvez-vous que cette formule de Diefenbaker a été bonne pour le Québec quand celui-ci était au pouvoir?

— Je me suis prononcé en faveur d'un pays indivisible. C'est le fond de ma pensée. Dans un pays uni, dans un pays fédéral au sein duquel les provinces exercent pleinement leur pouvoir à l'intérieur de leur juridiction, je ne vois pas d'incompatibilité entre le fait que je crois à un pays uni et que je prône en même temps une action vigoureuse des provinces. Il n'y aura pas d'équivoque dans ma position concernant le fédéralisme. Je crois au fédéralisme et je crois au Canada.

— Tout en croyant au fédéralisme, ne trouvez-vous pas que des ajustements importants s'imposent dans le fédéralisme canadien? Que feriez-vous notamment devant les revendications des francophones du Québec touchant le fonctionnement actuel de notre régime fédéral?

— Lorsque l'on examine attentivement les plaintes des francophones du Québec, elles gravitent surtout autour de la question du partage des pouvoirs fiscaux. Il y a évidemment d'autres questions, par exemple, l'immigration et le câble. Il y aura toujours des problèmes de ce genre. Mais le problème fondamental — et ce problème se pose également pour l'Ontario et l'Alberta — c'est que le pouvoir fédéral prend trop d'argent et s'arroge trop de pouvoirs fiscaux. Les provinces sont réduites à demander de l'aide au gouvernement fédéral. Elles sont toujours en train de quêter à Ottawa. Elles ont raison de se plaindre. Le fédéralisme n'a pas été conçu pour cela.

Le bilinguisme et l'Unité du Parti

— Etes-vous en faveur de l'établissement d'une station de télévision française à Vancouver?

— Oui. Il existe des postes de langue anglaise dans les régions francophones du pays. A Calgary et à Edmonton, on capte régulièrement les émissions françaises de Radio-Canada. Certaines personnes donnent des conférences de presse pour exprimer leur opposition au projet et prétendent s'appuyer sur un mouvement énorme d'opinion qui existerait à Vancouver même. Je suis allé à Vancouver tout récemment. Je n'ai pas vu de tel mouvement. J'y ai exprimé mon appui en faveur de la station française de télévision et j'ai reçu un accueil très favorable.

— Il semble que la très grande majorité des opinions reçues au C.R.T.C. soit favorable à l'établissement d'une station de télévision française à Vancouver. Mais quelques députés conservateurs s'y opposent. Garderiez-vous ces députés dans le Parti?

— M. Stanfield a très bien explicité la position du Parti à cet égard. Cette position s'appliquerait aussi bien dans le cas d'une station de télévision que dans le cas du député indépendant Léonard Jones. Je suis derrière M. Stanfield.

— Et le député qui n'est pas 100% derrière le chef du Parti à la Chambre des Communes, le garderiez-vous quand même dans les rangs du Parti?

— Je pense que les députés ont le droit de diverger d'opinion avec le chef.

— Est-ce que cette latitude ne risque pas de poser des problèmes difficiles, dans le cas, où le gouvernement présenterait une résolution sur le bilinguisme comme celle de 1973 et où une vingtaine de députés de votre Parti s'y opposeraient?

— Comme chef du Parti, je ferais privément tout ce qui est possible pour convaincre les députés de l'importance vitale de l'unité du Parti sur cette question et sur bien d'autres. Le Parti progressiste-conservateur est perçu à travers le pays comme un parti divisé. Tant et aussi longtemps que persistera cette image, il restera dans l'opposition.

— Le leadership de M. Stanfield a été miné de l'intérieur pendant sept ans par certains députés du caucus conservateur. M. Stanfield a préféré les garder quand même. Est-ce là la meilleure solution? N'y a-t-il pas un point limite au-delà duquel la tolérance devient faiblesse?

— Il existe un point limite. Les néo-démocrates l'ont touché avec le Waffle. David Lewis a dit alors qu'on ne pouvait avoir un parti à l'intérieur d'un parti. Il a expulsé les membres du Waffle. Il a très bien fait.

— Le groupe de députés qui combattait la politique du bilinguisme sous M. Stanfield n'est-il pas un peu un parti à l'intérieur du parti?

— Ne faisant pas partie du caucus, je ne suis pas mesure d'émettre de commentaires là-dessus, mais, comme chef, mes efforts tendront vers l'unité du Parti. Si un groupe refuse d'accepter le voeux de la majorité et la direction du chef, j'aimerai mieux les voir sortir du Parti. M. Diefenbaker a dit: "Vous ne pouvez pas être chef si quelqu'un tire sur vous par derrière." Je crois à cela.

■ "Le Parti progressiste-conservateur est perçu à travers le pays comme un parti divisé. Tant et aussi longtemps que persistera cette image, il restera dans l'opposition.;;

■ "L'une des premières choses que j'aimerais faire, ce serait de réduire la taille du gouvernement central et du budget fédéral. J'ai toujours dit que le meilleur gouvernement est celui qui est assez proche du peuple."

— En matière de bilinguisme, trouvez-vous que le gouvernement fédéral va trop fort? Trouvez-vous qu'il gaspille les fonds publics et commet des injustices?

— Le gouvernement fédéral fait des erreurs de jugement qui rendent le programme plus difficile à accepter. Dans un domaine aussi délicat, il faut procéder avec beaucoup de prudence. Il faut être réaliste, il faut éviter de transformer en adversaires les vendeurs possibles du programme. Le gouvernement pose parfois des gestes stupides. A titre d'exemple, prenez le cas de ce fonctionnaire qui signe un document décrétant que la base aérienne de Greenwood, en Nouvelle-Ecosse, sera dorénavant francophone unilingue. Voilà une décision frivole. Il faut vraiment ignorer les réalités d'une province et d'une région pour agir de la sorte. Un tel geste fournit des armes aux adversaires du programme.

— La politique du gouvernement fédéral est énoncée dans des déclarations officielles comme la résolution Drury de 1973, la déclaration Chrétien faite il y a quelques mois au parlement. Sur les grandes lignes de cette politique, êtes-vous d'accord?

— D'une façon générale, oui. Mais je m'objecte à certaines décisions particulières, parce qu'elles ont un effet néfaste sur le principe même. Le programme est assez bien accepté à travers le pays.

— Favorisez-vous l'établissement de districts bilingues?

— Ça dépend.

— Croyez-vous que le fédéral doit offrir les services de ses divers ministères et organismes dans les deux langues à Montréal.

— Oui.

— Vous n'hésiteriez pas à déclarer Montréal district bilingue pour les fins de l'administration fédérale?

— Il faudrait que je vérifie cela de près. Mais les citoyens de Montréal ont droit de recevoir des services fédéraux dans les deux langues. Il n'y a pas de doute là-dessus dans mon esprit. Sauf que les principes sont énoncés par les hommes publics et que souvent, la règlementation conçue par les fonctionnaires vient les gâter.

— Actuellement, certains députés conservateurs allèguent que l'exigence de la maitrise du français pour l'octroi de certains postes crée des injustices à l'égard de fonctionnaires unilingues anglophones et que cela nuit au système de promotion fondé sur la compétence. Qu'en dites-vous?

— Il y a là un problème. le vaste mouvement en direction du bilinguisme a commencé sous M. Pearson. A l'époque, il y avait de bons fonctionnaires qui n'avaient pas été prévenus des changements à venir. Je ne voudrais pas que l'on soit injuste à leur endroit. C'est là une condition très importante pour le succès ultime du programme. Je préférerais prendre un peu plus de temps pour atteindre l'objectif.

— Le gouvernement fédéral doit également tenir compte des aspirations des francophones. Si le programme ne donne pas certains résultats, le gouvernement ne sera pas plus avancé. A force de vouloir respecter les susceptibilités de tout le monde, ne sera-t-il pas réduit à l'impuissance?

— La réalité, c'est que le pays est bilingue, que la capacité de s'exprimer en français et en anglais est un élément très important. On me faisait observer dans l'Ouest que le bilinguisme coûte cher, qu'il entraîne des dépenses s'élevant à des centaines de millions. J'ai répondu: "Oui, ça coûte cher, mais ça fait partie du prix que vous payez pour être canadiens".

La Loi 22

— Voyez-vous une contradiction entre la loi fédérale sur le bilinguisme et la loi 22 du gouvernement Bourassa?

— Je trouve assez bizarre qu'un gouvernement libéral prône au niveau fédéral un programme de bilinguisme, tandis qu'un gouvernement libéral agissant au plan provincial prône un autre type de système linguistique. Les libéraux devraient s'entendre entre eux. MM. Trudeau et Bourassa devraient prendre le lunch ensemble pour décider quel genre de pays ils veulent bâtir.

— En quoi la loi 22 est-elle une initiative bizarre?

— Je trouve que la politique du Québec tend vers l'unilinguisme. J'ai toujours dit que j'étais d'accord pour que les Québécois protègent les droits des francophones. Cependant je vois deux éléments de discrimination dans la loi 22. J'y vois d'abord un élément de discrimination contre les francophones peu fortunés. J'y vois aussi un élément de discrimination contre les immigrants. Je ne veux pas que le fils de cultivateur ou d'ouvrier soit défavorisé au bout de la ligne.

— Vous trouvez qu'à un certain niveau, l'anglais est indispensable et que vous créez des inégalités si vous ne donnez pas une chance égale à tout le monde.

— Oui, je le crois. Sous la loi 22, il se pourrait que seuls les enfants de familles riches puissent se tirer d'affaire. Avec cette loi, je veux savoir où le fils d'un électricien en sera dans 20 ans.

— Touchant les immigrants, vous trouvez probablement que la loi 22 ne leur donne pas la même liberté de choix qu'aux autochtones en matière scolaire?

— C'est ça. Il y a deux cent ans, il y avait 50,000 francophones au Québec. Ils sont aujourd'hui six millions. C'est le meilleur cas de toute l'histoire du monde. Il n'a pas été besoin de discrimination pour atteindre ce résultat. Le principe de la loi 22 est bon. Pourquoi y avoir inséré des éléments de discriminations? En agissant ainsi, vous affaiblissez le principe. Dans quinze ans, les enfants de foyers francophones se sentiront défavorisés et pénalisés. Je me demande si M. Bourassa prévoit les récriminations qu'il entendra dans une quinzaine d'années.

—Et votre attitude au sujet de la langue d'enseignement?

—Je suis un type pratique. J'ai une petite file. Son avenir linguistique est déjà tracé. A deux ans, elle parlait le français et l'anglais à la maison. Elle fréquentera d'abord l'école française au niveau élémentaire. Après sept ans, je l'inscrirai à l'école anglaise, ensuite elle ira à Laval ou à McGill: elle fera le choix qu'elle voudra.

L'économie et la politique énergétique

—Vous avez prononcé à Victoria un discours remarqué dans lequel vous souligniez que l'économie canadienne est malade et que la productivité de notre pays est bien inférieure à ce qu'elle devrait être. Quelles mesures préconisez-vous pour pallier à cette situation?

—D'abord, en ce qui touche le premier ministre, on n'observe chez lui aucun exemple d'austérité. Les citoyens regardent le premier ministre, ils observent son train de vie et son style. Ils se disent que cet homme leur demande des sacrifices mais qu'il n'est pas prêt à en accepter pour lui-même . Le symbole qu'incarne le premier ministre est important quand on essaie de vendre l'idée d'autérité à Baie Comeau.

Notre économie souffre d'un problème grave: c'est notre situation en matière de productivité. Dans le secteur manufacturier, les salaires ont augmenté de 18% l'an dernier tandis que la productivité augmentait d'à peine 2%. Dans le même secteur aux Etats-Unis, les salaires augmentaient pendant la même période de 9% tandis que la productivité augmentait de 7%. Il n'est pas besoin d'un doctorat en mathématiques de l'Université de Montréal pour savoir que dans quelques années pareille situation va nous éclater en plein visage. En France, en Italie, au Japon, la productivité augmente annuellement à un taux d'environ 9%. Au Canada, l'augmentation est à peine de 2.5%; dans certains secteurs, elle est même nulle.

Notre aptitude à bâtir un pays solide repose en bonne partie sur notre aptitude à exporter nos produits finis. Nous ne pourrons pas toujours être une nation qui vend ses richesses naturelles. Nous devons également être en mesure d'exporter notre technologie et nos produits finis. C'est de cette manière que nous ferons en retour de l'argent et que nous nous doterons d'un niveau de vie intéressant.

Je propose la création d'une Commission nationale de la productivité. Comme premier ministre, je présiderai personnellement cette commission. Je crois que l'objectif est assez important pour justifier cette attitude. La commission aura comme mandat de mesurer la productivité. Elle sera formée de personnes du gouvernement, du patronat et du syndicalisme. Il faudra y nommer des personnes de la plus haute qualité. Au préalable, il faudra trouver une façon de mesurer la productivité qui soit acceptable aux représentants du syndicalisme. Il faudra également modifier notre système fiscal afin qu'il comporte une rétrébution plus marquée pour les accroissements de productivité. La commission devra également expliquer au Canada l'importance vitale de la notion de productivité. Celle-ci n'est pas comprise parce qu'elle n'est pas expliquée.

Il faudra ensuite examinier les barrières tarifères et les ententes avec les Etats-Unis. Un grand nombre de nos industries sont présentement protégées contre la concurrence extérieure. Il va faloir examiner cette situation de près de manière que dans une dizaine d'années, on ne soit pas réduit à se demander comment il se fait que le premier ministre n'en a pas parlé plus tôt.

Une étude de l'O.C.D.E. établit que le Canada est la nation la moins productive parmi celles qui font partie de ce groupe international. Le Portugal nous dépasse à cet égard. Mais à cause de nos richesses naturelles assez extraordinaires, nous avons pu maintenir jusqu'à ce jour une balance des paiements convenable. Nous vendions nos richesses: nous commençons à peine à nous rendre compte que c'est cela qui nous maintenait en vie.

—En matière d'énergie, qu'elles priorités s'imposent actuellement?

—L'exploration. Les politiques gouvernementales et les lois fiscales devraient être conçues en vue d'encourager les individus et les sociétés privées à découvrir de nouvelles sources d'énergie. Dans le Grand Nord, dans l'Artique, on est en train de pénaliser le pays avec les politiques fiscales actuelles.

—Croyez-vous que la découverte de nouvelles sources d'énergie pétrolière, minière ou gazière doit être assumée exclusivement par l'entreprise privée? Voyez-vous un rôle pour des organismes gouvernementaux comme Petro-Can?

—Quand je constate la faible productivité des services gouvernementaux, je préfère l'entreprise privée. Ce qui m'encourage au sujet de Petro-Can, c'est la présence du Maurice Strong à la tête de cet organisme. J'ai beaucoup de respect pour M. Strong. Il a reçu une formation très solide dans l'entreprise privée. Mais de façon générale, la performance des sociétés de la Couronne et des agences gouvernementales ne n'impressionne pas.

—Tenant compte de la présence de Maurice Strong à la tête de Petro-Can, vous n'êtes donc pas pour l'instant porté à condamner ou à rejeter cette société de la Couronne?

—Non, j'aimerais m'asseoir avec Maurice Strong pour examiner le budget et le programme de Petro-Can. Mais, créer de nouvelles sociétés pour le plaisir de le faire, cela va à l'encontre de ce que je veux faire. Si le prochain premier ministre conservateur pouvait quitter Ottawa après six ou sept ans après avoir réussi à amoindrir la taille du gouvernement, il aurait accompli un miracle. Son nom passerait à l'histoire pour l'éternité.

—Etes-vous favorable à la politique de tamisage du gouvernement fédéral en matière de capitaux étrangers? Seriez-vous porté à envisager des mesures de contrôle plus strictes en ce qui touche l'entrée des capitaux étrangers au Canada? Ou favoriseriez-vous plutôt une politique de porte ouverte?

— Je ne suis pas en faveur d'une politique de porte ouverte. Mais voici le problème. Le taux de croissance réel du pays est faible. Le chômage est actuellement supérieur à 7%. A Terre-Neuve, le taux de chômage est de 21%. Comment créer des emplois dans cette partie du pays? Avec des investissements. Le peuple canadien n'a jamais été tellement courageux lorsqu'il s'agissait d'investir dans son propre pays. Nous avons toujours bâti le pays à l'aide d'investissements étrangers. Aujourd'hui, nous en avons besoin. Prenez le cas d'un Américain qui est disposé à bâtir à Terre-Neuve une usine qui créera 500 emplois. Ce n'est pas moi qui vais dire au premier ministre de Terre-Neuve qu'il ne pourra obtenir cette usine.

— Depuis le début de votre campagne, vous avez enfourché à maintes reprises le thème du gigantisme gouvernemental. Que voulez-vous dire par là?

—L'une des premières choses que j'aimerais faire, ce serait de réduire la taille du gouvernement fédéral et le budget fédéral. J'ai toujours dit que le meilleur gouvernement était celui qui est assez proche du peuple. Il faut une réorganisation des finances publiques de manière à améliorer le lot des provinces et des municipalités. Pour les trois prochaines années, je limiterais la croissance du budget et du gouvernement fédéral à un taux qui ne devrait pas excéder 8, 6, 4% respectivement. Une fois devenu premier ministre, j'imposerais un moratoire sur tous les programmes sociaux pour une période de cinq ans. Ces mesures nous permettraient de nous asseoir à tête reposée et d'analyser à fond les causes réelles qui ont fait augmenter le budget fédéral de 11.2 milliards de dollars en 1968 à 40 milliards de dollars actuellement. Je consulterais mes collègues à ce sujet et je demanderais à tous les premiers ministres provinciaux de venir à Ottawa bien prépares. Il ne s'agirait pas d'une conférence de trois jours,

Suite à la page 7

■ "Je vois deux éléments de discrimination dans la Loi 22. J'y vois d'abord un élément de discrimination contre les francophones peu fortunés. J'y vois aussi un élément de discrimination contre les immigrants".

Brian Mulroney, nouveau météore dans le ciel conservateur

Quand il affirmait en privé qu'il était tout près du premier rang dans la course à la succession de Robert Stanfield, vous écoutiez Brian Mulroney avec une oreille charitable, mais vous n'étiez guère porté à le croire, tant cela semblait impossible. Depuis le sondage de Peter Regenstreif, plusieurs doivent cependant reviser leur jugement. En quelques mois à peine, le jeune avocat montréalais de 37 ans s'est en effet imposé comme l'une des figures dominantes de la course au leadership conservateur.

Malgré son jeune âge, il y a déjà près de 20 ans que Brian Mulroney milite au sein du Parti progressiste-conservateur. Natif de Baie-Comeau et issu d'une famille ouvrière, il fut, pour ainsi dire, bilingue de naissance, à l'exemple de nombreux Québécois d'origine irlandaise. Ce bilinguisme qu'il tenait de ses origines familiales, il eut la chance de le perfectionner à travers une expérience académique où l'influence de St-François-Xavier University se mêla curieusement à celle de la Faculté de Droit de Laval.

S'il parle l'anglais à la manière de bien des Irlandais, c'est-à-dire avec un vocabulaire plutôt limité mais avec une grande clarté, on peut dire aussi qu'il parle le français à la manière d'un Québécois pure laine. Son accent est québécois, ses exemples, quand il veut illustrer sa pensée, sont d'ici. Il n'y a que les constructions de phrases et la syntaxe qui se ressentent souvent de la double expérience culturelle à laquelle il fut très jeune soumis.

Maint anglophones vivent au Québec sans en être. Tel n'est pas le cas de Brian Mulroney. En plus de participer sans jamais flancher aux campagnes infructueuses de son parti depuis de nombreuses années, Mulroney a en effet été associé de près à des expériences foncièrement québécoises dans le domaine où il excelle, celui des relations du travail. C'est surtout la Commission Cliche qui l'a à cet égard révélé au grand public. Mais pour ceux qui suivent les problèmes du travail de près, Mulroney était devenu un nom familier bien avant l'enquête sur l'industrie de la construction.

De l'avocat spécialisé dans les relations du travail, Mulroney incarne les traits caractéristiques. Pas intellectuel pour deux sous, il respecte la compétence et sait où aller la chercher. Mais son univers est celui des choses concrètes, des arrangements pratiques, des joutes rudes où l'on se frappe à qui mieux mieux pour ensuite noyer le tout dans un honnête compromis qu'on s'empresse d'arroser d'un gin de qualité.

Mulroney aborde dans le même esprit les grandes questions de l'économie et de l'unité canadienne. A première vue, ses réponses ont une simplicité qui déroute. Après huit années d'un gouvernement qu'on accuse volontiers d'intellectualisme, la confiance bonhomme, l'optimisme rayonnant de Mulroney ont aussi, toutefois, une saveur rafraichissante que l'on a cessé d'attendre du leader assombri et renfrogné que semble devenu Pierre Elliott Trudeau.

Claude RYAN

Examens français à Montréal

La date limite des inscriptions en vue des examens du baccalauréat, du B.E.P.C. et des épreuves anticipées de français a été fixée au

17 février prochain

Pour tous renseignements, s'adresser au:

Consulat Général de France, Centre d'examen, 2, Élysée, Étage E, Place Bonaventure, Montréal

Tél.: 866-6551 poste 229

VIENT DE PARAÎTRE aux Éditions FIDES

DÉCLARATION SUR QUELQUES QUESTIONS D'ÉTHIQUE SEXUELLE

par

La Sacré Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

Dans la collection:

"L'Église aux quatre vents"

$0.50 au comptoir

Par quantité: $6.00 (12 ex.)

$23.00 (50 ex.) $42.00 (100 ex.)

(port compris)

RAPPEL de deux nouveaux titres dans la même collection:

L'ÉVANGÉLISATION DANS LE MONDE MODERNE

par S.S. Paul VI. $1.50 au comptoir

Par quantité: $16.80 (12 ex.)

$65.00 (50 ex.) $120.00 (100 ex.)

(port compris)

LES SPORTS DANS L'OPTIQUE CHRÉTIENNE

par le Groupe Mixte de Travail des Églises du Canada. $0.75 au comptoir

Par quantité: $8.40 (12 ex.)

$32.50 (50 ex.) $60.00 (100 ex.)

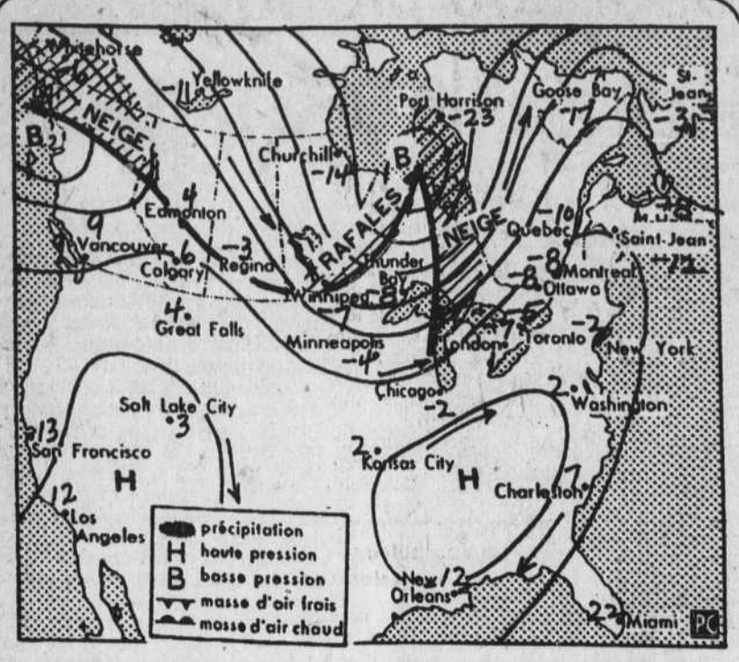
(port compris)

En vente dans toute librairie et à la

LIBRAIRIE GÉNÉRALE FIDES Tél.: 861-9621

235 est boul. Dorchester, Montréal

la météo



Un faible creux barométrique sur le nord-ouest québécois a traversé la province d'ouest en est au cours de la nuit. Ce système apportera des passages nuageux partout et quelques flocons de neige ici et là. A l'arrière, la présence d'une crête sera de courte durée alors qu'une seconde perturbation en provenance des Territoires du nord-ouest s'amènera près de la Baie-James ce soir. Les nuages envahiront le nord-ouest québécois et quelques centimètres de neige suivront. Le système et la précipitation se déplaceront vers le bas St-Laurent par la suite.

●

Régions de l'Abitibi, Haute-Mauricie, Chibougamau: nuageux suivi de neige en après-midi. Minimum la nuit dernière de moins 22. Maximum près de 10. Aperçu pour demain: chutes de neige locales.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: nuageux cet après-midi et neige débutant en soirée. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 8. Aperçu pour demain: nuageux et neige.

Régions de l'Outaouais, Montréal: nuageux cet après-midi et neige débutant en soirée. Minimum la nuit dernière de moins 18. Maximum de moins 6. Aperçu pour demain: nuageux et neige.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: ennuagement en après-midi et neige débutant au cours de la soirée. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 10. Aperçu pour demain: nuageux et neige.

●

Régions du Lac St-Jean, Baie-Comeau, Sept-Iles: passages nuageux et quelques flocons de neige. Minimum la nuit dernière de moins 25. Maximum de moins 15 à moins 17. Aperçu pour demain: neige.

●

Régions de Rimouski, Gaspésie: passages nuageux et quelques flocons de neige. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 12. Aperçu pour demain: neige.

7 février

par la PC et l'AP

Il y a 145 ans aujourd'hui, le 7 février 1831, les Belges se révoltaient contre le joug des Hollandais en établissant une régence et en rédigeant une constitution inspirée de celle de l'Angleterre et l'une des plus libérales d'Europe. En juin, le Congrès national choisissait comme roi le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Le souverain hollandais, qui régnait sur l'ensemble des Pays-Bas depuis la défaite de Napoléon, s'opposait à cette séparation et il envoya son armée qui fut cependant battue par les troupes françaises et britanniques.

1972 — Le Canada rejette la requête de la république d'Irlande pour une intervention auprès de la Grande-Bretagne lui demandant de modifier son attitude devant la violence en Ulster.

suites de la première page

FONDS WAGNER

qu'un fonds en fiducie de $300,000 avait effectivement été constitué en 1972 pour le compte de M. Wagner qui en tire annuellement les intérêts, soit environ $30,000, pour une période de 10 ans.

Interrogé par les deux journalistes de Toronto, M. Wagner a reconnu l'existence de ce fonds, créé à son intention par des amis, a-t-il dit, afin de soutenir financièrement l'action politique et l'oeuvre d'organisation que lui imposaient dans le Québec sa qualité de principal représentant élu du Parti et son titre officieux de lieutenant du leader fédéral. Mais ce régime particulier, a-t-il tenu à préciser, ne comporte aucune contrainte et n'est assorti d'aucune condition.

Toutefois, n'avait-il pas nié l'existence d'un tel arrangement financier au cours de sa conférence de presse du 5 septembre 1972?

Il n'existe aucune contradiction, a répondu M. Wagner, entre mes déclarations de septembre 1972 et les événements survenus par la suite. Ces déclarations étaient vraies à l'époque, les arrangements financiers n'ayant été faits qu'après les élections de 1972.

"Des amis, a expliqué le candidat au quotidien torontois et dans les déclarations qu'il a faites à la télévision, m'apportent leur aide. Je reçois un certain montant par année que je déclare au fisc qui prélève des impôts. Le solde (environ $12,000, devait-il préciser par la suite) est employé pour les fins du travail dans lequel je suis engagé."

M. Wagner n'a pas voulu en dire davantage, estimant que rien ne l'oblige à rendre publiques les dispositions relatives à cet arrangement financier, que cette affaire le regarde, lui, son gérant de banque et le fisc.

Dans les milieux autorisés du Parti conservateur à Ottawa, ce fonds porte un nom. On l'appelle le Fonds Georges-Etienne Cartier pour évoquer l'étroite relation qui exista entre Sir John A. Macdonald et Cartier, son lieutenant au Québec.

Les renseignements qui suivent au sujet de ce fonds en fiducie ont été puisés à diverses sources, notamment dans le Globe and Mail et auprès de militants conservateurs, au Québec et à l'extérieur du Québec, qui n'ont pas voulu que leurs noms soient publiés (sauf indication contraire) en raison du contexte particulier de la campagne en cours pour le choix du successeur de M. Stanfield. M. Wagner n'a à ce jour démenti aucune des informations publiées au sujet du Fonds Cartier dans le Globe en novembre, en décembre et en janvier.

Le Fonds dont M. Wagner tire un revenu annuel et qui était resté secret jusqu'au jour où deux journalistes de Toronto en ont révélé l'existence, a été constitué par un groupe d'avocats de Toronto et par M. Finlay MacDonald, président de la campagne du Parti conservateur en 1972. Ces avocats sont MM. Edwin Goodman, ancien président national du PC, organisateur chevronné et solliciteur de fonds électoraux, Lionel Schipper, associé dans l'étude légale de M. Goodman, et Patrick Vernon, solliciteur de fonds pour le Parti, attaché à l'étude McCarthy and McCarthy.

Il faut rappeler ici que les Conservateurs étaient en 1972 à la recherche d'une personnalité prestigieuse capable de relancer le Parti au Québec, d'en redorer le blason aux yeux d'une opinion publique plutôt indifférente, sinon hostile au groupe de M. Stanfield. Or c'est Me Brian Mulroney, jeune avocat montréalais militant dans le PC depuis de nombreuses années, qui fut alors délégué par le leader et les stratèges du Parti à Ottawa de pressentir M. Wagner et, avec discrétion (puisque celui-ci était magistrat), de le convaincre de se porter candidat dans une circonscription québécoise.

Au cours de ses entretiens avec M. Mulroney, M. Wagner a fait état de ses préoccupations matérielles et de sa sécurité financière. Il le reconnait du reste et confirme qu'il en fut question avec son interlocuteur.

"Lors de mes conversations avec M. Mulroney, a-t-il dit en décembre, j'ai en effet parlé de cela. Mais tout parlementaire, avant de se porter candidat, se préoccupe naturellement de sa sécurité matérielle, d'autant plus s'il se présente comme conservateur au Québec, s'il a été juge et s'il a déjà été ministre libéral."

Juge des sessions de la paix en 1972, M. Wagner gagnait alors $28,000 par année et le salaire de député, à l'époque, était de $18,000 par année. Or, si M. Wagner avait été défait au scrutin, il est fort improbable que le gouvernement libéral du Québec eût consenti à le nommer juge de nouveau.

Au cours de l'été 1972, alors même que M. Mulroney avait des conversations officieuses avec M. Wagner, divers journaux firent état des rumeurs suivant lesquelles celui-ci mettait un prix à sa rentrée dans la vie politique. Le chiffre de $300,000 fut mentionné à quelques reprises, notamment dans Le Soleil, la Gazette, La Tribune, La Presse et Le Devoir, particulièrement au cours du mois de juillet.

Mais aujourd'hui M. Wagner tient à préciser qu'il n'a discuté à l'époque de son adhésion au PC qu'avec deux membres du Parti, MM. Brian Mulroney et Robert Stanfield.

"Il n'y eut jamais de fonds du Parti réunis pour mon compte par suite de démarches de MM. Mulroney ou Stanfield."

Au cours de l'interview qu'il a donnée au Globe en novembre dernier, M. Wagner a réitéré avec insistance que l'arrangement financier fut conclu avec ses amis après les élections de 1972 et qu'il n'y a rien dans cette affaire qui soit de la nature d'un "Watergate". A son avis, il était parfaitement acceptable que ses amis l'assitent financièrement dans son travail d'organisation du Parti conservateur au Québec. Tout lui paraît clair et net dans cette entente. "Et si quiconque met en doute mon intégrité, je suis prêt à riposter rapidement", a-t-il dit.

Il n'y a vraiment rien qui prête à suspicion dans cette formule d'assistance financière, a ajouté M. Wagner qui a même exprimé son étonnement devant l'intérêt si poussé que porte la presse à ce fonds.

"Je cherche à comprendre, a-t-il dit au Globe and Mail, ce qui pourrait justifier un examen aussi attentif."

La question qui vient aussitôt à l'esprit est celle de la date à laquelle fut conclu l'arrangement financier entre M. Wagner et ses amis. Question importante, en effet, puisque le député de Saint-Hyacinthe affirme que l'affaire fut réglée après les élections d'octobre 1972 et qu'il disait par conséquent la vérité lorsqu'il déclara le 5 septembre 1972 qu'il n'avait pas demandé et qu'on ne lui avait pas offert de fonds de pension ou de compensations financières.

A cette question, qui lui a été posée par le quotidien torontois, M. Wagner répond qu'il ne peut se souvenir du moment exact où l'arrangement fut conclu avec ses amis. "Je ne peux vraiment pas répondre au sujet du moment."

On a cependant appris qu'il y eut effectivement des discussions aux échelons supérieurs du Parti conservateur au sujet des inquiétudes matérielles et financières qu'avait exprimées M. Wagner lors de ses rencontres avec M. Mulroney. Or, ces discussions ont eu lieu avant l'annonce de la candidature de M. Wagner, en septembre.

A quoi celui-ci répond que de telles discussions n'ont pas abouti à la conclusion des arrangements financiers avant les élections d'octobre 1972.

"Si nous avions gagné les élections et accédé au pouvoir, a dit M. Wagner au Globe, la situation eût été différente. Mais nous n'avions qu'une couple de sièges (au Québec). J'étais le lieutenant au Québec et je devais me mettre à l'oeuvre en vue des prochaines élections. Je devais m'y mettre à temps complet."

En somme, a expliqué M. Wagner, ses amis lui fournirent les moyens d'accomplir ses fonctions de parlementaire à temps complet. Il avait alors rompu tous ses liens avec son étude légale et n'avait d'autres moyens de subsistance que son salaire de député.

Une fois l'impôt payé, le supplément que lui apporte annuellement le revenu du fonds Cartier est bien inférieur à ce qu'il gagnerait s'il était partenaire dans une étude légale, a-t-il dit.

Invité à s'expliquer à la télévision, le député de Saint-Hyacinthe a de plus rappele que cette formule d'assistance financière, loin de marquer un précédent dans l'histoire politique canadienne, a déjà été utilisée, notamment en faveur de Lester Pearson lorsqu'il est devenu leader de l'Opposition, et de Lõuis Saint-Laurent lorsqu'il a été élu chef du Parti libéral.

Avant de constituer le Fonds Cartier, les avocats torontois ont sollicité l'avis d'autres confrères, peu après la conclusion de l'arrangement, pour s'assurer que celui-ci n'était pas contraire à la Loi électorale.

Quelques jours après la publication des premiers articles du Globe and Mail sur le Fonds Cartier, la Presse Canadienne diffusait d'Ottawa une dépêche contenant une déclaration de M. Wagner.

"M. Wagner a déclaré mercredi (5 novembre) que le fonds de $300,000 créé à son intention après son entrée en politique en 1972 afin d'accroitre son revenu a peut-être été constitué à même les ressources financières du Parti conservateur. On m'avait donné l'assurance que cet argent n'était pas celui du Parti, a-t-il dit dans une interview à la Presse Canadienne. Mais il se peut qu'il en soit autrement. Je ne sais pas.

"M. Wagner a dit qu'on lui avait précisé à l'époque que l'argent provenait d'un groupe d'amis anonymes. Je ne sais pas où ils ont puisé cet argent.

"M. Wagner a dit qu'il avait rendu publics tous les détails relatifs à ce fonds en fiducie qui est administré par l'avocat torontois Eddie Goodman."

Pour sa part, M. Heward Grafftey, dans une entrevue accordée à Montréal-Matin — Le Dimanche et publiée le 18 janvier, a soutenu que la décision de constituer le fonds en fiducie pour M. Wagner a été prise avant les élections du 30 octobre 1972, plus exactement durant la deuxième semaine de juillet au cours d'une rencontre regroupant quelques personnes au Reine-Elisabeth.

C'est une hypothèse que M. Wagner n'a pas rejetée puisqu'il a reconnu que les discussions touchant les arrangements financiers ont pu s'engager avant les élections du 30 octobre, mais elles n'ont abouti à une entente et à la création du Fonds, a-t-il affirmé, qu'après le scrutin.

M. Grafftey affirme d'autre part que cette somme de $300,000 a été "déduite du montant total (...) que le Parti destinait à ses 74 candidats du Québec" en 1972. Si cette affirmation est fondée, on est amené à penser que les discussions conduisant aux arrangements définitifs en faveur de M. Wagner étaient, sinon terminées avant le scrutin du 30 octobre, du moins fort avancées. Comment expliquer autrement que la somme de $300,000 aurait été soustraite des fonds affectés par le PC national au PC-Québec pour la campagne? Le partage des fonds électoraux est intervenu au début de septembre, alors que s'ouvrait la campagne électorale.

A ce sujet, LE DEVOIR a appris d'un des responsables de la campagne électorale du PC-Québec en 1972 que le montant initialement prévu pour la campagne conservatrice dans cette province avait été établi à $1,400,000. Par la suite, la permanence du Parti à Ottawa a instamment prié les responsables du Québec de ramener le budget des dépenses à $1,000,000. Ce qui fut fait.

A l'époque, poursuit M. Grafftey, MM. Stanfield et Mulroney savaient parfaitement ce qui se passait.

Et le député de Brome-Missisquoi, que la tournure de la campagne au leadership a rendu amer, ajoute encore ceci: "Ce que je viens de dire, les gens du Québec ne le savaient pas; ils vont peut-être prétendre que c'est encore un Anglais qui tente de détruire la réputation d'un homme politique canadien-français, mais ce n'est pas vrai. Je vous assure qu'en 1972, les tactiques et les manoeuvres des Stanfield, Wagner et Mulroney ont été contraires à l'éthique politique généralement acceptée au Québec."

Toujours selon M. Grafftey, si cette somme de $300,000, au lieu de servir à constituer un fonds pour M. Wagner, avait été remise aux candidats en bonne posture pour l'emporter dans leurs circonscriptions, le Québec aurait pu envoyer à Ottawa quelques députés conservateurs de plus, et c'est M. Stanfield qui aurait pu former le gouvernement.

"Je n'ai jamais lancé d'attaque personnelle contre mes collègues, a encore dit M. Grafftey, mais ça ne peut plus durer. Les candidats conservateurs de 1972 au Québec sont en maudit et il importe que tous les gens ayant trempé dans le fonds Wagner disent la vérité au plus tôt."

●

A la lumière des faits que M. Wagner a publiquement reconnus depuis novembre au sujet du Fonds en fiducie, la déclaration qu'il fit le 5 septembre 1972 lorsqu'il annonça sa candidature laisse subsister des doutes que les mises au point récentes du candidat n'ont pas dissipés. Quand il dit, à moins de deux mois des élections, alors qu'il vient de quitter la magistrature, qu'il n'a pas "besoin", qu'il n'a "pas demandé" et qu'on ne lui a "pas offert de fonds de pension ou de compensations financières", son démenti est quasi total. M. Wagner, il est vrai, a dit et répété que les arrangements financiers touchant le Fonds Cartier n'ont été conclus qu'après les élections, à une date dont il ne se souvient pas. Mais peut-on logiquement admettre que le projet n'avait pas été au moins envisagé avant cette date, au cours de l'été ou en septembre?

En réalité, les renseignements recueillis par le Globe et par LE DEVOIR établissent que M. Wagner avait rencontré MM. Finlay MacDonald et Eddie Goodman au cours de la semaine du 10 juillet 1972. De nouvelles rencontres eurent lieu plus tard en juillet et en août. Certes, ces conversations ont pu, en bonne partie, porter sur les modalités de l'adhésion au Parti et de la candidature de l'homme en qui les dirigeants conservateurs voyaient l'espoir d'une conquête du Québec; mais il est permis de penser que M. Wagner et ses interlocuteurs ont aussi évoqué la fameuse question de la sécurité matérielle.

Plusieurs mois auparavant, en décembre 1971, lors d'entretiens préliminaires qu'il avait eus avec le Parti, M. Wagner avait, précise le Globe, indiqué les conditions auxquelles sa sécurité matérielle serait garantie. Il avait demandé que lui fut remise en espèces la somme de $150,000 et que lui soit assuré un emploi dans une étude légale de Montréal au salaire annuel de $30,000, assorti d'une indemnité de $5,000, pour une durée de cinq ans. Mais ce projet n'a jamais eu de suite. En effet, pour le compte du Parti conservateur, M. Brian Mulroney s'efforça mais en vain de trouver à Montréal une étude qui consentirait à offrir un emploi et de telles garanties financières à M. Wagner. En 1972, les démarches discrètes accomplies par M. Mulroney étaient bien connues dans les milieux judiciaires de Montréal. Ne parvenant pas à réunir les conditions nécessaires, les conservateurs s'étaient presque résignés à oublier la candidature de M. Wagner.

Mais un événement se produisit qui devait modifier complètement la situation. En mars 1972, le Parti a pris connaissance des résultats d'un sondage très poussé réalisé au Québec par M. Bob Teeter, représentant de la maison Market Opinion Research de Detroit. Or ce sondage, dont LE DEVOIR a fait état à l'époque par suite d'une fuite délibérée, établissait clairement que Claude Wagner était alors la personnalité publique la plus populaire dans le Québec. C'est ensuite que les négociations secrètes ont repris avec celui qui était toujours juge des sessions de la paix, négociations au cours desquelles les représentants du Parti ont étudié de plus près une nouvelle formule d'arrangement financier.

Les diverses sources auxquelles a puisé LE DEVOIR, de même que le Globe and Mail de Toronto, s'accordent à préciser que l'entente et sur la candidature de M. Wagner et sur le principe de l'arrangement financier est survenue en août 1972. Mais le juge n'a voulu quitter le banc qu'après l'annonce des élections générales, le 1er septembre 1972. On s'est alors entendu pour que M. Wagner remette formellement sa démission comme juge le 5 septembre, date à laquelle la presse était convoquée.

Mais il restait encore à mettre au point les modalités de l'arrangement financier, la création du Fonds Georges-Etienne Cartier, la désignation des fiduciaires, la détermination des revenus que toucherait le bénéficiaire, etc. Selon des sources sûres, ces dispositions finales ont fait l'objet d'entretiens au cours des mois de septembre et octobre 1972 entre l'intéressé et M. Eddie Goodman, donc au cours de la campagne électorale. A la mi-octobre, un militant influent du PC, alors qu'il se trouvait dans un hôtel de Montréal en compagnie de M. Wagner, a reçu un appel téléphonique de M. Goodman qui lui demandait d'être fiduciaire. Celui-ci refusa tout net.

Les noms des fiduciaires ne sont toujours pas connus. On sait que MM. Goodman, Schipper et Vernon ont fait le nécessaire pour constituer le fonds, mais on ignore s'ils en sont les fiduciaires. Tous les témoignages indiquent d'autre part que la somme nécessaire à la création du Fonds en fiducie a été tirée de la caisse du PC.

A l'intérieur du Parti, du moins aux échelons supérieurs, on refuse depuis plusieurs semaines de répondre aux questions touchant le Fonds Cartier. La raison est presque toujours la même: en pleine campagne de leadership, quiconque ferait une déclaration sur cette affaire risquerait de nuire aux chances de M. Wagner; adversaires et partisans s'abstiennent par conséquent de toute déclaration compromettante.

Mais, à la faveur de conversations et de confidences, pourvu que l'interlocuteur ne soit pas identifié, on apprend que les conservateurs n'étaient pas tous enchantés d'accueillir Claude Wagner dans le Parti en 1972. On s'y résigna chez les sceptiques et les opposants parce que les stratèges avaient acquis la conviction, sur la foi du sondage de M. Teeter, que M. Wagner, artisan probable d'une grande victoire au Québec, serait l'instrument de l'accession du PC au pouvoir. Ainsi, l'ancien juge insistait pour que lui soit conféré le titre de lieutenant de M. Stanfield et leader du Parti au Québec. MM. Grafftey et Georges Valade ne voulaient pas au Québec d'un chef issu du Parti libéral et qui deviendrait leur leader. Comme M. Wagner réclamait quand même ce titre, il fut décidé par M. Stanfield qu'il deviendrait leader de la campagne électorale au Québec. Ce compromis ne devait pas satisfaire complètement l'intéressé.

On raconte aussi que ce dernier n'eut pas au cours de la bataille électorale l'attitude qu'on attendait de lui, refusant à plusieurs reprises de se soumettre aux décisions des organisateurs et même, à une ou deux occasions, de paraître en public auprès de M. Stanfield. Mais on lui pardonnait tous les écarts puisque l'on voyait en lui la clé de la victoire prochaine.

Au lendemain des élections, la déception au Québec n'avait d'égale que l'amertume d'une fraction importante de partisans à l'encontre de M. Wagner. "On vous l'avait bien dit que ce transfuge n'accomplirait pas de miracles au Québec!" s'écriait-on à Montréal. Les stratèges du Parti, dans leur quartier général d'Ottawa, ont soudain constaté qu'ils avaient probablement surestimé le charisme et l'ascendant de l'ex-juge pour lequel ils avaient consenti à engager des fonds importants.

Aussi, les informateurs, à l'intérieur du Parti, sont-ils unanimes à conclure que les arrangements financiers en faveur de M. Wagner devaient avoir été passés AVANT le jour du scrutin. Autrement, disent-ils, comment le Parti, après d'aussi cuisants revers au Québec, aurait-il ainsi "récompensé" le député de Saint-Hyacinthe.

Mais le revenu que tirait — et que tire encore — M. Wagner du Fonds Cartier n'est-il pas avant tout destiné à défrayer son travail d'organisation et d'animation pour le compte du Parti au Québec, ainsi que le député de Saint-Hyacinthe l'a lui-même expliqué?

Hélas, répond un conservateur chevronné du Québec, M. Wagner n'a investi dans la province ni beaucoup de temps, ni d'argent ni d'énergies considérables depuis 1972, à l'exception de son comté. Et, dit-il encore, après son élection de 1972, il a demandé et obtenu que le salaire de son secrétaire particulier, toujours à son service, soit payé par un bureau d'ingénieurs de Montréal.

L'entente intervenue au moment de la création du Fonds, précise encore cet informateur, ne fait pas obligation à M. Wagner d'employer le revenu annuel à des fins particulières.

Dans son interview à la Presse Canadienne, en novembre dernier, M. Wagner affirmait qu'il avait rendu publics tous les détails au sujet du Fonds. Pourtant, à plusieurs questions on ne possède pas la réponse:

● Est-il vrai que le Fonds a été créé pour une période de 10 ans? Le cas échéant, que se produira-t-il au terme de cette décennie (1972-1982)? Qui touchera le capital? Le Parti? La famille de M. Wagner?

● Qui sont les fiduciaires? Quel compte a-t-on rendu aux contributeurs et à ceux qui ont constitué le Fonds? Est-il administré par une société de fiducie?

● Existe-t-il un document attestant la création du Fonds et les fins poursuivies? S'il existe, pourquoi M. Wagner ne le rend-t-il pas public?

● Quand le Fonds a-t-il été effectivement créé? M. Wagner affirme qu'il ne s'en souvient pas, mais ne pourrait-il pas consulter M. Goodman ou son gérant de banque?

● Quand M. Wagner déclarait, le 5 septembre 1972, qu'il n'avait pas besoin, qu'il n'avait pas demandé et qu'on ne lui avait pas offert de fonds de pension ou de compensations financières, croyait-il de bonne foi à l'époque qu'un Fonds en fiducie ne constitue pas une "compensation financière", mais plutôt une source de revenu destiné à couvrir ses frais d'organisation électorale et politique?

RENÉ LÉVESQUE

qui est plus égal que les autres, c'est-à-dire la gang d'Ottawa, et celui de Québec qui est actuellement plus malléable qu'il ne l'a jamais été. Il y a un danger permanent dans cette situation."

M. Lévesque se demande par ailleurs comment le gouvernement Bourassa pourra éviter des hausses d'impôts dans le prochain budget, à moins de camoufler des choses, de reporter des échéances et la douleur. Ainsi il pourrait, au risque de porter atteinte à son crédit, emprunter pour payer des dépenses courantes.

"Cela vous indique une des façons dont, pendant un bout de temps, un gouvernement peut camoufler sa situation en jouant sur son crédit pour boucher des trous, mais tu ne le fais pas longtemps et tu le perds vite en maudit, ton crédit, quand tu fais cela. À moins de trucs comme cela, qui seraient inqualifiables, le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils sont devant un cul-de-sac budgétaire."

Le gouvernement peut également, il le fait déjà, couper des projets importants, amputer des services, tout en forçant les municipalités à emprunter au-delà de leurs possibilités. Le ministre des Finances peut se vanter que le coût du service de la dette reste stable ou même diminue, mais celui des municipalités connaît une hausse spectaculaire.

M. Lévesque a confirmé d'autre part qu'à compter de la mi-février, il se consacrera à plein temps à ses fonctions de président du Parti, du moins pour un an, abandonnant ainsi le métier qui est le sien depuis trente ans. Il le fait à regret d'ailleurs, espérant ne pas être trop rouillé quand il y reviendra. S'il abandonne sa chronique au Jour, M. Lévesque reste toutefois, semble-t-il, membre du conseil d'administration du quotidien indépendantiste.

LOCKHEED

pellerai plutôt cela un cadeau mais je ne voudrais pas ergoter sur les mots avec vous, sénateur", lui a-t-il répondu. Il a convenu en réponse à une autre question qu'une partie des commissions versées par Lockheed à ses agents à l'étranger était probablement reversée à ceux qui s'étaient montrés "utiles".

Lockheed Aircraft est l'un des plus gros constructeurs aéronautiques des États-Unis et le détenteur du "contrat du siècle" (commande du chasseur bombardier F-16 par les PaysBas, la Belgique, le Danemark et la Norvège). M. Kotchian a détaillé comme suit ses paiements à l'étranger:

— 12 millions de dollars à des "consultants" au Japon, sur lesquels, a dit le dirigeant de Lockheed, au moins 2 millions de dollars sont allés à des fonctionnaires japonais. La commission elle-même avait révélé mercredi que 7 millions de dollars étaient allés à un homme politique d'extrême-droite, M. Yoshio Kodama. M. Kotchian a précisé que ce dernier était toujours sous contrat et devait toucher 60.000 dollars pour chacun des triréacteurs long-courriers L-1011 à mesure qu'ils seront délivrés à Nippon Airways.

— Plus d'un million de dollars à un "haut fonctionnaire" néerlandais pour établir "un climat de bonne volonté" envers Lockhed. Cette personnalité devait initialement recevoir un avion d'affaire à réaction mais le transfert de propriété s'était révélé trop compliqué. M. Kotchian a utilisé à son sujet le terme anglais de "high official" qui signifie enfait "titulaire d'une haute fonction".

CONTRÔLEURS

Suite de la page 3

M. Patenaude ne sait pas encore comment réagiront les contrôleurs québécois devant le "geste provocateur" de leur syndicat. Il signale trois recours possibles: une injonction pour forcer le retrait des clauses anti-bilinguisme, une requête devant la Commission des relations de travail de la fonction publique fédérale pour forcer la CATCA à défendre les intérêts de ses membres au Québec, la désafilliation et la fondation d'un nouveau syndicat québécois des contrôleurs aériens.

Entre-temps les négociations reprendront en présence d'un conciliateur, réclamé par la CATCA, et la tournure des pourparlers déterminera l'avenir des contrôleurs québécois au sein ou à l'extérieur du syndicat canadien.

les atomisés de l'An 0



DÉCÈS

TISON, Frère Armand. — A Montréal, le 6 février 1976 à l'âge de 70 ans, est décédé, le Frère Armand Tison, missionnaire Oblat de Marie-Immaculée.
Les funérailles auront lieu mardi le 10 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 1385 rue Ontario est, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TESSIER, Claire. — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal le 6 février 1976 à l'âge de 56 ans, est décédée, Mme Paul E. Tessier, infirmière licenciée, née Claire Gingras. Mère de François et Louis. Les funérailles auront lieu lundi le 9 février. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée. No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 9:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-desNeiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée dimanche 7 h p.m. S.V.P. pas de fleurs, des dons en offrande de messes seraient appréciés.

suites de la première page

LE HARCÈLEMENT

vier, et une deuxième en février. Ailleurs, on allonge les récréations, au grand plaisir des élèves. A Chibougamau, les enseignants n'envoient pas leurs propres enfants en classe, certains jours, pour influencer le ratio maître-élèves à la baisse, ont-ils expliqué à leur commission scolaire.

Les enseignants se découvrent souvent collectivement le goût d'aller vérifier ce que contient leur dossier personnel, tenu par l'administration. C'est leur droit strict d'y avoir accès, prévoit le décret.

Les moyens plus traditionnels trouvent également leur place: piquetage d'une demi-heure avant les cours, le matin ou le midi, boycottage des activités parascolaires ordinairement consenties bénévolement, manifestations devant les sièges sociaux des commissions scolaires et assistance massive, quelquefois bruyante, aux réunions des commissaires, prise en main de l'organisation des journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire.

Enfin il faut ranger parmi les moyens lourds et plus susceptibles d'empêcher des réprimandes les retards, pauses-café prolongées, maladies collectives, refus d'assister aux réunions convoquées par l'administration, boycottage des périodes de surveillance ou de suppléance.

Certains choisissent le terrain pédagogique: préparation de cours sur le modèle du manuel du premier mai, par exemple. A Rivière-du-Loup, des enseignants de l'élémentaire ont refusé d'enseigner les matières spécialisées (éducation physique, arts plastiques).

La "semaine d'action de la condition féminine" a été marquée, dans les écoles et les hôpitaux, par l'organisation de garderies en milieu de travail. On a pu en compter 17 durant la seule journée de jeudi.

La version hospitalière du contact que les enseignants cherchent avec les parents consiste à informer le patient des revendications du personnel. On favorise à cet égard la distribution de tracts, les manifestations aux étages, les garderies auxquelles on peut associer les patients des cliniques externes. La palme va aux collants informatifs posés au fond des plateaux de repas portés chez les malades; à Rimouski, une administration hospitalière a demandé à des employés d'enlever chacun de ces collants avec une lame de rasoir, et a envoyé le compte salarial au syndicat...

Là aussi, on visite les conseils d'administration le jour de leur réunion, on tient des débats-midi qui se prolongent, on va vérifier au service de la paie l'opération-comptable qui détermine "un si petit salaire net". Et on stationne collectivement dans l'aire réservée aux administrateurs.

L'opération "colle dans les serrures" qui avait fait parler d'elle avec une certaine indignation, semble au ralenti sinon complètement suspendue. En tout cas, les centrales syndicales ne l'endossent pas et semblent même avoir émis une consigne dissuasive.

Les deux centrales CSN et CEQ s'accordent pour évaluer très largement la participation des syndiqués à ces actions, d'un coin à l'autre de la province. A la CEQ, seule l'Alliance des professeurs de Montréal a signifié formellement son désaccord, préférant miser sur la préparation ordonnée d'une grève générale.

Une autre secousse plonge le Guatemala dans le désespoir

GUATEMALA (AFP et Reuter) — Le Guatemala, dévasté par un tremblement de terre d'une force inouie mercredi, et qui se remettait péniblement du fléau avec ses 4,000 morts et ses milliers de sans abri, a été secoué, hier, par une autre secousse sismique qui a plongé le pays dans le désespoir.

On compterait 14,000 morts, 40,000 blessés graves et environ 200,000 familles sans abri, errant dans les ruines des villes détruites, sans eau potable, tuant des rats pour se nourrir, s'adressant au ciel pour obtenir l'explication d'un tel acharnement des forces de la nature.

Hier, dans la capitale et dans le reste du pays, la préoccupation des gens à récupérer des biens et à reconstruire a cédé carrément à la panique lorsque la secousse de la terre, tout aussi puissante que celle de mercredi, a rasé ce qui était resté debout, couvrant la ville de Guatemala d'un nuage de poussière.

Jusqu'à l'hôpital San Juan de Dios, dans la capitale, qui a menacé de s'écrouler et qui a été évacué obligeant les chirurgiens débordés à transporter leur matériel opératoire dans les cours extérieures de l'édifice.

René Flores, coordonnateur du mouvement catholique Caritas, a fait parvenir le message suivant à son organisation centrale: "Il vous faut répandre dans le monde entier la nouvelle que la situation est dramatique au Guatemala!"

Le reporter Vincente Morales, de l'Associated Press, et son photographe Eddie Kolenovsky, se sont fait transportés à l'intérieur du pays. Morales rapporte que parfois un morceau de clocher d'église est la seule trace d'un village anéanti par le séisme.

Bref, un pays déclaré zone sinistrée. A Genève les organisations internationales ont annoncé, hier, qu'elles ressemblaient les secours pour les sinistrés tandis que plusieurs pays ont acheminé tout de suite des dons monétaires par la Croix-Rouge internationale.

Margaret ne veut pas être Martha

OTTAWA (PC) — Mme Margaret Trudeau s'est encore une fois exprimée sur les ondes, hier, pour répondre aux question des auditeurs lors d'une émission de lignes ouvertes sur sa nouvelle conception de la vie de femme de premier ministre. Elle a cependant précisé que cet appel, le deuxième à l'émission matinale de la station CKOY, serait probablement son dernier.

"Je ne crois par vouloir donner la contrepartie canadienne de cette femme, là-bas aux Etats, qui passait beaucoup de temps à jacasser au téléphone", a-t-elle expliqué, faisant apparemment référence à Mme Martha Mitchell, épouse de l'ancien Attorney général américain et qui s'était fait remarquer par ses appels aux journaux et aux agences de presse.

Mardi, Mme Trudeau avait téléphoné à CKOY après que son récepteur-réveil l'eut tirée du sommeil au son de cette émission. Des auditeurs lui reprochaient ses accrocs au protocole lors d'une récente tournée de 11 jours en Amérique latine en compagnie du premier ministre et elle décida alors d'assurer sa propre défense.

Egalement mercredi, elle avait rejoint l'animateur Michael O'Connell pour lui dire qu'elle n'avait pas eu véritablement la chance, la veille, d'exposer la philosophie étayant ses gestes.

Mme Trudeau a alors laissé entendre qu'elle pouvait bien rappeler vendredi pour s'expliquer plus en détail. Elle a répété qu'elle se sentait aujourd'hui plus libre que jamais en cinq années de mariage avec le premier ministre.

"Je veux parler de la liberté intérieure", a-t-elle expliqué. "En somme, c'est tout ce qui compte." Etant donné qu'à cause de sa position tous les regards sont sans cesse tournés vers elle, elle déclare: "Je veux être perçue telle que je suis."

En réponse à un auditeur, Mme Trudeau estime que ses laius improvisés, ses vêtements simples et ses mots de tous les jours durant la tournée en Amérique latine n'ont pas nui à la réputation de son mari. "Si je me sens bien, il se sentira bien."

Le premier ministre, selon elle, a "une très belle personnalité" et elle ne pourrait rien faire pour le changer excepté, peut-être, de l'aimer encore plus qu'aujourd'hui.

Une auditrice a reproché à Mme Trudeau le fait qu'elle porte des salopettes, ce qui lui a valu la réponse suivante: "Je m'habille et j'agis comme une dame la plupart du temps. J'ai aussi de magnifiques vêtements féminins." Elle a expliqué le port de salopettes pour une partie du voyage par le fait qu'elle ait été la seule personne ayant la permission de prendre des photographies et qu'elle devait s'agenouiller pour obtenir un bon angle.

Mme Trudeau raconte par ailleurs qu'elle s'occupe activement d'un projet de garderie à la résidence officielle du 24 Sussex Drive. Elle souhaite pouvoir un jour rapporter par écrit ses observations de groupes d'enfants dans différentes situations.

La cause des mères au travail l'intéresse également, ajoutant que lorsqu'elle s'était installée au 24 Sussex "c'était comme un hôtel et maintenant c'est un grand foyer heureux".

Quant à M. Trudeau, elle trouve qu'il est "un homme de caractère incroyable" et que "sa conviction la plus profonde est celle du droit d'une personne d'être elle-même".

Ce dernier cependant craint qu'elle ne travaille trop et se fatigue. "Il ne voudrait pas qu'il m'arrive malheur."

La conversation d'une heure s'est déroulée sans ambages et dans la bonne humeur, interrompue par des réclames et une chanson choisie par Mme Trudeau.

L'interview de Brian Mulroney

suite de la page 5

mais de trois semaines. C'est là que nous entamerions l'opération "transferts de pouvoirs".

— Ce moratoire de cinq ans que vous proposez en matière de programmes sociaux signifierait que tous les travaux sur le revenu annuel garanti seraient ainsi suspendus pour cinq ans?

— A moins qu'un programme ne puisse se justifier par un besoin urgent ou des raisons sociales particulières, le moratoire s'appliquerait. Les Canadiens sont généreux mais il faut aissi avoir la capacité de payer. L'homme d'affaires, le petit commerçant, le citoyen de classe moyenne est en train de se faire étrangler. Deux raisons expliquent cette situation: les programmes sociaux excessivement généreux dont le coût dépasse notre capacité de payer, et la dimension même du gouvernement.

gouvernement par lui-même n'a pas d'argent. Son argent est notre argent. M. Standfield a dit que si l'on pouvait justifier financièrement le revenu annuel garanti, celui-ci serait acceptable. Là-dessus, je rejoins M. Standfield. Pour l'année en cours, on envisage un déficit budgétaire de six milliards de dollars. Avec les perspectives qui s'annoncent dans le secteur pétrolier, le déficit serait peut-être de dix ou 11 milliards en 1981. Avec de tels déficits, on ne peut pas se payer le luxe d'un programme de revenu annuel garanti. Lorsque le citoyen productif se rend compte qu'il ne lui donne rien de travailler fort et de faire des sacrifices, parce que le gouvernement va tout prendre, vous détruisez l'individu et annulez une force qui a bâti le pays.

— Dans vos tournées à travers le pays, avez-vous constaté une aggravation des antagonismes entre l'est et l'ouest, entre francophones et anglophones?

— Non. J'ai trouvé une dose énorme d'hostilité visant personnellement M. Trudeau. Non pas parce qu'il est francophone, mais parce qu'il est incompétant. Bien sûr, nous aurons toujours des querelles linguistiques dans ce pays. Cela fait partie de notre histoire. Ces querelles existeront toujours mais elles ne constituent pas un problème insurmontable. Elles sont le reflet d'une série de facteurs: la situation économique, le style du premier ministre, certains programmes du gouvernement. Il n'y a rien qui explique de manière particulière le phénomène des antagonismes entre francophones et anglophones. Mais ce phénomène n'est pas plus accentué à l'heure actuelle. Partout où je vais à travers le pays, je prononce des causeries en français et en anglais. C'est vrai que j'entends dire toutes sortes de choses au sujet des Jeux olympiques, des scandales de la viande avariée, du crime organisé, de la Commission Cliche. Il arrive que nous vivons une période extraordinaire au Québec, et cela fait la manchette des journaux.

Le déficit olympique

— Justement, le Québec demande l'aide d'Ottawa pour le financement du déficit des Jeux olympiques. Si vous étiez premier ministre, quelle serait votre position?

— Les Jeux olympiques seront le grand succès de la présente décennie. Ce succès sera tel que le déficit dont on parle présentement sera beaucoup plus petit que les chiffres qu'on lance présentement à gauche et à droite. Les autorités provinciales et municipales ont pris avec le gouvernement fédéral un engagement qu'il faut respecter. Je suis un optimiste, comme le maire Drapeau. Je préfère laisser passer le temps et regarder de nouveau ces choses en septembre. Je suis allé visiter les chantiers olympiques. Le succès des Jeux sera tellement extraordinaire à mon point de vue que je me refuse à parler aujourd'hui de déficit. Ni M. Drapeau, ni M. Bourassa ne pouvaient prévoir les difficultés qui ont surgi au chapitre de la main-d'oeuvre et de l'inflation.

— Que serait un gouvernement conservateur sous Brian Mulroney?

— L'une des premières responsabilités du prochain leader, ce sera d'assurer une pénétration plus grande du parti au Québec. J'ai déjà entrepris à cette fin des conversations avec des Québécois d'envergure, et pas seulement avec des Québécois identifés au Parti conservateur. J'ai eu des entretiens avec des hommes d'affaires, des chefs syndicaux, des universitaires francophones. Je considère indispensable que le prochain gouvernement conservateur soit formé d'hommes et de femmes vraiment compétents, certains ayant une envergure nationale et en provenance non seulement du Canada anglais mais du Québec.

Il faut reconnaître que Trudeau a su attirer dans son gouvernement des hommes dont la compétence est acceptée de tous. Le prochain chef du Parti progressiste-conservateur ne peut pas se rendre à Ottawa avec des nouilles. Il lui faudra des collègues qui reflètent vraiment la situation du Québec.

Je voudrais également que le cabinet du chef du gouvernement et du Parti reflète cette nouvelle réalité. Au parlement, je n'abandonnerai à l'avance aucun comté aux libéraux, pas même celui de Mont-Royal.

— Vous n'hésiteriez pas à recruter des candidats même chez les Libéraux?

— Cele ne me dérangerait pas du tout. Pourvu que ces candidats acceptent mon programme. Il n'y a pas assez de "bleus" dans le pays pour former un bon gouvernement. Le prochain chef devra être en mesure de dialoguer avec tout le monde, avec le milieu ouvrier, le milieu journalistique, le milieu universitaire. Il n'aura pas de porte-parole du chef pour chaque province. C'est moi qui serai le porte-parole du Parti au Québec, en Ontario et partout. Pas de lieutenants. Nous aurons un Parti uni, lorsque le chef parlera, il énoncera la politique du Parti.

— Envisagez-vous une réforme de l'organisation du Parti?

— J'ai deux choses en vue. Dès le lendemain du Congrès, je demanderai aux responsables de la permanence nationale de convoquer l'exécutif du Parti pour le 1er avril. Avec le nouveau chef et son personnel, l'on procédera alors à une analyse de la situation du Parti à travers le pays. Les réformes de structure commenceront à partir de ce moment-là. En second lieu, j'entends convoquer pour le 1er août à Winnipeg un forum national sur les politiques qui s'imposent de toute urgence pour le pays. A ce forum, où seront invités non seulement des "bleus" mais des personnes de toutes les tendances politiques, nous écouterons pendant une semaine les opinions des personnes présentes. Je veux être équipé jusqu'aux oreilles pour faire mon entrée à la Chambre des Communes. Je ne veux pas être chef de l'opposition, je veux être premier ministre. Aucun parti n'a présenté à la population autant de politiques inédites que le Parti progressiste-conservateur ne l'a fait aux dernières élections. Mais nous avons échoué dans la diffusion des politiques. Ce sera là ma responsabilité.

Les grèves dans le secteur public

— En matière de relations de travail, envisagez-vous des changements dans le secteur des services publics? Seriez-vous enclin à supprimer le droit de grève dans ce secteur?

— Ceux qui projettent de révoquer le droit de grève dans la fonction publique démontrent une profonde ignorance des relations du travail. Il y a un certain nombre de services essentiels où le droit de grève doit être prohibé. Je ne suis pas prêt à les énumérer aujourd'hui, mais je puis dire qu'il n'existe aucune justification au droit de grève dans le secteur hospitalier, parce qu'il s'agit d'un service non seulement essentiel mais indispensable. Mais il faut circonscrire au maximum la notion de services essentiels. Dans un secteur comme celui des postes, je demanderais aux chefs syndicaux de consulter leurs membres et d'assurer une discipline plus rigoureuse. Mais je ne supprimerais pas le droit de grève. Il existe deux problèmes majeurs dans ce pays. L'économie et les relations du travail. Ces problèmes sont très étroitement interreliés.

— Et les relations fédérales-provinciales?

— Je les conçois exactement comme les relations de travail. Il n'y a pas de mystère là-dedans. Les relations fédérales-provincailes sont à base de négociations. Dans ma carrière d'avocat, j'ai dû négocier au moins une centaine de conventions collectives de travail. Il ne m'est jamais arrivé de ne pas signer une entente. Sur les questions de principe, je dis non une fois et je n'y reviens plus. Mais je choisis soigneusement les questions à propos desquelles une telle prise de position est nécessaire et je veille à ne pas affirmer ma position d'une manière vexatoire.

— Que dites-vous de la politique d'immigration?

— C'est de la petite bière pour moi. Je m'installerai dans une chambre avec M. Bourassa et nous trouverons moyen de nous entendre. Ce n'est pas là la principale source de difficulté en matière de relations fédérales-provinciales. Je veux donner une nouvelle impulsion, une nouvelle orientation au fédéralisme canadien. J'enlèverai certaines questions délicates des mains des fonctionnaires. J'essaierai d'appliquer à les résoudre le critère de l'homme raisonnable. Je me souviendrai également en abordant des questions comme la câblo-distribution et les communications que je veux mettre un frein à l'expansion du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires contribuent souvent à faire croire que ces questions revêtent un caractère mystérieux. Je ne veux pas dire qu'elles sont simples. Je dis seulement qu'elles sont loin d'être impossibles. Elles peuvent, en général, être résolues à l'intérieur de la constitution actuelle. Il faut démystifier la liturgie élaborée que l'on a édifiée autour de ces problèmes.

■ *"Ceux qui prétendent révoquer le droit de grève dans les services publics démontrent une profonde ignorance des relations du travail."*



Le Vocabulaire Politique et Socio-Ethnique à Montréal de 1839 à 1842

par Maurice Rabotin
Préface de Laurier L. LaPierre

Cet ouvrage fera l'objet d'un compte rendu lors de l'émission de Monsieur Henri Bergeron, "Sur le bout de la langue" à Radio-Canada, les 9-10-11 et 12 février prochains à 11 h 30.

Ayant lu des millions de mots dans les journaux du temps, l'auteur a examiné ceux qui s'utilisent dans le domaine "socio-politico-ethnique". Il met en lumière leur sens et leur valeur d'emploi les uns par rapport aux autres et non isolément.

L'auteur, tout en écrivant un livre sérieux, a su éviter le jargon trop spécialisé, sa langue est claire, parfois élégante.

Ce livre intéressera tout ceux qui, à un titre ou à un autre, se passionnent pour l'histoire de leur langue et son évolution depuis le siècle dernier.

1 volume 136 pages format 6" x 8¾" (115 cm x 22 cm approx.) Prix $4.00

En vente dans toutes les bonnes librairies

Didier — Marcel Didier (Canada) Ltée/Ltd. 1442 Avenue McGill College, Montréal, Québec H3A 1Z6 Tél.: 288-7191 Télex 01-20781

Université du Québec à Montréal

PROGRAMMES D'ÉTUDES AVANCÉES - 1976-1977

MAÎTRISES ÈS ARTS

Études littéraires	282-7159
Approches méthodologiques : sémiotique, socio-historique, psychanalytique	-7202
Histoire	282-7271
Économie et société, Idéologie et société - 19e et 20e siècles, Canada-Québec, Europe-Amérique	-7825
Linguistique	282-4704
Linguistique théorique, sociolinguistique, psycholinguistique, enseignement de la langue maternelle et des langues secondes	-7301
Philosophie	282-7218
Epistémologie, sémiologie, théorie de l'idéologie	
Psychologie	282-7107
Psychologie de l'éducation, psychologie de la santé mentale, psychologie béhaviorale	
Science politique	282-4923
Analyse politique, administration publique, relations internationales	-4641
Sciences religieuses	282-7051
La religion au Québec	
Sociologie	282-4994
Sociologie économique, sociologie de la culture et épistémologie	-7393

MAÎTRISES ÈS SCIENCES

Biologie	282-7146
Biologie de l'environnement	-7102
Chimie	282-7151
Chimie appliquée : électrochimie, chimie pharmaceutique, chimie alimentaire, analyse de traces, chimie des polymères	
Économique	
Économie publique : santé-éducation-travail, logement-transport-pollution, stabilisation-répartition	282-4776 -6950
Mathématiques	282-6918
Mathématiques fondamentales, mathématiques appliquées, enseignement des mathématiques	-6904
Science de la terre	282-7213
Géologie du quaternaire	-7343

MAÎTRISES PROFESSIONNELLES

Maîtrise en écologie	282-7229
Maîtrise en éducation	282-7290
Didactique, enfance inadaptée	

DOCTORATS

Doctorat en administration (Ph.D.) (Offert conjointement avec les Universités Concordia, McGill et l'École des hautes études commerciales)	282-7291
Doctorat en psychologie (Ph.D.) Psychologie scientifique : appliquée ou fondamentale	282-7107

CERTIFICAT

Certificat d'études supérieures en prévisions météorologiques	282-7821

DATE LIMITE D'ADMISSION : 1er MARS 1976

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus au:

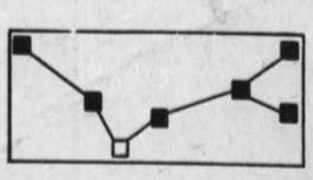
Service de l'admission
Bureau du registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
1187, rue de Bleury, local 2930
Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 282-7161

Pour de plus amples renseignements sur ces programmes, prière de s'adresser aux directeurs de programmes respectifs ou au Secrétariat des études avancées, 282-7214.

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'université du Québec



aux 4 coins

Nouveau contraceptif

PALO ALTO, Calif. (AP) — Un nouvel appareil contraceptif permettant aux femmes de ne pas tomber enceintes pendant un an sera proposé au Canada, en Suisse, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en RFA, cette année, a annoncé la société Alza qui a mis au point ce procédé.

Cet appareil en forme de T et qui porte le nom de progestasert, permet l'injection d'une faible dose d'hormone femelle progestérone directement dans l'utérus, empêchant la conception. Après un an d'utilisation, il doit être replacé par un médecin.

D'après le Dr Bruce Pharriss, responsable de l'équipe de recherches, 1% à 2% seulement des femmes (60 sur 6,000) qui en ont fait l'essai sont tombées enceintes. Le procédé ne comporte pas d'effets secondaires. Le progestasert présente néanmoins un inconvénient! comme tous les appareils intra-utérins, il peut être douloureux lors des règles. "Environ 10% des femmes que nous avons suivies l'ont pour cette raison utilisé de façon discontinue, a dit le Dr Pharriss. C'est un inconvénient pour la femme ... mais cela ne présente pas de danger pour leur santé."

Guerre aux merles

RUSSELLVILLE, Kentucky (AP) — Une offensive de grand style a été déclenchée, jeudi soir, contre des millions de merles, étourneaux et autres passereaux dans une région de 12 hectares, dans l'ouest du Kentucky.

Un hélicoptère a répandu un détergent, destiné à dissoudre le corps gras qui imprègne les plumes des oiseaux. Sans cette protection, les oiseaux exposés aux intempéries, meurent.

Le déclenchement de l'opération a marqué le terme d'une bataille de procédure qui a duré plusieurs mois, tant devant la justice qu'au Congrès, et qui a pris fin, mercredi, avec la signature, par le président Ford, d'une loi spéciale autorisant l'utilisation immédiate de produits chimiques au Kentucky et au Tennessee.

Comme ils le font depuis quatre ou cinq hivers, les oiseaux, dont on estime le nombre à 77 millions environ rien qu'au Kentucky, se sont rassemblés en bandes énormes dans l'ouest de l'Etat.

Leurs déjections tapissent le sol sur une épaisseur de 30 à 45 cm et sont, croit-on, responsables de la propagation d'une maladie pulmonaire, l'histoplasmose. Sans parler des dégâts importants causés aux récoltes.

Drame dans le "tube"

LONDRES (AP) — Une femme est morte hier dans l'explosion d'un générateur électrique dans une station de métro londonienne qui a complètement désorganisé le fonctionnement du réseau.

Selon les pompiers, l'incident s'est produit dans la station de Finsbury Park, dans le nord de la capitale, à une heure de pointe. L'explosion a provoqué un violent incendie qui a nécessité l'intervention d'une centaine de pompiers et de 20 moto-pompes.

Du fait de la coupure du courant, trois rames bondées de voyageurs sont demeurées bloquées dans des tunnels.

Une douzaine de personnes au moins ont été transportées dans des hôpitaux parce qu'elles avaient subi un début d'intoxication par la fumée.

Timbre rarissime

EVANSTON (Illinois) (AFP) — Le "Honduras noir", considéré par un courtier comme le timbre de poste aérienne le plus rare du monde, a été vendu pour plus de 80.000 dollars, à un résident d'Evanston, près de Chicago (Illinois).

Selon le courtier, M. Jared Johnson, qui a annoncé la vente vendredi, le timbre est le seul "survivant" d'une série de quatre vignettes émises par le gouvernement du Honduras en 1925.

Sa valeur nominale, de 25 cents, est imprimée en surcharge d'une autre valeur de 10 cents.

Les quatre timbres avaient été émis pour commémorer l'inauguration d'un service de livraison aérienne du courrier entre deux petites villes du Honduras, par un pilote du nom de T.C. Pounds.

M. Johnson n'a pas voulu préciser le montant exact de la vente, se contentant d'indiquer qu'elle avait excédé 80.000 dollars, mais n'avait pas atteint les 100.000 dollars.

Ceinture de chasteté

CAGLIARI (Reuter) — Livio Melis, commerçant de 37 ans, a révélé à un tribunal que sa femme lui faisait porter une ceinture de chasteté.

Poursuivi en justice pour mauvais traitements contre son épouse, Alice, 38 ans, il a expliqué que la vérité était tout autre. Sa femme est si jalouse, a-t-il dit, qu'elle lui fait porter une ceinture de chasteté "rudimentaire" chaque fois qu'il sort seul. Le commerçant a été acquitté. Son épouse demande maintenant la séparation.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ACHATS

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 1-3-76

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE MÉNAGÈRE avec un peu d'anglais, logée ou non, pour famille de Hampstead, 2 enfants. Références. Tél: 487-4588 9-2-76

WESTMOUNT: semaine 5 jours, un peu de travail domestique, pour garder fillette 5 ans. Références exigées. Tél: après 18h 279-1050. 10-2-76

FEMME DE MENAGE parlant anglais, logée, demandée par couple qui travaille; s'occuperait 3 enfants d'âge scolaire. Location: West Island. Tél: soir 684-2922 10-2-76

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 107 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITÉS A VENDRE

ARMOIRE EN PIN: XVIII siècle, bleue d'origine, magnifique corniche, serrures agonds. Tél: résidence 738-7378, bureau: 527-2474 10-2-76

ARMOIRE 18 PANNEAUX soulevés de front; secrétaire de notaire; lustre cristal; fauteuil Louis XIII fabrication des Artisans du Meuble Québécois; chaises tressées babiche; 2 corps à 6 portes; décapage à la main; cire des Artisans; décapant. Pierre Richer, antiquaire, 1116 Bernard, Tél.: 279-1432 12-2-76

ARTICLES À VENDRE

SAC "Hermes", presque neuf. Appelez soir 737-9803 9-2-76

BUREAUX A LOUER

BUREAUX MODERNES, chauffés, climatisés $3.50 le pied carré, salle de conférence, imprimerie et cuisinette au service des locataires. Facilité de stationnement. Entre Place d'Armes et Place Victoria. Tél: 849-8141 16-2-76

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaines-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-3-76

COLLECTIONS

LE ROBERT: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris 1970. 7 volumes. Tél: 727-7390 727-7390 9-2-76

COLLECTIONS À VENDRE

"L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES CIVILISATIONS" en 7 volumes. Collection P.U.F. Tél.: après 18 heures 331-0319 9-2-76

COMMERCES À VENDRE

USINE À CAFÉ: Très gros potentiel, équipement complet. Tél: 324-2790 14-2-76

COURS PRIVÉS

DAME PRENDRAIT COURS d'espagnol à domicile, cours privés ou semi-privés. Tél.: 254-6204 9-2-76

DEMANDES D'EMPLOI

OUVRIER
ayant outils maintenance générale.
— Institution religieuse
Écrire à: **Dossier 302**
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal
9-2-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 9-2-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 620-0468 9-2-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers,* fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

Clinique dentaire de Longueuil
recherche une
ASSISTANTE DENTAIRE
— Milieu de travail dynamique
— Atmosphère agréable
— Jeune fille avec esprit d'initiative et de l'entregent
— Assiste le dentiste à prodiguer des soins.
Salaire à discuter lors de l'entrevue
Pour rendez-vous, communiquer avec
Louise Montminy
au 677-9755
9-2-76

LE C.L.S.C. SECTEUR BRANDON
RECHERCHE
1 INFIRMIÈRE
(travail à St-Michel-des-Saints)

Fonctions
Participer à la réalisation des programmes du C.L.S.C. pour l'année en cours:
- prévention (usines, personnes âgées, etc.)
- visites à domicile
- urgence

Participer à l'élaboration de nouveaux programmes.

Qualifications
Licence de l'O.I.I.Q.
Capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.
Facilité dans les relations humaines.
Expérience appréciée.

Traitement
Selon les normes du ministère des Affaires sociales du Québec.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 20 février 1976.

C.L.S.C. Secteur Brandon
a/s Jean-Guy Trottier
C.P. 658
St-Gabriel, Comté Berthier
Québec
(514) 835-4705
9-2-76

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES
•
VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT DU SERVICE et du RÉSULTAT
844-3361
Compétence: **Mme Turgeon**

FEMMES DEMANDÉES

JEUNE FILLE, bilingue, avec bonne présentation demandée pour ouvrage général de bureau et réception. Appeler M. Nessel à 871-9401 11-2-76

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE
— Excellent français parlé;
— Rapidité à la machine à écrire;
Lieu de travail: Place Bonaventure.
Pour rendez-vous, communiquer avec:
Michael Foucault
875-8931
9-2-76

FERMES DEMANDÉES

A LA RECHERCHE d'une "mini-ferme" dans les Cantons de l'Est, à moins de 70 milles de Montréal. Tél: 523-1378 9-2-76

FERMES À VENDRE

DÉSIREZ-VOUS UN DOMAINE? Très bon placement, ferme de 208 arpents, très bonne maison intérieur rénové, porcherie, style attrayant, pourrait être converti pour chevaux, grange, sucrerie 600 vaisseaux, sources, possibilité d'un lac, tout cela pour seulement $50,000. Appelez Claude Bernier: 514- 378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtiers 9-2-76

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

RECHERCHONS 6 couples sérieux pour nous aider dans notre commerce. Temps partiel. Tél: 658-6172 9-2-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

ADULTES DEMANDENT grand 5½ ou 6 pièces, haut-duplex, chauffé, Ahuntsic, accès métro. Mai ou juillet. Références. Tél: 524-9465 9-2-76

COUPLE PROFESSIONNEL demande 5 pièces dans un duplex haut ou bas, dans Outremont, Côte-des-Neiges ou N.D.G. Tél: 523-0865 9-2-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE PROFESSIONNEL, sans enfants, cherche 5 ou 6 pièces, Outremont, Côte-des-neiges ou N.D.G. 1er mai. Urgent. Tél: 731-5921 9-2-76

LOGEMENTS À LOUER

CARTIERVILLE: 6 pièces, haut-duplex chauffé et eau chaude fournie. Libre immédiatement, $260. par mois. Tél: 332-2240 ou 621-1377 9-2-76

BOUL. ST-JOSEPH: coin Garnier, bas, grand 5½, à sous-louer 1er mars, chauffé, poêle, réfrigérateur, air climatisé, garage chauffé. Service concierge. Prix $310. par mois. Tél: 525-1879 ou 271-0849 16-2-76

MAISONS À LOUER

KNOWLTON: Maison de pierre luxueuse, 4 plus 2 chambres à coucher, cuisine moderne, garage, etc. Loyer annuel. Contacter Alice Holman 845-3151 9-2-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd.b.pn.L. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TRAVAIL DEMANDÉ

DESSINATEURS PROFESSIONNELS: bureau en pleine expansion, accepterait ouvrage à la tâche ou contrat, en architecture, électricité, mécanique, menuiserie, structure, tuyauterie. Tél: 667-0254 soir: 655-4778 9-2-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Le Centre Hospitalier Brôme-Missisquoi-Perkins
requiert les services de:
- **Infirmiers (ères) autorisés (ées)**
- **Infirmiers (ères) auxiliaires**

— A temps partiel et à temps partiel régulier.

EXIGENCES:
Membre en règle avec L'O.I.I.Q. ou la C.P.I.I.A.Q.
Salaire selon la convention collective.

Communiquez avec le:
Directeur des Soins Infirmiers
Hôpital Brôme-Missisquoi-Perkins
950 rue Principale,
Cowansville, Qué.
9-2-76

HOMMES DEMANDÉS — HOMMES DEMANDÉS — HOMMES DEMANDÉS



LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER
UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

La Compagnie Minière Québec Cartier requiert pour Gagnon et Mont-Wright

CONTREMAÎTRE GÉNÉRAL MÉCANICIEN
Coordonne et surveille le travail de plusieurs contremaîtres dans le domaine de l'entretien du matériel mécanique tel que les foreuses rotatives, foreuses à percussion, chargeuses mécaniques, etc. . .
Il relève du surintendant.

CONTREMAÎTRES ÉLECTRICIENS
Surveille et coordonne le travail des électriciens et apprenti-électriciens, chargés de la réparation et de l'entretien d'installations industrielles, circuits CA et CC, sur des foreuses rotatives, pelles mécaniques et les organes électriques de véhicules tels que camions de 150 tonnes, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi s'occuper de l'entretien et de la réparation des installations de transport et de la distribution d'électricité à haute tension, soit 34.5 KV et 7.2 KV.
Préférence sera donnée aux diplômés en technologie électrotechnique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES MÉCANICIENS (VÉHICULES À MOTEURS DIÉSEL)
Surveille et coordonne le travail des mécaniciens et apprenti-mécaniciens automobilistes, qui s'occupent de réparer les véhicules tels que camions lourds de 150 tonnes, (avec moteur GM-Diesel), bulldozers, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi lire et interpréter les plans. Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES AU CONCENTRATEUR
Surveille et coordonne le travail d'ouvriers qui s'occupent de réduire le minerai par concassage, broyage et autres procédés du même genre. Un ordinateur contrôlera tout cet équipement. Le candidat doit avoir quelques années d'expérience dans la surveillance dans ce domaine. Il relève du contremaître général.

CONTREMAÎTRES À LA MINE
Ayant quelques années d'expérience dans la surveillance aux mines à ciel ouvert, aux carrières ou aux gros chantiers de construction. L'équipement lourd tel que foreuses électriques, pelles mécaniques électriques, camions de production de fort tonnage, bulldozers et niveleuses, doit leur être familier.
Excellentes possibilités d'avancement pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière.
Excellents avantages sociaux: allocation nordique de $150.00 par mois pour les personnes mariées et de $135.00 par mois pour les célibataires. Les facilités de logement, services publics et éducatifs, sont disponibles à la nouvelle ville de Fermont et à Ville de Gagnon. Frais de déménagement payés.
Les interviews auront lieu dans les principaux centres urbains de la province.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au:

COORDONNATEUR DE L'EMBAUCHAGE
LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, COMTÉ SAGUENAY
QUÉBEC.

Ou appeler (418) 768-2364 (frais virés) afin de prendre rendez-vous.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
Exceptionnel et luxueux bungalow, pierre, brique, 8 pièces, 4 chambres, salle de jeux immense avec foyer, garage double, piscine creusée, 2 salles de bains. Valeur: $80,000. vendrait: $65,000. Intérêt 6¾% fixe. Cause départ. **Michèle Suro: 651-1000 ou 651-5886.**
MONTRÉAL TRUST, *courtier*
9-2-76

OUTREMONT
Cottage détaché bâti par propriétaire et pour professionnel, en 1974.
Hall central avec escalier circulaire, chambre des maîtres avec suite, 4 chambres à coucher, magnifique salon, salle à manger séparée, boudoir à l'Étage avec foyer en pierre, cuisine ultra-moderne. **Sous-sol - bureau pour médecin** avec entrée séparée plus chambre de bain et salle de jeux. En parfaite condition. Faites une offre. Exclusif à:
Micheline Coderre
731-6815 ou 274-3239
Town of Mount Royal Real Estate
courtiers
9-2-76

VILLE MONT-ROYAL
DUPLEX
A ne pas manquer ! Construite en 1953, cette maison offre au rez-de-chaussée 3½ pièces avec sous-sol très bien aménagé. Logement de 4½ pièces au-dessus. Fenêtres d'aluminium. Excellente localité. Dans les $60,000. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:
Jocelyne Lambert
737-5645 ou 731-6817
FRANK A. NORMAN & CO. LTD
courtiers
9-2-76

ST-BRUNO: 1900 Sommet Trinité. Propriété digne de vous, de votre succès. $120,000. Cottage canadien, 4 chambres, 3 salles de bains, salle familiale, foyer à l'étage. Piscine creusée. Sundeck sur garage double. Francine Emard: 653-2496 ou 653-4937. Montréal Trust, courtier 9-2-76

TERRAINS À VENDRE

AU FLANC DE LA MONTAGNE, ville du Lac Brome. Terrain 10 acres, très bien situé, avec de beaux arbres, très belle vue. Quelques milles de Bromont. Appelez: Claude Bernier: 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtiers 9-2-76

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél: 388-2972 9-2-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
FABREVILLE
"Achat intéressant"
Bungalow stucco sur beau grand terrain, 3 chambres à coucher. Sous-sol semi-fini. Quartier tranquille. Idéal pour famille. Exclusif. $39,900. **Marie-Andrée Desmarais: 687-1010 ou 688-8772.**
9-2-76

ST-HUBERT
Grand cottage, 7 pièces, 4 chambres, salle à diner. Garage. Situé sur terrain 11.600 pi.ca. Construit 1975. Chauffage électrique. **Norman Kenny: 651-1000 ou 653-9234.**

ST-HUBERT
9 logements, chauffage électrique, payé par locataires. Bon revenu avec $20,000 comptant. **Fernand Bonin: 651-1000 ou 677-3839.**
MONTREAL TRUST, *courtier*
9-2-76

ST-PHILIPPE
A 10 milles seulement du Pont Champlain, **maison style Victorien, construite en 1898,** 10 pièces, munie de toutes facilités modernes. Terrain 3 x 1½ arpents avec ruisseau. Comptant: $25,000. **Marie-André Bienvenue: 672-6450 ou 632-6516.**

ST-LAMBERT
Nouveau sur le marché. **Cottage, 9 pièces,** 4 chambres, Secteur résidentiel. **Une occasion à saisir.** Une autre exclusivité de **Huguette L. Godin 672-6450, soir et weekend: 672-1839.**

MONTRÉAL TRUST,
courtier
9-2-76

AHUNTSIC: maison fonctionnelle pour famille, 5 chambres, grande cuisine, salle de séjour, près du bord de l'eau, métro, école. $60,000. Tél: 387-1945 16-2-76

ST-SAUVEUR: maison canadienne, neuve, située Place St-Pierre, près avenue de l'Église, foyer, tapis mur à mur. Magnifique terrain paysager. Prix: $59,000. Tél: 526-4901 ou 721-7122 11-2-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

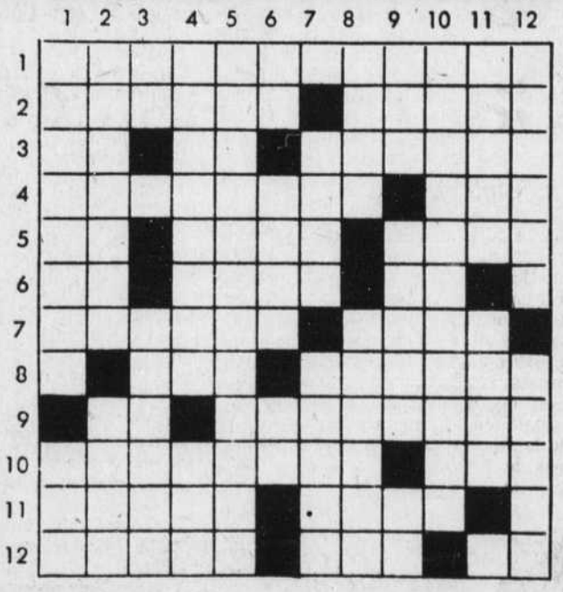
STE-DOROTHÉE
Cottage ancien, rénové, 5 chambres à coucher, grande cuisine, foyer en pierre, poutres apparentes, fenêtres françaises, terrain de 16,000 pi.ca. environnement champêtre; entre la Rivière des Prairies et le golf Islemère. Proximité du CN et autoroute. $52,000.
Tél.: 689-0252
10-2-76

FERME STE-THÉRÈSE
Très joli bungalow de 8 pièces, style Colonial, 3 chambres à coucher, salon, salle à diner, boudoir, cuisine, salle de lavage, un garage. Foyer intérieur et extérieur donnant sur patio. 11,200 pi.ca. de terrain approximativement. **Dans un état exceptionnel.** Prix demandé: $80,000.

OKA
Très beau bungalow en cèdre avec meubles Canadiens, foyer naturel, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains. Sous-sol fini, chauffage central, garage double, 45,000 pi.ca. de terrain. **Occupation immédiate.** Prix demandé: $65,000.
Paul DeSerres: 739-7747 ou 277-4603.
TRUST NATIONAL, *courtiers*
9-2-76

RIVE SUD
11 milles du Pont Champlain par autoroute.
Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon avec foyer, tapis mur à mur, sous-sol à la grandeur, etc.
Occupation mai ou juillet
SEULEMENT $29,800.
avec $2,800. comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: $366.77
Appelez: J.P. Mussau
866-0268
pour rendez-vous.
9-2-76

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Fouillera en mettant tout sens dessus dessous (fam.).
2—Mettre des ombres à un dessin. — Tout endroit qui offre une détente.
3—Seul. — Du verbe avoir. — Sorte de besace.
4—Chevalier de l'ordre du Temple. — Seule.
5—Le meilleur en son genre. — Bille de bois de sciage. — Ministre de la Guerre pendant la Guerre de Sept Ans.
6—Deux. — Poète grec de l'époque primitive. — Chemin de halage.
7—Personne appartenant au groupe ethnique et linguistique à qui l'on attribue Sem comme ancêtre. Se dit d'un cheval dont les incisives conservent le cornet dentaire, qui disparaît en général vers huit ans.
8—Préfixe égalitaire. — Tableaux.
9—Mercure. — Qui se fait en désignant les noms. —
10—Signaler comme coupable. — Pied de vigne.
11—Plante voisine de la gesse. — Détruit sournoisement.
12—Avoir à la main. — Orient. — Baryum.

Verticalement
1—Chose sans valeur. — Biens qu'une femme apporte en mariage.
2—Perte de la mémoire. — Homme misérable.
3—Rubidium. — Délicat, gentil.
4—Donnais un ou plusieurs coups. — Longue ceinture en soie des japonais.
5—Pratiquer l'oeilletonnage.
6—Patrie d'Abraham. — Corps simple de numéro atomique 53. — Du dialecte provençal.
7—Tout animal autre que l'homme. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots.
8—Rongeur. — Avaleras un liquide.
9—Fatigué. — Tout à fait rempli. — Platine
10—Appareil destiné à nettoyer la glace d'un pare-brise de voiture brouillé par la pluie.
11—Qui annonce de la gaieté. — Affluent de gauche de l'Oubangui.
12—Personne qui mène une vie austère. — Nom scientifique de la seiche.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	X	E	N	O	P	H	I	L	I	E	■	V
2	I	M	A	G	I	E	R	■	F	U	S	E
3	M	A	I	R	E	■	R	A	■	T	O	N
4	E	N	V	E	R	G	U	R	E	■	L	U
5	N	E	E	■	R	U	P	T	U	R	E	S
6	I	R	■	L	A	I	T	E	R	O	N	■
7	A	■	S	O	I	■	I	L	O	T	■	R
8	■	A	P	O	L	L	O	■	P	E	S	E
9	C	■	I	S	L	A	N	D	E	■	I	V
10	H	A	N	■	E	N	■	R	E	N	T	E
11	A	V	A	L	■	C	R	A	N	E	U	R
12	T	E	L	E	G	A	■	P	S	O	A	S

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Le Canadien massacre les bébés phoques... de la Californie

Victoire sans péril: deux points au classement

Le Canadien de Montréal n'a pas de mérite d'avoir vaincu aussi facilement les Golden Seals de la Californie hier soir. Les significatifs 7-1 de fin de match ne font que révéler la faiblesse du vaincu et la très grande supériorité de la formation montréalaise, qui jouait, pour la première fois depuis un moment, presque au complet: Serge Savard est à l'heure actuelle le seul blessé important du Canadien encore au repos.

Le Canadien, mené à l'attaque par Shutt, Robinson, Lapointe, Lemaire, Cournoyer et Lafleur, qui incidemment, a porté son total de points à 80, a tout simplement profité des erreurs des bébés phoques californiens, qui, non contents de commettre à l'occasion des jeux suicidaires, tel des passes interzone désastreuses, ont démontré une certaine anémie à l'offensive. Les gardiens des Seals, Gilles Meloche, durant les deux premiers affrontements, puis Gary Simmons, n'ont absolument rien à se reprocher: Meloche, qui sera débité des sept buts du Canadien, tous enfilés tandis qu'il était dans les filets, aurait été un surhomme qu'il n'aurait probablement pas arrêté la plupart des lancers du Canadien, tant était poreuse la défensive des Seals et forte la volonté de gagner des hommes de Bill Bowman. Simmons, pour sa part, a accompli un boulot au-dessus de tout reproche.

Le Canadien a nettement dominé le match, offrant une sûreté d'exécution parfaite et n'a pu faire autrement que de porter sa moyenne offensive contre la Californie à 14-6 en trois matches.

Michel Larocque, dont c'aurait pu être, hier soir, la troisième fiche vierge en quatorze sorties, a été frustré dans ses aspirations par un but de Bob Murdoch, ancien porte-couleurs du Canadien, à mi-chemin au troisième vingt.

1ère période

1—MONTRÉAL: Shutt (27)
Mahovlich, Bouchard 9:33
2—MONTREAL: Lafleur (35)
Mahovlick, Lapointe 17:25
3—MONTREAL Robinson (8)
Tremblay, Lapointe 19:45
Punitions: Wilson (M) 11:34, Moxey (C) 15:41.

2ème période

4—MONTRÉAL: Robinson (9)
Cournoyer, Lapointe 9:04
5—MONTRÉAL: Shutt (26)
Robinson, Lafleur 12:24
6—MONTRÉAL: Cournoyer (19)
Wilson, Lemaire 18:00
7—MONTRÉAL: Lemaire (15)
Wilson 18:45
Punitions: Christie (C), Risebrough (M), majeures, 1:19, Stewart (C) 7:15.

3ème période

8—CALIFORNIE: Murdoch (14)
Girard, Jacobs 12:24
Punition: Lapointe (M) 13:53

Tirs au but

Californie: ..... 7 7 9—23
Montréal: ..... 10 15 16—40
Gardiens: Meloche, Simmons (C); Larocque (M).
Assistance: 15,322

Blues 5, Canucks 3

1ère période

1—ST-LOUIS: Lefley (30)
Sanderson, R. Plager 11:14
Punitions: Pratt V 0:46; Snepta V 5:08; Hess SL 17:58.

2ième période

2—VANCOUVER: Blight (19)
Richardson 0:47
3—VANCOUVER: Gould (18)
Momahan 5:59
4—ST-LOUIS: Lefley (31)
Sanderson, Affleck 9:02
5—ST-LOUIS: Plante (11)
Berenson, B. Plager 15:22
6—VANCOUVER: Boudrias (5)
Robitaille, Snepts 19:33
Punition: Gassoff SL 17:55.

3ième période

7—ST-LOUIS: Sanderson (18)
Larose, MacMillen 5:24
8—ST-LOUIS: R. Plager (13)
Lefley, Sanderson 7:11
Punition: Butler SL 9:58.

Tirs au but:

Vancouver: ..... 7 13 13—33
St-Louis: ..... 22 5 12—39
Gardiens: Smith (V); Johnston (SL).
A—17,221.

Red Wings 4, Islanders 3

1ère période

1—DETROIT: Hogaboam (15)
McKechnie 8:55
2—ISLANDERS: Gillies (25)
Trottier 11:41
3—DETROIT: Bergeron (21)
Maloney, McKechnie 16:18
4—ISLANDERS: Westfall (14)
Price. J. Potvin 17:52
Punitions: Lewis I 1:08; St-Laurent I 8:08; Bloom D 11:13; Bergeron D, Howatt I 16:37.

2e période

Aucun but.
Punitions: Bloom D 8:00; Hart I, Hamel D 11:09.

3e période

5—DETROIT: Libett (16)
Lockead, Watson 1:20
6—DETROIT: McKechnie (22)
Maloney, Salovaara 2:17
7—ISLANDERS: Nystrom (17)
Howatt, D. Potvin 13:01
Aucune punition.

Tirs au but

Islanders NY ..... 9 7 7—23
Detroit ..... 13 10 5—28
Gardiens: Resch, Smith (I); Doug Grant (D).
Assistance: 10,205.

Black Hawks 2, Flames 1

1ère période

1—ATLANTA: Bennett (27)
Carrière, Houston 4:58
Punitions: Gibos A mineure, majeure, Rota C majeure, 8:33.

2e période

Aucun but.
Punitions: Quinn A 13:01; Russell C 15:07.

3e période

2—CHICAGO: Hull (18)
Bordeleau, Boldirev 4:08
3—CHICAGO: Tallon (6)
Boldirev 19:09
Punitions: Quinn A 0:19; Hull C 19:09.

Tirs au but

Chicago: ..... 14 8 7—29
Atlanta ..... 7 7 9—23
Gardiens: Esposito (C); Bouchard (A).
Assistance: 12,921.

Association Mondiale

Jets 7, Toros 6

1ère période

1—WINNIPEG: Guidon (1)
Nilsson, Hedberg 8:03
2—WINNIPEG: Hedberg (38)
Sjoberg, Nilsson 7:06
3—WINNIPEG: Sullivan (25)
Hornung 9:34
4—TORONTO: Henderson (16)
Mahovlich, Kirk 16:23
Punitions: Nistico T 2:55; Bergman W 7:40; Dorey T 8:19; Ford W 11:24; Nistico T 12:36; Sullivan W 15;01; Marrin T 17:53.

2e période

5—TORONTO: Nedomansky (35)
Farda 0:29
6—TORONTO: Kirk (24)
Napier, Rollins 2:31
7—WINNIPEG: Hedberg (39)
Bergman 7:01
8—WINNIPEG: Nilsson (29)
Hedberg, Hornung 7:32
9—TORONTO: Simpson (12)
Martin, Turkiewicz 13:21
Punitions: Green W 6:39; Nilsson W, Nistico T 8:51; Hull W 15:43

3e période

10—WINNIPEG: Hull (34)
Nilsson, Hedberg 0:54
11—TORONTO: Simpson (13)
Nistico 7:17
12—TORONTO: Napier (19) 13:43
13—WINNIPEG: Ford (10)
Nilsson, Hedberg 19:05
Aucune punition.

Tirs au but

Winnipeg ..... 12 9 11—33
Toronto ..... 7 21 12—40
Gardiens: Larsson, Daley (W); Shaw, Binkley (T).
Assistance: 12,372.

Stingers 7, Oilers 0

1ère période

Aucun but
Punitions: Sheehy E 0:13; Smedsmo C 8:20; Rogers E 10:58; Hughes C 14:05, Smedsmo C inconduite, 14:05.

2ème période

1—CINCINNATI: Larose (25)
Campbell, Plumb 2:22
2—CINCINNATI: Inkpen (3) 14:47
3—CINCINNATI: D. Sobchuk (19)
Campbell, Locas 16:55
4—CINCINNATI: Locas (17)
Hughes, Inkpen 19:26
Punitions: Hurley E 4:39; Barrie E 16:01.

3ème période

5—CINCINNATI: Locas (18)
Guité, Hughes 12:17
6—CINCINNATI: Guité (13)
Hughes 12:36
7—CINCINNATI: McNeil (9)
Hughes, Inkpen 16:19
Punitions: McNeil C 1:38; Locas C 16:35.

Tirs au but

Edmonton: ..... 4 4 6—14
Cincinnati: ..... 11 19 11—41
Gardiens: Worthy (E); Hoganson (C).
A—6,739.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Boston 5, Pittsburgh 1
Philadelphie 6, Vancouver 1
Hier soir
Montréal 7, Californie 1
Chicago 2, Atlanta 1
Détroit 4, Islander NY 3
St-Louis 5, Vancouver 3
Ce soir
Boston à Toronto
Rangers NY à Détroit
St-Louis à Philadelphie
Washington à Kansas City
Buffalo à Minnesota
Pittsburgh à Los Angeles
Dimanche
Montréal à Rangers NY
Pittsburgh à Vancouver
Islanders NY à Philadelphie
Détroit à Boston
Californie à Buffalo
Minnesota à Toronto
Washington à Chicago

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Can.	34	45	79
Clarke, Phil.	24	52	76
Mahovlich, Can.	23	47	70
Perreault, Buf.	30	37	67
Dionne, Los A.	29	36	65

Association Mondiale

Hier soir
Winnipeg 7, Toronto 6
Cincinnati 7, Edmonton 0
Houston 4, Indianapolis 3
Ce soir
Toronto à N.-Angleterre
Winnipeg à Cleveland
Cincinnati à Indianapolis
Minnesota à Phoenix
Québec à Calgary
Dimanche
Cleveland à N.-Angleterre
San Diego à Houston
Calgary à Winnipeg
Québec à Edmonton
Minnesota à Phoenix

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Laval 4, Montréal 1
Cornwall 5, Hull 1
Hier soir
Chicoutimi 6, Montréal 2
Sherbrooke 5, Québec 3
Cornwall 4, Shawinigan 3
Dimanche
Sherbrooke à Laval
Québec à Chicoutimi
Shawinigan à Montréal
Cornwall à Sorel
Hull à T.-Rivières

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	51	31	10	10	222	143	72
ISLANDERS NY	51	28	13	10	203	123	66
ATLANTA	57	25	24	8	184	168	58
RANGERS NY	52	19	27	6	170	216	44

Section Connie Smythe

CHICAGO	53	22	15	16	162	144	60
VANCOUVER	52	20	22	10	171	174	50
ST-LOUIS	52	19	25	8	164	183	46
MINNESOTA	51	16	31	4	126	180	36
KANSAS CITY	52	11	35	6	124	227	28

Section Charles Adams

BOSTON	51	32	10	9	198	143	73
BUFFALO	52	29	15	8	222	154	66
TORONTO	52	21	20	11	176	179	53
CALIFORNIE	53	19	29	5	156	178	43

Section James Norris

MONTREAL	53	38	7	8	225	114	84
LOS ANGELES	54	28	23	3	179	177	59
PITTSBURGH	52	20	25	7	202	205	47
DETROIT	53	18	28	7	144	195	43
WASHINGTON	53	5	42	6	145	270	16

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	56	37	19	0	233	160	74
QUEBEC	52	32	17	3	233	201	67
CALGARY	50	26	22	2	190	164	54
EDMONTON	56	20	33	3	180	238	43
TORONTO	51	15	31	5	212	255	35

Section Est

N.-ANGLETERRE	53	24	24	5	171	179	53
CINCINNATI	52	22	29	1	196	228	45
CLEVELAND	51	20	27	4	171	188	44
INDIANAPOLIS	52	20	30	2	143	163	42

Section Ouest

HOUSTON	51	33	18	0	213	176	66
SAN DIEGO	52	26	22	4	207	181	56
PHOENIX	50	25	20	5	191	171	55
MINNESOTA	49	25	21	3	172	179	53

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	54	29	19	6	246	222	64
TROIS-RIVIERES	53	27	22	4	280	266	58
CHICOUTIMI	54	22	24	8	258	279	52
SOREL	52	19	24	9	220	265	47
SHAWINIGAN	52	9	39	4	208	369	22

Section Ouest

SHERBROOKE	53	37	10	6	372	209	80
CORNWALL	54	26	19	9	261	208	61
MONTREAL	53	26	21	6	245	211	58
HULL	56	23	27	6	241	255	52
LAVAL	55	18	31	6	232	279	42

Fondation de l'athlète québécois

Objectif partiellement atteint

par André Tardif

Lancée dans la période euphorique précédant les Compétitions internationales de Montréal le printemps dernier, la campagne de souscription de la Fondation de l'athlète québécois avait été fort bien accueillie par les différents organes d'information.

Mais depuis, motus! Jusqu'à ces dernières semaines du moins, lorsqu'un confrère s'est fait l'écho de certaines rumeurs pour jeter un peu de discrédit sur la Fondation, un organisme sans but lucratif.

Plusieurs coups de téléphone en l'espace de deux semaines auront finalement débouché sur un rendez-vous avec le directeur général Brian Selwood, prévu pour hier après-midi. Il y était question d'un communiqué résultant d'une réunion du conseil d'administration de la Fondation tenue deux jours plus tôt.

Mais le rendez-vous n'a jamais eu lieu, M. Selwood laissant mot à sa secrétaire qu'il avait dû s'absenter de la ville. Pas question non plus de communiqué, qu'il avait apporté avec lui.

Heureusement, il s'est trouvé un administrateur pour dévoiler que la Fondation se portait bien, qu'elle était toujours vivante et qu'elle avait même posé des gestes concrets récemment afin de travailler en collaboration avec le futur Institut des sports du Québec, tel que promis en mai dernier.

"Nous n'avons peut-être pas atteint notre objectif initial de $1 million, mais les sociétés nationales et multinationales n'ont pas encore été touchées", dit Claude Lefebvre, ancien président de la Société des Jeux du Québec et président de la première campagne de souscription de la Fondation.

"Nous avons recueilli entre $400,000 et $450,000 dollars, en dons encaissés ou engagés. Notre objectif global est de $4 millions, que nous entendons aller chercher sur une période de cinq ans."

Il explique qu'à l'instar des autres fondations, seuls les intérêts du capital seront versés en subventions, plus précisément sous forme de bourses à des athlètes de catégorie "espoir", afin de les aider à poursuivre la compétition et leur permettre d'atteindre une catégorie supérieure.

"Des organismes comme Sport Canada, l'Association olympique et Mission Québec 76 s'occupent de subventionner les athlètes de niveau international et national, dit Lefebvre. Mais il y a cette zone grise où des Québécois fort doués ne reçoivent aucune aide financière, ce qui devient décourageant pour eux et les incite à abandonner prématurément. C'est là que la Fondation entrera en jeu."

L'organisme est toujours sous la présidence de M. Jacques Courtois, également président du Club de hockey Canadien. Au conseil d'administration, on retrouve entre autres MM. Normand Prescott, Arnold Steinberg et Paul Desrochers. Luc Lacharité, directeur général des Jeux du Québec, a remis sa démission une fois la phase de la première souscription terminée, son mandat d'adjoint à Claude Lefebvre étant terminé.

Ce dernier fait également remarquer qu'aucune des sommes recueillies n'est utilisée pour l'administration du fonds.

"Tout est fait sur une base bénévole, dit-il. Chaque administrateur prend une partie du travail de secrétariat à sa charge, même s'il est prévu que cinq pour cent du fonds peut servir à l'administration. Nous avons réitéré notre désir, mercredi, de ne pas utiliser ce 5%."

Il croit que le salaire du directeur général provient d'une subvention gouvernementale spéciale. La Fondation est établie à la Centrale administrative des sports plein air et loisirs, plus précisément à même les bureaux de la Confédération des sports du Québec.

Du côté de Mission, qui deviendra sous peu l'Institut des sports du Québec, le directeur général Michel Bédard se réjouit de la franche collaboration qui existe entre son organisme et la Fondation.

"Nous avons des consultations sur une base régulière, dit-il. Il s'agit avant tout d'éviter la duplication au chapitre des subventions ou bourses d'études. Des modalités ont été établies, et notre classement des athlètes servira de critère".

Bédard précise que l'ISQ prévoit distribuer $850,000 en subventions au cours de l'année fiscale 1976-77, soit $250,000 aux athlètes et $600,000 pour des entraîneurs à temps complet ou partiel dans 35 disciplines.

"Que la Fondation, par exemple, prenne à sa charge une partie du montant que nous destinons aux athlètes, et ça nous permettra d'en mettre un peu plus pour un meilleur encadrement. Il ne s'agit pas pour l'ISQ de sauver de l'argent mais bien d'utiliser la masse monétaire disponible en subventions aux meilleures fins possibles".

Boucha jouera avec les Scouts de KC

KANSAS CITY (AP) — Les Scouts de Kansas City, de la Ligue nationale de hockey, ont annoncé hier qu'Henry Boucha avait signé un contrat avec l'équipe. Boucha a été libéré un peu plus tôt dans la journée par les Fighting Saints du Minnesota, de l'Association mondiale.

"Boucha est un jeune joueur au talent exceptionnel, a dit le directeur-gérant Sid Abel. Il n'a pas atteint tout son potentiel; il peut évoluer à toutes les positions et il connaît bien le hockey. Il lui faut mettre de l'ordre dans sa vie et jouer au hockey."

Boucha poursuit la Ligue nationale pour la somme de $3.5 millions, à cause d'une blessure subie à l'oeil, l'an dernier, au cours d'une bagarre avec Dave Forbes, des Bruins de Boston; une plainte au criminel contre Forbes avait été abandonnée, après qu'un jury du Minnesota n'ait pu faire l'unanimité.

Le 500 mètres en patinage de vitesse

Cathy Priestner remporte la médaille d'argent

INNSBRUCK (CP-AFP) — Cathy Priestner, une jeune étudiante de 19 ans de Calgary, a procuré au Canada sa première médaille des Jeux olympiques d'Innsbruck, hier, en terminant deuxième du 500 mètres en patinage de vitesse. Mlle Priestner a réalisé un temps de 43.12 secondes, établissant ainsi un record olympique que l'Américaine Sheila Young, détentrice de la marque mondiale, devait peu de temps après abaisser avec un chrono de 42.76.

C'est la première fois qu'un patineur canadien obtient une médaille en patinage de vitesse depuis l'avènement de cette disciplique aux Jeux olympiques en 1960, à Colorado Springs.

"Je m'attendais à ce que la glace soit plus rapide mais je suis néanmoins heureuse de mon résultat," a dit Mlle Priestner alors qu'elle attendait nerveusement les chronos des dernières concurrentes.

La Canadienne a poussé un soupir de soulagement lorsque l'Américaine Leah Poulos, pressentie pour remporter la médaille d'argent, a terminé sa course avec un retard de neuf centièmes de secondes. Mlle Priestner a toutefois exprimé une joie plus profonde quand la Soviétique Vera Krasnova, spécialiste de la discipline, a fini à deux centièmes du chrono de Mlle Poulos.

Cathy Priestner n'était pas toutefois au bout de ses émotions. En effet, la Soviétique Tatiana Averina, spécialiste du 1,500 mètres mais sprinter de second plan, a connu un départ fulgurant avant de ralentir son allure dans les derniers mètres pour finalement cueillir la médaille de bronze devant l'Américaine.

Sylvia Burka, de Winnipeg, a terminé au 11e rang en 44.35 secondes tandis que Kathy Vogt, âgée de 16 ans seulement, s'est classée 21e en 45.62.

Quant à la gagnante, elle a déclaré qu'elle préférait son record du monde, établi le 31 janvier à Davos, à la médaille d'or. Il est vrai que ce record est tout à fait exceptionnel puisque, avec 40.91, Sheila Young est la première femme à avoir franchi la barrière des 41".

"Gagner une médaille d'or aux Jeux olympiques est bien sûr un grand succès, a-t-elle dit, mais mon record du monde du 50m constitue à mes yeux une victoire personnelle beaucoup plus importante et l'aboutissement d'un travail de 16 années".

D'autre part, le Soviétique Nilolay Kruglov a remporté l'épreuve individuelle du biathlon, son compatriote Aleksandre Elizaroy s'attribuant la médaille de bronze derrière le Finlandais Heikki Ikola.

Après cinq épreuves, l'URSS domine avec 53 points, tandis que les USA occupent le deuxième rang avec 25. Le Canada est sixième avec sept points.



Cathy Priestner, de Calgary, médaillée d'argent du 500 mètres en patinage de vitesse. (Téléphoto CP)

Les USA s'inclinent 6-2

L'URSS démarre sur le bon pied

INNSBRUCK (PC) — L'Union soviétique a facilement inscrit une victoire de 6-2 contre les Etats-Unis, hier, en première ronde du tournoi olympique de hockey, groupe A.

Les Soviétiques, qui sont favoris pour remporter la médaille d'or, ont marqué trois buts sans riposte dès le premier tiers, dont un alors qu'ils possédaient un avantage numérique de deux joueurs. Ils ont ensuite porté le compte à 4-0 avant que les Américains ne comptent vers la fin de la période médiane.

Alexandre Maltsev, Sergei Kapustin, Sergei Babinov, Vladimir Shadrin, Valery Kharlamov et Yuri Liapkin se sont partagés les buts des vainqueurs. John Taft et Steve Jensen ont répliqué pour les Américains, qui ont écopé de huit des 11 mineures décernées.

Dans les deux autres rencontres disputées hier, la Tchécoslovaquie l'a difficilement emporté 2-1 contre la Finlande à la suite d'un match âprement disputé, tandis que l'Allemagne de l'Ouest a défait la Pologne 7-4.

Un sang nouveau menace le sport de haute compétition

INNSBRUCK (AFP) — De la strychnine aux amphétamines en passant par la morphine, la cocaine, l'éphédrine et les stéroides anabolisants, toutes sortes de drogues et de moyens artificiels ont été de tout temps employés par des sportifs pour améliorer leurs performanches. A tous ces produits aujourd'hui connus dans leur grande majorité, recensés, détectables à l'analyse et bien sûr condamnés par le CIO et les fédérations internationales, est venu s'ajouter une dernière trouvaille aux effets étonnants, un remède miracle pour améliorer le rendement d'un athlète: la transfusion de sang.

Le procédé est simple: quelques semaines avant une compétition une certaine quantité de sang — qui peut aller jusqu'à un litre — est prélevée sur l'athlète dont l'organisme ainsi mis en état de faiblesse, recrée lui-même ses conditions normales de fonctionnement. Et peu de temps avant la compétition, le sang prélevé — qui a été conservé à basse température — est réinjecté à l'athlète, augmentant ainsi sa capacité aérobique, sa faculté d'assimilation de l'oxygène.

Ce procédé constitue un véritable coup de fouet sur l'organisme qui a pour effet de reculer les limites de la saturation musculaire et donc de permettre une augmentation momentanée des performances de l'athlète.

Devant ce nouveau danger, le Comité international olympique est impuissant. "Il ne peut prononcer qu'une condamnation platonique" avoue Alexandre de Mérode, président de la commission médicale du CIO. Car il n'existe aucune méthode scientifique qui permette de déterminer avec certitude si un athlète a subi une telle transfusion. Alors le CIO propose de multiplier les mises-en-garde en "dénonçant l'esprit anti-sportif" de ces transfusions et aussi les dangers qu'elles peuvent entraîner sur l'organisme (accident cardio-vasculaires, tromboses, hépatites diverses).

L'absence de méthode de détection de ces transfusions et bien sûr le secret absolu qui entoure de telles pratiques ne permettent pas de savoir quels pays et quels athlètes y ont recours. Il a souvent été dit depuis quelques années que des athlètes, scandinaves à Munich, skieurs de fond de pays de l'est européen dans d'importantes compétitions, ont subi de telles transfusions. Mais personne n'a jamais pu le prouver et ne le pourra avant longtemps.

De la même façon les spécialiste de la commission médicale du CIO reconnaissent qu'il existe encore des amphétamines indécelables à l'analyse et que souvent, lorsqu'un produit dopant est repéré et inscrit sur la "liste noire", un autre produit prend sa place. A la fin de la liste qui dénombre dans le "code médical" du CIO tous les produits interdits, figure cette mention: "Cette liste n'est pas restrictive, d'autres substances dopantes peuvent y être ajoutées".

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

toronto

Baisse des cours

Les prises de bénéfices de jeudi à la Bourse de Toronto s'y sont poursuivies hier et c'est ainsi que ce marché a fermé considérablement à la baisse, tout comme la veille. A noter aussi que l'activité y a été relativement faible.

L'indice des industrielles, qui avait perdu plus d'un point jeudi, a fléchi vendredi de .99 et est tombé à 187.79. L'indice des minerais a fléchi de .44 et est tombé à 83.19, celui des pétroles de l'Ouest, de 1.47 et est tombé à 211.35, mais celui de l'or a monté de 3.74 et atteint 271.29.

Le volume a été de 2.72 millions d'actions. C'est le plus faible depuis neuf séances. La veille, il avait été de 3.77 millions d'actions.

La valeur totale des actions transigées a été $24.48 millions, contre $35 millions la veille.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 195 gains, 278 pertes et 240 inchangées la veille, contre 250 gains, 241 pertes et 233 inchangées la veille.

Onze des 16 parties constituantes de l'indice industriel ont régressé et les cinq autres ont progressé. Les plus fortes pertes y sont subies par les banques et les grands magasins. Le plus fort gain y va aux aciers.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	614	200	200	200	−10
Abby Glen	1950	320	315	315	− 5
Aby Gln w	2000	75	74	75	− 2
Abitibi	25035	$11⅜	11⅛	11⅛	− ⅛
Acklands	600	$14⅜	14⅜	14⅜	
Acme Gas	1500	10	9	10	+ 1
Adanac M	500	22	22	22	+1½
Afton Min	400	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅜
Agnico E	3100	360	350	360	+25
Agra Ind	1200	$7¼	7	7	− ⅛
Akaitcho	500	100	100	100	
Albany	9500	28	26	28	
Alt East G	7285	$8⅞	8⅞	8⅞	
Alt Energy	10345	$9⅜	9¼	9¼	
Alta Gas A	28906	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
Alta G E p	z50	$20	20	20	
Alta Nat	340	$25¼	25	25	− ¾
Alcan	12635	$25½	23⅜	23⅜	− ¼
Algo Cent	112	$14	14	14	
Algoma St	5209	$27¼	27	27¼	+ ⅛
Algonq pr	z24	430	430	430	
All-Can B	200	250	250	250	+ 5
Alliance B	100	370	370	370	
Alminex	1100	$5¾	5¾	5¾	
Almin 4½ p	175	$36¼	36¼	36¼	+ ¾
Alum 3rd p	700	$27	26⅞	26⅞	− ⅜
Am Bonza	2291	305	300	300	− 5
Am Larder	9000	28	28	28	− 2
Am Eagle	7000	39½	39	39	− 1
Andres W	1150	$10¾	10⅜	10¾	− ⅛
Ang CT 4½	z48	$22⅛	22	22⅛	
Ang CT 265	100	$27	27	27	
Aquitaine	3279	$21	20¾	20⅞	− ⅛
Argosy	1000	12½	12½	12½	− ½
Args 250 p	z50	$27¾	27¾	27¾	
Argus B pr	200	$28	28	28	
Argus C pr	100	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Asamera	2300	$9½	9¼	9¼	− ¼
Asbestos	4340	$26	25⅜	26	+ ⅛
Ashland C	1500	$10⅜	10½	10⅜	+ ⅛
Asoc Porc	z9	65	65	65	
Atco A	2350	$13¾	13¼	13½	− ⅛
Auric Res	1233	30	30	30	− 2
BC Sugar P	z64	$11½	11½	11½	
BP Can	3865	$11⅜	11⅛	11⅜	
BP Can p	z30	$63	63	63	
Bad Boy	1800	425	415	415	−15
Ballndery	2000	27	27	27	
Banister C	5800	$9	8⅜	9	+ ⅜
Bank BC	370	$20½	20½	20½	
Bank Mtl	8257	$16	15¾	15⅞	− ⅛
Bank N S	7220	$41⅜	41¼	41¼	− ½
Bankeno	2400	245	242	245	− 3
B Cdn Nat	818	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ⅛
BCdn Natr	3794	49	47	48	− 2
Bartaco	1900	195	185	190	+15
Bary Expl	1150	44	42	42	+ 5
Baton B	2300	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
Beavr E A	200	395	395	395	
Becker B p	500	$8½	8⅛	8½	+ ½
Bell Canad	15328	$45¼	45	45¼	
Bell A pr	100	$45	45	45	+ ⅛
Bell B pr	220	$45⅛	45⅛	45⅛	+ ⅛
Bell D pr	600	$49¼	49	49¼	+ ¼
Bell 2.28	950	$26½	26⅜	26⅜	− ⅛
Bell Can W	16962	325	310	320	− 5
Beth Cop A	460	$12¾	12¾	12¾	− ¼
Bi Hawk	11000	25	23	23	− 5
Black P A	600	450	430	450	+25
Blakwod A	100	$6¼	6¼	6¼	
Block Bros	1925	385	385	385	+ 5
Bomac A	100	345	345	345	+20
Bombrder	700	305	300	300	− 5
Border C	1600	220	215	215	− 5
Bovis Cor	6700	105	102	102	− 2
Bow Valy	21575	$17⅜	17¾	17¾	− ¼
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bralor Res	1900	255	245	255	− 5
Bramalea	3200	$6	5¾	5¾	− ¼
Brameda	16810	135	128	128	− 7
Brascan A	17040	$12¼	11⅞	11⅞	− ¼
Brenda M	2720	$5¾	5⅜	5½	+ ¼
Bridger	6680	435	430	435	
Brinco	1030	430	425	425	− 5
Brit Col	112	$14	14	14	
Broul Reef	1400	26	26	26	− 1
Brunswk	1600	425	420	425	+10
Budd Auto	4085	$6½	6⅜	6⅜	
Budd A w	200	235	235	235	−15
Bulora Cor	8000	49	45	49	+ 2
Burns Fds	2400	$10½	10⅜	10⅜	− ⅛
Bushnell	200	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
CC Yachts	400	280	270	270	−12
CAE A	350	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Cad Frv	1100	$11¼	11	11¼	+ ¼
Cal Pow A	1900	$28⅞	28¾	28¾	− ¼
Cal P 4½ p	z12	$45⅜	45⅜	45⅜	
Cal P 5 p	z25	$52	52	52	
Cal P 10 p	20	$104	104	104	+ 1
Calmor IB	1000	70	70	70	− 6
Cam Mine	16000	32½	31	32	
Camflo	7100	$8⅞	8¾	8¾	
C Chib A	300	365	360	360	− 5
Camp RL	1900	$24	23¾	23¾	+ ¾
Campau A	850	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Campau 7p	300	$7⅞	7⅜	7⅜	
Can Cem L	1813	$9⅜	9⅜	9⅜	
Can Dev p	z81	$99⅞	99	99	
Can Malt A	122	$20½	20½	20½	− ⅛
C Nor West	12137	$6⅛	5⅞	6	− ⅛
C Pakrs C	500	$21½	21½	21½	
Can Perm	946	$18¾	18⅜	18⅜	− ¼
CS Pete	14800	345	340	345	
C Cablesy	3500	$14¾	14½	14¾	+ ½
C Cable w	1180	157	156	157	
Cdn Cel	4610	$6⅞	6½	6½	− ⅜
CC Man A	1800	$24	24	24	+ ½
C Curtis	1000	43	43	43	− 1
C Ex Gas	7700	320	310	320	+10
CG Invest	2720	$20	19⅞	20	
C Hidrogas	3900	115	110	110	− 5
C Homestd	3225	$6	5⅞	6	− ⅛
C Hydro	2460	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
CI Bk Com	17378	$26½	25¾	25¾	− ¾
CIL	2613	$21¾	21½	21¾	+ ¼
CI Powr A	100	$15¾	15¾	15¾	
CLI Pete	z90	8½	8½	8½	
C Manoir	1100	440	435	435	− 5
C Marconi	350	435	430	435	− 5
C Merrill	2040	$6½	6	6½	+ ½
C Ocdental	105	$10¾	10¾	10¾	− ¼
CP Inve	64320	$18⅜	18	18	− ⅜
CP Inve pr	735	$36¼	36	36¼	− ¼
CP Ltd	63680	$15¼	15⅛	15¼	
CPL A p	z110	$8⅜	8⅜	8⅜	
C Reserve	2200	350	345	345	− 5
Cdn Sup O	z63	$41⅜	41⅜	41⅜	
Cdn Tire A	2413	$49⅞	49½	49⅞	
C Utilties	3000	$11⅜	11	11⅜	+ ⅛
CUtil 6 pr	z30	$60	57¾	60	
C Util $1.25	520	$22	22	22	+ 1
CU 10¼	400	$26½	26⅜	26½	+ ⅛
C Util w	7500	330	310	320	−20
CWN G 4 pr	100	$8⅛	8⅛	8⅛	
Canron	4575	$20	19½	20	+ ⅜
Capit Div	500	31	31	31	− 2
Cara	410	$6⅛	6⅛	6⅛	
Carl OK	21925	340	330	340	
Carl A p	z5	$21	21	21	
Carma A	400	$9½	9½	9½	
Carrier JD	1500	215	215	215	+25
Cassiar	500	$7⅛	7	7	− ⅜
Celanese	1625	$5⅞	5¾	5¾	
Celan 175 p	925	$17	17	17	
Cent Pat	2000	86	86	86	
Charter Ol	1600	365	350	365	
Chieftan D	4850	$9	8⅝	9	+ ⅛
Chimo	600	94	94	94	+ 2
Chrysler	14519	$14⅞	14⅜	14¾	− ⅛
CHUM	600	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ¾
CHUM B	500	$9½	9	9½	+ ¾
Claiborne	100	220	220	220	− 5
Coch Will	5000	35	33	33	− 1
Coles Book	200	$8⅛	8⅛	8⅛	− ¼
Comb Met	3000	17	17	17	
Cominco	5140	$37⅛	36⅞	37	+ ⅛
Com Cap	500	315	310	315	+ 5
C Holiday I	21700	355	345	355	+ 5
CHIns A p	265	$19½	19½	19½	+ ¼
Compro	150	460	460	460	
Computel	z50	$5	5	5	
Con Chm A	1500	480	475	475	
Con Bath A	4180	$32¼	32	32	− ¼
Con Bath p	450	$16¼	16	16	− ½
C Bath 68 w	1800	$14¼	13¾	14	
Con Bldg	800	236	236	236	
Con Fardy	7860	340	325	330	
C Durham	5100	63	60	60	− 3
C Marben	1503	40	36	40	
C Morisn	5500	180	175	180	
Cons Prof	8000	30	28	30	+ 2
C Rambler	200	141	141	141	
C Rexspar	12200	84	78	78	− 5
CRxp r	33500	12	9	9½	+ ½
Con Distrb	5330	385	370	380	− 5
Cons Gas	7980	$13	12⅞	13	
Con Gas A	z20	$51¾	51¾	51¾	
Con Gas D	100	$21½	21½	21½	
Con Glass	450	$13	13	13	
Conwest	1800	345	340	345	+ 5
Copeland	3466	170	160	160	− 2
Cop Fields	800	132	132	132	+ 2
Corby vt	300	$16½	16½	16½	
Cornat Ind	1550	470	440	445	−25
Corp Food	100	$6¼	6¼	6¼	+ ½
Coseka R	22211	340	335	335	+ 5
Costain R	z20	$9⅛	9⅛	9⅛	
Craigmt	4325	$5⅜	5¼	5¼	
Crain R L	1000	$11¼	11	11¼	
Crestbrk	9950	$5¼	5	5	− ⅛
Crwn Life	115	$54	54	54	+ ½
Crow Nest	1000	$30	30	30	− ⅛
Crush Intl	825	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
Cuvier M	4100	103	101	101	
Cyprus	2800	$10	9⅜	9½	− ½
DRG Ltd A	5600	$5⅜	5⅛	5¼	− ¼
Daon Dev	1350	$7½	7¼	7¼	− ¼
Daon A	700	$6⅜	6⅛	6⅜	
D Aragon	2000	16	16	16	+ 1
Datline	100	355	355	355	
Decca R	19270	$5⅛	485	5⅛	+22
D Eldona	2000	39	37	39	+ 2
Delhi Pac	1000	8	8	8	
Denison	3844	$64¼	64	64	− ¾
Dicknsn	1800	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Digtech	1000	80	80	80	
Discovry	z200	65	65	65	
Dist Tr A	100	320	320	320	−45
Doman I	1630	$10½	10¼	10¼	− ⅛
Dome	5350	$37	36½	36½	
Dome Pete	9400	$34¼	33½	33½	−1⅜
D Bridge	3686	$30	29¾	29¾	− ⅛
D Explor	3000	27	26	27	+ 1
Dofasco A	7560	$26¼	25½	26¼	+ 1
Dofasco p	z50	$52⅜	52⅜	52⅜	
Dom Store	1900	$16⅜	16⅜	16⅜	− ⅜
D Textie A	1875	$8¾	8¾	8¾	− ¼
Domtar	6540	$24¼	23¼	23¾	− ½
Domtar pr	200	$12½	12½	12½	
Donlee M	200	$5¼	5¼	5¼	− ⅜
Dr Mc C A	200	$14	14	14	+ ½
Dunde Pal	5500	40	40	40	− 1
Du Pont	265	$20½	20½	20½	− ½
Dylex L A	300	$7¾	7¾	7¾	− ¼
E-L Fin	332	$5	5	5	− ⅛
E-L Fin w	4433	100	100	100	−10
East Mal	4600	205	200	205	+ 8
East Sul A	750	155	155	155	− 5
Estn Can S	1600	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅜
Estn Prov	100	250	250	250	
Ego Mines	45175	68	57	65	+10
Electro A	900	485	480	480	− 5
Emco	490	$8½	8½	8½	
Exquisite	z50	225	225	225	
Extndcar	1600	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Falcon C	2275	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
Falcon	711	$34⅛	34	34	
Frm Mer p	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Fed Ind A	8325	$6⅛	6	6	− ⅛
Fed Pion	200	$23	23	23	
Fidelity Tr	800	360	360	360	
Fields S	100	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
Finning T	1650	$10½	10½	10½	
F City Fin	300	$7⅞	7⅞	7⅞	− ⅜
F City F wt	500	275	275	275	
F Mar	z80	37	37	37	
Foodcrp Lt	1600	270	267	267	− 2
Foodex S	4700	425	390	390	−35
Ford Cnda	1210	$86	84	85½	+ 1
F Seasons	240	380	375	375	−25
Francana	350	$8	8	8	− ⅜
Fraser A	500	$20½	20¼	20½	+ ½
Frobex	3000	10½	10	10	
Fruehauf	600	$7¼	7¼	7¼	
G&H Steel	200	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
GSW Cl A	200	$6¼	6¼	6¼	
GSW C pr	z10	$87	87	87	
Galt Mal A	100	$6½	6½	6½	− ⅛
Gaz Metr	2800	$7	6¾	7	+ ¼
Gaz M 66w	21100	30	14	25	+10
G Distrb A	200	$8¼	8¼	8¼	
GMC	911	$62⅜	62½	62⅜	− ⅜
Genstar L	4677	$21⅞	21½	21¾	− ⅛
Gnstar L w	1900	$8	8	8	− ¼
Gnt Masct	16300	144	138	139	− 5
Giant Yk	1410	$8	7½	8	
Gibraltar	3850	$6⅛	6	6	
Glendale	2200	225	210	210	−15
Goldund M	z15	14½	14½	14½	
G Mckay A	250	$6¼	6¼	6¼	
Gozlan	300	335	335	335	+ 5
Graft G	z61	$34⅜	34⅜	34⅜	
Granduc	6900	130	130	130	+ 4
Granisle	300	$12¼	12¼	12¼	− ¾
Gt Oil Sds	550	$5¾	5¾	5¾	
G L Nicki	2500	64	64	64	− 1
GL Paper	1200	$26¼	25¾	25¾	− ¾
GL Pap w	900	$6⅜	6⅜	6⅜	− ¼
GL Power	200	$15	15	15	
GN Fin	5015	120	120	120	
Gt W Life	1700	$53⅜	53⅛	53⅜	+ ⅜
Gt West S	1600	$5⅝	5½	5⅝	
G West wt	500	210	200	200	−10
Greyhnd	2070	$19⅜	19⅜	19⅜	− ⅜
Guar Trst	802	$6¾	6⅝	6⅜	− ⅛
Guard Cap	460	340	340	340	
GulfCan	17239	$29⅜	28½	29	+ ½
Gulfstrem	58500	39½	35	37½	−2½
Hambro C	2250	210	205	205	− 5
H Group A	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Ham Tr	1840	$12½	12½	12½	+ ⅜
Hnd C pr	100	$7	7	7	− ¼
Hardee	z50	91	91	91	
Hard Crp A	940	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Hard Crp C	145	$5½	5½	5½	
Harlequin	245	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅛
Harris J S	1300	495	490	490	
Hawker S	7185	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Hayes D A	501	$7½	7⅜	7⅜	− ⅛
Highmont	2200	125	120	120	−10
Holinger A	z1600				
Home A	3191	$30½	29½	30½	+ ¾
H Bramor	100	275	275	275	+15
Howdn DH	500	$8½	8½	8½	
Hud Bay A	4390	$17¾	17⅜	17½	− ½
H Bay Co	1111	$17¾	17⅜	17⅜	− ⅛
HB Oil Gas	3999	$38½	38	38½	+ ⅜
Hu-Pam	1500	17½	17½	17½	+ ½
Hur Eri A	500	$25	25	25	
Hur Eri 7¼	500	$20⅜	20⅜	20⅜	− ⅛
Husky Oil	1500	$19⅞	19⅝	19⅜	− ⅛
Hydra Ex	2150	29	29	29	+ 1
Hy's Ltd	550	300	280	300	+20
IAC	3528	$18⅞	18⅜	18⅜	− ⅜
ITL Ind	2000	120	120	120	
IU Intl	14410	$11⅜	11¼	11⅜	+ ½
IU Intl A	z10	$30¼	30¼	30¼	
IWC Com	1500	165	165	165	− 5
Imasco A	1758	$26¾	26½	26½	− ½
Imp Gen	800	290	290	290	+ 5
Imp Oil A	29493	$24½	23½	23½	− ⅛
Indal	1833	$12⅞	12¾	12⅞	
Indusmin	300	$8½	8¼	8½	+ ¼
Inland Gas	948	$9⅜	9⅜	9⅜	
Inland G p	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Inter-City	6300	440	425	440	−10
Inter C B w	z50	222	222	222	
Int Div	200	135	135	135	
Intrmétco	1900	$7¼	7¼	7¼	− ¼
IBM	164	$255¼	254	254	− 6
Int Mogul	14084	345	325	325	+25
I Mogul A	6850	$9¾	9⅛	9¾	+ ¾
Inco A	63180	$30⅜	30	30⅜	− ⅛
Inco B	112	$30	30	30	
Interpool	600	$11⅞	11¾	11⅞	− ⅛
Intpr Pipe	5119	$14	13¾	13¾	− ¼
Int Pipe w	3200	65	55	55	−10
Ipsco	1237	$15	14⅝	15	+ ⅜
Inv Group	100	$6¾	6¾	6¾	
Inv Grp A	2515	$6⅞	6¾	6⅞	+ ¼
Inv Grp 5 p	300	$13¾	13¾	13¾	
Iron Bay T	100	$5⅝	5⅝	5⅝	− ⅛
Irwin T A	700	235	235	235	
Island Tel	645	$9¼	9¼	9¼	
ISO	2400	115	109	115	+ 5
Ivaco A	1200	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
Jannock	675	$5¾	5¾	5¾	
Jannock A	100	$11¾	11¾	11¾	
Jannock B	612	$10⅜	10⅜	10⅜	− ⅜
Jannock D	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
Janoc 6 p	z20	$58¼	58¼	58¼	
Jelex	2500	8	8	8	
Joliet	500	16	16	16	+ 2
Jorex Ltd	4000	21½	19	21½	+2½
Joutel	4000	37	37	37	
K-Tel Intl	300	380	380	380	−20
Kaiser Re	18725	$12⅛	11¾	11¾	− ½
Kaiser wt	5700	$9¼	8¾	8¾	− ½
Kaps Tran	2550	230	222	222	−13
Keeprite B	325	$7¼	7¼	7¼	− ⅛
Kenting	200	$11¼	11	11	− ½
Kerr A A	725	$11½	11¼	11⅜	− ⅛
K Anacon	2000	21	21	21	
Koffler A	12000	455	440	450	+10
Koffler A p	900	$7	7	7	+ ¼
La Luz	900	$7	7	7	+ ½
La Vrndr A	200	465	465	465	−35
Labatt A	2664	$16⅞	16¾	16⅞	
Labatt A p	2300	$16¾	16⅝	16¾	
Lab Mln	100	$33	33	33	− 1
Lacana	3950	350	340	345	+10
Laidlaw A	200	$6¼	6¼	6¼	
L Ont Cem	2800	400	390	390	−10
L Shore	z11	200	200	200	
Lakehead	5000	20	20	20	
Lambd M	300	105	105	105	
Lamb M A	300	105	105	105	
Langis	1000	8	8	8	
Laurasia	3000	47	47	47	+ 1
Lau Fin	100	$7¼	7¼	7¼	+ ⅜
Leigh Inst	500	215	215	215	−10
Leons Frn	z1	$9⅜	9⅜	9⅜	
Levy A pr	500	$5	5	5	− ¼
Liberian	1700	$14⅞	14¼	14¾	+ ½
Linc A p	100	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
LL Lac	2149	149	145	149	+ 4
Livingsto	2000	$12	12	12	− ⅛
Living w	75	$7¾	7¾	7¾	
Lob Co A	750	$5	495	5	
Lob Co B	1600	$5⅛	5	5⅛	+17
Lob Co pr	175	25	25	25	− ⅛
Lob Ltd Ap	200	$14⅛	14⅛	14⅛	− ⅛
Lochiel	6100	100	100	100	− 1
Loeb M	510	315	310	310	
Lost River	1400	255	250	250	− 5
Lytton M	z255	77	75	77	
MEPC	100	$6	6	6	− ⅛
MEPC w	1500	100	90	90	−10
MICC	5100	$11½	11¼	11½	
MTS Inter	1500	25	25	25	− 2
MH Cable	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅜
Mclan H A	300	$8¼	8¼	8¼	
MB Ltd	6750	$22	21¾	22	
Madeline	3358	189	185	185	
Magna Int	500	$13	13	13	
Magnason	200	195	195	195	− 5
Magnetcs	z100	43	43	43	
Majstc Wil	800	290	290	290	+ 5
Malartic	500	75	75	75	
Man Bar	z230	73	73	73	
M Lf Mills	1340	$28½	28½	28½	+ ½
Marcana	2000	$13½	13½	13½	+ 1
Maritime	555	$15½	15½	15½	+ ¼
Mar T 860	100	$9½	9½	9½	+ ½
Mar T 940	100	$10	10	10	− ¼
Martin	23500	14	11½	13	+ 1
Mass Fer	27670	$24¼	23¾	23¾	− ⅜
Mas F 2.50	865	$26¼	26	26	− ¾
Matchan	500	15	15	15	+ 2
Matgmi A	300	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Mc Adam	25000	46	44	45	+ 1
Mc Intyre	840	$45½	45½	45½	− ½
McLaghln	100	$8⅝	8⅜	8⅜	− ¼
Melton R E	3300	420	410	410	−10
Melton A w	1900	220	220	220	+ 5
Mentor	2200	145	135	145	+13
Mercantil	4516	$15⅞	15¼	15¼	− ⅜
Merland E	20800	294	290	294	
Met Stor A	100	$15	15	15	+ ½
Met Str 67p	z10	$13½	13½	13½	
Mex LP pr	z50	$6	6	6	
Mindamr	13400	23½	22	22½	+ ½
Minri Res	500	91	91	91	
Moffat A	2300	$8⅜	8	8⅜	− ⅛
Molson A	1170	$17¼	17	17⅛	− ⅜
Molson B	360	$15⅝	15½	15½	− ½
Mon Inv	400	$6¼	6¼	6¼	
Moneco A	2295	$18	17¾	18	+ ⅜
Mtl Trust	100	$13¼	13¼	13¼	
Moore	19100	$49⅛	48½	49	+ ½
Mt Wright	1000	20	20	20	+ ½
Multi-Mi	4000	48	47	47½	− ½
Multi Acc	1300	320	310	310	− 5
Murphy	400	440	430	440	+10
N B Cook	750	150	131	150	+19
NBU Mine	2600	265	260	260	− 5
NSI Mark	3100	125	120	120	− 2
NaChrs I	5975	$6⅛	5¾	5¾	− ⅜
Nat Drug	208	475	475	475	−15
Nat Trust	z55	$16½	16	16	
Neonex	6100	172	167	170	+ 5
New Ath	1000	12	12	12	− ⅛
NB Tel	750	$14½	14¼	14⅜	− ⅛
N Goldvue	1000	6½	6½	6½	+ 1
N Kelore	4000	17	17	17	
N Provid D	500	23	23	23	+ 1
N Que Ragl	1700	230	230	230	− 9
N Senator	9600	17	17	17	− 1
N York Oil	4556	40	40	40	− 4
Nfld LP A	950	$11⅛	11	11	
Newnor	3000	9	9	9	− 1
Noranda A	7046	$34⅜	34⅛	34⅜	
Norbaska	z20	14	14	14	
Norcen	18391	$13	12⅞	12⅞	− ⅛
Norcen B	915	$22½	22½	22½	− ½
Norcn 150	1550	$23⅜	21¾	21¾	− ⅜
Norcen w	5400	275	266	275	− 5
Nordair L	500	190	190	190	−10
Norlex	9000	15	14	14	− 1
NC Oils	4200	$5⅞	5

La réglementation de la loi sur les assurances

Quelques avantages financiers pour les entreprises québécoises...

par Michel Nadeau

QUEBEC — Quelques avantages financiers pour les compagnies d'assurance incorporées au Québec et une protection légèrement accrue pour les détenteurs de polices constituent les principaux éléments nouveaux, contenus dans le projet de règlements afférent à la Loi sur les assurances.

Attendue depuis plusieurs mois par les compagnies et les agents d'assurance, la réglementation est publiée aujourd'hui dans la Gazette officielle. Parce qu'ils déterminent certains quantum, ces règlements sont particulièrement importants et leur adoption est nécessaire avant que n'entre en vigueur le projet de loi no 7 sanctionné le 24 décembre 1974.

"Ces règlements permettront au Québec d'effectuer le rattrapage nécessaire par rapport à la loi canadienne qui régit les compagnies des autres provinces," de souligner le surintendant adjoint, M. Jacques Roy qui ajoute que plusieurs directives émises au cours des dernières années deviennent ainsi des règlements officiels.

La nouvelle réglementation renferme une surprise importante: l'article 269 de la loi affirme: "Tout assureur doit investir au Québec une partie de son actif dans la proportion déterminée par les règlements."

Tout le monde était ainsi anxieux de connaitre cette proportion. Or, les règlements sont muets à ce sujet. "Le temps n'est pas encore mûr pour fixer un quantum car nous n'avons pas encore les instruments pour le faire" selon M. Roy. "Nous utiliserons la persuasion."

C'est donc avec un vif soulagement que plusieurs compagnies apprendront l'existence de ce virage dans la politique du gouvernement du Québec. A plusieurs reprises, l'ancien ministre des Institutions financières, M. William Tetley s'était plaint de l'exode des primes versées par les assurés du Québec.

Cependant, la règlementation contient certains éléments nouveaux:

● Toute entreprise qui demande un permis pour faire affaires au Québec devra soumettre un "plan de développement" mentionnant les contrats d'assurance que l'on compte mettre en marché au Québec, les méthodes de vente, la formation destinée au personnel, la politique de placements pour les sommes perçues au Québec...

● Les compagnies dotées d'une charte québécoise pourront acquérir le contrôle d'une société de fiducie avec la collaboration d'une institution financière.

● Toute corporation de courtiers dont le contrôle appartient à une autre société devra faire suivre sa raison sociale de la mention "Filiale de..." On se souvient que le gouvernement québécois apprit avec stupeur un jour qu'une firme à raison sociale typiquement francophone avec laquelle il transigeait, était en réalité une entreprise américaine.

● Un agent ne pourra plus se présenter sous le titre de "conseiller en planification financière" pour le compte d'une entreprise X et, revenir le lendemain, dans les habits d'un agent travaillant pour le compte de la société Y.

● La substitution de polices d'assurance sur la vie ("twisting") sera rendu plus difficile afin de décourager les agents qui s'enrichissent en incitant leurs clients à souscrire de nouveaux contrats.

● Dans le cas des contrats d'assurance individuelle contre les accidents ou la maladie, un avis devra paraître en première page du contrat précisant toutes les restrictions non évidentes et les "garanties restreintes".

● Enfin, il sera dorénavant possible de transformer un contrat d'assurance collective en un contrat d'assurance individuelle comportant une garantie comparable à celle offerte au groupe.

Au chapitre des placements, les compagnies québécoises se voient accorder certains assouplissements. En 1973, la loi 53 fut promulguée afin de permettre à certaines compagnies, dont l'Industrielle et la Laurentienne, d'investir massivement dans le capital-actions de firmes immobilières.

On élargit aujourd'hui cette porte en permettant l'acquisition d'actions d'entreprises dont les activités sont "complémentaires" aux opérations d'assurance. On mentionne ici: l'informatique, le secteur des prêts et placement et la fiducie. Ces transactions doivent inclure la participation d'une institution financière.

Pour aider les compagnies québécoises à prendre de l'expansion, on calculera dans l'évaluation de l'actif le prix des actions à leur coût d'acquisition pendant une période de trois ans.

Les nouveaux règlements mentionnent également les normes minimales pour le calcul de la prime d'évaluation. Des tables de contingence canadiennes et américaines ajoutées en annexe doivent être utilisées par les firmes québécoises "même si le taux de mortalité est plus mauvais au Québec qu'ailleurs en Amérique" mentionne un haut fonctionnaire.

Les sociétés mutuelles d'assurance-incendie se voient accorder une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne leur plein de conservation. Les cautionnements requis pour l'obtention des permis sont majorés à des niveaux comparables à ceux exigés ailleurs au Canada. Dans plusieurs cas, on a multiplié par dix les cautionnements actuellement requis pour atteindre la moyenne canadienne, tellement ils étaient faibles au Québec.

A chaque renouvellement de permis, un assureur peut être appelé à hausser ce cautionnement en fonction du gonflement de son revenu en primes.

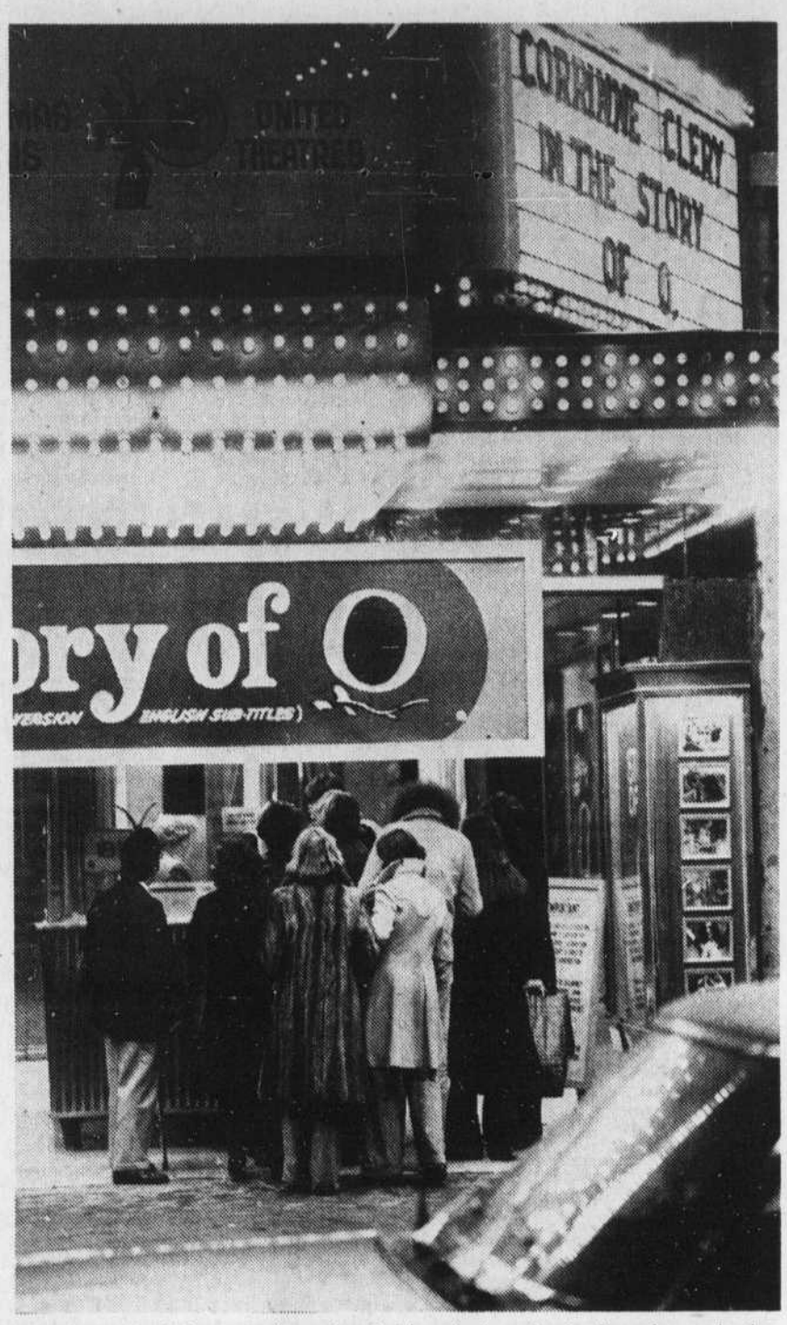
Dans le cas des compagnies mutuelle d'assurance sur la vie, la tenue d'assemblées régionales est maintenant une obligation. Les Coopérants avait déjà cette disposition dans sa charte.

Au chapitre de l'assurance maritime, on précise ici les limites de ce secteur qui a souvent servi de paradis fiscal pour nombre de sociétés. En raison du caractère international des mers, les primes n'étaient pas taxables. C'est ainsi qu'on découvrit, un jour que la Place Ville-Marie était considérée comme un bateau afin que les primes versées soient soustraites de l'impôt.

Les règlements sont complétés par la description des tarifs et honoraires requis pour les permis.

Les 321 articles de ce document complètent ainsi la refonte des diverses lois sur les assurances au Québec. La dernière mise à jour en ce sens remonte à 1908. Une fois que le conseil des ministres aura dopté les règlements, la Loi sur les assurances sera proclamée.

Cette pièce législative, élaborée au cours des quatre dernières années, remplacera alors la Loi des assurances, la Loi de l'assurance des maris et des parents, la Loi des compagnies diocésaines d'assurance mutuelle, plusieurs articles du Code civil et enfin, la Loi des agents de réclamations.



Les adeptes du cinéma canadien ont protesté contre la mainmise étrangère sur la plus grande partie du réseau de distribution cinématographique au pays. La compagnie Famous Players, contrôlée à 51% par Gulf & Western des États-Unis et la firme Odéon, une filiale à part entière d'un groupe britannique contrôlent la majorité des salles de projection dans les grands centres du Canada.

...et une protection légèrement meilleure pour les consommateurs

Le Service des Assurances du ministère québécois des consommateurs entend accorder aux assurés une protection accrue en contrôlant davantage la compétence des agents et en exigeant que certaines informations soient placées bien en évidence lorsque des contrats d'assurance contre les accidents ou la maladie renferment des "garanties restreintes".

Selon le projet de règlements afférent à la Loi sur les assurances rendu public aujourd'hui dans la Gazette officielle, toute police individuelle contre les accidents et la maladie devra décrire, d'une manière brève, en page frontispice, du contrat toutes les restrictions qu'elle renferme.

De plus, une clause d'abandon qui peut être exercée sans frais par l'assuré dans un certain délai après son émission devra être mentionnée de façon distincte dans cet avis initial.

Les règlements annoncent certaines clauses visant à protéger le public:

● les agents d'assurance et les experts en sinistre devront avoir résidé au Québec depuis un an et complété des études secondaires.

● Un agent ou un courtier ne pourra opérer sous plusieurs raisons sociales. Son permis est attibué accompagné de la raison sociale de l'entreprise pour qui il travaille.

● Le projet de règlement consacre le principe de "représentation multiple". Rejeté par les autres provinces canadiennes depuis cinquante ans, les hauts fonctionnaires du ministère des Consommateurs sont d'avis que cette formule protège mieux les intérêts des clients. Certains affirment que cette formule favorise la substitutuion de contrats "twisting". "Il n'est pas facile de changer quoi que ce soit au niveau des intermédiaires" déclare le surintendant adjoint, M. Jacques Roy. Cette force d'inertie repose principalement sur le système des commissions qui est la base de la rémunération dans ce secteur.

● Le cumul des permis est autorisé dans le cas de la vente de fonds mutuels.

● Les experts en sinistres à l'emploi des compagnies devront obtenir leur certification comme leurs collègues indépendant. On veut ainsi empêcher l'emploi par les assureurs "d'agents de reclamation" peu qualifiés ou "plus souples".

● Dans le cas des contrats d'assurance variable, l'assureur doit remettre un dépliant explicatif au preneur afin d'aider à la compréhension du contrat. Un chapitre des règlements est consacré à la définition des créanciers dans certaines transactions, comme l'achat d'une automobile. Détaillants et compagnies de finance assurent souvent l'acheteur qui doit payer pour cette duplication. Dorénavant, le créancier reconnu sera la compagnie de finance.

Par contre, on interdit aux compagnies d'accorder des ristournes aux créanciers qui imposaient aux acheteurs certains contrats moyennant commission sur la prime.

L'ensemble de cette règlementation ne devrait pas être rejetée tant par les associations de compagnies que par les groupements d'agents.

Tout le monde a lu cette semaine les conclusions du rapport Carruthers qui a été remis au ministre ontarien des Relations commerciales.

L'avocat torontois, Douglas Carruthers, n'y va pas avec le dos de la cuiller pour dénoncer l'obscurité dans laquel les compagnies maintiennent l'assurance. L'auteur de l'étude qui a duré deux ans est d'avis qu'il faut accroître la concurrence dans ce secteur.

Il propose d'abord que le contrat soit "lisible et intelligible". Pour aider le futur assuré à faire un peu de magasinage, il propose la formule suivante:

● Chaque contrat devra mentionner la fraction de la prime nécessaire pour assurer le risque selon calculs actuariels et "la marge brute" que retient la compagnie. la comparaison des marges et du service offert permettra alors au client d'avoir une idée précise de ce qu'il achète et à quel prix.

On clarifie également le rôle des intermédiaires. Un agent s'appelle maintenant un vendeur car il est payé par une compagnie. Le courtier devient au service exclusif de l'assuré qui lui verse des honoraires. Les experts en sinistres peuvent être rémunérés par les deux parties.

La proposition la plus révolutionnaire est sans doute la mise sur pied d'un conseil mixte de contrôle. Regroupant assureurs et assurés, cet organisme veille à la qualification des intermédiaires et au développement de programme de formation. Ce conseil entendra également les plaintes contre certains agents ou courtiers.

Le rapport mentionne: "Les intérêts des consommateurs doivent passer au premier rang et ceux des compagnies doivent venir, ensuite."

Evidemment à Québec, on ne manque pas d'applaudir à cette audace. Toutefois, "il faut se rappeler la situation propre au Québec, comparer l'état des mesures protégeant le consommateur dans le domaine de l'assurance et dans les autres secteurs économiques."

On allègue également les ressources limitées. "Surveiller de près les compagnies et répondre aux besoins des consommateurs demandent des moyens importants" souligne le surintendant adjoint, M. Roy.

En 1975-1976, le budget du Service des assurances augmentera de $16,000 passant de $1,099,700 à $1,115,000. Le personnel grimpera de 58 à 61 employés.

Cet effectif devra étudier les opérations de 750 entreprises qui percoivent au Québec des primes annules de $2.5 milliards.

Une équipe métrique pour la PME

Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec vient de mettre sur pied une équipe dont la fonction sera de sensibiliser les petites et moyennes entreprises à la conversion au système métrique international. Cette initiative vise à appuyer l'action de la commission canadienne du système métrique dans son effort pour faciliter la conversion au Canada.

Placée sous la responsabilité de M. Pierre Shooner, sous-ministre adjoint des services aux entreprises, l'équipe métrique sera dirigée par MM. Jean-Yves Chartrand et Victor Loranger du MIC. C'est principalement par le biais des différentes associations professionnelles de PME qu'elle engagera son action de sensibilisation.

L'objectif de l'équipe, — qui vise à la fois les secteurs manufacturiers et commerciaux — cherchera d'une part à rendre les petites et moyennes entreprises conscientes de leur rôle à amorcer leur conversion respective et d'autre part à inciter ces dernières à voir dans le phénomène de conversion un stimulant de production.

La conversion au système métrique, dont la phase finale doit être terminée d'ici 1980 au Canada, permettra à la plupart de PME de procéder à l'analyse de leurs besoins technologiques immédiats et partant, d'améliorer leur position au niveau de la concurrence et des exportations. Au Canada, le mouvement de transformation ira en s'accentuant dès 1976 pour atteindre son point culminant en 1978.

Le contrôle étranger sur l'industrie du cinéma fera l'objet d'une enquête

OTTAWA (PC) — Pendant que fait encore rage la controverse touchant l'offensive fédérale contre certaines revues américaines, comme Time Magazine et Reader's Digest, et l'invasion des programmes américains de télévision, l'attention du gouvernement d'Ottawa peut maintenant se tourner du côté d'un problème qui depuis longtemps agace les artistes canadiens — le contrôle exercé par les Américains sur les cinémas et la distribution des films.

Un groupe de cinéastes et d'écrivains a prié le ministère de la Consommation et des corporations d'enquêter sur ce qu'ils considèrent comme des pratiques monopolisantes poursuivies par des compagnies multinationales, et qui étrangleraient l'industrie canadienne du film.

Au dire de ce groupe, environ $40 millions sont drainés hors du Canada chaque année par les distributeurs américains de films, qui considéreraient le Canada comme partie intégrante de leur marché intérieur. On soutient que cet argent est recyclé dans l'industrie cinématographique de Hollywood, au lieu de l'être au Canada. Contrôle.

Dans un mémoire soumis au ministère, le groupe expose que Famous Players, United Theatres et Odeon Theatres, de concert avec huit distributeurs américains de films, dominent la location et la fourniture des films au Canada.

Le groupe prétend encore qu'en 1973, les huit distributeurs américains de films contrôlaient 80 pour cent de la location des films aux cinémas canadiens. Et on ajoute que Famous Players et Odeon ont accaparé 63 pour cent des revenus bruts des cinémas canadiens, revenu qu'on estime à $150 millions. "Famous Players et Odeon se sont emparés de ce marché et n'y laissent entrer personne d'autre", déclare M. Peter Pearson, porte-parole du groupe protestataire. "On procède de diverses façons, par exemple les ventes combinées et la location en bloc." De telles pratiques forcent les cinémas à montrer un certain nombre de films venant d'un même distributeur afin de leur réserver le droit de présenter un film populaire qui en même temps soit un succès commercial.

Comme dit M. Pearson, voilà qui force en quelque sorte les cinémas à ne pas montrer de films canadiens indépendants et qui les pousse à imposer au public canadien des films médiocres qui ont peu d'avenir commercial.

La requête a été présentée en vertu d'amendements à la loi canadienne sur les monopoles, qui venaient en vigueur le 1er janvier dernier.

La Commission de lutte contre l'inflation devrait-elle rendre publiques ses décisions?

par Glenn Sommerville

OTTAWA (PC) — La Commission de lutte contre l'inflation semble être allé à l'encontre de l'avis de sa propre section des prix et bénéfices en décidant de garder le secret sur nombre de ses interventions auprès des entreprises, selon des documents "confidentiels" obtenus par la Presse Canadienne.

Dans une déclaration en date du 3 décembre, la section des prix et bénéfices préconisait la publication totale des décisions de la commission concernant les prix, au même titre que celles touchant les hausses de salaires accordées.

"L'éthique des méthodes employées par la commission risque de faire l'objet de graves doutes si les employés voient leurs demandes sariales examinées en public alors que les hommes d'affaires traitent en privé avec la commission", note le mémorandum.

Or le président de la commission, M. Jean-Luc Pépin, avait déclaré le 15 janvier, à Toronto, que la commission n'avait aucune intention d'entourer de publicité les cas où elle parviendrait à convaincre des entreprises de réduire leurs hausses de prix. La loi anti-inflation, avait-il dit, empêche la commission de briser le caractère confidentiel de ses négociations avec les entreprises.

La commission Pépin a indiqué, en outre, qu'elle s'abstiendrait de rendre publiques ces décisions concernant les projets de hausse des dividendes versés aux actionnaires une fois ces dividendes touchés, là encore à l'encontre de l'opinion de sa section des prix et bénéfices.

A cause de cette décision de garder le secret sur certaines décisions visant les hausses de prix, la commission Pépin s'est attirée des critiques acerbes de la part de mouvements syndicaux et des éditorialistes de grands journaux. La publication totale de toutes les décisions est nécessaire pour que la commission puisse jouir d'un large appui auprès du public, indique-t-on dans ces milieux.

La commission a déjà rendu de nombreuses décisions à propos de diverses hausses salariales — dans la plupart des cas, pour demander une réduction des hausses proposées — mais jusqu'à présent, il n'y a eu qu'une seule décision en ce qui concerne les hausses de prix: elle portait sur la différence entre les prix affichés par un nouveau magasin de Toronto et ceux de sa maison-mère.

Les documents obtenus par la PC font néanmoins état de "sessions de persuasion" que la commission aurait tenues avec des cimenteries dont l'identité n'est pas précisée au cours de la semaine du 14 au 20 décembre. Mais là encore, la commission estima qu'il s'agissait d'une "session d'information à caractère confidentiel" dont le public ne devait pas être informé.

La section des prix et bénéfices estime que la commission devrait s'efforcer de présenter au public un tableau équilibré de ses activités en publiant davantage d'informations au sujet de sa surveillance des prix, tout en reconnaissant que cela pourrait ne pas plaire aux entreprises.

C'est pourquoi, poursuit-elle, certaines décisions pourraient fort bien ne pas être rendues publiques initialement, surtout dans les cas où une enquête en cours vise "les activités d'entreprises particulières ou des variations de prix spécifiques", comme ce sera le cas cette année, ajoute le mémorandum.

"La publication de ces activités est également souhaitable mais comme la création d'espérances irréalisables et l'abus de la confiance des milieux d'affaires peuvent susciter de graves difficultés, on peut juger préférable de reporter à plus tard la décision de rendre publiques de telles activités", concède la section des prix et bénéfices dans son mémorandum.

Parallèlement à cette considération, on souligne cependant que "des mesures visibles destinées à restreindre la hausse des prix sont essentielles de la part de la commission si l'on veut que le programme anti-inflationniste réussisse".

Et pendant que la commission tentait de résoudre ses contradictions internes, M. Pépin déclarait, à Toronto, que les commissaires ne manqueraient pas de "trouver de nombreuses occasions de révéler dans quelle mesure le gel des prix s'avérait efficace".

Jusqu'à présent, pourtant, la décision touchant le magasin d'alimentation torontois est toujours la seule à avoir été rendue publique.

C'est peut-être la raison qui a incité la vice-présidente de la Commission de lutte contre l'inflation, Mme Beryl Plumptre, à déclarer de son côté, mardi, à Toronto, que la commission connait certaines difficultés au plan des communications, et qu'il lui reste à démontrer à la population qu'elle sera "sévère, impartiale, raisonnable et logique" dans ces décisions concernant les hausses de prix.

Le Groupe La Laurentienne

Monsieur Jean-Marie Poitras, président du Groupe La Laurentienne, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:



M. MARCEL DUMAS, f.s.a.,f.i.c.a.,

devient vice-président exécutif de La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance. Monsieur Dumas est de plus administrateur des autres compagnies membres du Groupe La Laurentienne, La Prévoyance Compagnie d'Assurances, La Compagnie d'Assurance du Club Automobile de Québec, La Paix Compagnie d'Assurances Générales du Canada, La Protection Universelle, Compagnie d'Assurances et l'Agence de Voyages du Club Automobile Québec Ltée, dont il est président et directeur général.



M. CONRAD LeBLANC, f.i.a.c.,

est nommé vice-président exécutif de la Prévoyance Compagnie d'Assurances et membre du Conseil d'administration de La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance. Monsieur LeBlanc est de plus vice-président exécutif de La Compagnie d'Assurance du Club Automobile de Québec, de la Paix Compagnie d'Assurances Générales du Canada et de La Protection Universelle, Compagnie d'Assurances, ainsi qu'administrateur et secrétaire-trésorier de l'Agence de Voyages du Club Automibile Québec Ltée, toutes compagnies membres du Groupe La Laurentienne.



M. PHILIPPE MICHAUD, c.a.,

est nommé membre du conseil d'administration de La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance. Licencié en sciences comptables et commerciales, comptable agréé; monsieur Michaud est notamment président des Entreprises Michaud Inc., une compagnie de placement, de L.R. d'Anjou Inc., entreprise de distribution en gros en alimentation, de Michaud Automobiles Inc. et de Albert Michaud Inc., une chaîne de magasins de détail. Monsieur Michaud est domicilié à Rimouski.

Le Danemark ne bloque plus l'accord entre le Canada et la CEE

BRUXELLES (Reuter) — Le Danemark a levé ses objections à l'ouverture de négociations sur un accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et la CEE, et les ministres des Affaires étrangères du Marché commun donneront le feu vert à cette négociation lundi, déclarait-on hier à Bruxelles.

L'opposition danoise résultait du refus du Canada de garantir aux pays de la CEE un accès non-discriminatoire à ses matières premières, dont le pétrole.

Mais à la suite de l'accord conclu à l'Agence internationale de l'énergie, le Danemark a informé ses partenaires de la CEE qu'il annulait les réserves auparavant formulées à cet égard.

Le Canada s'était engagé à la réunion de l'AIE de respecter l'esprit de l'accord prévoyant que les membres de l'agence s'octroyent mutuellement l'accès aux matières premières, mais pour des raisons de politique intérieure, avait refusé de signer le texte.

Les Danois estiment que les producteurs de pétrole de l'AIE, bénéficiant du soutien de leurs partenaires à un prix plancher du pétrole, doivent accepter de partager avec eux leurs ressources en temps de crise.

Accusant Paris d'"agression", la Somalie demande la réunion du Conseil de sécurité

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — La Somalie a demandé hier une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU accusant la France d'avoir commis une agression mercredi sans avoir été provoquée à la frontière entre le territoire français des Afars et des Issas et la Somalie.

La France a dépêché trois navires de guerre dans la Mer rouge en raison de la tension avec la Somalie après la prise d'otages d'enfants français au Territoire français des Afars et des Issas.

Le renforcement de la marine de guerre française dans la région intervient un jour après l'envoi en renforts d'environ 1,000 soldats français au TFAI. Deux sous-marins et un bâtiment de soutien logistique vont rejoindre la flotte française qui opère en Mer rouge et dans l'Océan Indien, a précisé le ministère de la Défense.

Dans une lettre à M. Daniel Patrick Moynihan (Etats-Unis), président du Conseil de sécurité, M. Abdirizak Haji Hussein, représentant de la Somalie aux Nations unies, écrit que vingt-trois Somaliens dont six membres de la police des douanes, six douaniers et onze femmes et enfants ont été tués lors de l'intervention des forces françaises soutenues par des blindés et de l'artillerie lourde dans la ville frontière somalien de Loyada.

Un policier et vingt-cinq civils ont été blessés et trois douaniers enlevés après que les soldats français eurent rasé Loyada, écrit-il.

Cependant, selon l'AFP, le village de Loyada, est toujours debout et n'a apparemment subi aucun bombardement d'artillerie ou d'aviation.

C'est ce qu'a pu constater l'envoyé spécial de l'AFP en survolant en hélicoptère, hier après-midi, le poste frontière près duquel les terroristes du Front de libération de la côte des Somalis (FLCS) avaient arrêté mardi l'autocar qui transportait trente-et-un enfants de militaires français. Des blindés français stationnaient toujours près de la frontière.

Au cours d'une précédente visite de la frontière, à bord d'une "jeep" militaire, on pouvait constater que les soldats français hésitaient à pénétrer dans une sorte de "no man's land", de quelque cinquante mètres, séparant leur poste avancé du poste frontière somalien. Les soldats ou miliciens somaliens ne craignaient pas, quant à eux, de franchir leur propre barrière, que ce soit pour déplacer un camion, fouetter un âne ou "observer leurs adversaires".

Au cours d'une conférence de presse, le représentant de la Somalie a dit qu'il espérait une réunion du Conseil pas plus tard qu'aujourd'hui pour examiner la plainte du gouvernement de Mogadiscio.

Sa lettre n'a pas fait allusion à l'assaut donné par les soldats français contre un car de ramassage scolaire où des écoliers étaient retenus en otage le FLCS, Front étaient retenus en otage par le FLCS, Front de libération de la Côte des Somalis.

M. Hussein a ajouté devant la presse que l'attaque française sur Loyada avait constitué une diversion au moment où des négociations avaient lieu entre les autorités françaises et les auteurs de la prise d'otages. Deux des six membres du Front tués au cours de l'assaut étaient des négociateurs envoyés sur les lieux grâce aux bons offices du consul général de Somalie à Djibouti en toute connaissance de cause des autorités françaises, a-t-il dit.

Ces deux négociateurs sont morts également "inutilement... en raison de la manière intempérante et aventureuse" dont les autorités françaises ont traité l'affaire, a ajouté M. Hussein. Le représentant de la Somalie a confirmé qu'un enfant français porté disparu était bien en Somalie entre les mains du FLCS. Il a précisé que l'écolier avait été blessé légèrement par les tirs d'artillerie français.

Prié de dire si son gouvernement approuvait la prise d'otages dont ont été victimes des enfants français, M. Hussein a répondu: "Nous ne soutenons pas ce type d'action. Au contraire, nous le condamnons. Mais nous soutenons la lutte légitime des mouvements de libération".

Nixon ira à Pékin invité par le président Mao Tsé-toung

WASHINGTON (AFP) — Moins de 18 mois après avoir été contraint de donner sa démission dans des conditions pitoyables, l'ancien président Richard Nixon se prépare à faire une rentrée spectaculaire sur la scène internationale: il partira pour Pékin avec sa femme le 19 février à bord d'un avion mis à sa disposition par Mao Tsé-Toung.

Sa visite a naturellement un caractère privé, M. Nixon n'ayant aucune fonction officielle, mais la manière dont il sera accueilli en Chine peut lui conférer un caractère embarrassant pour le président Gerald Ford. Celui-ci a été mis au courant par les Chinois de l'invitation adressée à M. Nixon. D'autre part, M. Henry Kissinger a dû en parler avec l'ancien président, lorsqu'il lui a rendu visite cette semaine dans sa retraite de San Clemente en Californie.

Les Chinois — Mao Tse-Toung en tête — ont toujours manifesté un profond respect pour le sens politique et le pragmatisme de Richard Nixon en matière de politique étrangère. Depuis qu'il a quitté la Maison-Blanche, il a reçu plusieurs lettres du président Mao, dont une particulièrement affectueuse lorsqu'il souffrait d'une mauvaise phlébite.

Il y a six mois, Richard Nixon confiait au sénateur Barry Goldwater que lorsqu'il aurait terminé d'écrire ses mémoires, il aimerait reprendre un rôle actif, par exemple être nommé ambassadeur à Pékin. Les Chinois n'oublient pas que c'est Richard Nixon qui a engagé et mené à bien le processus de normalisation des relations entre la Chine et les États-Unis après vingt ans d'hostilité déclarée. Le communiqué de Shanghai du 27 février 1972 restera une date dans l'histoire des deux pays. Tous ont constaté qu'aucun communiqué n'avait été publié après la visite du président Gerald Ford en Chine en décembre dernier.

Le mois dernier, la fille de Richard Nixon, Julie Eisenhower et son mari David ont passé dix jours en Chine et ont été longuement reçus par Mao Tse-Toung.

Le voyage que l'ancien président Nixon va faire en Chine a soulevé parmi les journalistes de la Maison-Blanche une émotion rappelant les journées du scandale de Watergate. Le porte-parole Ronald Nessen, a eu beau affirmer à plusieurs reprises que le voyage de M. Nixon était "un voyage privé" comparable à celui des "10,000 touristes américains" qui ont visité la Chine, les journalistes ont harcelé M. Nessen de questions pour savoir si M. Ford considérait cette visite comme "opportune".

Le président Ford n'a joué aucun rôle dans les préparatifs de ce voyage et il n'a pas plus d'opinion à exprimer sur cette visite qu'il n'en a eu sur celles des autres voyageurs américains en Chine, a dit M. Nessen.

Il a réitéré que le voyage de M. Nixon n'aurait aucun effet sur les relations entre les États-Unis et la Chine ou la politique intérieure américaine.

En réponse à une question, il a noté que le président Ford avait déjà dit qu'il n'envisageait pas de nommer l'ancien président comme chef du bureau de liaison américain à Pékin, position vacante depuis que son titulaire, M. George Bush, assume la direction de la CIA.

Des succès diplomatiques de Kissinger dépend l'investiture de Ford

NEW YORK (AFP) — La sélection du candidat républicain aux prochaines élections présidentielles pourrait bien dépendre du succès de M. Henry Kissinger dans sa conduite des affaires étrangères, selon un sondage par l'organisation Harris dont les résultats étaient publiés hier.

Selon ce sondage, réalisé auprès de 1,710 citoyens américains qui se disent soit républicain ou indépendant, la plupart se déclarent en faveur de M. Ford, lorsqu'il est question d'affaires étrangères, mais trouvent M. Ronald Reagan le plus capable des deux en ce qui concerne la solution des problèmes intérieurs du pays.

La sélection du candidat républicain pourrait donc "ironiquement" dépendre du succès de M. Kissinger, plutôt que des campagnes que mèneront les candidats eux-mêmes, selon les organisateurs du sondage. "Si M. Ford est en mesure de préciser de nouveaux accords avec les Russes ou au Moyen-Orient il pourrait obliger son adversaire principal à se déclarer sur sa politique étrangère et, en conséquence, gagner," estiment les organisateurs du sondage.

Selon le sondage, dans le domaine de la politique intérieure M. Reagan est le favori par 48 contre 32 pour cent en ce qui concerne la conduite des affaires budgétaires du pays et est considéré, par 45 pour cent (contre 31 pour cent) comme plus capable que le président actuel de mener la lutte contre l'inflation.

Toutefois les électeurs républicains considèrent M. Ford, par 41 contre 31 pour cent, plus à même d'entretenir des bonnes relations avec les alliés des États-Unis en Europe occidentale. Il est également le favori en ce qui concerne les relations avec les Soviétiques (47-27 pour cent) avec les Chinois (51-25) et avec les pays du Moyen-Orient (42-28).

"Le parti républicain est bien en accord avec l'humeur de l'Amérique en 1976 et je suis confiant dans sa victoire au mois de novembre prochain", a affirmé le président Ford, dans un discours prononcé à Arlington, en Virginie, près de Washington, devant un groupe de leaders républicains du Nord-Est des Etats-Unis.

Dans ce discours, qui vient juste à la veille du voyage que le président va faire dans l'état du New Hampshire où aura lieu le 24 février la première élection primaire de l'année, M. Ford a souligné que les principales préoccupations des électeurs américains étaient cette année le chômage et le coût de la vie.

Rappelant la baisse du chômage qui s'est produite au mois de janvier (7,8 pour cent contre 8,3 pour cent en décembre) le président a déclaré qu'il était décidé à poursuivre la "politique de bon sens d'une croissance économique disciplinée et responsable" comme celle qui avait déjà sorti l'Amérique de sa grande crise des années 30.

Retrait algérien au Sahara occidental?

LONDRES (d'après Reuter) — Les forces marocaines ont occupé hier l'oasis de Tifariti au Sahara occidental, abandonnée la veille sans résistance par l'armée algérienne, mais on ignore si celle-ci s'est également retirée de Bir Lahlou et Mahbes, situés respectivement à 144 et 40 km de l'Algérie.

A Alger, l'éditorialiste du Moujahid a proposé hier "le retrait des forces d'agression du Sahara occidental et des négociations avec le front Polisario" pour préserver la paix dans la région.

Le journal renvoie également la balle du soulèvement aux Marocains. Il y a quelques jours, M. Ahmed Alaoui, ancien ministre marocain de l'Information, avait invité les Algériens à renverser le régime du président Houari Boumedienne. Pour El Moujahid, les soldats marocains sont confrontés au dilemme suivant: mourir pour le féodalisme ou retourner leurs fusils contre le trône et fonder une république populaire.

Enfin, le front Polisario rouvre le dossier de la Jemaa en publiant le nom de soixante-sept de ses membres qui auraient dissous l'assemblée sahraouie en novembre dernier. Rabat a soutenu que soixante-douze membres de la Jemaa s'étaient ralliés au trône chérifien. (L'assemblée compte cent-un membres).

Après son repli au sud de l'Angola

Pretoria joue la carte des mercenaires

LE CAP (par Edmond Marco de l'AFP) — Le climat politique au Cap, en fonction des récents événements d'Angola — notamment du repli sud-africain — est à la "préoccupation" plutôt qu'au pessismisme.

L'affaire angolaise, prévoit-on dans les milieux gouvernementaux, sera longue et embrouillée et dégénèrera en guerre de maquis où les Russes et les Cubains trouveront peut-être leur propre Vietnam à rebours.

Dans l'immédiat, tout dépend maintenant, estime-t-on au Cap, de savoir si d'une part les Etats-Unis seront prêts, à la onzième heure à accorder une certaine aide à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et au Front national de libération de l'Angola (FNLA) et si d'autre part les mercenaires dont il est beaucoup question ces derniers temps — mais dont le gouvernement sud-africain ne veut officiellement rien savoir — entreront bientôt en action en Angola.

En privé, au Cap, on semble attacher une importance assez considérable au rôle des mercenaires dans la nouvelle phase de la guerre d'Angola, mais seulement dans la mesure où il s'agit de vétérans aguerris capables de se servir de l'armement sophistiqué fourni à l'UNITA, et non de jeunes chômeurs venus chercher en Afrique une aventure bien rémunérée.

Ces armes, dont on estime au Cap que l'UNITA et le FNLA sont manifestement incapables de se servir, qui les a fournies"?

"Pas nous... peut-être le père Noël", a dit récemment sous forme de boutade un haut fonctionnaire sud-africain.

On reconnait d'autre part au président Mobutu Sese Seko une certaine habileté tactique à vouloir se désolidariser publiquement des mercenaires qu'on lui annonce. Mais, se demande-t-on au Cap, était-il nécessaire qu'il le fit avec autant de fougue, puisque l'on sait bien que le Zaire est durement menacé sur ses flancs par le MPLA, (Mouvement populaire de libération de l'Angola) les Cubains et les Russes"?

Washington, dit-on par ailleurs dans les milieux proches du gouvernement, a commis une lourde erreur de calcul en comparant l'Angola à "son" Vietnam: à Saigon et à Danang, ils étaient perdants, en Angola ils étaient en meilleure situation, soutenant les forces de l'intérieur contre un ennemi adossé à la côte.

Les motifs de la guerre de guérilla qui se prépare dans le sud et l'est de l'Angola ne seront pas toujours idéologiques, prédit-on au Cap. D'ores et déjà, la situation dans la brousse et autour des petites agglomérations est confuse: des bandes armées de pillards y font des ravages et leurs mobiles ne sont nullement politiques.

La Zambie, sur ce plan, subit déjà les contre-coups directs du conflit angolais, affirme-t-on de source informée au Cap: outre l'action intérieure déclenchée en faveur du MPLA (pro-marxiste) par les étudiants de Lusaka, on note déjà des incursions à la frontière du Sud-Ouest, de bandes de déserteurs qui font régner l'insécurité dans des districts entiers de la Zambie.

Tout cela, conclut-on au Cap, indique assez clairement que le MPLA, même avec l'appui de quelques milliers de Cubains supplémentaires, serait en définitive incapable de contrôler effectivement un territoire dont il ne contrôle actuellement qu'environ un tiers.

Doit-on alors envisager la solution d'une partition"? Non, affirment les experts diplomatiques de Pretoria, car cette solution est d'ores et déjà rejetée par le MPLA et par ses alliés. Au surplus les voisins eux-mêmes de l'Angola, quel que soit leur désir de faire prévaloir une solution négociée, ne souhaitent pas voir surgir à leurs frontières l'exemple d'une partition, qui risquerait d'être contagieux.

Pourrait-on alors concevoir un "arrangement" de facto entre l'Afrique du Sud et un MPLA théoriquement vainqueur en Angola mais aux arrières mal assurés et qui serait de ce fait désireux de composer au sud"?.

"Tout est possible en Afrique", entend-on dire, à ce sujet, dans les couloirs du "Verwoerd Building", siège du gouvernement en période parlementaire. Mais on reconnait en privé qu'un tel arrangement ne sera pas facile, surtout en raison de l'hypothèque que constitue l'intervention sud-africaine en Angola.

Les troupes sud-africaines resteront à Calueque — à 25 km à l'intérieur de l'Angola et non à 50 km comme l'a fait dire au ministre de la défense M. P.W. Botha — et le long d'une bande frontière où l'Afrique du Sud est responsable de quelque deux à trois mille réfugiés angolais, jusqu'à ce que Pretoria ait obtenu des garanties fermes concernant la sécurité frontalière de la Namibie.

Ces trois mille réfugiés, craint-on au Cap, pourraient devenir soixante mille si le MPLA décidait d'accentuer sa pression au sud, et l'Ovamboland surpeuplé est totalement incapable d'absorber ce flot.

L'Afrique du Sud a demandé à l'ONU d'étudier ce problème mais n'a encore obtenu aucune réponse de New York, affirme-t-on au Cap. On s'empresse au reste d'ajouter que ce recours à des organismes spécialisés de l'ONU ne signifie nullement un revirement en ce qui concerne la politique namibienne de l'Afrique du Sud: on n'est pas plus prêt qu'en 1972 ou 1975 à admettre une présence physique, légale et permanente de l'ONU en Namibie, mais simplement à discuter avec des "envoyés du secrétaire général".

En faveur d'un modus vivendi avec le MPLA — si celui-ci devait y voir son intérêt — on cite au Cap l'analogie, à une échelle bien plus réduite, qui existe entre le complexe hydroélectrique de Ruacana-Calueque-Gove, construit en Angola avec de l'argent sud-africain, et le haut barrage de Cabora Bassa au Mozambique. L'Angola bénéficierait de ce complexe au même titre que le Mozambique bénéficie de Cabora, en grande partie financé et construit par l'Afrique du Sud, principal usager de l'énergie produite.

On reconnait volontiers, d'autre part, au Cap, avec une satisfaction teintée encre d'un certain étonnement, que les relations avec le Mozambique et le Frelimo du président Samora Machel ne laissent rien à désirer: elles se sont même améliorées depuis 1974, donne-t-on a entendre en Afrique du Sud. Les mineurs mozambicains (120.000) dans le Transvaal et l'Etat d'Orange sont de 20 pour cent plus nombreux qu'avant juin 1975.

Kissinger se rend pour neuf jours en Amérique latine

WASHINGTON (AFP) — M. Henry Kissinger entreprendra le 16 février une visite de neuf jours en Amérique latine qui le conduira successivement au Venezuela, au Pérou, au Brésil, en Colombie et à Costa-Rica, a annoncé hier le département d'Etat.

Le secrétaire d'État s'arrêtera à Caracas du 16 au 18 février, à Lima du 18 au 19, à Brasilia puis à Rio du 19 au 22, à Bogota du 22 au 23 et enfin à San Jose de Costa Rica du 23 au 24. M. Kissinger sera de retour à Washington le 24 février au soir.

Le secrétaire d'État rencontrera au total dix chefs d'État ou de gouvernement latino-américains. Outre les dirigeants des cinq pays qu'il visitera, M. Kissinger rencontrera également à San Jose les chefs d'État et de gouvernement de six pays d'Amérique centrale.

Ce sera la première fois que M. Henry Kissinger se rendra en Amérique du Sud en sa qualité de secrétaire d'État. A titre officiel, il ne s'est jusqu'à présent rendu qu'au Mexique et à Panama. Il a également effectué une visite d'une dizaine de jours au Brésil mais seulement à titre privé avant de devenir le conseiller spécial de l'ancien président Richard Nixon.

Sur le plan politique, poursuit-on de source autorisée, le voyage de M. Kissinger montre l'importance accrue que les États-Unis attachent au rôle de l'Amérique latine, notamment au niveau du dialogue Nord-Sud.

On fait également remarquer que les relations entre Washington et l'hémisphère latino-américain sont aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. On attribue, toujours de source autorisée, cette amélioration à la liberté accordée l'année dernière à chaque pays d'Amérique latine de rétablir des relations commerciales normales avec Cuba, aux efforts des États-Unis en vue de parvenir à un nouveau traité sur le canal de Panama et aux propositions en faveur du développement du tiers-monde formulées par les Etats-Unis lors de la dernière session spéciale de l'ONU.

Toutefois, on estime qu'en dépit des efforts des Etats-Unis l'impression prévaut souvent en Amérique latine que ceux-ci ne s'intéressent pas suffisamment à l'hémisphère méridional du continent américain. On espère que la visite de M. Kissinger permettra de dissiper cette impression.

On indique encore que la recrudescence de l'activisme révolutionnaire cubain de par le monde ne manquera pas d'être longuement évoquée tout au long du voyage de M. Kissinger.

On fait cependant remarquer que tous les pays d'Amérique latine sont loin de partager les inquiétudes de Washington devant ce que M. Kissinger a qualifié il y a quelques jours de "zèle révolutionnaire" de la part de Cuba.

LA FINE CUISINE
par le Professeur Henri Bernard
COURS DES SAISONS EN 3 LEÇONS
Fruits de mer: Jeudi 12 Février
Fondues et Flambés: Jeudi 19 Février
Amuse-gueules: Jeudi 26 Février
Renseignements: **843-6481**
Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle
2015 de la Montagne # 610, Montréal, métro Peel

FB FRASER BROS. LTD. FB
4950 RUE DE LA SAVANE, MONTRÉAL, CANADA H4P 1T7

EXPOSITION:
Jeudi, 12 février 1976 — de 9 h 30 à 21 h
Vendredi, 13 février 1976 — de 9 h 30 à 21 h
Samedi, 14 février 1976 — de 9 h 30 à 17 h
Lundi, 16 février 1976 — de 9 h 30 à 18 h

VENTES:
Mercredi, 18 février 1976 — à partir de 13 h 30 — Vente générale
Jeudi, 19 février 1976 — à partir de 19 h 30 — Art Canadien
Vendredi, 20 février 1976 — à partir de 13 h 30 — Vente générale
— à partir de 19 h 30 — Art canadien et européen
Samedi, 21 février 1976 — à partir de 13 h 30 — Vente générale

ART CANADIEN ET EUROPÉEN
Art canadien: Marc-Aurèle Fortin, A.S. Scott, A.Y. Jackson, Louis-Philippe Hébert (Bronze), F.A. Verner, M.A. Suzor-Côté, R.S. Hewton, H.R. Perrigard, G. Roberts, J.Y. Johnstone, F.S. Coburn, A. Lismer, F. Iacurto, L.H. Bouchard, T.H. Beament, P.V. Beaulieu, E. Riordon, W. Brymner, Dr. Josef Hilpert, A.C. Bieler, T.H. Garside, F.H. Varley, W. Raphael, A. Villeneuve, O. De Lall, H. D'Anty, R. Richard, F.W. Hutchison, G. Norwell, H.R. Wiggs, H. Walker, L.P. Perron, A. Rousseau, A. Totossian, C.A. Gagnon, **Collection de sculptures et gravures esquimaudes,** R. Harris, V. Bruni, C. Picher, G. Pfeiffer, E. Goldberg, G. Des Clayes, A.T. Noeh, E. Neumann, H. Beau, J. Funnekotter, R.W. Burton, G.E. Gingras, C.E. Huot, B.G. Cornell.
Des tableaux d'artistes européens dont: B. De Hoog, Marie Dieterle, Max Lieber, M.B. Foster, D.Y. Cameron, Françoise Adnet, A.V. Copley-Fielding, R.J. Wickenden, D.E.J. De Noter, Jan Van Beers, C. Camoin, J.C. Cazin, F. De Koning, J. Rolshoven, L. Creo, Duchoiselle, L.G. Lebeque, A. Guillaume, P. Delormoz.

LES VENTES GÉNÉRALES COMPRENDRONT:
Meubles: Commode de forme mouvementée; écoignure style Sheraton; commodes à dessus de marbre; tables styles victorien et georgien; vitrine style Sheraton; horloge grand-père; canapé style Louis XVI; table marquetée style victorien; tables et chaises styles victorien, sheraton, etc.
Objets de décorations, bijoux, etc.: Service d'argenterie Birks de 99 morceaux, dessin "Chantilly"; pendule de cheminée; **collection d'anciens objets de fantaisie crées par des matelots ("scrimshaw")**; plateau en argent; service de vaisselle Royal Worcester de 87 morceaux; paire de lampes en porcelaine de Sèvres; cafetière en argent George III; pendule d'applique en or moulu; **service de vaisselle en porcelaine Booths de 84 morceaux;** service à thé et café en argent Birks, 6 morceaux; collection de statuettes Royal Doulton; cristal Lalique et Val St-Lambert; **bijoux;** porcelaine Royal Crown Derby, Wedgwood, Aynsley, et autres; lampes, laiton, cuivre, etc.
Tapis d'Orient: Silk Nain, Silk Qum, Tient-Sin, Kerman, Tabriz, Shiraz, Sarouk, Hammadan, Isphahan, Indiens, Persian Suf, Guldani, Bokhara, Kazak.

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322



Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

LE DEVOIR — Samedi 7 février 1976 — culture et Société — Cahier 2

le premier jour du monde



Poète et paysan, érudit classique et penseur marxiste, maître de la stratégie de la guerre moderne, créateur de puissance et de bien-être pour son peuple, Mao, par sa pensée et sa conception du monde, transcende les frontières. La chose la plus importante qu'il ait apprise aux hommes, c'est qu'une révolution n'a pas de fin, mais est un perpétuel recommencement. A quatre-vingt-deux ans, il est aussi prêt qu'il le fut à vingt-deux à se lancer en avant, aussi résolu à poursuivre inlassablement la marche vers l'avenir que lorsqu'il écrivait à Kuo Mo-jo: « Saisis le jour! Saisis-le maintenant! » Il sait que le temps ne pardonne pas aux traînards. L'accélération de l'histoire demeure l'aiguillon de ceux qui font l'histoire. « Ce que nous avons fait jusqu'ici n'est qu'un pas dans une Longue Marche. » Il reste beaucoup de route à parcourir.

Changer le monde, changer l'homme, c'est le vieux rêve de l'humanité; Mao démontre que la transformation de l'homme par sa propre volonté constitue un facteur déterminant des modifications de la société. Les valeurs morales ou éthiques du passé sont remises en question dans cette refonte; elles ne sont bien souvent que les accessoires des vieilles tyrannies. Citant Marx, Mao a dit: « L'histoire nous impose une grande tâche; non seulement de connaître le monde, mais de le transformer. » Il parle ainsi en communiste, avant-garde de ce prolétariat au destin historique. Mais, pour y parvenir, ce prolétariat doit se changer lui-même, l'avant-garde doit sans cesse repenser ses propres conceptions; sa perversion, en effet, en cet exploiteur qu'elle s'efforce de vaincre, n'est que trop facile. Selon le mot de Marx, « la société socialiste, née des vieilles sociétés d'exploitation, en sort marquée par les stigmates du vieux monde qui l'a engendrée ».

Mais Mao nous apprend aussi autre chose. Il enseigne que, dans le socialisme, doit se retrouver une révolution dans la révolution; que le prolétariat doit toujours avoir le droit de se soulever contre ses chefs quand ces derniers sont dans l'erreur. La légitimité du désaccord et de la révolte garantit la perpétuation de la pureté révolutionnaire. En juillet 1975 encore, Mao qualifiait de « salutaire pour le Parti et l'État » les affiches apposées sur les murs de Pékin et d'autres villes, dénonçant de hauts fonctionnaires.

Cet « épanouissement et confrontation » perpétuel incline ceux qui ne comprennent pas la pensée de Mao à croire que la révolution chinoise ne peut qu'échouer. On entend parler de luttes pour le pouvoir, de tensions, d'instabilité, de conflits internes. La mort de Mao dit-on, verra le retour à la corruption et aux seigneurs de la guerre. La Chine pourra-t-elle accomplir cette mobilisation populaire, trouvera-t-elle les compétences technologiques nécessaires aux tâches gigantesques qui l'attendent, sans le stimulant et l'attrait du profit? Le zèle et l'abnégation, tôt ou tard, déboucheront sur une « lassitude révolutionnaire ». Le flot montant des appétits de consommation finira par submerger inévitablement le peuple chinois. La satisfaction de soi, l'inertie ralentiront au lieu d'accélérer le progrès de la Chine. Ainsi disent ceux qui n'acceptent pas la pensée de Mao Tsétoung. Et Mao Tsetoung serait le dernier à repousser de telles prédictions. « Qui peut dire... qu'il n'y a rien de vrai là-dedans? » demandait-il quand John Foster Dulles évoquait le péril d'une dégénérescence interne en 1956. « Aussi, devons-nous nous efforcer de conserver la même vigueur, le même enthousiasme révolutionnaire, la même audace, la volonté qui se joue de la mort dont nous avons su faire preuve au cours des années de la guerre révolutionnaire. » Jour après jour, au cours des cinq dernières années, la presse chinoise met en garde contre les dangers du révisionnisme, de la restauration du capitalisme en Chine. Jour après jour, sont dénoncées erreurs et fautes; des articles révélateurs et sincères discutent franchement la lutte entre les deux lignes, la lutte de classes, qui se poursuit dans l'esprit de huit cents millions de citoyens et dans le Parti.

« Nos ennemis de l'intérieur ou de l'étranger savent parfaitement que la façon la plus facile de conquérir une forteresse, c'est de la prendre par l'intérieur », a dit Chou Enlai au Xe Congrès du Parti, en août 1973. « Le glissement insensible vers le révisionnisme, ce pire ennemi, prend source dans la superstructure, dans les organes de direction. Il est bien plus commode, pour les propriétaires terriens et les capitalistes, d'introduire leurs créatures au sein du Parti afin de le corrompre que de se mettre personnellement en avant. »

Parce que ce danger est toujours là, Mao Tsetoung et sa génération — en voie de disparition — s'efforcent d'accélérer les progrès économiques et politiques — puisque l'un ne va pas sans l'autre — car le communisme exige, pour s'accomplir, une abondance de biens matériels assez grande pour couvrir tous les besoins. Déjà, la génération suivante (entre quarante-cinq et soixante ans) prend la barre pour l'exécution des plans. Cette génération se souvient encore des mauvais jours d'avant 1949; ce passé leur sert de comparaison, et leur expérience les a mûris. Mais qu'en sera-t-il de la génération suivante? De celle qui est née après 1949, qui est trop jeune pour se souvenir? Comme l'a dit Mao: « Sans un point de comparaison, il est difficile... d'appréhender l'essence d'un problème. » Dans la sécurité actuelle, dans le nouveau bien-être encore modeste, une société de candeur et d'honnêteté s'est formée; mais les jeunes seront-ils assez vigilants, non seulement pour déjouer l'ennemi extérieur, mais, bien plus difficile, l'ennemi qui sommeille au coeur de chacun? « Nous devons apprendre à nous armer contre nous-mêmes », a dit Mme Soong Chingling, vice-présidente de l'Assemblée populaire nationale, dans une interview accordée à l'auteur. Voilà qui est encore plus vrai de cette troisième génération, les moins de quarante ans d'aujourd'hui, que l'on trouve dans tous les secteurs, car la Chine est un pays qui s'oriente vers sa propre jeunesse.

Depuis la mort de Lin Piao, en 1971, la conscience du danger du révisionnisme et de la restauration capitaliste hante Mao plus que jamais. Déjà, en 1966, il avait écrit à sa femme Chiang Ch'ing: « Si la droite entreprend un coup d'État anti-communiste en Chine, je suis certain qu'elle ne connaîtra pas la paix et que son règne sera de courte durée... car les révolutionnaires, qui représentent 90% du peuple, ne le toléreront pas. » Mais, parce que le régime n'est pas encore assez solide, « des hommes comme Lin Piao, une fois au pouvoir, auraient beau jeu de rétablir un système capitaliste », dira Mao en 1972. C'est donc en pleine connaissance de ce danger permanent que, depuis 1971, nous voyons se développer des mouvements de consolidation et de formation politiques à la chaîne. Le Xe Congrès du Parti, en août 1973, les nouveaux statuts du Parti, l'Assemblée populaire nationale en janvier 1975, et la nouvelle Constitution d'État qui remplace celle de 1954, le mouvement dirigé contre Confucius et Lin Piao, et le tout dernier mouvement pour établir la dictature du prolétariat — tous tendent au même but: la continuation accélérée de la révolution pour atteindre le plus rapidement possible au communisme.

L'incitation qui rendit possible une telle accélération est sans doute l'affaire de Lin Piao, puisque la critique de sa position, liée à la campagne contre Confucius, se poursuit encore quatre ans après sa mort.

« D'un mal... peut sortir un bien. » L'aspect négatif de la leçon que donne Lin Piao a produit un profond changement psychologique chez des millions de Chinois. Le problème de la succession de Mao en est un exemple.

Comme nous l'avons déjà vu, Mao, après sa visite de 1957 à Moscou, avait été profondément troublé par les transformations de l'U.R.S.S. et la crise qui avait suivi la mort de Staline. Il a donc tenté d'établir un ordre de succession, car il a conscience que la tradition ancienne et profonde de son peuple le conduit à accepter un individu en qui s'incarnerait l'autorité suprême. N'a-t-on pas vu, jusque dans les premières années de la décennie 60, des paysans venir de bien loin pour s'agenouiller devant le portrait de Mao, place de la Paix Céleste, à Pékin, en disant: « Nous avons un nouvel empereur »? De pareilles choses, comme les manifestations du culte de la personnalité l'a dit à sont difficiles à extirper de l'âme populaire comme du Parti. De fait, Mao lui-même allait avoir recours délibérément au culte de la personnalité (comme il l'a dut à Edgar Snow, qui l'a rapporté dans son dernier livre 1) pour se rallier des partisans pendant qu'il préparait la Révolution culturelle, et encore en 1967 pour redresser une situation qui versait dans l'ultra-gauchisme. Il est d'ailleurs également le premier à y mettre fin en 1970.

Mais, à partir de 1964, Mao semble changer d'avis. Il reconnaît qu'il est impossible d'investir un être unique d'une autorité comparable à la sienne. En ce temps, il commence à douter de Liu Shaochi, et comprend qu'une direction collective ne pourra jamais tenir tête à un homme seul et sans scrupules, qui ne posséderait pas l'intégrité et la conscience que Mao a montrées dans son usage du pouvoir, et quand les masses n'ont pas encore pris conscience du danger. Ce que Mao a peut-être de plus séduisant, c'est sa confiance candide et profonde en ses collègues, en ses camarades. « Les gens peuvent changer, n'est-ce pas? » disait-il un peu mélancoliquement, en octobre 1966, quand il espérait encore sauver Liu Shaochi. Mais, en 1971, après la trahison de Lin Piao, c'est un Mao profondément attristé qui note: « Il semble bien difficile à ceux qui ont commis de grosses erreurs de ligne de les redresser... » Indubitablement, la trahison de Lin Piao est, pour Mao, une source de profonde peine personnelle.

Pour renforcer son emprise, Lin Piao a eu recours à une tradition bien plus ancienne que le marxisme, celle du dirigeant selon Confucius, le génie, né surhomme, émanation de la volonté du Ciel, fidèle aux rites et aux traditions. Et Lin Piao affirmait que « la direction collective affaiblit la responsabilité personnelle ». Ce qui faisait dire à Chou Enlai en 1973: « De sa part (Lin Piao), il y a eu un processus d'évolution et de révélation; et de notre part, il nous a fallu un certain temps pour le connaître tel qu'il est devenu. »

En 1964, Mao lance sa grande campagne de formation d'une génération de « successeurs », non d'un seul, mais de « millions ». C'est la tâche cardinale du Parti, c'est le moyen de s'assurer que le pouvoir ne passera pas à une petite clique mais aux masses, et de garantir la direction collégiale. La nouvelle Constitution d'État promulguée en janvier 1975 allait répéter que « tout le pouvoir dans la république populaire de Chine appartient au peuple », qui doit l'exercer à travers des assemblées populaires élues à tous les niveaux, et aussi par le contrôle et la supervision des élus, qu'il doit pouvoir remplacer à tout moment conformément aux règles de droit.

Le choc de la trahison et de la mort de Lin Piao (et c'en fut un puisque, trois semaines environ après sa mort, à Pékin même, son portrait s'étalait encore sur des affiches) fut salutaire. Il arracha des millions d'hommes à leur exigence traditionnelle d'une incarnation du pouvoir dans une image patriarcale d'un souverain unique. Soudain, la lutte entre les deux lignes a pris toute sa signification pour nombre de ceux que les événements avaient désorientés 2.

Car la domination de Lin Piao, si courte qu'elle fût, répondait à une tendance enracinée dans l'esprit chinois: l'acceptation de l'autoritarisme. « Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre esprit et qu'il nous faut extirper. » Ce quelque chose, c'est le confucianisme. De sorte que la condamnation conjointe de Lin Piao et de Confucius les montre comme représentant tout ce qui est rétrograde, mauvais, contre-révolutionnaire et révisionniste.

Cette découverte d'une trahison « à l'échelon le plus élevé » rendait aussi la notion de direction collective acceptable aux masses. Il était devenu indispensable de faire mieux comprendre la théorie politique afin qu'un nouveau Lin Piao ait du mal à émerger. « Il nous faut étudier davantage le marxisme-léninsme », dit Mao. « Dans une terre débarrassée d'une génération bourgeoise, d'autres émergent continuellement aussi longtemps que le sol le permet » (Lénine).

Mais, à côté des éléments positifs de l'affaire Lin Piao, il y en a qui sont négatifs: un climat de désenchantement et de cynisme chez certains jeunes intellectuels et certains jeunes travailleurs. Lin Piao avait eu recours à l'appel au fascisme pour leur promettre prestige et pouvoir. Maintenant, ils se trouvent devant la réalité. Elle a nom anonymat, abnégation, travail manuel. Seule leur intégration au peuple peut démontrer s'ils sont ou non de dignes successeurs.

En même temps, la droite relève la tête, et on entendait dire à Pékin: « Après tout, Liu Shaochi n'était pas si mauvais qu'on le peignait », puisque Lin Piao est condamné comme « super-espion, désireux de capituler devant le social-impérialisme des Soviets » (Chou Enlai, août 1973). Ces scories, cependant, ne constituent pas le courant principal qui reste marqué par la poursuite énergétique de l'avance révolutionnaire, s'appuyant sur l'éducation et fournissant d'importants contingents de théoriciens marxistes-léninistes issus des masses ouvrières et paysannes. Mais cela exige un long enseignement du marxisme, une longue pratique.

L'affaire Lin Piao souligne également le danger d'une résurrection des seigneurs de la guerre. Cela aussi a été traité avec succès. Nulle part la force de l'idéolgie du Parti n'est plus évidente que dans la restauration de l'autorité civile (avec le vice-Premier ministre Teng Hsiaoping comme chef d'état-major et le vice-Premier ministre Chang Chunchiao comme commissaire politique de l'A.P.L.). En 1972, les organes militaires de direction disparaissent des écoles, des usines, des communes. L'épuration des partisans de Lin Piao dans l'A.P.L. allait faire une coupe sombre dans le personnel militaire des organes du « Centre », mais devait avoir peu de répercussions dans les commandements militaires des provinces et des régions. Quarante et un militaires et quatre « représentants des masses » du neuvième Comité central (y compris dix morts) ne sont plus au dixième Comité central. Sept membres du Bureau politique sont épurés. Soixante-quinze pour cent des dirigeants congédiés ou déplacés viennent de l'ancienne IVe armée de Lin Piao — ce qui montre bien que les vieux réseaux de « loyalisme » confucéen peuvent encore jouer; quoi qu'il faille reconnaître que l'influence idéologique joue aussi, car seul un petit nombre de commandants d'unités ont suivi Lin Piao. La milice (douze

Suite à la page 18

Copyright Stanké/Stock

par HAN SUYIN

Sur le Rapport du tribunal de la culture — 2

Des usagers dangereux

Un autre des aspects discutables du Rapport du Tribunal de la Culture, c'est la prépondérance qu'il donne aux témoignages des artistes sur la culture. Reprenant notamment quelques bribes de l'Enquête sur l'enseignement des arts au Québec, le Rapport reproduit plusieurs des réponses que firent les créateurs à une question qui leur fut posée: y a-t-il une relation entre la pratique de votre art et l'éveil d'une conscience québécoise? Les réponses, anonymes, sont d'une troublante banalité et d'une inqualifiable débilité, surtout si l'on pense qu'il s'agit là d'un choix retenu par les auteurs du Rapport.

Sur le théâtre, un directeur de troupe québécoise dit: "... Les gens doivent se reconnaître au théâtre, et s'ils se reconnaissent, ils auront acquis la certitude d'une culture qui leur est propre, d'une civilisation qui leur est propre".

Sur la chanson, un auteur-interprète dit: "Oui, on existe, regardez le Grand Nord, regardez le grand six pieds, regardez tout cela, oui on existe. Avec l'Expo on a eu la plus belle confirmation de nos réalisations. Et puis maintenant, on n'a plus besoin de ça, mais on a besoin de prouver qu'on est aussi fort que les autres".

Sur l'artiste, un créateur dit: "Je suis certain que l'éveil qu'il y a actuellement est dû aux artistes... Je crois que c'est par les artistes que l'homme québécois a commencé à avoir son identité et sa propre valeur, sa propre noblesse, qu'il a pris conscience de la collectivité en général..."

Est-ce assez démoralisant? Est-il possible de trouver plus de bêtises en aussi peu de mots? Comment des créateurs peuvent-ils être à ce point écartés et faire montre de tant d'inconscience envers leur art, c'est-à-dire eux-mêmes, galvaudant toutes les notions, ne prenant dans les mots que ce qui les justifie par devers eux-mêmes?

Avant d'entrer plus avant dans le champ de la problématique culturelle, il me paraît important de questionner le créateur québécois, non pas à la manière du Rapport qui est un fourre-tout de témoignages inconséquents, mais de façon plus posée afin de découvrir la fonction possible de l'artiste dans une société comme la nôtre. Ce qui oblige tout de suite à faire état de la question préalable: quel a été historiquement, l'emploi du créateur?

Pas besoin de chercher de midi à quatorze heures: de tout temps, les sociétés ont donné pour fonction à leurs artistes la glorification d'elles-mêmes, dans des moments précis de leur historicité. Ce n'est pas pour rien si Ghengis Khan, dans ses ravages démesurés, ne sauvait que deux types d'hommes: les savants et les artistes. Il avait compris le grand paradoxe de la machine: tout non ne produit que du oui. Il avait compris qu'on n'a pas à récupérer l'artiste parce que celui-ci est d'abord récupération. Dans la société capitaliste, ce n'en est encore que plus probant. Depuis qu'on sait que le grand capitalisme anonyme ne peut être un projet, mais qu'une croissance qui se jouit, l'artiste est en crise. Cela tient peut-être au fait que la civilisation que nous vivons est la première qui n'existe qu'en fonction de la répétition. Et qu'en fonction d'une chose autrement plus grave: la reproduction. La multiplication des pains, c'est bien, mais cela remet en cause l'individu, et l'annule pour ainsi dire: la reproduction et la répétition étant acquise, les problèmes de l'individu passent au second plan. Seuls les problèmes de l'espèce peuvent être débattus.

Face à cela, l'artiste ne sait pas comment réagir, par crainte de perdre sa propre individualité, ce qu'il appelle son autonomie. Il ne sait pas encore que ça n'existe tout simplement pas cet individualisme dont il se réclame. De sorte qu'il se cantonne dans l'anachronisme et que, particulièrement au Québec, il est paradoxalement celui qui se sert le plus du capitalisme pour subsister. Sans la générosité des pouvoirs publics, la presque totalité de ce qu'on appelle la culture québécoise n'existerait tout simplement pas. L'artiste est encore chanceux que le libéralisme de l'État, qui lui vient d'une conception dépassée de la culture, puisse ainsi le maintenir à flot et lui permettre d'entretenir l'état qui semble désormais être le sien, soit celui de la médiocrité heureuse et se satisfaisant d'elle-même.

Si l'on en juge par les témoignages que les artistes ont fait au Tribunal de la Culture, il semble bien que ce n'est pas tant l'absence évidente d'une politique culturelle pertinente que l'on reproche au gouvernement du Québec, mais son manque d'argent. Pourtant, depuis son existence, le ministère a remis aux artistes quelque chose comme deux cents millions de dollars. Ce qu'il aurait été intéressant de savoir, c'est pourquoi et comment cet argent a été dépensé, et quelles productions ont été rendues possibles avec tout cet argent.

Peut-être alors se serait-on rendu compte d'une chose importante et qui remet en cause tout le système des subventions, voire même la conception que l'on se fait ici de la culture, tant au niveau du créateur qu'à celui des gouvernements. Peut-être alors se serait-on rendu compte que notre type de société n'est, à tous les niveaux, rien d'autre qu'une vaste entreprise de gaspillage, qui profite à tout le monde, dont tout le monde, indistinctement, se sert parce qu'elle n'a aucune exigence.

Nous habitons un monde de surenchère, construit d'une seule pièce: la publicité. l'État même est devenu une entreprise publicitaire. Or l'on sait que l'une des fonctions privilégiées de la publicité, c'est l'exploitation au maximum de l'instant. Une fois cet instant passé, il s'agit d'en constituer un autre, et puis un autre, et puis un autre, dans une chaîne artificielle sans fin, et dont il ne peut rester rien d'autre qu'un besoin violent d'aller toujours plus loin dans l'usage effronté de la publicité. Comme s'il n'y avait plus de substance, comme si celle-ci se faisait invisible, en tous les cas transparente. D'où l'usage abusif de la répétition considérée comme moteur de notre société, avec des mots perdant toute signification parce que rendus à ce point lisibles, ils ne sont plus que des choses mortes et comme l'envers même de tout langage.

De ce point de vue, l'artiste québécois ressemble étrangement à sa société. Pas plus que le ministère des Affaires culturelles, il ne me paraît en mesure de préciser ce que pourrait être une véritable politique culturelle. Lui, le premier usager de la culture, n'en connaîtrait pas le premier mot? C'est une question que pour l'instant, je veux laisser ouverte parce que je suis toujours en train de lire Valéry et que par conséquent je sais qu'on s'endort sur n'importe quel sujet et que le sommeil continue n'importe quelle idée.

par VICTOR-LEVY BEAULIEU

HAN SUYIN AU QUÉBEC



"Le Premier Jour du monde", qui fait suite au "Déluge du matin" paru en 1972, est moins une histoire au sens classique du mot que le récit d'une colossale entreprise, celle de Mao Tsé-toung forgeant une Chine nouvelle à l'image de sa vision révolutionnaire au cours des 25 dernières années. Han Suyin, comme peut en témoigner son public international, connaît non seulement les dirigeants du pays, mais encore des milliers d'individus qui vivent en Chine et avec lesquels elle peut parler en toute liberté. Han Suyin, qui connaît aussi l'Occident, aura mis 10 ans à se documenter et 20 ans à comprendre ce qui se passe depuis un quart de siècle dans cet immense pays où elle est née. Chinoise par son père, Européenne par sa mère, Mme Suyin est aussi l'une des trois romancières les plus lues du monde. Elle fera, à compter du 16 février, un séjour à Montréal, invitée par son éditeur canadien, Alain Stanké, qui publie "Le Premier Jour du monde" en collaboration avec Stock de Paris. Elle rencontrera le public à deux occasions: d'abord à l'UQUAM le mardi 17 février à midi, puis à l'Université McGill le jeudi 19 février à 20 heures. LE DEVOIR publie aujourd'hui un très large extrait de la conclusion de ce livre.

Colloque québécois à Villetaneuse

L'Université de Paris a été morcelée. Par sa taille, et peut-être aussi par son élitisme figé, par sa situation dans le quartier latin, elle répondait de moins en moins bien au besoin d'apprendre qui se faisait jour partout dans la grande ville. C'est pourquoi ont surgi, depuis la Sorbonne d'autrefois, toutes ces Universités, unités d'enseignement et de recherche, qui forment, autour de Paris, comme une nouvelle ceinture. On ne saurait encore dire ce qu'elles valent et si elles remplaceront jamais, dans l'esprit des usagers et des observateurs, la vieille Sorbonne. Il ne fait aucun doute que cette dernière, après ses amputations successives, renaît de ses cendres et s'agite joyeusement, comme un oiseau nouveau-né qui lève la tête au-dessus de son nid et veut posséder le monde.

Pour des raisons évidentes, les Universités nouvelles comptent beaucoup sur la dynamique individuelle des professeurs qui les animent. D'une certaine façon, les maîtres y ont le champ libre. Ils peuvent y créer des formes nouvelles d'enseignement ou y faire accepter de nouveaux champs d'étude. C'est ainsi qu'à Paris-Nord-Villetaneuse, Madame Lydie Goré a créé de toutes pièces un centre d'études francophones. Bel exemple de recyclage. Lydie Goré est, au départ, un spécialiste de Fénelon. C'est à lui qu'elle a consacré sa thèse de doctorat. C'était à l'époque où la francophonie n'avait pas encore été inventée. Aujourd'hui, suivant son penchant intellectuel, sans doute Madame Lydie Goré étudierait-elle de près l'oeuvre d'un écrivain africain ou québécois. D'elle-même, elle est venue à la francophonie, répondant d'instinct à l'appel du français international qui, en France comme partout ailleurs, a besoin de serviteurs et de témoins. Professeur à Villetaneuse, elle se dépense dans les congrès et les salles de cours pour que les Français prennent conscience de la valeur de témoignage, ainsi que de l'intérêt intrinsèque, des lettres issues de la francophonie.

Mon propos n'est pas de décrire dans le détail le colloque de Villetaneuse. Il se tint à l'Université de Paris-Nord les 12 et 13 janvier. Deux jours consacrés au Québec. Grève des transports parisiens, je n'y fus que le premier jour. Au cours d'une longue conversation par la suite, Madame Lydie Goré souligna les temps forts de la seconde journée. Deux choses m'ont frappé en arrivant à Villetaneuse. La première c'est, dans le lointain, la silhouette de Saint-Denis, basilique des Rois de France. Nos rois y reposent, car il ne faut pas oublier que jusqu'à Louis XV, les Rois de France furent aussi les nôtres. Avec Orléans, Beaugency et Vendôme, Saint-Denis faisait partie des cris de guerre du Moyen Age. En direction de l'est, se dresse la continuité historique de la France. Et nous faisons partie d'elle. Les tours de la basilique tranchent sur l'horizon de cette banlieue triste. L'Université elle-même a l'aspect d'un blockhaus géant et on se demande si ce n'est pas par politique (mais laquelle?) qu'on y laisse régner le désordre. Les murs sont recouverts d'affiches incitant les étudiants à adhérer à ceci ou à cela, à s'élever contre le fascisme ou le service militaire, à faire acte de présence protestataire quelque part. Curieusement, l'affichage ne condamne que les crimes de la droite. L'univers est tout noir ou tout blanc. A gauche, l'éclatante blancheur de Staline et de l'intervention soviéto-cubaine en Angola; à droite, la noirceur atroce de Nixon et de l'intervention américaine au Vietnam. Cette césure n'existe du reste pas qu'à Villetaneuse; on la retrouve partout dans Paris. Où est passé le sens critique des Français? Il y a une hystérie de l'affichage.

Décor peu propice à la réflexion objective. Pourtant, c'est simplement et franchement que chacun a parlé du Québec et de sa littérature. L'auditoire était composé d'étudiants, français et africains. Leur premier souci était, de toute évidence, d'apprendre le plus possible. Ils prenaient des notes et on sentait, à leur attitude et à leurs remarques, au cours du déjeuner, que l'existence d'une littérature telle que la nôtre les emballait. On se rend mal compte, depuis le Québec, à quel point nos écrivains nous rapportent de prestige et d'honneur à l'étranger. Je ne parle pas que des écrivains connus; je pense, aussi à la collectivité écrivante, à ce vaste mouvement qui, depuis deux siècles, monte du plus profond de notre être et qui se traduit en écriture. Il y a là une volonté d'affirmation populaire, fait de la classe bourgeoise canadienne-française, qui représente l'un des phénomènes intellectuels les plus intéressants, de notre époque. J'en viens peu à peu à la conclusion que la littérature québécoise est la seule littérature vraiment populaire de l'Occident moderne. C'est un peu d'ailleurs ce qui est ressorti de la première journée du colloque de Villetaneuse. M. Auguste Viatte a ouvert les débats. C'est un vieil ami du Québec où il est venu souventes fois et qu'il connaît bien. Spécialiste des littératures de la francophonie, M. Auguste Viatte parlait du domaine français bien avant qu'il ne devienne à la mode et ne fasse l'objet de l'attention dirigée des professeurs. Pour lui, la littérature francophone fut toujours une passion. Pour nous, elle est souvent un gagne-pain. La différence est sensible. Il y a chez M. Auguste Viatte une ardeur à expliquer, à analyser, qui ne peut relever que d'une affection débordante et désintéressée. C'est pourquoi il peut se permettre de porter des jugements très personnels, de faire un choix parmi les écrivains, d'exprimer son attachement à l'un plutôt qu'à l'autre. C'est un esprit éminemment libre. Avec art, il fit un tour d'horizon. Pierre de Grandpré présenta ensuite la poésie contemporaine du Québec. Tendances, domaines privilégiés de l'inspiration, valeur des témoignages, présence de la technique: la poésie québécoise s'interrogeait sur elle-même, son passé et son devenir. La poésie serait-elle l'instrument qui permet à l'homme québécois de se définir avec le plus de précision, précisément parce qu'elle se situe toujou rs au niveau de l'interrogation? Ce qui m'a le plus frappé dans l'intervention de Pierre de Grandpré, c'est la diversité des approches poétiques. D'un Gaston Miron à un Guy Lafond, s'étend un univers de compréhension de l'être et de ses possibilités.

Autant notre prose reste repliée sur elle-même, et donc sur le destin immédiat du Québec, autant notre poésie se veut universelle. Pierre de Grandpré s'est attaché à faire ressortir l'unité dans l'évolution de notre poésie. Les poètes sont nombreux, les tendances diverses et constamment renouvelées. Sans une éclatante poésie, aucune littérature n'est forte, ni saine. La nôtre est merveilleusement dynamique. Dans l'après-midi, la communication qui se détacha fut celle de Yerri Kempf. Yerri Kempf est Français, mais l'un de ces Français qui s'attachent au Québec pour toujours. Il a vécu à Montréal, y fut critique dramatique à Cité libre, réalisateur à Radio-Canada et reste l'un des connaisseurs les plus attentifs de notre théâtre. Il entretint son auditoire de son expérience québécoise, et du devenir québécois. Il parla à la fois avec son coeur et son intelligence des rapports qui existent en Amérique du Nord entre la géographie, l'histoire et le développement du tempérament créateur français. Vue essentiellement esthétique des choses, elle fait confiance à la dynamique intérieure des peuples, qui finit toujours par l'emporter sur l'impéritie des dirigeants. Surtout, vision généreuse en ceci qu'elle ne dénature pas le cours réel de notre histoire. L'auditoire écouta Yerri Kempf avec attention. Il y avait dans son témoignage, cette présence rare: le souci, par la vérité, d'exalter la continuité historique.

Le second jour, la présence d'Anne Hébert domina les débats. Je n'y fus pas, victime de la grève des transports. Jean Marcel, Dominique Noguez, Madame Ducros-Poirier, Anne Hébert, qui parla de son oeuvre, autant de noms qui me font regretter vivement de n'avoir pu assister à cette seconde prise de conscience, c'est l'ennui d'habiter en bordure de Paris. Mais je me dis, pour me consoler, que notre présence s'affirme en Europe, et d'abord, comme il sied, en France. Le seul fait qu'un écrivain aussi prestigieux qu'Anne Hébert ait choisi de vivre à Paris permet à notre littérature de rayonner quotidiennement sur l'Europe. Il y a là un témoignage que viennent étayer des manifestations comme celle de Villetaneuse. Je retiens de ce qui précède que nous avons en France des amis fidèles à qui les beautés de notre littérature donnent d'excellentes raisons de le demeurer.

PARUTIONS

CONVERSATIONS AVEC KENNEDY "Ceci est la transcription des conversations que j'ai eues avec John F. Kennedy durant les cinq années où je l'ai connu, entre 1959, alors qu'il était sénateur et candidat à la présidence, et 1963, lorsqu'il fut assassiné (...)," dit Benjamin C. Bradlee.

Cela donne un livre inattendu. Un Kennedy inconnu "gracieux, gai, drôle, spirituel, taquin et aimant à se laisser taquiner, compatissant, affamé, incapable d'énoncer une platitude, agité, intéressant et s'intéressant à tout, exhubérant, franc, parfois grossier mais jamais vulgaire... et toujours tendre!"

Benjamin C. Bradlee appartient à une grande famille de Boston. Il a passé de nombreuses années à Paris en tant qu'attaché de presse de l'ambassade des États-Unis et correspondant européen de Newsweek sous la présidence de J. F. Kennedy; c'est lui qui, avec Katherine Graham, propriétaire du Washington Post et de Newsweek et avec les deux jeunes journalistes Carl Benstein et Wood-Ward, a mené à son terme l'affaire Watergate.

(Chez Fayard, 272 pages)

Le Furetour
460 rue Victoria
St-Lambert

Richard Chabot
Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (1837-38)
Cahiers du Québec
Collection Histoire

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue Craig montréal

La chronique de Jean Éthier-Blais

Grands chevaux et dadas

Chaque homme rêve dès l'enfance d'écrire son autobiographie. Les premières lettres, rédigées à cinq ou six ans, cherchent à livrer le secret de l'être. A sept ans, Benjamin Constant raconte à sa grand-mère sa vie par le menu. Il ne changera plus. L'homme Flaubert est dans ses brouillons de potache. Dans le vieil homme gît l'enfant. A 10 ans, M. Jacques Perret devait ressembler comme un frère au septuagénaire qu'il est devenu. Du reste, **Grands chevaux et dadas,** livre de souvenirs, est aussi, est peut-être surtout, un livre sur l'enfance. Savez-vous à qui me fait penser M. Jacques Perret? Au petit Louis Bastide qui, dans **Les Hommes de bonne volonté,** pousse son cerceau jusqu'au sommet de la Butte. C'est le même enthousiasme devant la vie, le même amour de l'effort, la volonté de pousser à fond une expérience, de ne jamais céder, la même certitude que l'idéal de l'être, quelque infime qu'il soit, c'est de rester soi-même, de s'affirmer dans l'effort. Bien sûr, on trouve chez Jacques Perret un sens de l'humour et un besoin de musarder qui font défaut à Jules Romains (ce grand oublié). Mais le dynamisme de l'enfance, on le trouve chez l'un et chez l'autre. Les rues, les maisons ont un caractère sacré. Elles vivent de la vie du passé et s'insèrent dans une symbolique de la culture qui est à chaque instant vécue. N'est-ce pas une caractéristique française que ce dialogue constant du passé et du présent? Vertu bourgeoise, dira-t-on. Jacques Perret ne rougit pas d'être bourgeois. L'homme bourgeois de cinquante ou de soixante ans, n'est rien sinon le confluent des données infinies, assimilées, qui ont tissé son histoire et celle de ses ancêtres. Le portrait que Jacques Perret trace de la France révèle un aspect de cette prise de conscience qui me paraît fondamental. "A la ville comme aux champs, la patrie devient pénible à reconnaître, d'autant plus que nous lui prêtons un visage de femme. Les avaries sont plus voyantes. C'est la vieille dame indigne, vieille peau sans âme, renégate giflée, refiglée, avaleuse édentée de couleuvres, et avec ça, vaniteuse comme un pou, drapée dans sa guenille de valeurs occidentales, le coeur dégoulinant d'humanisme et la tête enflée de raison pure, et marchant au tam-tam, figurez-vous."

Voilà la France ridiculisée par amour. C'est la France d'un homme que l'histoire contemporaine de son pays a déçu et qui ne peut, malgré tout, s'empêcher d'aimer. Je ne connaissais de l'oeuvre de Jacques Perret que **Le caporal épinglé.** C'est un grand livre du second rayon, là où se trouvent les romans picaresques et les vrais poètes. Par là, je veux dire qu'un jour, la littérature officielle, qui a fait la gloire morale et politique de la France depuis environ un demi-siècle, eh bien! cette littérature, on l'oubliera peut-être, sinon à la Sorbonne où l'on croit encore que Mme de La Fayette est un écrivain de première grandeur et Saint-Simon un écrivain de seconde. On lira **Si le grain ne meurt** comme aujourd'hui les **Commentaires de Pie 11, pour le** plaisir de mieux connaître un homme. Et ce sont les ouvrages du second rayon d'aujourd'hui qui avanceront au premier rang. Léautaud et son **Petit ami,** Thomas Raucat et son honorable partie de campagne, Elémir Bourges, Laforgue. Et **Le caporal épinglé,** parmi les ouvrages où la nature humaine transcende la guerre. J'ai été enchanté et étonné d'apprendre que Jacques Perret et sa femme lisaient les Mémoires du comte Beugnot et du baron de Vitrolles. En marge, en marge, toujours en marge! On dirait le cri de ralliement des êtres pour qui la pérennité littéraire a été inventée. Non pas en marge avec le gnan-gnan et la rhétorique à la mode, domaine retranché de l'inculture et de la morgue, mais en marge avec les hommes et les femmes qui ont vécu et pris conscience de leur vie, loin des slogans, pour eux-mêmes, par fidélité à leur naissance. Première constatation en lisant Jacques Perret: son attachement au passé d'humour et de création fébrile de son pays. Il lit Beugnot et Vitrolles, sans doute aussi Molé (pour le portrait de Chateaubriand, si féroce) et la Comtesse de Boigne. Le passé de la France, pour lui, ce sera donc avant tout, sa famille spirituelle. On naît dans un certain milieu, on s'en crée un autre.

Deuxième constatation: le style. Jacques Perret adore les mots; mieux encore, le vocabulaire et la syntaxe. L'une et les autres engendrent les images. L'esprit devient allusif. Ainsi, le livre débute par la description d'un artisan au travail, qui ressemble au Saint-Joseph de la tradition. L'image totale, qui est fixée dans la mémoire du narrateur, crée le vocabulaire qui la décrira le mieux, fait naître les gestes, suscite une seconde mémoire, parallèle, d'identification au modèle culturel. L'artisan de Vilette, par ses attitudes et son langage, finit par représenter deux choses, la cohésion culturelle qui est au centre de la vie européenne, d'une part, et d'autre part, l'effritement de cette culture. Car ce qui rattache le modèle pictural du seizième siècle au menuisier du vingtième est en train de disparaître, sans doute pour toujours. Le robot fera désormais sans le savoir des tours carrés. De l'utilisation parfaite du langage naît donc une certaine mélancolie. Et je me demandais, en lisant Jacques Perret, si les écrivains optimistes ne sont pas, par définition, mauvais. La connaissance d'une langue, en cette fin de siècle, n'oblige-t-elle pas à devenir pessimiste? L'usage des mots, pour eux-mêmes et non pour soi, fait sortir la vérité de son puits. La vérité, en 1975, qu'est-ce, sinon la matière première du désespoir? **Grands chevaux et dadas,** dans le même ordre d'idées, c'est l'histoire de la vente d'une maison de campagne, dans un village des environs de Paris. Autrefois, pour finir leurs jours, un homme et sa femme prenaient la clé des champs. Ils achetaient une maison au milieu des arbres et des fleurs pour y mourir dans la paix. Aujourd'hui, la ville, dans son impersonnalité, est devenue le lieu du dernier refuge des désespérés. A la campagne, le spectacle de la dégradation se présente en quelque sorte, tout nu. Les mensonges et les crimes de l'histoire contemporaine y sautent aux yeux. Puisque tout se tient, pour un parfait connaisseur du pur français, quelle honte que le triomphe du plastic et du béton! La machine a engrossé l'histoire et les enfants de ce couple moderne agonisent en naissant. Goya ne l'avait-il pas prédit: Le sommeil de la raison engendre des monstres. Déjà, ils nous entourent.

Troisième constatation: Jacques Perret a une conception impossible de l'histoire de son pays. Il y a une contradiction dans sa façon de voir les choses. Il est attaché à l'image d'une France juste et fidèle. Image d'Epinal. France des vertus moyennes chez le peuple et des entreprises gigantesques chez les esprits dirigeants et les chefs politiques. Pour tout dire, la France des Rois. Mais ce sont précisément ses vertus traditionnelles qui ont fait de la France la puissance moyenne qu'elle est devenue et qu'elle ne pouvait pas ne pas devenir. L'affectivité intervient ici. Jacques Perret admire chez sa femme les qualités de patriotisme qu'il exècre chez le général de Gaulle. Ce "bradeur" l'est devenu parce qu'il était impossible d'agir autrement. A partir des vertus moyennes des Français, de Gaulle a tenté de recréer le panache. Impossible. La France est livrée aux métèques de l'intelligence et à ces sociétés multinationales que sont également, et à titre d'exemple, la General Motors et le Parti communiste français. Jacques Perret veut l'équilibre de la fin du dix-neuvième siècle et le panache du dix-septième. La France de 1975 a choisi le confort et la gueulante. On comprend que les puristes du processus historique soient mécontents. Il est déjà beau que la France existe telle qu'elle est, avec ses soubresauts d'indépendance et le verbiage philosophique qu'elle a emprunté à l'Allemagne wilhelmienne. Il faut savoir ne pas être toujours fâché. L'idée de patrie est-elle en voie de disparaître dans la France de Jean-Paul Sartre? Passe-t-elle insensiblement de l'être au néant? Si tel est le cas, c'est que les Français auront bien dormi, il faut cultiver les souvenirs sans s'abîmer dans le regret. Jolie formule qui est de Jacques Perret.

Grands chevaux et dadas n'est que le prologue d'une autobiographie à venir. Lorsque l'auteur en aura le loisir, semble-t-il. Dommage, car les dadas de Jacques Perret, qui sont faits de patriotisme, d'honnêteté intellectuelle, de sens de l'humour, de culture et d'un style incomparable méritent mieux qu'une esquisse.

Jacques Perret. **Grands chevaux et dadas.** Gallimard, Paris 1975.

étoiles du livre

RETZ · HURTUBISE H..M.H. · GALLIMARD · N.M.I.L. · SEUIL · LIBRAIRIE DUSSAULT LTÉE



Savoir et magie
Ghislain et Lucien Gérardin

Dans cet ouvrage parfaitement documenté, les deux auteurs ont essayé d'analyser la magie en rejetant les apriori des sceptiques ou des dévôts pour adopter une attitude à la fois imaginative et rigoureuse.
C'est dans ce monde de l'invisible, bien différent du matérialisme qui triomphe aujourd'hui, qu'évolue le magicien.

260 pages, grand format **$13.95**



Bien manger pour rester mince

Dr Jean-Marie Marineau

400 recettes de gourmet à basses calories mises au point par le Dr Jean-Marie Marineau. Préface de André Bardet.

218 pages **$5.50**



Henry Miller grandeur nature

par Brassaï

Brassaï qui a commencé par être peintre et qui a partagé la vie de bohème d'Henry Miller, Henri Michaux, etc., est devenu un photographe célèbre. Mais il peint aussi, il sculpte et il écrit. Ill a publié à la N.R.F. Conversations avec Picasso en 1964.

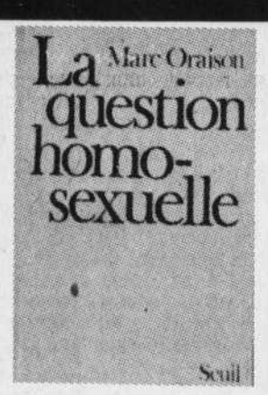
270 pages **$13.95**



Collection Têtes d'Affiches

294 pages,
plus de 70 photographies

$13.25



"La question homosexuelle"

Marc Oraison

"... Je ne condamne personne, je ne défends personne. Je témoigne de ce que j'ai connu, vu, entendu. Je plaide pour le bonheur. Il est intolérable de croire que le bonheur est facile ou gratuit..." Marc Oraison.

174 pages **$7.75**



Les grimaces
Jean F. Somcynsky
250 pages **$5.95**
Les personnages lucides savent pourquoi ils grimacent. Ils savent pourquoi ils ne peuvent pas vivre dans leur monde dépourvu d'amour. Pour faire face à la démence quotidienne, leurs grimaces se font plus énergiques et c'est dans l'usage de cette énergie qu'on pourra redécouvrir le goût de la vie, riche d'autres possibilités, dont le rire, le sourire, le soleil.

FIDES · ÉDITIONS LA PRESSE · FRANCE-QUÉBEC · GRANGER FRÈRES · ÉDITION DU JOUR · Éditions PAULINES · FLAMMARION

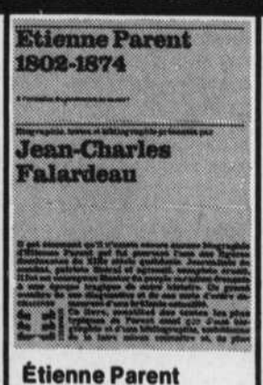


Le Sorcier d'Anticosti

et autres légendes canadiennes
par
Robert Choquette

Adaptation des "Légendes du Saint-Laurent", enrichie d'illustrations de Michèle Théorêt.

Dans la collection du Goéland
$4.95



Étienne Parent 1802-1874
(par Jean-Charles Falardeau)
Étienne Parent se dresse comme l'un des très grands personnages de notre histoire.
Ce livre constitué des textes les plus typiques de Parent ainsi que d'une biographie et d'une bibliographie, ambitionne de le faire mieux connaître et, de plus d'une façon, de mieux comprendre ce que nous avons vécu sinon ce que nous voulons.

$7.95



À la rencontre des dragons et des oiseaux de paradis

Édition Fernand Nathan
Coll. "chasseurs d'images"

Heinz Sielmann se propose, dans cet ouvrage de nous donner un aperçu du comportement des animaux des Îles Galapagos, de l'Australie, de la Nouvelle Guinée...

Grand format, couleurs

$16.30



Clous et fils

N. Genotte et J.-M. Dufour
Fleureux-Idée

Simples clous d'acier, de cuivre, grands ou petits, fils variés, soie, coton, laine, etc... voici des matériaux très ordinaires qui pourtant, associés entre eux, permettent des créations aux formes riches.

60 pages — Croquis et photos couleurs — Couverture laquée

$4.75



La femme qu'il aimait

Ralph G. Martin

Le roman d'amour du duc et de la duchesse de Windsor

450 pages **$9.90**



C. Wolfensberger
De 0 à 14 ans
Réponses aux questions embarrassantes des enfants.
Le pédiatre Wolfensberger touche ici les problèmes éducatifs quotidiens qui posent des points d'interrogation aux jeunes parents. Le ton engageant et amical de l'ouvrage plaira à ces derniers qui y puiseront des conseils précieux et extrêmement utiles. Le livre aidera aussi les parents plus expérimentés en confrontant et en complétant leurs connaissances.
184 pages **$5.00**



TECHNIQUE DE JUDO

Traduit de l'allemand par Monique Avérous. Par sa présentation un livre qui s'adresse aussi bien au débutant qu'au professeur de judo ou moniteur.

TECHNIQUE DE JUDO, Mahito Ohgo, 205 pages, broché **$7.50**

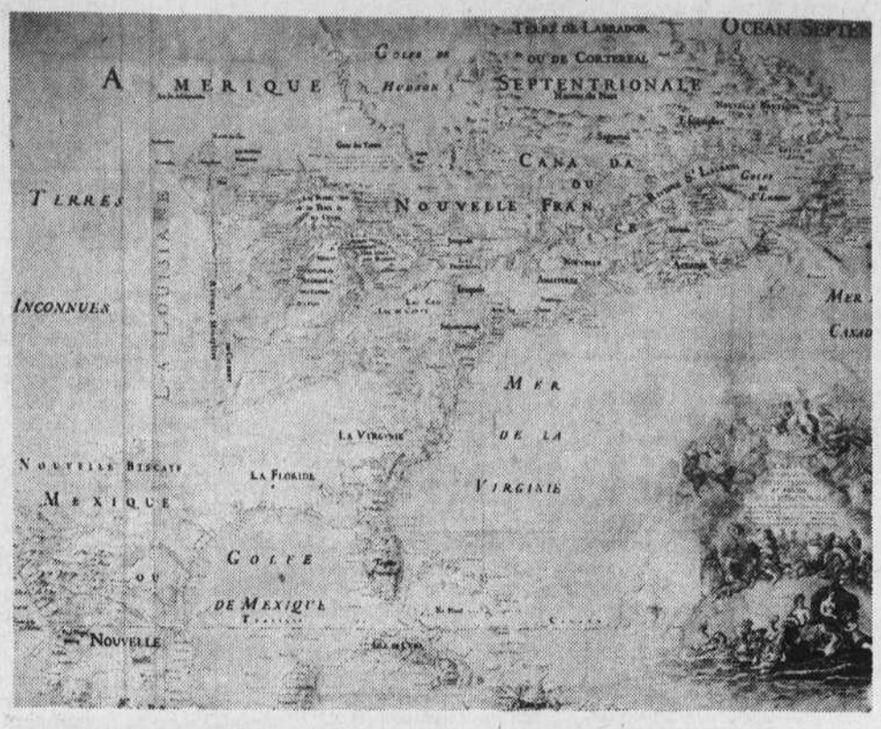
EN LIBRAIRIE · PAR TÉLÉPHONE · OU PAR POSTE

Les livres annoncés dans cette page sont en vente chez votre libraire

MESSAGERIES DE L'ÉTOILE INC.
apporte chez-vous les livres que vous aimez
COMPOSEZ **279-4515**

ÉCRIRE à
MESSAGERIES DE L'ÉTOILE INC.
8145, ST-HUBERT, MTL, P.Q.
JOINDRE: CHÈQUE OU MANDAT
MENTIONNER: NOM, ADRESSE, ET LIVRES DÉSIRÉS

pour avoir réponse à tout
petit ROBERT **$29.00**
petit ROBERT 2 **$45.00**



Les lettres québécoises

Une Amérique française

et deux romans d'ici

par JEAN BASILE

Les célébrations du bicentenaire américain donnent lieu, comme il se doit, à de nombreuses recherches. S'il n'est pas paru, à ma connaissance, de grands livres sur le mystère réel de la **terra amwrica**, son sens et sa destinée au sein de l'Occident chrétien par exemple, chacun y va du sien, y compris Shell, pour déterrer des faits, grands ou petits, qui ont fait de l'Amérique du Nord une expérience fascinante de l'aventure humaine, celle du moins qui commença à cette époque que l'on appela la Renaissance et qui marqua, tragiquement, la rupture des pays du nord d'avec le bassin méditerranéen oriental.

Un de ces faits, que l'histoire connait et reconnait, est l'importance de la France dans l'histoire des Etats-Unis. Importance au plan de la géographie et de l'histoire. Ce sont les Français qui ont pénétré le plus hardiment à l'intérieur des territoires et l'on a dénombré à 31 les Etats qui ont été explorés et colonisés par des Français et, un peu plus tard, par des Canadiens français et ce, jusqu'en 1803, date à laquelle la France abandonne définitivement toute présence officielle sur le territoire actuel des Etats-Unis en cédant la Louisiane au gouvernement américain. Et ce sont, pour une bonne partie, sur les idées françaises du 18ème siècle, que s'est bâtie l'indépendance nationale américaine, ironie de l'histoire qui avait vu la presque totalité des possessions françaises en Amérique du Nord passer aux mains des Anglais par le traité de Paris de 1763.

L'histoire de ces idées reste d'ailleurs à faire, et particulièrement en ce qui a trait à l'Amérique des derniers temps, A-t-on jamais estimé à sa juste valeur les apports de Fourier, par exemple, dont les utopies sociales virent un début de réalisation en Amérique du Nord? Et, plus proche de nous encore, a-t-on évalué l'importance de la pensée française dans le mouvement contre-culturel des années 60 en Californie?

Ce n'est pas pour rien que l'emblème de la France est un coq qui est l'éveilleur, l'annonciateur. Tous ceux qu'exaspèrent les manies déplorables de certains petits bourgeois français, surtout intellectuels, devraient penser à tout ce que la France a semé autour d'elle, pour le meilleur et pour le pire, mais avec générosité. Cela compense largement ses erreurs politiques, s'il en est.

Jacques-Donat Casanova vient donc de publier, dans le cadre du bicentenaire américain, un ouvrage qui s'intitule simplement "Une Amérique française" (1) et qui retrace pas à pas les grandes étapes du "fait français", et canadien-français, dans la formation des Etats-Unis. Appuyé par une documentation large et impeccable, animé d'une foi réelle dans ce fait que l'Amérique est aussi une terre française, l'auteur y fait donc le bilan — et il est imposant — de la marche des hommes à travers le continent et de la marche des idées, le tout montrant, si l'on remonte au sources, qu'il y a des centaines de souvenirs qui témoignent de cette Amérique française, au-delà du Québec.

La part du Canada français n'est au fait pas petite, qui a fourni plus d'un explorateur et combien de coureurs de bois. Sans compter la fidélité et l'âme.

Cet ouvrage est naturellement condensé et rapide, quoique magnifiquement illustré. Mais il ouvre bien des voies à la recherche... et aux rêves. Sans doute le fait français a-t-il trouvé au Canada une expression particulièrement magnifique, mais il dépasse le Canada et la Louisiane elle-même, même si ce dernier Etat parle encore français pour un tiers de sa population. Du moins, Jacques-Donat Casanova réussit parfaitement à montrer cela.

Deux romans

Continuant la lecture des romans publiés cet automne, voici quelques notes sur deux ouvrages.

Le talent de Roch Carrier est à la mode et son succès le montre bien. Il est un conteur né qui manie avec excellence le dialogue populaire et qui sait créer des personnages truculents dans la meilleure tradition de l'imagerie paysanne. "Le Jardin des délices" (2) en est encore un autre exemple avec ses buveurs de bière, ses déterreurs de cadavres et ses curés tonnants. L'histoire (ici l'effervescence d'un village mis en émoi par l'existence d'or sur son territoire, est en fait accessoire et ne sert qu'à mettre en oeuvre des personnages. Certains sont réussis, d'autres moins. En fait, ce dernier roman de Roch Carrier est un peu long, un peu touffu mais sans doute l'a-t-il voulu ainsi: un grouillement de mots et des gens.

Comme dans tous contes, il y a naturellement une morale et un **deus ex machina** qui est un notaire mort. La morale semble être que l'or n'est pas une bonne chose. On le savait.

Dominique Blondeau, pour sa part, tente de ressusciter le Proust qu'elle a en elle pour nous raconter une histoire bien complexe dans "Que mon désir soit ta demeure" (3). On ne sait malheureusement pas très bien si le ton qu'emploie l'auteur est un hommage à l'explorateur des madeleines dans une tasse de thé ou autre chose de moins avouable. Toujours est-il qu'il y a une sorte d'agacement, et une comparaison obligatoire, entre la fin du "Temps retrouvé" et le dernier mot de "Que mon désir soit ta demeure" qui est précisément le terme de "temps".

Le style en général est un démarquage de celui de Proust, y compris les tics de culture, ce qui nous vaut des moments assez étonnants sur la peinture de Rousseau, entre autres. Quant au narrateur, il est ici une jeune femme, belle et enjouée naturellement, qui va à la recherche de sa vérité à travers des hommes et des femmes.

Le livre est bien fait et ne manque pas de classe avec ses longues digressions sur la nature et sur la nature humaine. Mais il y en a, peut-être, un peu beaucoup de ces digressions et l'on en arrive vite à souhaiter un récit un peu plus ferme. Proust, à travers son narrateur, décrivait la société qui l'entourait. Il semble bien que la narratrice de "Que mon désir soit ta demeure" n'ait de Société qu'elle-même. C'est toute une différence. Et puis, il y a toujours quelque chose de gênant à lire des phrases comme celle-ci: "Moi, biologiquement conçue pour retourner, dans des millénaires, à l'écume originelle qui ferait de moi un varech, un corail... Je nageais, les jambes soudées, à la manière d'un dauphin, des grands mammifères sous-marins"...Rien que ca?

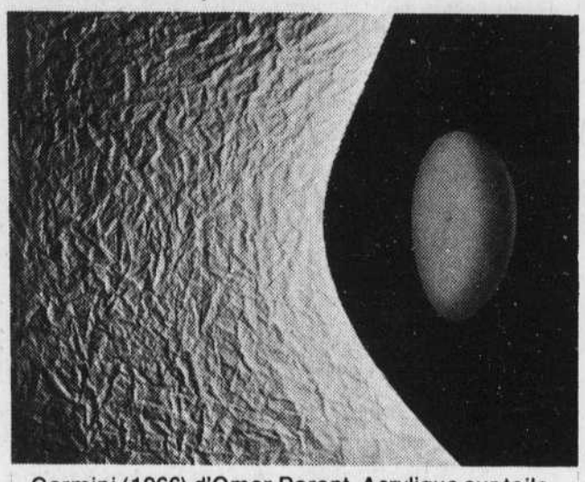
(1) **UNE AMÉRIQUE FRANÇAISE** par Jacques-Donat Casanova, 160 pages largement illustrées en couleur, une co-édition de la documentation française et de l'Editeur officiel du Québec.

(2) **LE JARDIN DES DÉLICES**, roman par Roch Carrier, 215 pages. La Presse éditeur. Montréal 1975.

(3) **QUE MON DÉSIR SOIT TA DEMEURE**, roman par Dominique Blondeau, 260 pages, La Presse éditeur, Montréal 1975.

art et patrimoine

Omer Parent au Musée du Québec



Germini (1966) d'Omer Parent. Acrylique sur toile.

Né à Québec en 1907, Omer Parent s'inscrit à l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville en 1922. Boursier du gouvernement de la Province en 1926 et 1927, il poursuit ses études à Paris.

De retour au pays, il s'installe d'abord à Montréal. En 1936, il revient à l'Ecole des Beaux-Arts de Québec à titre de professeur. C'est le début d'une longue carrière dans l'enseignement. En 1970, il sera le directeur-fondateur de l'École des Arts visuels de l'Université Laval.

Parallèlement à sa carrière de professeur, Omer Parent ne néglige jamais la pratique de son art. Il remporte des prix prestigieux, participe à plusieurs expositions collectives de caractère international au Canada et à l'étranger: Orly, Osaka, Bâle, Milan, etc.

Dans le plein sens du terme, Omer Parent est un artiste de son temps.

L'exposition en cours au Musée du Québec se tient jusqu'au 29 février.

Histoire de l'Immigration canadienne

Le Musée national de l'Homme présente, depuis le 29 janvier et ce jusqu'au 7 mars, un échantillon de notre héritage collectif "Le patrimoine multiculturel du Canada" exposition en montre au quatrième étage du Musée à l'angle des rue Metcalfe et McLeod à Ottawa.

Cette exposition reflète la mosaïque culturelle du Canada par des objets façonnés, des photographies, des citations des ancêtres, venues de terres étrangères et ayant choisi de continuer à développer, sur cette terre d'adoption des traditions séculaires et à garder le sens de leur indentité culturelle.

S'appuyant sur l'histoire de l'immigration canadienne, l'exposition présente des artefacts choisis parmi les collections du Musée national de l'Homme, représentant un bon nombre des communautés culturelles canadiennes chez qui ils ont été collectés. Le Musée national de l'Homme publie à cette occasion une histoire abrégée des mouvements de l'immigration au Canada, émaillée de lettres et de récits de nouveaux arrivants.

Montée lors de la première rencontre du Comité consultatif sur le multiculturalisme, cette exposition a été complètement repensée en fonction de la tournée pan-canadienne qu'elle entreprendra après son séjour à Ottawa.

Pendant la durée de l'exposition, le Musée sera l'hôte de divers groupes oeuvrant dans le domaine du multiculturalisme et présentera aussi quelques activités se rapportant à ce programme.

L'exposition "Le patrimoine multiculturel du Canada" pourra être visitée aux heures habituelles d'ouverture du musée soit de 10 h à 18 h le mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche et le mercredi de 10 h à 22 h., le musée étant fermé tous les lundis.

PARUTIONS

L'AFFAIRE PLIOUCHTCH, dossier réuni par Tania Nathon et Jean-Jacques Marie, préface de Michel Broué, Henri Cartan et Laurent Schwartz, collection "Combats".

Libéré après quatre ans d'internement dans un hôpital psychiatrique "spécial", le célèbre mathématicien soviétique Léonide Pliouchtch, vient d'arriver en France. Son crime, sa "maladie mentale": avoir une opinion personnelle, la volonté d'en faire part et de n'en pas changer sous la pression policière.

Des savants du monde entier ont pris sa défense — notamment autour du "Comité international des mathématiciens pour la libération de Léonide Pliouchtch". Le P.C.F. lui-même a pris position contre cet internement pour motifs politiques. Voici un dossier complet sur cette affaire et les réactions qu'elle a suscitées.

(chez Seuil — 176 pages)

Les quinze ans du Conseil supérieur du Livre

Le Conseil supérieur du livre célèbre cette année son quinzième anniversaire de fondation: l'importance des organismes qui lui sont affiliés, en particulier l'Association des libraires du Québec qui tient son congrès annuel ce week-end à Montréal, témoigne de la vitalité de cette fédération, vitalité elle-même tributaire du dynamisme de son directeur général, M. J.-Z. -Léon Patenaude.

"Le CSL est en effet une fédération d'organismes professionnels, de groupes professionnels d'éditeurs et de libraires, un corps intermédiaire et un mouvement de pression au service d'une industrie, d'une profession, d'une culture", déclare M. Patenaude qui rappelle que, depuis 1965, seuls les organismes d'édition et de la librairie participent aux structures et aux activités professionnelles dans le cadre du CSL, "ce qui n'a pas empêché une collaboration très étroite et fréquente avec les organismes de bibliothécaires et d'écrivains".

Les quatre sociétés affiliés au CSL, outre l'Association des libraires, sont l'Association des éditeurs canadiens, l'Association des presses universitaires du Québec et la société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. Cette dernière société occupe une place prépondérante puisque le manuel scolaire représente près de 70% du marché de l'édition au Québec.

La CSL, qui intervient fréquemment auprès des pouvoirs publics afin d'améliorer le sort des éditeurs et des libraires, a pour objet de promouvoir la diffusion plus étendue du livre français; à cette fin, outre ses mandats de représentation et de défense des intérêts professionnels de ses membres, le CSL fournit à ses affiliés une aide technique précieuse et multiplie les manifestations propres à stimuler l'essor du livre publié au Québec.

On ne dénombre plus les programmes d'action, les interventions, les campagnes de propagande et de publicité, les expositions, les salons du livre, toutes initiatives lancées ou soutenues par le Conseil supérieur dont le président en exercice est M. Pierre Tisseyre, délégué de l'Association des éditeurs canadiens.

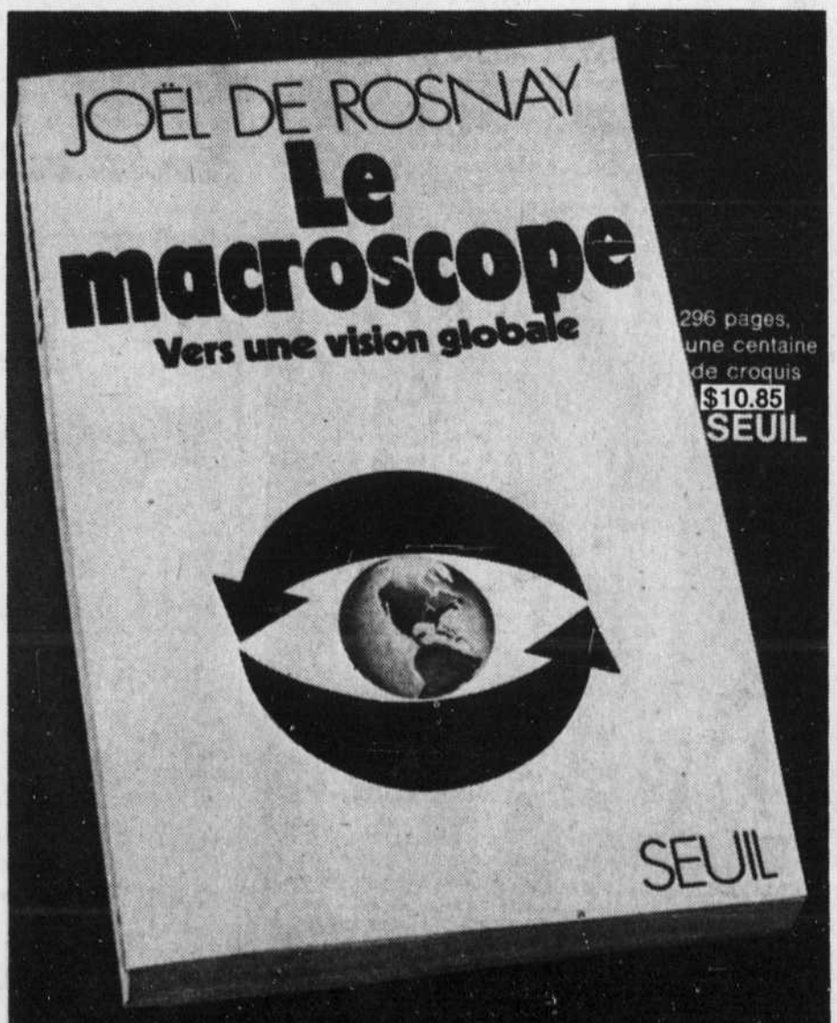
De plus, le CSL gère et administre les organismes qui lui sont affiliés; elle assure aussi la publication de l'annuaire conjoint des éditeurs et librairies. Elle veille à la mise en oeuvre de la politique fédérale du livre (achats du Conseil des arts du Canada).

Ce ne sont là que les principaux aspects de l'action du Conseil qui, depuis 15 ans, a été l'un des artisans principaux, sinon le principal, du développement et de l'essor de l'édition au Québec.

Le Fureteur
460, rue Victoria
St-Lambert
Nordicité canadienne
de Louis-Edmond Hamelin
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

EN LIBRAIRIE
BOUQUETS DE LA MER
DE
PIERRE FRANCOEUR
Aux Éditions Sherbrooke
Distributeur au Québec:
Librairie Déom
(845-2320)
$2.95

LEMÉAC PRÉSENTE SON DERNIER BEST-SELLER
SAINT-ANDRÉ AVELLIN...
LE PREMIER COTÉ DU MONDE
PAR
JEAN-PAUL FILION
"personne n'est à l'abri de son enfance"
LA CRITIQUE EST UNANIME
UN GRAND ROMAN-VÉRITÉ
Notre vérité • Notre réalité • Notre vécu • Notre langue
UN VOLUME DE 282 PAGES • $9.95
EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
ET DANS LES LIBRAIRIES LEMÉAC: SEPT-ILES, VAL D'OR, HAUTE-RIVE ET MONTRÉAL
DIFFUSION: 273-2844, 5111, DUROCHER, MTL.



JACQUES MONOD
"Ce livre vient à son heure. Il répond à une attente. Je lui prédis un très grand succès".

EDGAR MORIN
"Avec "Le macroscope", on arrive enfin à ce point où la connaissance devrait commencer".

JACQUES ATTALI
"Un livre capital, qui donne aux sciences humaines la dimension du vivant".

Le rouge et le noir

les disques

par CHRISTINE L'HEUREUX

David Bowie,
Station to station,
RCA CPLI-1327

Au firmament des étoiles androgynes, **David Bowie** a toujours avantageusement concurrencé les **Mick Jagger**, les **Alice Cooper**. Une image dans le monde du rock qui a fait couler beaucoup d'encre, à cause de son côté énorme, baroque, maquillé. L'extravagance de cet homme-femme était, d'ailleurs, affirmée clairement dans **"Young Americans"** où il apparaissait, de la même façon que Rick Derringer, déguisé en femme sophistiquée célèbre. A une certaine époque, David Bowie figurait au sommet de l'édifice mythologique de la grosse machine des rock star. Mais, comme la plupart des vedettes de ce moment-là, il a subi le contre-coup du vieillissement, les goûts éphémères du public se déplaçant au rythme des nouveautés. Car, il faut bien avouer que, dans la musique rock, deux ou trois ans font d'un groupe, des croulants d'une autre génération. Depuis déjà un bon moment, les critiques parues sur les disques de **Bowie**, comme sur ses spectacles, ont un petit côté nostalgique qui démontre les méfaits de l'habitude. Règle générale, un groupe connaît la gloire l'espace d'un disque, ce dernier devenant la référence ultime qui sert à prouver le déclin d'une originalité première.

Station to station, bande sonore du film "The Man who fell to Earth" subira probablement les mêmes affres. Les textes des chansons n'étant pas offerts avec le disque et l'élocution de Bowie ne permettant pas une pleine compréhension, la musique devient une préoccupation urgente! Le premier morceau rappelle "Autobahn" de Kraftwerk, mais cette fois, plutôt que d'être sur une autoroute, c'est dans un train que **David Bowie** nous emmène. Une fois monté, plus question d'en redescendre.

Le train d'enfer avec lequel il conduit son bolide désarme ceux même qui n'avaient pas envie de prendre de billets. Personne ne doutera, après avoir entendu **Station to Station**, que l'art de commencer un long-jeu puisse échapper à Bowie. Et, tout au long du disque, le piano reste un des éléments clé de la construction musicale, Roy Bittan apportant une note hautement distinctive à la couleur instrumentale de l'album. Dans éWord on a wing", on croirait presque entendre **Lewis Furey**, **Bowie** possédant incontestablement une maîtrise et un sens du théâtre lui permettant de varier, de plage en plage, l'interprétation, le ton et le décor. Sans être l'événement de l'année, comme c'était le cas au début des années 70, ce disque passe la rampe admirablement bien: **David Bowie** ne fera pas partie des noms ignorés par les 15-16 ans, pour quelques années encore.

■ **Crack the sky,**
Lifesong Records, LS 6000.

Un nouveau groupe américain qui maîtrise fort bien le scénario paranoïaque des années 70; dans une chanson comme "A sea epic" qui décrit le sentiment généralisé d'une vision apocalyptique, seul le cuisinier bien en chair survit au désastre que les eaux provoquent; ni le capitaine, ni l'amiral n'auront droit à la clémence divine: la survie passe par le corps, semble dire **Crack the sky**; leur musique aussi. On pense, en les écoutant, à **10 CC**, à **Supertramp**, peut-être à cause de la voix de John Palumbo, mais surtout parce que les mélodies suivent une progression dramatique toujours changeante, sans jamais s'épuiser. Où l'humour ne fait pas défaut; "She's a dancer", par exemple, est une satire bien menée de ces femmes au sexe indéterminé.

Quatre musiciens qui travaillent sous la direction de John Palumbo, au piano. Des guitares qui se poursuivent inlassablement, ponctuées par la batterie qui s'achemine, elle aussi, sur les ailes des avions de papier de **Crack the sky**. Une musique légère comme un gâteau des anges, sifflante comme un éclair par un bel arpès-midi d'orage, équilibrée comme un château de cartes édifié patiemment pour le plaisir des yeux. Homogénéité, subtilité, simplicité d'un groupe qui échappe aux boursouflures musicales, au tape-à-l'oeil. Des mélodies qui accrochent: "Hold on" a bien des chances de connaître les faveurs du public. Un disque que le spectacle au Café Campus, cette semaine, a rendu encore plus solide.

■ **André Gagnon**, Neiges,
London SP 44252

Quand on écoute **André Gagnon**, une question surgit: "Mais où s'en va ce gars? A quoi joue-t-il?" Il semble bien que beaucoup de Québécois soient en mesure de percer le sens musical de ces pièces ronflantes, puisque la première édition du disque est épuisée. La folie des grandeurs poursuit ce compositeur qui, dans **Neiges**, s'offre le luxe de cinq premiers violons, cinq seconds violons, quatre altos et trois violoncelles. Avec la participation du choeur des étudiantes de l'école Normale de musique! La première face donne justement l'impression d'assister à une leçon bien réglée, il y manque à peine le son du métronome pour retrouver l'odeur des concerts de fin d'année, auxquels nous avions droit, comme en récompense, dans le couvent de mon enfance. Peu enclin à la modestie, **André Gagnon** intitule même une de ses pièces, Dédéthoven: le rapprochement est-il suffisamment évident pour que le projet de ce monsieur soit éclairci? Après Beethoven, le Québec a la joie et le plaisir de vous faire part de la naissance d'un nouveau compositeur, Dédéthoven. A coup sûr, si jamais le film "Docteur Jivago" est repris, **André Gagnon** sera l'homme tout indiqué pour donner jour à une bande sonore inégalée, jusqu'ici, dans le genre.

En attendant, "Wow" a été porté au palmarès disco de Billboard, la bible de la musique aux Etats-Unis et si **André Gagnon** caressait le rêve de devenir pianiste de concert, ce sera plutôt dans l'art de faire danser les "bougaloux" qu'il passera maître. **Neiges** offre, du moins, l'avantage de n'être pas une musique dérangeante et se prête aux soirées d'hiver teintées de romantisme, quand l'âme s'abîme dans des rêveries exaltées.

Appui pour "Une ville, un orchestre"

par GILLES POTVIN

"Une grande ville ne peut se passer d'un grand orchestre, un grand orchestre ne peut se passer de votre appui".

C'est le slogan que l'on peut lire et entendre un peu partout ces jours-ci, dans les journaux, à la radio, à la télévision et même dans les foyers de la salle Wilfrid-Pelletier où des haut-parleurs ont été installés pour transmettre le message aux entractes. Il s'agit, bien sûr, de la campagne annuelle de souscription de l'Orchestre symphonique de Montréal, lequel espère, d'ici le 15 février, recueillir du grand public la somme de $750,000 afin d'équilibrer un budget qui dépasse les trois millions. En comparaison avec les budgets olympiques et ceux des autres "projets du siècle", cette somme est quasi dérisoire et si l'OSM n'arrive pas à réunir cette somme, on pourra se poser de sérieuses questions sur l'intérêt réel que portent à leur orchestre les citoyens.

Pendant des décennies, la campagne de l'OSM avait un caractère privé et se limitait à une sollicitation de personne à personne. Les dons généreux de corporations et de quelques particuliers fortunés constituaient la majorité des sommes recueillies. La participation populaire comptait pour assez peu, somme toute. Or, des événements survenus ces récentes années, en particulier la crise financière qui a menacé l'existence même de l'OSM, ont considérablement modifié les choses. Accusé de part et d'autre de former un club privé et de ne s'adresser qu'aux élites, l'OSM a donné un vigoureux coup de barre en direction d'une plus grande démocratisation de ses structures et, sous l'impulsion de Pierre Delagrave, son nouveau président, il a amorcé une réorganisation en profondeur dont les résultats, semble-t-il, commencent à se faire sentir. Le succès ou l'échec de la campagne en cours sera donc lourd de conséquences et dira si l'OSM peut continuer à compter sur l'appui de son public et de la population en général.

Car il est vrai qu'une grande ville ne peut se passer d'un grand orchestre. Malgré ses détracteurs, l'orchestre symphonique demeure l'instrument idéal choisi par les plus grands créateurs des XIXe et XXe siècles pour transmettre leur message à l'univers. Nonobstant le fait que des compositeurs comme Beethoven, Brahms, Schubert, Schumann, Berlioz, Debussy, Ravel, Strauss et Stravinsky aient laissé d'innombrables chefs-d'oeuvre faisant appel à d'autres formations instrumentales ou vocales, c'est avant tout au moyen de l'orchestre symphonique que les plus beaux aspects de leur génie se sont manifestés. La mission de l'orchestre au vingtième siècle est d'être le gardien de ces chefs-d'oeuvre universels et de les recréer périodiquement dans les meilleures conditions possibles et avec le maximum de fidélité à la pensée du créateur.

De tout temps, rassembler et maintenir un grand orchestre a été une tâche considérable, exigeant du temps, de la patience, de l'enthousiasme et de l'abnégation. L'admiration que suscite le jeu des plus célèbres formations tant en Europe qu'aux Etats-Unis ne doit pas faire oublier la réalité. Ces orchestres existent de par la volonté et la ténacité de ceux qui les ont créés et assurent leur survie. Dans le contexte nord-américain où les orchestres symphoniques font partie de l'entreprise privée, ils existent avant tout grâce à la générosité des particuliers et, par les temps qui courent, ils doivent eux aussi faire face à l'inflation, aux coûts toujours croissants, aux problèmes syndicaux. Ils doivent aussi faire face à la concurrence du disque et être constamment sur le qui-vive afin de maintenir à tout prix un niveau d'exécution acquis grâce à des efforts et à un travail soutenu.

Certains maniaques de la perfection reprochent à l'OSM certains concerts moins réussis ou s'insurgent lorsqu'ils entendent un cor jouer une fausse note. Ils en déduisent que l'OSM n'est pas ce qu'il devrait être et menacent d'annuler leur abonnement. Il s'agit là d'une attitude tout à fait infantile qui n'a aucunement sa raison d'être. Un grand orchestre est composé d'êtres humains, donc susceptibles d'erreurs. Ce qui compte avant tout, c'est l'enthousiasme, le travail commun et la capacité de soulever et d'émouvoir un public par des exécutions convenables, sinon toujours exceptionnelles.

Depuis quelques années, l'OSM nous a habitués à une moyenne de qualité qui est loin d'être courante, même chez des orchestres de plus grand prestige. Certes, il y a parfois des exécutions plus relâchées, souvent dues à des chefs peu qualifiés, mais le monde des concerts de grande classe dépasse de loin celui des programmes de qualité discutable.

Après plus de 40 années d'activité non interrompue, l'OSM mérite plus que jamais l'appui de toute la population montréalaise, afin de continuer l'oeuvre entreprise. L'orchestre a atteint aujourd'hui un tel niveau d'excellence que le moindre recul serait un pas vers le désastre. La qualité d'un orchestre dépend avant tout de la qualité des musiciens qui le composent et de celui qui le dirige. A ce titre, l'OSM peut rivaliser avec son principal concurrent canadien, l'Orchestre symphonique de Toronto, et avec plusieurs orchestres américains et européens de même catégorie.

Au cours des récentes années, l'OSM a été sévèrement critiqué sur plusieurs points, en particulier sur son système d'embauche qui favoriserait les étrangers membres de la même fédération syndicale, au détriment des Québécois. Après avoir longtemps fait la sourde oreille, l'OSM et la Guilde des musiciens semblent aujourd'hui comprendre la réalité du problème et l'on dit que des discussions sont en cours visant à normaliser une situation qui est tout simplement anormale. Dans l'intervalle, l'OSM doit continuer d'exister car il ne servirait vraiment à rien d'ouvrir toutes grandes les portes de l'OSM aux instrumentistes québécois si l'orchestre lui-même est menacé de disparition. Pour l'instant, faisons plutôt confiance à l'administration de l'OSM quitte à revenir sur le sujet si les discussions en cours n'aboutissent pas à des résultats avantageux pour les Québécois.

"Notre orchestre est né pour vivre et il vivra" écrivait dans l'enthousiasme l'un des fondateurs de l'OSM dans le programme de l'un des concerts de sa première saison, en 1935. Quarante années plus tard, l'OSM vit toujours. D'ailleurs la vie ne commence-t-elle pas à quarante ans, selon le dicton populaire?

le publicité-club de montréal présente
le festival du film publicitaire
Les 6-7-8 et 9 février à la séance de 9 h. 30
Une sélection des meilleurs films publicitaires produits dans le monde entier, gagnants du FESTIVAL DE VENISE 1975 et du FESTIVAL DE CANNES 1974
1248 BERNARD 277-4145
OUTREMONT

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
SPECTACLES HORS-SÉRIE
ORCHESTRE JOHANN STRAUSS DE VIENNE
Dir.: WALTER GOLDSCHMIDT
2-3 MAI 20h30 $10 $8 $6 $4 $3
SALLE WILFRID-PELLETIER
L'ÉVÉNEMENT THÉATRAL DE LA SAISON MADELEINE RENAUD • JEAN-PIERRE AUMONT
dans "Des journées entières dans les arbres" de Marguerite Duras
Mise en scène Jean Louis Barrault
18 au 26 MAI 20h30 $12 $10 $8 $6 $4
Relâche dim. 23 mai
THÉÂTRE MAISONNEUVE
BILLETS EN VENTE DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 Sherbrooke ouest, Montréal
Commandes postales avec Chèque
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

LES CONCERTS D'ORGUE DE MONTRÉAL présentent
2e saison 75-76
Larry Cortner
LONDON, ONT
15 FEV. à 20h30
QUEEN MARY RD. Un. Church
13 Finchley Rd., Hampstead
Billets $3 $2 (étudiants)
Ed. Archambault
International Music Store
Renaud-Bray

théâtre du rideau vert
Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
GUY HOFFMANN
GUY PROVOST
JANINE SUTTO
ANDRÉ CAILLOUX
ALAIN MONTPETIT
PIERRE THÉRIAULT
JACQUES LORAIN
ROSELINE HOFFMANN
MARC BELLIER
JERÔME TIBERGHIEN
Mise en scène: DANIELE J. SUISSA
Décors ROBERT PREVOST
Costumes FRANÇOIS BARBEAU
DREYFUS
JEAN-CLAUDE GRUMBERG

théâtre de la jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LE CHAPEAU MAGIQUE
Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe
Entrée $1.25
15h THÉÂTRE FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL
Fantaisie d'André Caillou
Marc Choquette - Jacques Lorain - René Gagnon
Serge Turgeon - Arlette Sanders
Renseignements: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

D'APRÈS LE ROMAN DE AGATHA CHRISTIE
POUR TOUS
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS
OSCAR 1975
Meilleur second rôle
INGRID BERGMAN
ALBERT FINNEY
LAUREN BACALL
MARTIN BALSAM
JACQUELINE BISSET
SEAN CONNERY
ANTHONY PERKINS
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
sem.: 7.15 - 9.30
sam. - dim.: 12.15 - 2.30 - 4.55 - 7.15 - 9.30

"On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois." — Romy Schneider
18 ANS Adultes
l'important c'est d'aimer
ROMY SCHNEIDER
FABIO TESTI JACQUES DUTRONC
un film de ANDRZEJ ZULAWSKI
CHEVALIER
1590 rue St-Denis 845-3222
7e Semaine
12:10 - 2:30 - 4:45 - 7:10 - 9:35

Rampal, Veyron-Lacroix
Jean-Pierre Rampal
flûte
Robert Veyron-Lacroix
piano
Programme:
Bartók
Suite paysanne hongroise
Beethoven
Duo en ré majeur, opus 41
Copland
Duo pour flûte et piano (1971)
Donizetti
Sonate en do majeur
Martinu
Sonate (1945)
Schumann
Trois romances, opus 94
Le lundi 23 février 1976
20 heures 30
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts
$3, $4, $5, $6
Une production de la Régie de la Place des Arts
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: de lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112





cinéma

Violence et passion

La décadence risible



Si le nom de Luchino Visconti n'était pas inscrit au générique de **Violence et Passion,** on pourrait facilement croire que le film n'est qu'un habile pastiche des oeuvres ultérieures du "grand" maitre italien exécuté par un élève astucieux et moqueur. On perçoit du premier coup d'oeil tout le fatras esthétique et thématique qui a forgé et caractérisé les films précédents de Visconti: sens poussé du réalisme, obsession des décors surchargés d'objets, mise en scène très décorative, familles décadentes déchirées par leurs contradictions, personnages meurtris par le temps et confrontés à l'agonie d'une classe et à l'imminence de la mort, extinction d'une race... **Violence et Passion** est une espèce de catalogue richement illustré des fantasmes, des angoisses et des rêveries de Luchino Visconti, un marxiste issu d'une grande famille aristocratique italienne.

A travers le personnage central du professeur (Burt Lancaster), un homme de science américain retraité et vivant en Italie dans une immense maison aux tons sombres et lugubres, Visconti a probablement voulu nous présenter son portrait le plus révélateur, la plus noble image de lui-même. Le professeur est le seul personnage auquel le spectateur puisse véritablement s'attacher car la famille qui envahit et piétine son refuge intime apparait comme une faune indiscrète, rapace et veule. Le professeur se laisse lentement subjuguer par les querelles et les déchirements internes de cette famille décadente sur laquelle il n'a aucun contrôle. Il est clair que, pour Visconti, l'intrusion inattendue et sauvage d'une comtesse hystérique, jalouse et désespérée (Silvana Mangano), de sa jeune fille franche et directe, de son fils mou et insatisfait, et de son amant (Helmut Berger) fuyant et servile, permet au professeur de re-naître, de re-prendre contact avec les manifestations de vie les plus viscérales et de repenser au sens statique de son existence repliée sur elle-même. Malgré les refus initiaux du scientifique vieillissant, la comtesse et ses acolytes envahiront et s'installeront à l'étage supérieur dans la maison de celui qui perd tous ses pouvoirs de décision.

Adoptant un rythme résolument pompeux et solennel, Visconti n'a pas voulu faire une comédie, mais la vulgarité et l'indiscrétion de la comtesse, la franchise trop spontanée de sa fille Lietta et les manigances perverses de son amant Konrad contiennent leur propre dérision et des éclats comiques auxquels on ne peut résister. Dans **Violence et Passion,** la décadence se révèle sous un jour tellement évident, simpliste et éclatant qu'elle devient vite une réalité ridicule et risible. Comme les personnages sont dessinés à gros traits, réduits à leurs seules apparences, écrasés par leurs caractéristiques psychologiques et sociales, ciselés sans nuances, ils n'ont jamais la chance de se développer et de nous révéler leurs angoisses les plus profondes. Certes, le professeur les observe avec un certain détachement et se trouve presque toujours en léger retrait lorsqu'ils se déchirent et s'affrontent, mais ce point de vue quelque peu distancié ne fait qu'amplifier encore plus lourdement leurs aspects insignifiants, vides et mornes. Si la caméra nous montre presque toujours le professeur isolé par rapport aux forces qui éclatent autour de lui, Visconti, par contre, n'a pris aucun recul devant le personnage qui véhicule les forces positives de l'oeuvre. A côté des monstres qui l'entourent, le professeur semble être l'incarnation même de la pondération, de la sagesse, du bon sens, du raffinement et de la compréhension. Ne serait-ce pas une image idéalisée de l'Homme parvenu au sommet de la plénitude intérieure? A la fin du film, l'amant de la comtesse se suicide dans un moment de désarroi et le professeur réalise abruptement qu'il n'a rien pu faire pour lui venir en aide. Écrasé par cette constatation, il ne lui reste plus qu'à attendre la mort.

Visconti nous suggère, par des retours en arrière très mal intégrés à l'ensemble de l'oeuvre et trop peu explicatifs, que le professeur aurait connu un mariage malheureux et une enfance plutôt triste, mais ces brèves incursions dans le passé n'éclairent que très gauchement et très imparfaitement sa situation actuelle. Les tableaux intimistes des peintres anglais du 18è siècle qu'il collectionne amoureusement sont à la fois des moyens de fuir la réalité et de s'en approcher, par intermédiaires. Visconti accentue sa solitude pour mieux tenter de nous faire comprendre les forces régénératrices que lui apportera la famille mais il oublie de nous expliquer comment le personnage est métamorphosé profondément par les veuleries et par les égoismes de ceux qui abusent effrontément de son hospitalité. On ne sait jamais ce que la décadence du quatuor renferme de positif et de stimulant pour le professeur. Visconti nous dit que son personnage de prédilection re-naît d'une vie nouvelle mais il n'indique pas ce qui lui permet d'arriver à cette nouvelle phase existentielle. Certes, il brise, au contact de la famille, sa barrière de solitude, mais cela ne suffit pas à nous convaincre des forces positives de la décadence.

Au dénouement, le professeur semble avoir raté l'occasion de sortir de lui-même et d'aider Konrad, le décadent malheureux, mais le spectateur ne saisit pas la nature exacte du salut qui lui a glissé entre les doigts. Il dégage, à travers tout le film, une telle bonté, une telle compréhension (il affirme ne vouloir juger personne), une telle générosité qu'on reste éberlué par le fait qu'il puisse véritablement porter un intérêt soutenu à des minables qui le grugent de toutes parts. Au moment où le film tire à sa fin, on apprend, sans y avoir été préparé, que Konrad, l'amant de la comtesse, le prostitué de luxe, le gigolo vénal, aurait dénoncé le mari de la comtesse qui faisait partie d'un complot fasciste visant à assassiner certains communistes travaillant au sein du gouvernement. Subitement, le parasite, prêt à se vendre à n'importe quel prix, est auréolé des prestiges de l'héroisme. Évidemment, ce retournement dramatique, naif et ridicule, n'a été ajouté par Visconti que pour nous apitoyer sur le sort du malheureux professeur qui n'a pas été capable, in extremis, de voir au-delà des apparences, de dépister la véritable misère affective et morale d'un être qui n'était pas aussi insipide qu'on aurait cru. L'erreur de Visconti consiste à renverser ses postulats initiaux sans avoir amorcé, dramatiquement, les éléments qui nous auraient permis d'y voir autre chose qu'un tour de passe-passe trop bien fabriqué. **Violence et Passion** est l'oeuvre d'un cinéaste qui n'a pas encore réussi à concilier ses convictions marxistes et sa fascination pour toutes les facettes de la décadence. Pendant presque toute sa durée, **Violence et Passion** n'est rien d'autre qu'une oeuvre décadente sur la décadence et voilà que pendant les quinze dernières minutes, Visconti, pris probablement de remords, s'élance dans toutes sortes de considérations supposément vitrioliques sur les vicissitudes du capitalisme. Konrad devient la pauvre victime des forces qui l'ont manipulé. Il est difficile de subitement prendre au sérieux les ratiocinations de Visconti car elles semblent dictées par la mauvaise conscience d'un aristocrate qui n'a jamais véritablement assumé son appartenance à une classe sociale privilégiée. Pendant les quinze dernières minutes, Visconti s'excuse d'être ce qu'il est (un bourgeois décadent) et son plaidoyer arrive tellement tard qu'il est gênant et encombrant.

Dans ce film où tout est trop soigneusement placé, calculé et disposé, on découvre les maniérismes d'un cinéaste qui essaie de nous faire avaler, par un ton résolument lugubre, mortuaire et grandiloquent, que tout ce qu'on regarde est d'une importance capitale. Et pourtant, je connais peu de films aussi futiles et inutiles que **Violence et Passion.** Burt Lancaster entretient tous les clichés gestuels de l'intellectuel "sérieux": démarche cérémonieuse, voix aux effets calculés, longs regards insistants, attitudes révérencieuses. Silvana Mangano se jette de tous les côtés et lance des regards trop enflammés à gauche et à droite. Quant à Helmut Berger, il continue toujours à jouer au snob offensé que personne ne comprend vraiment. Visconti a entrainé ses comédiens dans une folle sarabande soporifique. (Élysée en version française; Petit Cinéma Place Ville Marie en version anglaise)

par

ANDRÉ LEROUX

Le Chat et la Souris

Lelouch en baisse



Je trouve désolant et regrettable que Claude Lelouch ait si souvent figé sa caméra, dans **Le chat et la souris,** sur le visage boursoufflé et vieilli de Michèle Morgan, l'inoubliable interprète de **La Symphonie pastorale.** Etait-il vraiment, mais vraiment nécessaire de nous montrer l'actrice vieillissante au lit, en compagnie d'un homme (Philippe Labro) beaucoup plus jeune qu'elle? Lelouch prend même un malin plaisir à concentrer son attention sur le visage ravagé de cette femme encore remplie d'une vitalité débordante. Plusieurs séquences auraient d'ailleurs pu être filmées à une certaine distance des comédiens et l'on aurait tout aussi bien compris la signification et le rôle des événements à l'intérieur du récit. Souvent, le choix des angles de prise de vue est tellement gratuit chez Lelouch qu'on a l'impression que le cinéaste tourne en ne pensant qu'au prochain film qu'il va réaliser. Comme si le tournage n'était qu'une course affolée contre le temps.

Depuis quelques années, Lelouch fabrique des films à un rythme tellement précipité et empressé qu'on aurait le goût de lui dire de prendre son temps, de réfléchir un peu plus longuement à ce qu'il entreprend, et d'injecter un peu plus de substance intellectuelle et affective dans chaque nouveau film. Lelouch fait des films à la chaine dont le résultat n'est jamais finalement très reluisant. Certes, **Le Chat et la Souris** est un gentil divertissement situé dans la veine du **Voyou** et de **La Bonne Année** mais il n'affiche ni l'invention du premier, ni l'habileté dramatique du second. Il s'agit plutôt d'un film "policier" bâclé dont les événements s'enchainent de façon si arbitraire qu'on y perd peu à peu intérêt. Le commissaire Le Chat (Serge Reggiani) enquête sur la mort mystérieuse d'un millionnaire industriel, M. Richard (Jean-Pierre Aumont). Il soupçonne obstinément sa femme (Michèle Morgan) mais, après avoir été évincé des forces policières à cause de son acharnement à poursuivre l'enquête, il découvrira progressivement toutes les ramifications du meurtre. Avec un cynisme désinvolte, Lelouch accumule toutes sortes d'indices et de petits détails visant à démontrer et à expliquer les divers degrés de corruption qu'on retrouve dans notre société. Comme il est très facile d'affirmer que tout le monde (sans exceptions) est corrompu et que nous vivons à une époque où chacun songe, avant tout, à ses intérêts personnels, **Le Chat et la Souris** s'articule donc sur une série d'événements et de situations que Lelouch renverse au fur et à mesure que le film progresse et qui doivent nous révéler, sans qu'on s'y attende, la duplicité, l'hypocrisie et l'avidité des personnages. Lelouch, dépoursu de toute véritable générosité, affirme, dans son nouveau film, que nous sommes tous plus ou moins voleurs et assassins et qu'il nous faut en rire.

Les défenseurs de Lelouch ont souvent vanté ses talents de conteur, son sens du rythme, et sa passion du cinéma. Or, **Le Chat et la souris** semblerait plutôt avoir été réalisé par quelqu'un qui ne connait rien aux exigences du suspense et qui introduit, ici et là, toutes sortes d'intrigues secondaires qui viennent littéralement miner et détruire tout ce qu'on est en droit d'attendre d'une bonne intrigue policière. Au lieu de resserrer les rebondissements de l'enquête menée par Le Chat, Lelouch disperse notre intérêt en immisçant, dans le cours du film, des éléments qui n'entretiennent aucun lien direct et vital avec le fil conducteur. Ainsi, la première rencontre de l'adjoint de Le Chat (Philippe Léotard) et de sa fille, leur mariage, l'existence quotidienne du commissaire sur sa ferme en compagnie d'une prostituée qui l'abandonnera; tout cela forme un tissu d'anecdotes secondaires esquissées en toute vitesse et qui n'ajoutent rien à la trame principale. Lelouch s'aventure dans de multiples voies secondaires qui l'intéressent plus que la résolution finale de l'intrigue. Lorsqu'il nous montre, par exemple, le commissaire Le Chat, sa fille et son adjoint, en train de s'amuser follement pendant un repas, on sent qu'il lui en coûte de poursuivre le récit et de quitter un lieu où les personnages s'en donnent à coeur joie. Lelouch est beaucoup plus préoccupé par le plaisir que prennent les comédiens à développer et à soutenir une séquence intimiste que par la nécessité de nous captiver par un récit policier auquel il doit immanquablement revenir. Comme le suspense est constamment ralenti et étouffé, comme les sous-intrigues n'ont jamais la possibilité de se gonfler jusqu'à l'épuisement, et comme les personnages ont la minceur des caricatures de bande dessinée, **Le Chat et la souris** est constamment insatisfaisant. Les comédiens jouent avec un certain "naturel" mais cela ne cache pas les insuffisances du scénario et les carences de la mise en scène. (Le Dauphin).

ENSEMBLE PIERRE-ROLLAND
RÉTROSPECTIVE DE MUSIQUE CANADIENNE
avec la collaboration du Conseil des Arts du Canada
Programme: musique de 1928 à 1960
DIM. - 15 FEV. - 16 h 30
Billets: $3.30 — Étudiants: $1.10
Pro Musica: 1270 O. Sherbrooke - 845-0532
THÉATRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

SALLE RESNAIS
14 ANS
Très beau, somptueux et déchirant:
film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO
Élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
Vérités et Mensonges
un film de
ORSON WELLES

Compagnie Jean Duceppe 1975 INC. CJMS
LES VILAINS
UNE SOIRÉE DE RIRES!
avec
LUC DURAND
ANDRÉE BOUCHER
LIONEL VILLENEUVE
JEAN-MARIE LEMIEUX
DENISE PROULX, GERARD POIRIER, JEAN-LOUIS PARIS, CLAUDE GAI, NORMAND LEVESQUE, SERGE TURGEON, MARGUERITE LEMIR, JOCELYNE ST-DENIS, YVAN SAINTONGE
Luc Durand éblouissant à la fois mime et comédien constitue un spectacle à lui seul.
Pierre Luc, Journal de Monréal
jusqu'au 29 février
BILLETS EN VENTE
THÉATRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS Montréal 842-2112

PIERRE DAVID PRESENTE UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
CLAUDE LELOUCH réunit
MICHÈLE MORGAN et SERGE REGGIANI
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!
POUR TOUS
Salle Renoir
SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30
Le Chat ET LA SOURIS
Salle McLaren
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
PHILIPPE NOIRET "LE VIEUX FUSIL"
14 ANS

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE
Au GESU
1200 BLEURY
866-1964
JANVIER A MARS
Le Cosmonaute Agricole
Pique-nique en Campagne
OBALDIA
ARRABAL
MISE EN SCENE LOUIS-GEORGES CARRIER
DECORS HUGO WUETRICH
MUSIQUE LEON BERNIER
CATHERINE BEGIN - JEAN-LOUIS MILLETTE - PASCAL ROLLIN
HUBERT GAGNON - JACQUES MORIN - JACQUES KANTO
COSTUMES FRANCOIS BARBEAU
ÉCLAIRAGE GATIEN PAYETTE
MARS A MAI
SHAKESPEARE
Macbeth
MISE EN SCENE YVAN CANUEL
DECORS CLAUDE FORTIN
COSTUMES SOLANGE LEGENDRE
HELENE LOISELLE - GILLES PELLETIER
ETUDIANTS $2.00

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
POUR TOUS
RARAN CINEMATOGRAPHICA
SERGIO LEONE
présentent
TERENCE HILL
ROBERT CHARLEBOIS
dans
UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE
DAMIANO DAMIANI
musique de
ENNIO MORRICONE
Aussi: en soirée seulement.
Sujet court: "Portrait de femme, Monique Proulx"
un film de Robert Ménard
HORAIRE: BERRI — MERCIER — VILLERAY 12.30 — 2.30 — 4.40 — 7.15 — 9.30
VERDUN SEM.: 7.00 — 9.10 SAM. — DIM.: 12.30 — 2.30 — 4.40 — 7.15 — 9.30
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092
ST-JEAN CAPITOL, ST-JÉRÔME REX, JOLIETTE JOLIETTE, VALLEYFIELD PARIS, ST-HYACINTHE MASKA
DRUMMONDVILLE DRUMMOND, TERREBONNE TERREBONNE, GRANBY LES GALERIES, STE-THÉRÈSE GEORGE, VARENNES VARENNES, QUÉBEC FRONTENAC

14 ANS
"DENEUVE PARVIENT À NOUS ARRACHER DES MOMENTS D'INTENSE ÉMOTION..." — L'Express
"S'INSCRIT AVEC TALENT DANS LA CLASSIQUE TRADITION ROMANESQUE." — Jeune Cinéma
"PEU DE CINÉASTES ONT SU PEINDRE AVEC AUTANT D'INTELLIGENCE UN PERSONNAGE AUSSI ÉTONNANT." — Le Point
"DENEUVE INCARNE MAGNIFIQUEMENT LA BOURGEOISE QUI NE REDOUTAIT NI LE SCANDALE NI LA PROVOCATION." — Elle
LE SCANDALE "MURRI" QUI ÉBRANLA TOUTE L'ITALIE...
CATHERINE DENEUVE
un film de MAURO BOLOGNINI
musique de ENNIO MORRICONE
LA GRANDE BOURGEOISE
"Que la Fête commence est une fête pour l'esprit et les yeux." — LE MONDE
"Un spectacle foisonnant et une réussite. A voir." — **PARIS-MATCH
"Jamais l'Histoire, au cinéma, n'a été pareille fête... On jubile." — L'EXPRESS
PHILIPPE NOIRET, JEAN-PIERRE MARIELLE, MARINA VLADY
Dans un film de BERTRAND TAVERNIER
QUE LA FETE COMMENCE...
BOURGEOISE SEM.: 9:30 SAM.: 5:25-9:30 DIM.: 1:15-5:25-9:35
2e Semaine
Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BELANGER
FÊTE SEM.: 7:30 SAM.: 7:30 DIM.: 3:15-7:30

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL
Chef d'orchestre: Alexander Brott
CONCERT GRATUIT
Soliste: RAUL SOSA, piano
Pergolesi — Bach
Vivaldi — Champagne
Jeudi soir, 12 février, 20 h. 30
REDPATH HALL



théâtre

Molière-Coutu-O'Neill

par ADRIEN GRUSLIN

Jean Coutu à la mise en scène, Jean Coutu comédien, deux rôles, deux pièces, une comédie et une tragédie, voilà ce que nous propose le TNM pour tout le mois de février. Impressionnant! Les amateurs se réjouiront sans doute de cette soirée répertoire en compagnie de deux classiques: Molière et O'Neill, et de Jean Coutu qui n'est pas le dernier venu! Si la soirée comporte des faiblesses, elle contient également de nettes qualités.

Molière

En leur temps, "Les Précieuses ridicules" tenaient autant de la comédie de moeurs que de la farce. Vers 1659, année de la création des "Précieuses", une mode parisienne connut un développement rare: la préciosité, Madeleine de Scudéry en tête. C'était au lendemain des troubles civils de la Fronde.

Ce mouvement "féministe" — eh oui! — utilisait un langage artificiel farci de métaphores ridicules, d'images incongrues. Au lieu de "donnez des chaises", on disait "Voiturez-nous ici les commodités de la conversation", ou encore plus lourdement pour annoncer la requête d'un laquais, on pouvait énoncer: "Voilà un nécessaire qui demande si vous êtes en commodité d'être visible."...Sans commentaires!

Jean Coutu, à la mise en scène, a voulu pousser le jeu au maximum dans le sens du burlesque, mettant sur pied une farce bouffonne. Avec la normale érosion du temps, son choix se révèle fort plausible. Il incarne un Mescarille très amusant dans ses cabrioles stylisées tandis que les précieuses de Nathalie Naubert et Angèle Coutu sont si exagérées qu'elles en deviennent agaçantes. Évidemment leurs personnages se doivent de taper sur les nerfs, d'évoluer le plus antinaturellement du monde mais comme le ton criard d'Angèle Coutu nous écorche les oreilles!

Personnellement, le théâtre de Molière me paraît aujourd'hui bien lointain. J'ai beau me dire que "Les Précieuses" valent toujours par beaucoup d'aspects, je n'en suis pas vraiment convaincu. De plus, tout cela ne me fait pas rire énormément même si je dois reconnaître que Jean Coutu est un excellent Mescarille, que les décors et les costumes de Robert Prévost possèdent toujours autant d'éclat, de beauté, que d'habitude.

O'Neill

"L'empereur Jones", écrit vers 1920, appartient à notre siècle tout en demeurant un classique. A sa manière, ce Brutus Jones est issu de la lignée des tragiques Mackbeth, Hamlet et compagnie même s'il est un noir des faubourgs newyorkais, a vécu en paria, a tué puis s'est évadé de prison. Il est finalement devenu empereur dans une île lointaine où il a cru qu'il pouvait dominer ceux de sa race qu'il nommera sans cesse: "les sales nègres".

La pièce d'O'Neill nous fait assister aux dernières pages de ce roi déchu. Elle s'ouvre sur un palais presque désert, peuplé d'un unique fauteuil rouge de prince, d'un inutile gong aux sons duquel les serviteurs noirs, opprimés de Jones, ne répondent plus. La tribu tyrannisée se révolte, Brutus Jones s'enfuit dans la forêt rendue sonore des tams-tams en colère.

Dans la sombre forêt, l'image du prince Hautain s'estompe au profit de celle de l'homme primitif, du pauvre nègre supportant une longue tradition d'esclavage, envahi par les superstitions anciennes, sombrant peu à peu dans l'incertitude de la nuit doublement noire. Sur la scène du TNM, les dispositifs de Robert Prévost recréent admirablement bien l'ambiance angoissante de la nuit maléfique.

Par des effets d'éclairage tamisé, Robert Prévost crée des jeux d'ombre inquiétants et ses décors prennent des proportions fantastiques. De plus, l'accompagnement constant des tams-tams en colère renforce le caractère sacré, ultime du déroulement. Un des éléments les plus frappants reste sans conteste ce grand arbre décharné qui paraît à quelques reprises à gauche du plateau. Il projette parfaitement l'image de la fin de Brutus Jones.

"L'Empereur Jones" est la pièce d'un seul personnage, incarné de façon aussi intéressante que problématique par Jean Coutu. Intéressante en ce qu'il a délaissé la brutale agressivité du héros pour faire ressortir son côté plus humain tout en le gardant violent; problématique parce que trop souvent, on ne comprend pas ce qu'il dit, soit qu'il parle d'un ton à peine audible, soit que la bande sonore l'enterre. C'est fort dommage! On sent que l'acteur donne tout ce qu'il a mais dans ces conditions, il n'arrivera jamais à nous communiquer la douleur de son personnage. La production doit être ajustée — et vite — pour le bénéfice du spectateur ainsi que de l'acteur qui semble trouver les accents qui conviennent.

Une fois les retouches effectuées — elles demeurent mineures — "L'empereur Jones" passera beaucoup mieux pour permettre un bon moment de théâtre.

La Chine aujourd'hui et demain

Suite de la page 13

HAN SUYIN



millions d'hommes contre moins de trois millions pour l'armée régulière) est maintenant placée sous le contrôle des travailleurs dans les entreprises, des comités révolutionnaires dans les communes; et son armement se renforce, ce qui rendrait difficile un coup d'État militaire.

La réhabilitation de vingt-six anciens secrétaires du Parti, des chefs militaires écartés ou humiliés par Lin Piao, la mise du ministère de la Défense sous l'autorité du Parti, la désignation du président du comité central comme commandant en chef suprême de toutes les forces armées, tout cela conduit à limiter le pouvoir militaire, à faire de l'A.P.L. cette force de travail et de production au service du peuple, soumise à la politique du Parti, que Mao avait créée. « Sans une armée populaire, le peuple n'a rien. »

Autre gain substantiel: l'accroissement considérable du nombre d'ouvriers, paysans et soldats du Xe Congrès du Parti. Les soldats (qui sont les ouvriers et les paysans en uniforme) sont les masses dans l'A.P.L., et davantage soumis au contrôle politique qu'à celui de la hiérarchie militaire. Cet élargissement significatif de la base, la promotion de jeunes à des postes de direction, la réhabilitation de 90% des unités de base du parti, tout cela démontre que le Parti détient l'autorité suprême dans tous les secteurs, y compris dans l'armée. L'augmentation de la représentation provinciale dans le dixième Comité central — dont 37% seulement des membres appartiennent aux organes du « Centre », alors qu'au VIIIe Congrès du Parti de 1956, dominé par Liu Shaochi, 77% venaient du « Centre » — rend également difficile la domination d'un seul homme.

Aujourd'hui, la marche en avant de la révolution continue repose sur la relation entre le Parti et les masses, sans être soumise aux pressions d'un appareil militaire. Il reste encore une question: quelle est l'étendue du succès de Mao dans ses efforts pour abolir les méthodes de la police secrète « à la soviétique » (il a critiqué publiquement leurs pratiques qui ne suivent pas la ligne des masses)? Mao a toujours combattu avec acharnement le genre de police secrète que personnifie le K.G.B., qu'une clique du Parti peut, à tout moment, utiliser pour une restauration de la droite, et a critiqué le genre d'enquêtes secrètes auxquelles se livrait Liu Shaochi.

« La lutte entre les deux lignes continuera encore longtemps à l'intérieur du Parti... dix, vingt, trente fois... surgiront des gens comme Lin Piao, Wang Ming, Liu Shaochi, Peng Tehuai... » Ainsi parle Chou Enlai, citant Mao qui prédit que, même le communisme instauré, il demeurerait des contradictions et des affrontements, quoique sous une forme différente. Même alors, on pourrait voir surgir « des hommes comme Tchiang Kaichek ».

La nouveauté, c'est qu'aujourd'hui les masses comprennent ce qui peut arriver. Le secret qui entourait les querelles intérieures du Parti, et qui provoquait la surprise à chaque crise, fait maintenant l'objet de critiques publiques de la part de certains jeunes. Peut-être aujourd'hui circule-t-il même trop de rumeurs concernant des « affrontements » en cours, trop de supputations (quelque peu sans fondement) sur qui est en mauvais termes avec qui, provoquant, en octobre 1974, une mise en garde du Drapeau rouge et le conseil de « ne pas prêter l'oreille aux ragots de cuisine ».

Mais les masses ont aujourd'hui l'impression qu'il est le leur droit de savoir, et elles lisent la presse avec une conscience politique mieux assise, un plus grand sens critique. A cause de cela, peut-être la lutte entre les deux lignes changera partiellement de forme. Les situations explosives se dissoudront sous le poids de l'opinion publique (qui se manifeste obligatoirement au fur et à mesure que la discussion se poursuit), de sorte que nous verrons probablement surgir des formes nouvelles et encore imprévisibles de lutte.

« Le président Mao a donné à notre Parti la ligne fondamentale et des directives politiques pour toute la période historique du socialisme, ainsi que des directives spécifiques pour des tâches déterminées » (rapport de Chou Enlai au Xe Congrès du Parti, Août 1973). Les nouveaux statuts du Parti et la nouvelle Constitution d'État de janvier 1975 consacrent le marxisme-léninisme et la pensée Mao Tsetoung pour servir de guide d'action politique. Mao est ainsi reconnu le vrai continuateur de Lénine (comme il l'est de toute évidence quand on lit l'oeuvre de Mao). Un grand nombre de nouvelles traductions et d'ouvrages de Marx, Engels Lénine sont aujourd'hui publiés et proposés à l'étude dans toute la Chine.

Le Xe Congrès du Parti s'efforce de consolider les nouveaux apports de la Révolution culturelle, en prévoyant les voies et moyens du refus légitime en face d'une direction erronée. Cela signifie une rupture complète avec l'autorité traditionnelle soviétique, et aussi avec l'autoritarisme passé au sein du Parti chinois. Les nouveaux statuts du Parti soulignent le droit des masses d'exercer leur surveillance sur les cadres et du Parti et des organismes d'État, ainsi que, chez les cadres, le devoir d'« éveiller » les masses dans de grands mouvements. Le droit de désaccord des membres individuels du Parti est également reconnu. « Si un membre du Parti n'est pas d'accord avec les décisions ou les directives des organismes du Parti, il a le droit de faire des réserves et, passant pardessus la tête de ses supérieurs immédiats, il peut saisir directement les échelons supérieurs jusques et y compris le Comité central et le président du Comité central... Il est absolument interdit d'étouffer de telles critiques ou de pratiquer des poursuites contre leurs Hungwen, le jeune travailleur de Shanghai aujourd'hui vice-président du Parti) l'on trouve encore des cadres qui font litière de ces revendications et en poursuivent les auteurs de leur vindicte. Nous en avons peut-être un exemple qui remonte à juillet 1975. Des travailleurs qui se plaignaient qu'on n'ait pas tenu compte de leurs réclamations les ont publiées en des **tatzepaos**, comme le leur permet la nouvelle Constitution. Or, il semble que ces affiches aient été enlevées par la police secrète 3.

Certes, la nouvelle Constitution d'État garantit le droit d'exprimer librement ses opinions et de les placarder sur les murs; elle garantit la liberté de parole, le secret de la correspondance, la liberté de religion, d'association, de manifestation et de grève — ce dernier droit ayant été expressément inclus sur intervention personnelle de Mao.

Il n'en reste pas moins que la lutte entre les deux lignes contre l'autoritarisme doit se poursuivre, car la critique de « cadres ne supportent pas le moindre désaccord » figure souvent dans la presse chinoise. Or, il est des plus importants, pour l'avenir de la Chine, que s'établisse une grande aisance de communication entre le Parti et les masses, « une situation politique qui concilie centralisme et démocratie, discipline et liberté, volonté unie avec la vivacité et la liberté personnelle d'esprit » (Mao, 1957).

Un nouveau renfort apporté par Mao au centralisme démocratique est reflété dans le mot d'ordre « Aller à contre-courant », lancé lors du Xe Congrès du Parti. Cela avait commencé par des discussions de sujets concrets; l'un d'entre eux étant le problème de la suppression, dans les équipes de production, des parcelles privées, par la vague « ultra-gauche » durant la Révolution culturelle. En même temps, les fonds accumulés étaient distribués. Ces deux mesures, en apparence de gauche, étaient toutes deux nuisibles au socialisme. Il s'ensuivit de longs débats sur ce qu'étaient les stimulants matériels et les tendances capitalistes, et les « récompenses raisonnables pour le travail accompli ». Dans certaines usines, la direction — composée de cadres du Parti — avait eu de nouveau recours aux primes et autres récompenses pour stimuler la production; ce que les travailleurs avaient dénoncé comme idéologie bourgeoise, et repoussé.

« Aller à contre-courant » est donc réaffirmé comme un « principe marxiste-léniniste ». Lénine et Mao, tous les deux ont été à contre-courant de la mode de leur temps. « Quand... avec la force de la marée montante, des tendances mauvaises se font jour dans le Parti, presque tous les acceptent; seule une poignée résiste », dit Chou Enlai. Et Wang Hungwen, citant Mao: « Quand il est confronté à des problèmes de ligne et de stratégie, un vrai communiste doit agir sans songer aux conséquences et aller à contre-courant sans craindre de perdre son poste, d'être expulsé du Parti, emprisonné, contraint de divorcer, voire guillotiné. » Le difficile, bien sûr, c'est de distinguer ce qui est vraiment « aller à contre-courant » dans l'intérêt du socialisme et ce qui n'est qu'un combat capricieux et stérile contre lui.

(à suivre)

1. Edgar Snow: La Longue Révolution, op. cit.

2. Cette confusion mentale, l'auteur, dans des conversations privées, en a eu maints exemples: « Nous étions comme des poids dans une poêle à frire, les bords nous empêchaient de voir le monde extérieur à la poêle. »

3. Certains cadres ont expliqué à l'auteur que certaines affiches ne contenaient que des bêtises contre-révolutionnaires et qu'on les avait enlevées pour que les masses ne soient pas « mal orientées ». Mais il faut appliquer la ligne de masse, faire confiance au jugement des masses et au débat, car, sans cela, la destruction arbitraire, même d'affiches contre-révolutionnaires, risquerait de miner la confiance dans la direction. Dans certaines villes, ces affiches ont été facilement montrées à l'auteur, même quand elles ne renfermaient que des billevesées.

télévision ■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Les espiègles rient
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Gaspard et les fantômes
11.30 Génie en herbe
12.00 Les héros du samedi: Boxe
1.00 Sporthèque: La vie au Japon.
2.00 Femme d'aujourd'hui: "A la une" et "Guatemala"
3.00 Techno-Flash
3.30 Cinéma-Jeunesse: "A la une" et "Guatemala"
5.00 Bagatelle
6.00 Déclic
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale: Le Parti Libéral.
7.00 Lise Lib
8.00 Hockey: "Boston à Toronto"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "La vallée du bonheur" (comédie musicale - Américain 1968).
1.00 Ciné-nuit: "Céleste" (comédie - Français 1970).

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Furie
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
1.45 Le parti créditiste
2.00 Jeux d'hiver d'Innsbruck
6.00 A l'heure olympique
7.00 Jeux d'hiver d'Innsbruck
8.00 Les grands spectacles: "Campus" (drame - Américain 1970).
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Résumé olympique
11.30 La couleur du temps
11.45 Cinéma: "Un jeune couple" (drame - Français 1968)
1.15 Cinéma: "Quatre femmes pour un héros" (drame psychologique - Franco Brésilien 1959).
2.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Tourlou
18.30 Sur deux ou quatre pattes: L'enfant et la mer.
19.00 Ciné... Plus "Une cadillac en or massif". Comédie américaine de Richard Quine.

CBMT 6

9.30 Sesame Street
10.30 Peanuts and popcorn
12.00 Parade
1.00 Water World
1.30 Par 27
2.00 Hockey
4.00 CBC Curling Classic
5.00 Lost Islands
5.30 Riders magic
6.00 CBC Evening News
6.30 Monty Python
7.00 Reach for the Top
7.30 Phyllis
8.00 Hockey: "Boston à Toronto".
10.30 Celidh
11.00 The national
11.15 Provincial affairs: Le Parti libéral
11.21 Montreal Tonight
11.31 Cinema: "Terror on the 40th Floor" (drame — 1974)
1.45 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 The community
7.30 Circle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Merrie melodies
9.30 The Flintstones
10.30 Kidstuff
11.00 Fantastica
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Saturday at the movies: Superstars of the mat
2.00 Les jeux d'Innsbruck
6.00 Lawrence Welk
7.00 Les jeux d'Innsbruck
8.00 Academy Performance "The ballad of cable hogue"
10.30 Les jeux d'Innsbruck
11.00 News
11.18 Pulse
12.00 Cinéma: "Goodbye Columbus" (drame — 1969) et "The brides of Fu Manchu" (drame — 1967)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Les contes de la rive
9.45 L'Evangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Son et images
11.30 Ciné-magazine
12.00 La semaine verte: Un éleveur de cailles, de perdrix et de pintades.
1.00 D'hier à demain Le sculpteur Jean Tinguely
2.00 L'univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le Francophonissime
5.00 Second regard
6.00 La Question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale: Le Parti Libéral
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches: Balalaïka, spectacle folklorique russe.
8.30 Les beaux-dimanches "Octobre" (drame de Marcel Dubé)
9.30 Les beaux dimanches: Paul Gauguin.
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Cinq-club: "Un homme qui dort" (étude psychologique — Franco-Tunisien 1973) ■

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Ministère mondial Rex Humbard
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était l'bon temps
11.45 Ils sont 33,000 à votre service
12.00 Bon dimanche
2.00 Les jeux d'Innsbruck
5.30 C'est pas sorcier
6.00 Showbizz
7.00 Les jeux d'Innsbruck
8.00 Ciné-choix: "De l'amour à la haine" (mélodrame — Américain 1970)
9.30 Le hockey: Québec à Edmonton
12.00 Les nouvelles TVA
12.30 Résumé olympique.
1.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie: Le clown des mers: la loutre.
18.30 Si l'monde savait
19.00 En se racontant l'histoire d'ici De 1867 à 1900
20.00 Paul et Virginie
20.30 Le sens de la vie
21.30 Les jazzeurs

CBMT 6

9.00 This is the life
9.30 Coronation street
10.00 Sunday morning
11.00 Meeting place
12.00 Little convert
12.30 U.K. Magazine
12.45 A way out
1.00 The money makers
1.30 Country Canada
2.00 V.I.P.
2.30 Hurtis songs.
3.30 Speaking out
4.00 Music to see
4.30 Hymn sing
5.00 Science magazine
5.30 Tommy Common's musical world
6.00 The wonderful world of Disney
7.00 The national dream
8.00 The Waltons
9.00 Performance
10.00 Marketplace
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp: "Once upon a time" (Comédie — Américain 1944).
1.40 Station closing

CFCF 12

6.00 Community
6.30 Cross Roads
7.00 Jinny Swagart
7.30 Katheryn Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is written
10.00 The Hellenic program ■
10.30 Teledominica ■
1.00 Mr. Chips
1.30 It's up to you
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 76
6.30 Going places
7.00 Les jeux d'Innsbruck
8.00 Six million dollar man
9.00 Kojak
10.00 W5
10.30 Les jeux d'innsbruck
11.00 News
11.18 Pulse
12.00 Cinéma: "Hornet's nest" (Drame — 1970).

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Hindenburg" 12.20, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Swept away" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05? 9.30.
BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "18 carat virgin" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Stroke of nine" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Un génie, 2 associés, une cloche" 12.30, 2.30, 4.40, 7.15, 9.30. Samedi représentation supplémentaire à 11.45.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Jeunes filles cherchent position" 12.45, 3.55, 6.50, 9.35 et "Les Karatés — Chattes" 1.55, 5.10, 8.25.
CANADIEN: 1260 Ste-Catherine E. 525-8600 "Poupées de sang" 3.00, 6.20, 9.35 et "Quand l'amour est sensualité" 1.30, 4.45, 8.05.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-2685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri Bourassa Est, 381-6116 "Un justicier dans la ville" sam.: 7.30, dim.: 3.20, 7.30 et "Mandingo" sam.: 5.10, 9.30, dim.: 1.00, 5.10, 9.20.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "La grande bourgeoise" sam.: 5.25? 9.35 dim.: 1.15,5.25, 9.35.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Que la fête commence" sam.: 7.30 dim.: 3.15, 7.30 "American graffiti" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.15.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Le crime de l'orient express" 12.15, 2.30, 4.55, 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir): "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 "Le vieux fusil" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Vérités et mensonges" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "Violence et passion".
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Mandingo" 1.30, 5.20, 9.10 et "Justicier dans la ville" 3.40, 7.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon Est 725-7000 "Mandingo" sam.: 9.10 dim. 1.30, 5.20, 9.10 "Justicier dans la ville" sam.: 7.30 dim.: 3.40, 7.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Blackbeard's ghost" 1.15, 3.10, 5.05, 7.50, 9.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Un génie, 2 associés, une cloche" 12.30, 2.30, 4.40, 7.15, 9.30.
MONKLAND: 5504 Monkland 489-3579 "Killer Elite" 12.30, 4.40, 9.10 et "Rollerball" 2.30, 7.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Samedi: "Nashville" (St. F.) 6.30 "Le festival du film publicitaire" 9.30 "Janis" 12.00 p.m. Dimanche: "Harold and Maude" (s.t.f.) 2.00 "Harold et Maude" (u.f.) 4.00 "Nashville" (s.t.fr.) 6.30 "Le festival du film publicitaire" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Framed" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "American graffiti" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II): "Le baiser" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30. (Salle III) "Hustle" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20. (Salle IV) "La raison du plus fou" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle V) "Story of O" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00.
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "La tête de Normande St-Onge" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Carry on behind" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "Dog day afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "One flew over the cukoo's nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Tarz and Jane" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35 "Roadside service" 1.30, 4.20, 7.15, 9.45.
RIVOLI: 6906 St-Denis 277-4129 "Reincarnation de Peter Proud" 1.20, 5.10, 9.00 et "Les gagneurs" 3.20, 7.10.
SALLE BREBEUF: 5625 Decelles 731-1297 "Taras Bulba" 3.00, 7.00, 9.15.
ST-DEN IS: 1594 St-Denis 849-4211 "Le blanc, le jaune, le noir" 2.25, 6.05, 9.50 et "Opération Lady Marlène" 12.50, 4.30, 8.10.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Old Dracula" 1.00, 2.45, 4.25, 6.10, 7.15, 9.25.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Man who would be king" 12.30, 2.40, 4.50, 9.25.
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 Arthur Rubinstein love of live" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. Maisonneuve 869-4349. Festival du film Américain. Samedi: "City girl" (de F.W. Murnau — 1929) 3.00, "Anna Christie" (de John Wray — 1972) 5.00, "Spite Marriage" (de Ed Sedguick — 1929) 7.00 et "Indiscreet" (L. McCarey — 1931) 9.00. — Dimanche: Série pour enfants: "The Railway children" 2.00 et "Hercule, Samson, Ulysse" 4.00 — Festival du film Américain: "The Young in Heart" (de R. Wallace — 1938) 7.00 et "Counsellor at law" (W. Wyler — 1933) 9.00.
VIDEOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786 "C'est pas un cadeau" de Tahaly Rashed — 8.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier — 288-1229 (Salle I) "On the Job" de David Sennario du mardi au samedi — 20 h 30 dimanche 19 h 30, matinées samedi 14 h 30. Relâche lundi. (Salle II) "A street car named desire" de Tennessee Williams — Samedi 20 h 00 dimanche Relâche.
ÉGLISE ST. ANDREW'S: 101 côte St. Antoine, Westmount. "Le Requiem de Brahms" — Dimanche à 15 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Communauté agricole" d'Obaldia et "Pique-nique en campagne" d'Arrabal. Sam: 20 h 30 dim: 14 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 Jacques Michel — semaines et dimanche 21 h 00 samedi 20 h 00, 23 h 00. Relâche lundi.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131. "La coupe Stainless" de Jean Barbeau — semaine et dimanche 20 h 00 samedi 19 h 30 — 22 h 30. Relâche lundi et mardi.
POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) 525-0821 Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Samedi: Les ballet, jazz, "Jazz Sonata" — 20 h 30. Dimanche: Ensemble national Folklorique de Chypre — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 527-1211 "Le club Frank Eros Robidoux" — 20 h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Claude Léveillée — samedi 18 h 30 — 22 h 00 Dimanche 20 h
THEATRE NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "L'Empereur Jones" d'Eugène O'Neill — du mardi au vendredi 20 h 00 samedi 17 h 00 — 21 h 00 dimanche 19 h 00. Relâche lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Les Vilains" d'André Gille — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277 "Jeudi soir en plein face" de M. Beaulieu — 20 h 30.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Dreyfus" de J.C. Grumberg — tous les soirs 20 h 00, dimanche 19 h 00. Relâche lundi.

Galeries d'Art

Stanley Lewis
"Nuits étoilées"
du 9 au 21 février
Atelier J. LUKACS
1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
Lun. au Sam. de 9:30 à 17:30 h.

RÉTROSPECTIVE
GOODRIDGE ROBERTS
Galerie Roberts de Toronto présentera également une exposition rétrospective de Goodridge Roberts
Ouvert 9 à 5.30 Sam 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Ferme dim et lun
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1438 OUEST, RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition des peintures d'artistes canadiens
jusqu'au samedi 28 février
tels que J.-Marc Blier, William Brymner, René Richard, Oscar de Lall, Albert Cloutier, René Gagnon, Léo Ayotte, Gordon Pfeiffer, Marcel Favreau, Ron Simpkins, S. Kirshner, Viateur Lapierre, Powell Trudeau, Rolland Montpetit.
EATON

BALCON les images
Février: les artistes de la Galerie
Heures d'ouverture: dim. et merc. 12 à 18 h; jeu. et ven. 12 à 21 h; sam.: 12 à 19:30 h; Relâche les lundi et mardi.
2031 SAINT-DENIS, MONTRÉAL TÉ.: 843-7720

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.
88 EST, RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTREAL (127)
RENSEIGNEMENTS — 866-1836
DÉBUT DES COURS: 16 février 1976
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Permis no 749514 - Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

galerie claude luce
EXPOSITION
gabriel bastien
normand bernier
graham cantieni
denyse gérin
pierrette mondou
jusqu'au 14 février
1637, rue St-Denis, Montréal, Québec
Tel. 849-8502

Les relations France-Canada

l'économique et le culturel

PARIS (PC) — En arrivant en poste à Paris, en octobre 1975, le nouvel ambassadeur du Canada, M. Gérard Pelletier, s'est fixé deux priorités de travail, soit le développement intensif des relations économiques et culturelles.

"Du point de vue économique, ce qui me semble important dans les années qui viennent, c'est que quatre ou cinq ententes impliquant vraiment de grosses sommes et des échanges d'un volume considérable doivent se produire", précise l'ex-ministre des Communications dans le gouvernement Trudeau.

Dans une entrevue accordée à deux journalistes de la Presse Canadienne, M. Pelletier a dit que ces ententes doivent être conclues "pour vraiment marquer un départ majeur des relations France-Canada".

Actuellement les échanges commerciaux entre les deux pays s'établissent aux environs de $500 millions de part et d'autre dans un an, ce qui est relativement peu élevé compte tenu de l'importance industrielle des partenaires en cause.

Pour M. Pelletier, l'objectif consiste, dans un premier temps, à doubler ce chiffre pour en arriver au milliard "et l'on part de si l'on, qu'il va falloir que ça double souvent".

Ainsi, M. Pelletier qui travaille à ce sujet en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, dont le titulaire, M. Donald Jamieson, a dirigé en octobre dernier une importante délégation d'hommes d'affaires en visite en France, veut en arriver à atteindre une vitesse de croisière qui soit digne de l'importance économique des deux pays.

"Je crois qu'il est absolument nécessaire que les deux gouvernements s'accordent mutuellement l'importance qu'ils ont dans le commerce international et l'industrie.

"Il faut que les échanges s'intensifient de façon à ce que le volume soit assez considérable et que ce ne soit pas négligeable ni marginal", a affirmé l'ambassadeur canadien.

M. Pelletier a tenu à préciser qu'actuellement les échanges ne sont pas négligeables, mais qu'on vient juste de sortir de la marginalité et que, comparé avec les échanges d'autres pays, cela reste tout de même beaucoup trop faible.

L'ambassadeur pense, par exemple, à un dossier qu'il connaît bien, soit celui des communications qui pourrait s'avérer un secteur de pointe, alors que le gouvernement français a une priorité a ce sujet, notamment dans le domaine du téléphone.

Il y a aussi l'industrie de l'avionnerie et des construction maritimes qui pourraient s'avérer des terrains propices à des échanges entre le Canada et la France.

Bien que le côté commercial et industriel retient beaucoup l'attention du nouvel ambassadeur, celui-ci ne néglige toutefois pas le dossier culturel qui est une autre de ses priorités.

Ainsi il souligne qu'un développement fort important est en train de s'accomplir à l'Université de Bordeaux où on implantera dans les structures de cette université une étude canadienne.

"Au plan culturel, je pense que c'est extrêmement important de prendre racine dans le milieu universitaire français avec des centres d'études canadiennes. Celui de Bordeaux, le premier en France, sera inauguré par un colloque à la mi-mars", a dit M. Pelletier.

Il se fait déjà dans le milieu universitaire des choses importantes entre le gouvernement du Québec et le gouvernement français, a reconnu M. Pelletier.

Mais à Bordeaux c'est un départ assez remarquable pour l'ensemble du Canada, a ajouté l'ambassadeur, et le centre d'études pourra fournir un enseignement sur tous les aspects de la vie canadienne.

D'autres centres de ce genre pourront éventuellement être implantés dans d'autres universités françaises, a indiqué M. Pelletier en mentionnant que les milieux universitaires, tant canadiens que fraçais, n'avaient pas l'intention d'en rester là.

À Paris même, et M. Pelletier en est d'ailleurs fier, il y a le Centre culturel canadien qui a pignon rue Constatine et dont les activités rayonnent sur toute la région de la capitale française.

"Ça me faisait un plaisir particulier, dit-il, de voir dans le choix de l'important magazine L'Express sur les expositions d'art à Paris, qu'on avait retenu le nom du Centre canadien où il y a actuellement l'exposition de la fondation d'art de l'Alberta."

Selon M. Pelletier, ce centre va devenir de plus en plus un lieu de rencontres entre les intellectuels des deux pays où on y discutera de toutes sortes de questions, même sans un aspect particulièrement national.

Déjà, ce centre dirigé par M. Gilles Lefebvre, ce Montréalais fondateur des Jeunesses musicales canadiennes, bourdonne d'activités tout au cours de l'année et on y présente toutes sortes d'expositions, de la musique, des pièces de théâtre et du cinéma.

Par ailleurs, M. Pelletier ne veut pas limiter cette action à "la seule région parisienne, car ce serait une erreur", et il veut "multiplier les manifestations dans tous les centres de la province française où l'on peut atteindre beaucoup de monde".

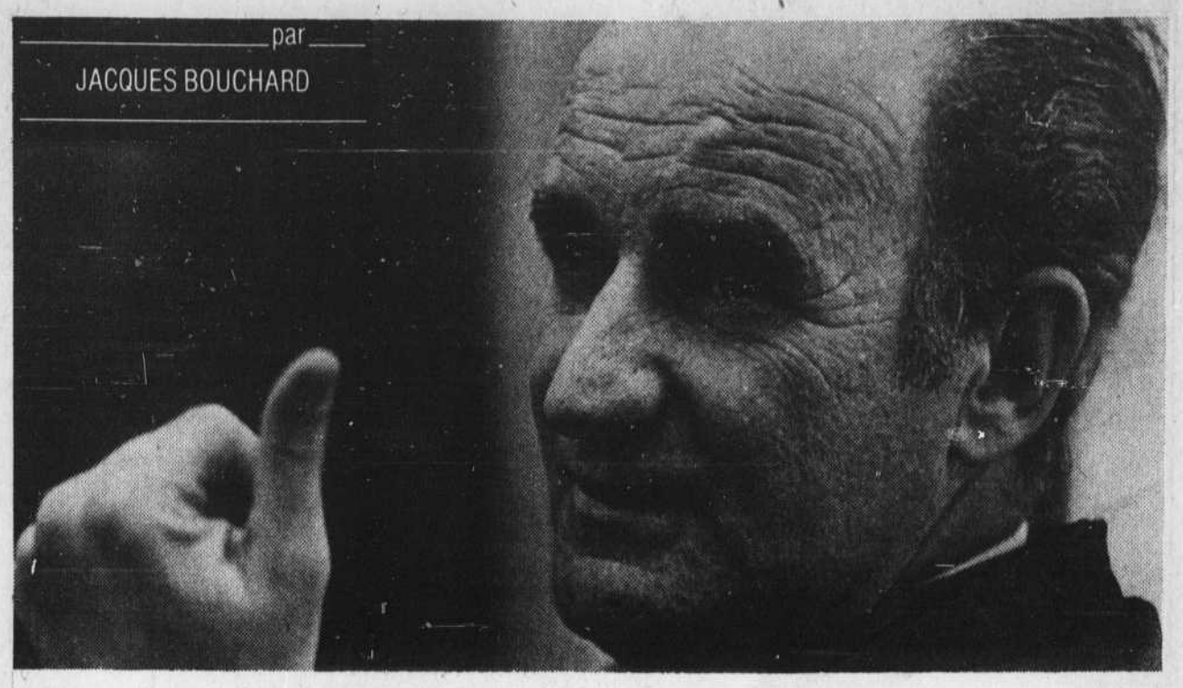
Pour M. Pelletier, ce centre a également une vocation d'accueil, très importante, "alors que les chancelleries des ambassades, de nos jours avec toutes les mesures de sécurité, deviennent des lieux pas très accueillants".

"Le Centre culturel est vraiment une maison ouverte extrêmement accueillante pour les jeunes aussi bien français que canadiens qui se trouvent à Paris et qui veulent un lieu de rencontre", a souligné M. Pelletier.

En ce qui concerne les échanges de jeunes étudiants et de jeunes maîtres, M. Pelletier ne voit pas de développement possible de ce côté en raison des nouvelles restrictions budgétaires imposées par le gouvernement pour combattre l'inflation.

"On devra marquer le pas de ce côté, du moins pour le moment. Si on réussit à maintenir ce qu'on a fait jusqu'ici, ça va être déjà quelque chose, car les crédits sont coupés", a expliqué M. Pelletier.

Au niveau fédéral, ces échanges se situent à quelques centaines, alors que l'Office franco-québécois est beaucoup plus actif dans ce domaine.



par JACQUES BOUCHARD

vues par Gérard Pelletier

"Non, je ne regrette rien"

PARIS (PC) — Les relations culturelles et économiques entre la France et le Canada sont bien en dessous de ce qui pourrait véritablement exister, estime M. Gérard Pelletier, nouvel ambassadeur du Canada à Paris.

C'est à cette conclusion provisoire principale qu'en est arrivé M. Pelletier, en poste depuis la fin du mois d'octobre.

Au cours d'une interview accordée à deux journalistes de la presse Canadienne, M. Pelletier a cependant précisé que les relations qui existent présentement entre les deux pays sont beaucoup plus intenses qu'il n'avait pu le croire alors qu'il était ministre des Communications à Ottawa.

"L'accueil que l'on a ici comme diplomate ou comme particulier est très impressionnant. Mais il reste qu'il y a beaucoup de chemin à faire et c'est à ça que l'on consacre toutes nos énergies à l'ambassade, car le potentiel est là, aux plans économique et culturel".

Installé confortablement dans ses luxueux bureaux de l'ambassade canadienne à Paris, située avenue Montaigne, M. Pelletier livre ainsi ses premières impressions de sa nouvelle carrière diplomatique.

En compagnie de son conseiller de presse, M. Paul de Ligny-Boudreau, M. Pelletier explique à la blague que le premier ministre Wilfrid Laurier avait pris trois mois en arrivant à la Chambre des Communes avant de savoir où accrocher son chapeau, mais que cela ne lui avait pas pris la même période à l'ambassade.

L'ancien journaliste et homme politique dit ne pas regretter une seconde sa tâche de ministre à Ottawa qui était beaucoup plus harassante que ses nouvelles fonctions, bien que l'on trouve à l'ambassade que M. Pelletier travaille au rythme d'une locomotive.

De toute évidence, M. Pelletier se plaît énormément dans ses nouvelles fonctions, et tous ses propos concernant ses fonctions ont une pointe d'optimisme.

Ce que l'on décrit habituellement comme la tâche assommante d'un diplomate, c'est-à-dire les nombreuses visites protocolaires, les réceptions, les dîners officiels, ne l'est pas pour M. Pelletier.

"C'est assommant je pense si on accepte que ça le soit. Je crois que si l'on s'applique à rendre cela intéressant, cela peut devenir très significatif. On peut faire une visite protocolaire pour parler de la pluie et du beau temps, mais on peut aussi faire ce travail dans le but de savoir ce que notre interlocuteur pense du Canada, comment le pays est perçu en France, ou ailleurs.

"Il y a moyen d'aiguiser la curiosité des gens pour le pays que l'on représente. Je m'avance peut-être beaucoup et dans trois ans je vous dirai que c'est devenu assommant. Mais ce que j'avais craint de trouver insignifiant et purement symbolique, ça ne l'est que si on tolère que ça le soit. Moi j'avoue, et c'est peut-être le métier de journaliste qui refait surface, mais rencontrer des gens, les interroger, ça m'a toujours intéressé beaucoup", souligne M. Pelletier.

L'ambassadeur précise que dans le nouveau métier qu'il exerce il y a un champ ouvert à la curiosité d'un homme qui n'est pas moins grand que dans ses anciennes fonctions ministérielles ou journalistiques.

C'est ainsi que M. Pelletier dit découvrir des possibilités d'action utile et des perspectives plus vastes qu'il ne l'avait cru.

"Quand on est un homme politique, on s'arrête dans une ambassade une journée et on ne sait absolument pas ce qui se passe là-dedans. Et j'avais beau avoir été le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, ce n'est pas là non plus qu'on peut apprendre ce qui se passe sur le terrain", précise M. Pelletier.

Originaire de Victoriaville, âgé de 56 ans, M. Pelletier dit découvrir dans ses nouvelles fonctions beaucoup plus qu'il ne s'y attendait. "Je n'ai jamais pensé que c'était une sinécure, et je le pense de moins en moins". Dans ce métier-là les journées commencent à 9 heures du matin et se poursuivent souvent très tard le soir.

M. Pelletier apprécie beaucoup le fait de travailler beaucoup moins sous tension, comme c'était le cas en politique.

"C'est beaucoup moins harassant que le métier de ministre, car je ne connais pas un métier plus exigeant. Et surtout on n'est pas sous la pression que constitue la politique, de gens qui veulent avoir des réponses le lendemain matin, alors qu'il faut que tout soit réglé avant même d'en avoir parlé.

"C'est ce qui est dur en politique. Ici, vous pouvez planifier votre travail et vous avez le temps de réfléchir."

D'avoir brisé ce rythme de vie intensive d'homme politique, M. Pelletier n'en a aucun regret "et ça ne m'a pas manqué du tout, je le dis sans aucune hésitation".

Dans ce nouveau rôle, M. Pelletier compte beaucoup sur l'assistance de son épouse, car pour lui "c'est vraiment une mission qu'on accepte à deux".

Mme Pelletier, selon l'ambassadeur, a un rôle important et actif, par exemple lorsqu'il reçoit un ministre français et son épouse qui doivent se rendre en visite au Canada.

Ainsi elle peut fournir des renseignements utiles à cette dame sur le mode de vie canadien et lui donner des conseils qui lui éviteront de perdre du temps lors de son voyage.

Avis légaux
Avis publics
Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-000 748 762

NEW DERBY CAFE INC., demanderesse -vs- THE PROVIDENT ASSURANCE COMPANY, THE BLACK SEA & BALTIC GENERAL INSURANCE COMPANY -et- THE CONTINENTAL ASSURANCE COMPANY OF LONDON LIMITED, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR le défendeur The Continental Assurance Company of London Limited est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'Assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au bureau de cette Honorable Cour.

MONTRÉAL, 5 février 1976

Me HARRY BLANK, C.R.
suite 300
1255 rue Université
Montréal, Québec
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPERIEURE "EN FAILLITE"

NO: 700-11-000015-760
Q-49191

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

JEAN-JACQUES GAUTHIER, vendeur, domicilié au 305 — 5ième avenue, Deux-Montagnes, Qué., ayant déjà fait affaires seul sous les nom et raison sociale de "Les Rénovations Baimac Enrg." à la même adresse, et NICOLE ROULEAU GAUTHIER, ménagère, épouse mariée sous le régime de la communauté de biens dudit JEAN-JACQUES GAUTHIER et domiciliée à la même adresse.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que JEAN-JACQUES GAUTHIER et NICOLE ROULEAU GAUTHIER ont fait cession de leurs biens le 3ième jour de février 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24ième jour de février 1976, à 10:15 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Daté de Montréal,
ce 5ième jour de février 1976.

MICHEL VERDIER,
SYNDIC

BUREAU DE:
GOLDBERG, WOLKOVE & GOLFMAN
Suite 904, 1255 Carré Phillips,
Montréal, Qué. H3B 3G6
Tél. 849-6274

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-002022-760

AVIS

AVIS vous est donné que le vingt-deux mars mil neuf cent soixante-seize, une requête sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, division de Pratique, chambre 2.16 à dix heures de l'avant-midi (10:00 a.m.), aux fins d'homologuer les nouvelles conventions matrimoniales entre M. PIERRE MAYRAND et DAME ROSE-MARIE ARBOUR domiciliés tous deux en la Ville de Montréal, au No. 5871 rue Hutchison, constatées en un acte de modifications à conventions matrimoniales reçu devant Me FRANCINE JASMIN, Notaire, le trois février mil neuf cent soixante-seize.

Francine Jasmin, Notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-057858-767

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

DAME LISE ABRAN, ménagère, épouse séparée de biens de Gilles Sabourin, domiciliée et résidant au 1969, rue Liébert app. 8 dans les ville et district de Montréal;

Requérante,

-vs-

GILLES SABOURIN, d'adresse inconnue;

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) GILLES SABOURIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 4 février 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE.

Me Robert Monette, Avocat,
6850 est, Sherbrooke, suite 350,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que TALLMAN TRANSPORT LIMITED, 1003 Niagara Street North-Welland, Ontario, au Québec 200 St-Jacques ouest, Suite 900, Montréal, Prov. Qué s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial commençant le 14 février 1976 et se terminant le 14 mars 1976, pour le transport de tuyaux de pipeline sur différents points le long de la route qui va de la frontière Québec/Ontario (Port d'entrée). Pointe-Fortune et rivière Beaudette, jusqu'à St-Lazare, Québec. Il s'agit de tuyaux de 24 pouces de diamètre pour la construction d'un pipeline qui commence à Lunenburg, Ontario et se prolonge en traversant la frontière Québec/Ontario jusqu'à St-Lazare, Québec. La marchandise origine en Ontario de manufacturiers de tuyaux et de ceux qui l'enduisent d'un revêtement de protection, le tout pour le compte de MAJESTIC WILEY CONTRACTORS LIMITED.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.

1ère parution: jeudi le 5 février 1976
2ième parution: vendredi le 6 février 1976
3ième parution: samedi le 7 février 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-14-000390-765

LINDA NICHOLSEN,

requérante,

-vs-

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL

CURÉ DE LA PAROISSE ST-LOUIS DE FRANCE,

JACK NICHOLSEN de lieux inconnus,

mis-en-causes,

Avis à JACK NICHOLSEN

Prenez avis qu'une requête en rectification des registres d'état en vertu des articles 75ss du code civil et 864ss du code de procédure civile sera présentée pour adjudication devant la cour Supérieure, au Palais de Justice, Montréal, ville et district pour le 16 mars 1976, à 9:30 heures de l'avant-midi devant la chambre 2.16 le tout pour fin d'enregistrement de la naissance de Linda Nicholsen.

Montréal, ce 3 février 1976.

ROBILLARD BOIVIN & GAUDREAU
110 Crémazie ouest
suite 305
tél: 381-9101

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 500-02-000194-766

CECILIEN ROUSSY & DAME PATRICIA ROUSSY, domiciliés dans les Cité et District de Montréal,

demandeurs

-vs-

MAURICE ALLARD, de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, MAURICE ALLARD, est requis de comparaître dans un délai de 10 (dix) jours de la dernière publication, pour répondre dans lesdits délais à l'action en dommages-intérêts contre lui logée, à défaut de quoi jugement pourra être rendu par défaut.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au Greffe à son intention.

MONTREAL, le 20 janvier 1976.

A. BEAULIEU
Greffier, Cour Provinciale

JEAN-GUY FARLEY, Avocat,
3253 est, rue Beaubien,
Montréal, P. Québec.
Procureurs des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-055161-750

DAME HELÈNE DESROCHERS, domiciliée et résidant au 1385 est, rue Bélanger, dans les cité et district de Montréal,

Requérante

vs

MARCEL ARCHAMBAULT, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL ARCHAMBAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 février 1976

(S) CLAUDE DUFOUR
Régistraire adjoint

GADBOIS LAFONTAINE THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2C
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que LEOPOLD BENARD, 1422 St-Alexandre, Longueuil permis no: s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder à TRANSPORT LEOPOLD BENARD INC. même adresse, compagnie qu'il contrôle à plus de 99%. Son système de transport exploité en vertu des attestations M-500644. D2, D3, D5, en conformité de l'article 36, de la loi sur le transport.
port.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: jeudi le 5 février 1976
2ième publication: vendredi le 6 février 1976
3ième publication: samedi le 7 février 1976

ADRIEN R. PAQUETTE, c.r.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT
RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 705-12-0000 39-76

DAME ROSALBA GALANTE, domiciliée et résidant au 187 Daze, Domaine Rivest, Rawdon, comté de Montcalm, district de Joliette,

requérante

-vs-

RINALDO DI STEFANO, d'adresse inconnue,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Rinaldo Di Stefano est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, le 4 février 1976

Mes Landreville & Bourduas,
348 rue Notre-Dame,
Joliette, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 12-056871-753

MARY EVELYN BARRETT CLARK, commis, épouse séparée de biens de Robert André Lefebvre, résidant et domiciliée en la Cité de Dorval district de Montréal,

Requérante

vs

ROBERT ANDRE LEFEBVRE, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT ANDRE LEFEBVRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 février 1976

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE-ADJOINT

BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500/05-001008-760

Hama Inc, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et principale place d'affaires au 150 rue Marchand, suite 600 dans les Cité et district de Drummondville,

demanderesse

-versus-

Dieppe Investments & Co Ltd., corps politique dûment incorporé, présentement d'adresse inconnue,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse est appelée par les présentes à comparaître dans un délai de 30 jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à Montréal, à l'intention de la défenderesse.

Montréal, ce 21 janvier 1976.

A. Beaulieu P.A., C.S.M.

Claude Lemay,
666 ouest rue Sherbrooke,
Suite 502, Montréal, Québec
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-019070-752

PHILIP E. FINE, Avocat, de la Ville et District de Montréal, et y résidant à 3250 Forest Hill,

et

STEVEN KORDA, Avocat, de la Ville et District de Montréal, et y résidant à 1455 rue Sherbrooke Ouest,

Demandeurs

vs.

ANDRÉ FORGUES, de la Ville de Mont Rolland, District de Terrebonne, et y résidant à 9ième Rang

Défendeur

ORDRE

Par ordre de cette cour, le Défendeur est ordonné de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les soixante (60) jours de publication de cet avis, copies du Bref d'Assignation a été déposée pour vous au greffe de cette cour.

MONTRÉAL, le 26 janvier, 1976

Pearl & Prud-Homme
PROCUREUR DES DEMANDEURS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2C
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que George et Guy Mills, R.R. #1 Harrow, Ontario au Québec, 200 ouest, rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, P.Q. permis no: 20012 s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que ce système de transport soit cédé à Georges Mills exclusivement en conformité de l'article 36 de la loi sur le transport.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ière publication: 5 février 1976, jeudi
2ième publication: 6 février 1976, vendredi
3ième publication: 7 février 1976, samedi

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, CR
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE UE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 14-000260-760

BERTHE LUSSIER MEUNIER veuve, des cité et district de Montréal,

requérante,

-vs-

JACQUELINE JULIEN, PIERRETTE JULIEN ET BERNARD MEUNIER en leur qualité de nue-propriétaires de partie de la succession de feu Marie Louise Marier, tous de lieux inconnus,

intimés,

AVIS

Les intimés, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication du présent avis. Une copie de la requête pour nommer un nouvel exécuteur testamentaire a été laissée au greffe de la cour Supérieure à l'intention de chacun des intimés. Prenez avis qu'à défaut de comparaître dans le délai imparti, la requérante procédera à jugement par défaut sans autre avis.

Montréal, ce 29 janvier 1976.

Jacques Perron P.A.C.S.
ROBILLARD BOIVIN & GAUDREAU
110 ouest Blvd. Crémazie
ch 305,
Montréal, P.Q.
381-9101

MARIE-THÉRÈSE-SYLVIE CÔTE.

AVIS est, par la présente, donné que Marie-Thérèse-Sylvie Côté, étudiante, domiciliée au 105, rue Frontenac, St. Bruno-de-Montarville, district de Montréal, Québec, présentera une requête au Lieutenant-gouverneur en conseil pour changer son nom à Marie-Thérèse-Sylvie Choquette.

Montréal, le 3 février 1976.

Les Procureurs de la Requérante,
Clarke, Kooiman & Wyllie

AVIS DE REQUÊTE POUR CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Warren Everett Landry s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Warren Everett Landy en celui de Warren Everett Vadovic-Landry, ledit nom devant servir a toutes fins légales.

Montréal, ce 30 janvier 1976.

Donald Kujan,
Le procureur du requérant

APPEL D'OFFRES

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

Longueuil

FRAISEUSE À COMMANDES NUMÉRIQUES

Des soumissions dans des enveloppes cachetées fournies à cette fin et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 11.00 heures le 23 février 1976, au local B-19

Bureau du Directeur de l'Equipement,
Local B-19,
945, Chemin de Chambly,
Longueuil.

Les documents nécessaires sont disponibles au Bureau des Achats, local A-133 durant les heures normales de travail de 9.00 heures à 17.00 heures.

Ouverture des soumissions: - 11.00 heures a.m.
le 23 février 1976, au local A-157

Le Collège Edouard-Montpetit ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune des offres reçues, de plus, il se réserve le droit d'accepter une soumission au complet ou en partie.

Pour être considérées, les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié fait au nom du collège pour un montant couvrant au moins 10% de la soumission totale.

Jacques Leblanc,
Directeur de l'Equipement

Appels d'offres

Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976
Case postale
1976
Montréal, Qué.,
Canada
H3C 3A6

Des soumissions cachetées, adressées à:

La Direction de
l'Approvisionnement
Direction générale de
l'Administration
Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (Cojo)
Case postale 1976
Montréal, Québec H3C 3A6

RMS No. 7172 – Equipement et matériel médical.

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 15 heures, le mardi 24 février 1976.

RMS No. 8976 – Surveillance électronique pour la Sécurité.

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 14 heures, le jeudi 26 février 1976.

Un dépôt de garantie de 10 p. 100 (10%) du montant total de la soumission doit accompagner cette dernière dans chacun des cas. Ce dépôt, payable à l'ordre du Cojo peut être, soit un chèque visé, ou un cautionnement d'une compagnie d'Assurance reconnue et acceptable par le Cojo.

RMS No. 4643 – Fourniture de produits pharmaceutiques.

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le mardi 24 février 1976.

Les intéressés peuvent obtenir le cahier des charges desdites soumissions au Cojo, Bureau 014, 155, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec.

Nous vous signalons que les seules soumissions prises en considération seront celles présentées en duplicata, sur les formulaires fournis par la direction de l'Approvisionnement, et remplies conformément aux directives contenues dans ces formulaires. Ces soumissions nous seront ensuite retournées dans l'enveloppe-retour fournie spécialement à cet effet, à l'heure et date indiquées pour chacune des soumissions.

Le Cojo ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

Raymond Barnabé
Téléphone: (514) 286-3179

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 22

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR-SUBSTITUT EN CHIMIE

Département: Sciences pures

Fonctions:
Le titulaire de ce poste dispensera des activités d'enseignement. De plus, il pourra se joindre à des équipes déjà exitantes pour effectuer des recherches.

Exigences:
Posséder un doctorat en Science chimie minérale.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

N.B.: Le professeur-substitut se voit offrir une fonction à temps plein pour une durée minimale d'un an.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 21 février 1976 seront retenues.
Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Jean-Denis Desrosiers
Directeur du département
des Sciences pures
Université du Québec à Rimouski
300 avenue des Ursulines
Rimouski, QUébec

Université Laval

ANTHROPOLOGUES

ENDROIT : Université Laval
Département d'anthropologie

POSTES À COMBLER :
2 postes de professeurs à temps plein, probablement à partir de juin 1976.

QUALIFICATIONS : Doctorat en anthropologie sociale et culturelle avec spécialisation dans un ou plusieurs des secteurs suivants : Amérindiens, Québec français, technologie, muséologie, anthropologie du développement, anthropologie urbaine, ethnopsychologie.

CONDITIONS : Selon les normes en vigueur à l'Université, dont certaines sont sujettes à discussion.

N.B.: à qualifications égales, préférence sera donnée aux candidates.

DATE LIMITE : Avant le 15 février 1976

Faire parvenir votre curriculum vitae à

Monsieur Yvan Breton, Directeur,
Département d'anthropologie,
Faculté des sciences sociales,
Cité Universitaire, Québec G1K 7P4
Tél.: 656-2849

Cité universitaire, Québec

POSTE OUVERT

POSTE:

Analyste

ENDROIT:
Direction des services professionnels, siège social.

FONCTIONS:
Promouvoir la qualité des services professionnels en élaborant des normes, standards et politiques, relatifs à la pratique professionnelle, aux dossiers des bénéficiaires, aux plaintes et aux stages.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en service social de quatre ans
OU
l'Équivalent (diplôme d'études universitaires dans une discipline comportant un champ clinique, ou en sciences sociales.)

SALAIRE:
Selon l'échelle des cadres du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 13 février 1976 au:

Service des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, Québec,
J8X 1C5

POSTE OUVERT

POSTE:

Archiviste

ENDROIT:
Direction des services professionnels, siège social

FONCTION:
Conception d'un système de dossier
mise en place du système
administration courante du système
production des données statistiques basées sur le système

QUALIFICATIONS:
Diplôme d'archiviste d'une école reconnue du Ministère de l'Éducation du Québec ou un diplôme de T.A.S., et expérience pertinente à la tâche

SALAIRE:
Selon les normes de la fonction publique provinciale

Prière de faire parvenir toute demande avant le 13 février 1976.

Service des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, Québec
J8X 1C5

CORPORATION DE RADIO DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Des candidats sont invités à postuler leur demande pour le poste de Directeur Général de Radio de la Nouvelle-Zélande, en vue de la retraite éventuelle du présent titulaire.

La Corporation dirige 17 stations dans deux réseaux non-commerciaux et 25 stations commerciales répandues dans tout le pays, aussi bien qu'un service externe à ondes courtes. Elle administre aussi l'Orchestre Symphonique de la Nouvelle-Zélande. La Corporation est financée par le revenu de la publicité d'une part et par les honoraires de permis d'autre part. Le revenu annuel excède les $20,000,000. NZ et 1500 employés approximativement forment le personnel.

Les qualifications comprennent une vaste connaissance du monde des affaires, un haut niveau de scolarité, des intérêts culturels assez élaborés, expérience administrative, de préférence dans une grande organisation; connaissance et expérience de la radiodiffusion et des contacts très étroits avec les publications communautaires et minoritaires.

Les conditions et termes de l'emploi, incluant les frais de mutation à l'endroit indiqué, seront sujets à être négociés et seront inclus dans une convention.

Un poste de directeur général adjoint sera peut-être créé et s'il en est ainsi, le candidat sera choisi parmi les candidatures reçues.

Les demandes seront traitées strictement confidentielles. Les entrevues auront lieu dans des centres appropriés. Les candidats devront faire leur demande par écrit, en mentionnant les qualifications, l'expérience, les postes antérieurs et les aptitudes personnelles, à:

Président du Conseil d'Administration,
Corporation de Radio
de la Nouvelle-Zélande,
C.P. 127,
Wellington,
Nouvelle-Zélande

Le Conseil des Arts du Canada offre un poste de

Directeur Centre canadien d'information sur la recherche en communications

Fonctions
Sous l'autorité d'un conseil d'administration, le directeur du centre gère et administre un service national de référence sur les recherches en communications; il est chargé de recueillir et diffuser l'information, de recenser des publications et de procéder à des échanges de renseignements avec des centres analogues situés à l'étranger.

Exigences
Le titulaire du poste devra détenir un diplôme universitaire, de préférence en sciences sociales ou en sciences de l'information et avoir une bonne connaissance de l'aide à la recherche; il devra, en outre, avoir fait ses preuves dans l'administration et être très au courant des média et des communications au Canada.

Langue de travail
Ce poste est bilingue.

Lieu de travail
Ottawa, mais le titulaire devra parfois voyager.

Traitement
De $16,000 à $20,000, selon les qualités et l'expérience.

Prière de faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 20 février, à
Monsieur Yves Carrière, Chef du personnel

Conseil des Arts du Canada
Case postale 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

recherche les services

de trois (3) ORTHOPÉDAGOGUES

Technique du dénombrement flottant

1er cycle de l'élémentaire

Travail clinique auprès des enfants ayant des troubles d'apprentissage scolaire.

Pour l'année scolaire 1976-77.

Faire parvenir curriculum vitae pour mardi, le 17 février 1976 - ou téléphoner 819-663-9221.

Michel Deschamps
Directeur des services du personnel
Commission Scolaire de Gatineau
225, rue Notre-Dame
Gatineau, P.Q.

APPEL DE CANDIDATURES MIXTES

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

recherche

UN RECHERCHISTE AGENT D'INFORMATION

Sous l'autorité du directeur général, affaires publiques

le candidat choisi:
1— rédige et publie un périodique;
2— conçoit et rédige des communiqués de presse;
3— entretient les contacts avec la presse;
4— effectue des recherches dans les domaines politique et socio-économique.

les exigences du poste:
1— capacité de bien communiquer en français, verbalement et par écrit. (La connaissance de l'anglais est souhaitable);
2— expérience de quelques années dans le journalisme, les relations publiques ou la recherche;
3— bonne formation, de préférence en économie.

les attributs du poste:
1— un traitement initial de $11,000 à $16,000;
2— une gamme complète de bénéfices marginaux;
3— un milieu de travail dynamique et stimulant.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae accompagné de textes dont vous êtes l'auteur à:

M. Ronald Longpré
Chef de la régie interne
La Chambre de Commerce
de la province de Québec
500 rue St-François-Xavier
Montréal
H2Y 2T6

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE NORD

recherche

DIRECTEUR DE FILIALE

Poste disponible immédiatement

TERRITOIRE:
De Tadoussac à Ste-Thérèse de Colombier.

POPULATION:
Environ 16,000 habitants.

ENDROIT DE TRAVAIL:
Forestville.

PERSONNEL:
Huit (8) employés.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

— Sous l'autorité du Directeur de la gestion des programmes, planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la distribution des services sociaux dans le territoire désigné.

QUALIFICATIONS:

— Détenir un diplôme universitaire terminal en service social, de préférence au niveau du 2e cycle.
— Minimum de deux (2) ans d'expérience dans une fonction administrative comportant la gestion du personnel.
— Aptitudes manifestes au travail d'équipe.
— Capacités d'initiative et de direction.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

— Rémunération, bénéfices marginaux et autres avantages selon les politiques appliquées au Centre de Services Sociaux de la Côte-Nord.

DURÉE DU CONCOURS:

Prière de faire parvenir "curriculum vitae" au plus tard le 20 février 1976 au:

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
DE LA CÔTE-NORD
a/s Jury de Sélection
774, rue Bossé
Hauterive, P.Q.
G5C 1L6

FASSO

DIRECTEUR GÉNÉRAL

de

LA FÉDÉRATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

POSTE:

- Organiser et diriger toutes les activités de la Fédération selon les directives et l'orientation du Conseil d'administration.
- Collaborer au bon fonctionnement de tous les comités et associations professionnelles affiliés à la Fédération.
- Assurer la direction du siège social de la Fédération y compris le secrétariat, la trésorerie, le centre documentaire et l'édition de la revue "Administration hospitalière et sociale".
- Assurer le développement, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des programmes de perfectionnement tels: séminars, colloques, etc . . .
- Agir comme porte-parole et représentant de la Fédération auprès des services gouvernementaux et du public en général.
- Être membre du Conseil d'administration de la Fédération avec plein droit de vote.

L'ORGANISME:
La Fédération des administrateurs de services de santé et des services sociaux du Québec est composée de six (6) associations professionnelles affiliées, lesquelles ont pour objectif de regrouper les cadres supérieurs oeuvrant dans les établissements de santé et de services sociaux dans la province de Québec.

La Fédération est incorporée en vertu de la Loi des syndicats professionnels et s'occupe de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et scientifiques de ses membres.

LE CANDIDAT:
- Expérience et connaissance du milieu des affaires sociales.
- Intérêt marqué pour le travail avec des associations professionnelles.
- Formation universitaire particulière en administration et/ou relations industrielles.
- Expérience en relations humaines et animation de groupe.

LE SALAIRE
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Adresser le curriculum vitae complet avant le 25 février 76, 17h à:

Président du jury de sélection
Fédération des administrateurs de services
de santé et des services sociaux du Québec
4237, rue Bordeaux
Montréal, H2H 1Z4, Qué.

Note: Toute correspondance sera considérée confidentielle.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES RECRUTE POUR LE MAROC DES PROFESSEURS

de mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles et sciences de l'éducation

L'ACDI et le gouvernement du Québec poursuivent au Maroc une action de coopération internationale dans le domaine de la formation des maitres. Les professeurs seront affectés au Centre Pédagogique Régional de Rabat ou de Safi.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

— Citoyenneté canadienne;
— Expérience (ou intérêt marqué) pour la formation des maitres;
— 2 ième cycle universitaire ou exceptionnellement 1er cycle avec expérience.

EXPÉRIENCE :

Minimum de 2 années d'expérience pertinente.

CONDITIONS DU CONTRAT :

— Le contrat est d'une durée normale de deux ans;
— Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec;
— Indemnités de vie à l'étranger selon des normes établies.

POUR POSER SA CANDIDATURE :

Faire parvenir une offre de service sur une formule de la Fonction publique avec diplômes pertinents et curriculum vitae à :
Denis Vaugeois, coordonnateur du projet
tél.: (418) 643-2489
ou
Robert Tremblay, adjoint au coordonnateur
tél.: (418) 643-3630
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, Place Georges V, Québec, Qué.

DATE LIMITE : 16 février 1976

Les candidats éligibles seront convoqués pour une entrevue à partir de mars par le comité de sélection.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
Direction général de
la coopération internationale

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Ministère des Communications
Bureau régional du Québec
Montréal (Qué.)

CHEF REGIONAL, Agence des télécommunications gouvernementales

Traitement: $21,059 - $23,891
En voie de négociation
Référence: 76-M-400-I-204

FONCTIONS: Sous la direction du Directeur régional, administre le programme de l'Agence des télécommunications gouvernementales dans la région du Québec, c'est-à-dire:
—planifie, élabore et coordonne le programme de consultation, de mise en marché et d'étude des applications des systèmes de télécommunications pour les Ministères et autres organismes du gouvernement fédéral;
—planifie et organise l'installation et la gestion efficace des systèmes gouvernementaux de télécommunications;

EXIGENCES PROFESSIONNELLES: Le poste exige du titulaire une connaissance approfondie du domaine des télécommunications, et des concepts pratiques de la gestion. Les candidatures soumises dans le cadre de ce concours devront contenir la preuve de ces connaissances qui se manifesteront normalement par une expérience étendue dans l'accomplissement de fonctions directement reliées à celles du poste. La connaissance du français est indispensable pour ce poste.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à :

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau régional du Québec
Place du Canada, bureau 1360,
Montréal (Qué.)

Date de fermeture: Le 18 février 1976

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 22

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons immédiatement un **professeur qualifié** dans la matière suivante:

• MATHÉMATIQUES

Nous invitons aussi des candidatures de diplômés universitaires dans cette matière qui aimeraient enseigner au niveau du Secondaire.

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon,
École Secondaire d'Elliot Lake,
Hillside Drive South
Elliot Lake, Ontario

ou en composant:

705 - 848-7162

W.C. Eaket
Président

D.M. Smith
Directeur de l'Education

Association of Universities and Colleges of Canada
Association des Universités et Collèges du Canada

"Poste de maître de conférences à l'Université de Grenoble III

L'Université des langues et lettres de Grenoble créera le 1er octobre 1976 un poste de maître des conférences touchant la francophonie. Au cours de la première année, en vue de promouvoir les études sur la francophonie et de favoriser les études canadiennes en France, un Canadien est invité à occuper ce poste.

Le candidat devra enseigner trois heures de cours par semaine à une cinquantaine d'étudiants du niveau de la deuxième et de la troisième années de licence. Il s'agit de cours d'initiation à la civilisation, à la littérature canadienne-française, ainsi que de l'organisation de manifestations culturelles sur les réalités du Canada moderne et particulièrement dans le domaine relevant du cinéma et du folklore. La préférence sera accordée au professeur débutant et de citoyenneté canadienne. Le traitement variera entre 5214 et 7900 francs français par mois.

Monsieur Jean-Hervé Donnard, président de l'Université de Grenoble III séjournera au Canada du 29 février au 7 mars 1976 afin de rencontrer les candidats intéressés. Ceux-ci sont priés de téléphoner à frais virés à Monsieur Stephen Goban de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) à Ottawa, (613) 237-3330, afin d'obtenir plus de renseignements sur les dates et lieux des entrevues. Une notice bio-bibliographique devra être adressée à l'AUCC, 151 Slater, Ottawa."

COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN FRANÇAIS

RESPONSABILITÉ

Sous l'autorité du directeur du service de l'enseignement, le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la clientèle de la Commission scolaire, principalement en français; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

a) Scolarité

Une préférence sera accordée au candidat possédant un diplôme universitaire terminal de premier cyle en français.

Un brevet d'enseignement avec expertise en français, au niveau élémentaire.

b) Expérience

Un minimum de trois ans d'enseignement à l'élémentaire est requis, de préférence au premier cycle

Une connaissance pratique des méthodes de l'enseignement du français est aussi exigé.

TRAITEMENT

Selon la Politique Administrative et Salariale du M.E.Q. $9,192 à $20,198. au 30 juin 1975. (échelle en revision).

Faire parvenir curriculum vitae pour mardi, le 17 février 1976.

Commission Scolaire de Gatineau
Directeur des services du personnel
225, rue Notre-Dame
Gatineau, P.Q.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE

annonce la disponibilité des postes suivants :

RANG : — Postes de professeurs adjoints ou agrégés

TITRE ET EXIGENCES :
— doctorat, publications et expérience pertinente;
— bilingue (français et anglais).

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE :
— 1 des domaines suivants :
1) socio-linguistique
2) phonétique expérimentale
3) les langues du Canada, surtout le franco-canadien
4) linguistique appliquée.

SALAIRE :
— en fonction de l'expérience et des réalisations.

ENTRÉE EN FONCTION :
— 1 juillet 1976

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 1 mars 1976.

S'adresser à : **Douglas C. Walker**
Directeur intérimaire
Département de linguistique
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario.
K1N 6N5

N.B.: La disponibilité de ces postes reste soumise à des considérations d'ordre budgétaire.

L'Hôpital Ste-Justine

Service de psychiatrie

requiert les services

d'Infirmières psychiatriques

Qualifications:
— post-scolaire en pédo-psychiatrie ou en psychiatrie adulte;
— Certificat en nursing communautaire (de préférence)

S'adresser au:

Bureau d'emploi
3175 chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, P.Q.
731-4931 poste 210

C.L.S.C. St-Hubert

TRAVAILLEUR SOCIAL

FONCTION:

— Travailler avec les groupes anglophones qui veulent collaborer avec le C.L.S.C.
— Recevoir, évaluer et référer au besoin les usagers anglophones qui demandent des consultations psycho-sociales
— Faire des consultations individuelles et/ou de groupe avec des francophones.

EXIGENCES:

— Diplôme en service social
— Bonne connaissance du français et de l'anglais
— Capacité de travailler en équipe multidisciplinaire
— Connaissance des ressources sociales de la Rive-Sud et de Montréal
— Expérience et/ou formation en travail de groupes

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées à ce poste doivent nous faire parvenir leur demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae complet au plus tard le 14 février 1976 à:

Serge Mongeau, dir. gén.
C.L.S.C. St-Hubert
3120 Montée St-Hubert
St-Hubert, P.Q.

Cité de la Santé de Laval

HOPITAL UNIVERSITAIRE DE 350 LITS

RECHERCHE UN

DIRECTEUR DES SERVICES AUXILIAIRES

EXIGENCES:

Formation universitaire en génie avec bonnes connaissances en administration; expérience pertinente d'au moins trois ans en milieu hospitalier; habileté à diriger.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet au plus tard le 23 février 1976 à:

M. Réal Dubord c.a.
Directeur Général
Cité de la Santé de Laval
1755 René Laennec
Vimont
Laval, P.Q.

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR EN ANIMATION

Fonctions:
Dans le cadre du certificat en animation, le titulaire de ce poste:
— collabore à l'élaboration du contenu des cours à partir des thèmes identifiés au programme;
— participe à la conception et à l'implantation d'un modèle pédagogique;
— voit à l'encadrement et à l'animation des chargés de cours et assistants dispensant des activités d'enseignement dans diverses régions;
— dispense des activités d'enseignement.

Exigences:
Posséder une maîtrise dans une discipline appropriée.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

Seules les demandes écrites reçues avant le 20 février 1976 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Bureau du doyen de la gestion
des ressources humaines & financières
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Québec

R.I.A.; B. Com.

Un important fabricant de produits pharmaceutiques demande un R.I.A.; B. Com., bilingue, pour prendre en charge la comptabilité de prix de revient standards.

Le candidat éventuel devra avoir un minimum de 2 ans d'expérience. Une bonne connaissance de l'informatique serait désirable.

Veuillez faire votre demande par écrit, en spécifiant le salaire désiré, et l'adresser au:

A.H. Robins Canada Ltd./Ltée
Chef du Service de la Comptabilité,
5950, Côte-de-Liesse,
Montréal, Qué. H4T 1E2

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DÉPARTEMENT DES SCIENCES RELIGIEUSES

PROFESSEURS

FONCTION:
Enseignement et direction de recherche, en français et en gnalais, au niveau du baccalauréat et des études supérieures.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
Doctorat, publications et expérience dans l'enseignement universitaire.

DOMAINES:
1— PSYCHOLOGIE ET RELIGION
2— RELIGION ET SOCIÉTÉ (Sociologie/anthropologie de la religion. Ethique sociale)

NOMBRE:
Un professeur dans chacun de ces domaines selon les possibilités budgétaires.

SALAIRE:
Selon la compétence et l'expérience.

ENTRÉE EN FONCTION:
1er juillet 1976.

DEMANDES ACCEPTÉES jusqu'au 15 mars 1976.

Tout candidat intéressé devra faire parvenir son curriculum vitae à

M. Norman Pagé, Directeur
Département des sciences religieuses
Université d'Ottawa
177, rue Waller
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

Cité de la Santé de Laval

HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE 350 LITS

RECHERCHE UN

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste doit contrôler et coordonner le fonctionnement des services hospitaliers et de leurs chefs.

EXIGENCES:
Le titulaire doit posséder un diplôme universitaire avec spécialité en administration hospitalière et posséder une expérience d'au moins trois ans en gestion administrative dans un hôpital.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet au plus tard le 23 février 1976 à:

M. Réal Dubord c.a.
Directeur général
Cité de la Santé de Laval
1755 René Laennec
Vimont
Laval, P.Q.

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE

— Champ de spécialisation:
géographie humaine, ayant en outre une bonne connaissance de la géographie physique.

— Qualifications:
doctorat, ou sérieusement engagé dans des études y conduisant.

— Fonctions:
Enseignement, recherche, participation aux activités du département et du module.

— Début de l'engagement:
Été 1976.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 février 1976 au

Directeur du Département des Lettres
et Sciences humaines
Université du Québec à Rimouski
300 av. des Ursulines, Rimouski

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

LE POSTE:
— Conception et spécification de vannes, pompes, turbines et tuyauteries. Chauffage, ventillation, air comprimé. Distribution d'eau. Appareils de levage.

LE CANDIDAT:
— Ingénieur possédant de 8 à 12 ans d'expérience dans le domaine du génie mécanique et dans la préparation de rapports et devis techniques. Francophone ou bilingue. Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

Faire parvenir curriculum vitae à:

C.P. 186
Place Bonaventure
à l'attention de:
Chef du service du personnel.

OFFRE D'EMPLOI

LA COMPAGNIE FIRESTONE CANADA LIMITÉE

POSITION:

Ingénieur - Génie Industriel

ÉDUCATION:
Baccalauréat en Génie Industriel.

EXPÉRIENCE:
1 an à 3 ans d'expérience.

DESCRIPTION DE TÂCHE:
Sous la supervision du gérant du département de Génie Industriel. Les fonctions de l'ingénieur consisteront à: l'analyse des méthodes, le mesurage du travail (étude des temps et des mouvements), la planification des facilités de travail et l'évaluation du système de contrôle des coûts et de la main-d'oeuvre.

SALAIRE:
Selon l'expérience.

ENDROIT:
Joliette, Québec (1200 Boul. Firestone)

Pour rendez-vous, s.v.p. communiquez avec

Mme Lorraine Bélanger
Tél.: (514) 756-1061

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

DIRECTION de Finances

COORDONNATEUR DU SERVICE DE LA PAIE

Sous l'autorité du Directeur des finances ou de son adjoint

FONCTIONS:
— coordonne et contrôle la préparation, le calcul et la distribution de la paie;
— s'occupe de la planification des opérations et de la gestion du personnel de son service.

EXIGENCES:
— diplôme universitaire de trois (3) ans en administration ou l'équivalent;
— connaissance de systèmes informatisés;
— l'expérience en milieu hospitalier sera considérée.

TRAITEMENT:
— selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 février 1976, à:

Mme Rita David-Desroches
coordonnatrice au mouvement
Bureau du personnel
1560 est rue Sherbrooke
Montréal, P.Q.

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR D'HISTOIRE

— Champ de spécialisation:
contemporainiste. L'intérêt pour les problèmes d'historiographie serait un atout.

— Qualifications:
doctorat, ou sérieusement engagé dans des études y conduisant.

— Fonctions:
enseignement, recherche, participation aux activités du département et du module.

— Début de l'engagement:
Été 1976.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 février 1976, au

Directeur du département des Lettres
et Sciences humaines
Université du Québec à Rimouski
300 av. des Ursulines, Rimouski

Une découverte montréalaise

Le manque de vitamines, cause de maladies nerveuses

par Gilles Provost

Une multitude de Canadiens atteints de dépression, de faiblesse musculaire, de douleurs aux jambes ou de constipation chronique sont en réalité les victimes d'une déficience méconnue en acide folique (une variété de la vitamine B) même si leur médecin, en désespoir de cause, attribue généralement ces malaises à des causes psychologiques, a affirmé au DEVOIR un chercheur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

Selon le docteur Mihai Ioan Botez, directeur du laboratoire de neuropsychologie dans ce centre de recherche montréalais, c'est à tort qu'on a atribué jusqu'à maintenant un rôle pratiquement négligeable à l'acide folique pour la santé des adultes.

Au contraire, en se basant sur ses propres travaux en grande partie inédits, M. Botez soutient que les déficiences de cette vitamine ont une importance réelle pour le fonctionnement du cerveau et, dans les cas les plus graves, elles pourraient être partiellement responsables de cas de faiblesse intellectuelle, de paralysie et même de dégénérescence du cerveau.

Comme l'enquête de Nutrition-Canada a révélé que, de 4% à 21% des canadiens selon les catégories d'âge, souffrent de déficience sévère en folates dans leur organisme, le docteur Botez évite généralement de parler des cas les plus graves pour ne pas alarmer inutilement.

Il n'en reste pas moins que c'est en étudiant de tels cas très graves qu'il a touché du doigt pour la première fois l'importance de l'acide folique et des folates, ses composés. Poursuivant dans cette veine, il a ensuite découvert que le manque de cette vitamine pouvait aussi avoir des conséquences moins graves mais beaucoup plus répandues.

"Dans le passé, mon principal centre d'intérêt fut l'étude des dommages graves au cerveau, a expliqué M. Botez, et je cherche depuis quelques années à identifier les signes précurseurs de ces dommages cérébraux irréversibles." Il est assisté dans ces recherches par l'Institut neurologique de Montréal qui dispose d'un "Emi-scanner", un appareil capable de "photographier" l'intérêt du cerveau sans douleur.

Or, parmi les cas de lésions au cerveau qu'il a examinés, le docteur Botez en a remarqué certains qui possédaient aussi les symptômes d'une déficience en vitamine B-12 (extrêmement voisin de l'acide folique): difficultés gastro-intestinales, fatigue, amnésie, douleurs aux jambes, réflexes perturbés, etc.

Or, il a identifié certains de ces symptômes chez d'autres adultes qui ne manifestaient pourtant aucune lésion cérébrale décelable par l'Emi-scanner. Là encore, il y avait des problèmes intestinaux susceptibles de bloquer l'assimilation de la vitamine B-12 et de l'acide folique, selon les tests effectués à l'Hôtel-Dieu.

Or, en administrant à ces personnes de l'acide folique, il a découvert que leurs symptômes s'amélioraient de façon très importante: des personnes dépressives redevenaient normales, des paralysées retrouvaient l'usage de leurs jambes, les réflexes s'amélioraient, le quotient intellectuel revenait près de la normale, etc.

Par contre, si on administrait aux patients un autre produit sans le dire, les symptômes réapparaissaient immédiatement.

Bien qu'il soit personnellement convaincu que le manque d'acide folique puisse être responsable des lésions cérébrales qu'il a constatées dans ces cas graves, M. Botez n'en possède pas la preuve absolue: tout ce qu'il peut prouver, c'est que cette vitamine fait disparaître ou atténue les principaux symptômes. Elle ne peut évidemment réparer les dégats physiques puisqu'ils sont irréversibles.

Dans le cadre de son travail à l'Institut de recherches cliniques et à l'Hôtel-Dieu de Montréal, M. Botez a aussi rencontré plusieurs cas beaucoup moins graves qui lui étaient référés parce que le médecin traitant se refusait à classer l'affaire comme une maladie psycho-somatique.

Devant le grand nombre de cas de déficience en acide folique au Canada, le docteur Botez a donc été amené à pousser ses recherches plus avant auprès des cas bénins, bien plus fréquents. Chez ces cas-là, dit-il, la seule conséquence grave c'est que le patient est toujours fatigué et constipé, au point qu'il lui devient difficile d'accomplir normalement ses tâches quotidiennes. Le tableau clinique est souvent accompagné d'une anémie.

M. Botez a toutefois précisé au DEVOIR que ce genre de diagnostic demande beaucoup de précautions parce qu'on en est encore à des recherches sur moins d'une centaine de cas bien connus.

La très grande majorité des personnes qui ont un faible taux d'acide folique ou de folates dans leur sang ne présentent aucun symptôme anormal, dit-il.

De plus, un grand nombre de personnes souffrent de dépression nerveuse et de problèmes similaires en même temps que de carence en acide folique sans pour autant que les deux phénomènes ne soient reliés. "Au départ, quand j'étais moins expérimenté, 90% des patients que j'examinais ne réagissaient aucunement à l'acide folique", avoue le docteur Botez.

Par contre, maintenant, il est beaucoup plus habile pour détecter les cas qui l'intéressent et 60% des personnes qu'il fait maintenant hospitaliser souffrent réellement d'un manque d'acide folique.

M. Botez se réjouit aussi de constater que l'acide folique n'est disponible que sur prescription dans les pharmacies parce que son absorbsion à mauvais escient pourrait être regrettable.

"Si on administre de l'acide folique à un patient qui souffre d'une carence en vitamine B-12, dit-il, les symptômes vont s'aggraver au lieu de s'améliorer. Par contre, si on administre de la vitamine B-12 à quelqu'un qui manque d'acide folique, il y aura une certaine amélioration mais beaucoup moins importante.

Normalement, l'acide folique et les folates peuvent être obtenus dans les aliments très vitaminés: légumes et fruits frais, viande, etc. Cette vitamine est normalement absorbée dans l'intestin grêle et c'est pourquoi des problèmes digestifs peuvent empêcher son assimilation. Certains médicaments comme la pilule anovulante peuvent aussi l'entraver.

Le docteur Botez se penche en ce moment sur les cas de déficience héréditaire en acide folique. Il existe en effet des familles complètes qui semblent avoir beaucoup de difficulté à assimiler cette vitamine et, pour les guérir, il faut leur administrer des doses massives.

En conclusion, M. Botez a émis l'opinion que la médecine actuelle a probablement tendance à exagérer l'importance des maladies d'origine psychologique tout simplement parce qu'elle ignore encore l'influence neurologique d'un grand nombre de produits semblables à l'acide folique.

Les centrales en orbite, de la science-fiction?

Depuis deux ou trois ans, des chercheurs américains suggèrent le plus sérieusement du monde de lancer en orbite terrestre de gigantesques satellites qui recueilleraient l'énergie solaire et qui la transmettraient par micro-ondes vers la terre où elle serait ensuite transformée en électricité.

Ce projet, disent ses avocats, permettrait d'avoir accès en permanence à cette source d'énergie inépuisable qu'est le soleil, sans avoir à tenir compte de l'alternance du jour et de la nuit ou des hasards de la météorologie. De même, on n'aurait pas à immobiliser de grandes étendues de terrain sur terre et on éviterait tous les problèmes liés à l'utilisation intensive de l'énergie nucléaire.

Inutile de dire aussi que l'industrie spatiale a accueilli avec empressement une telle idée qui pourrait représenter des milliards de dollars de revenus. Plus on étudie l'idée cependant, plus on mesure l'ampleur des défis techniques inhérents à ce projet qui tient beaucoup de la science-fiction.

De telles centrales, en effet, devraient avoir une taille phénoménale: le collecteur solaire, par exemple, devrait mesurer environ un mille carré. Et si on voulait utiliser cette technique pour satisfaire au moins à l'accroissement des besoins énergétiques des États-Unis en l'an 2000, il faudrait construire chaque année des dizaines de centrales orbitales dont chacune fournirait autant d'électricité que la moitié de la baie James! Le tout devrait évidemment être assemblé dans l'espace.

Si ce satellite était doté de cellules photo-électriques, il faudrait pouvoir fabriquer des panneaux solaires très bon marché, coûtant moins de $220 par kilowatt fourni. Les panneaux solaires couramment utilisés coûtent environ $175,000 par kilowatt.

De plus, il faudrait que ces panneaux solaires soient ultra-légers, de façon à peser moins d'un kilo par kilowatt de capacité. (Le record actuel est d'environ 29 kg par Kw et la moyenne est de 100 kg par Kw).

Même avec de tels panneaux ultra légers, le coût de la mise en orbite du satellite ne devrait pas dépasser $220 par kilo. Or, le système le plus économique disponible en 1980, la navette spatiale américaine, pourra placer des satellites en orbite au coût de $1,400 le kilo. Même une "supernavette" présentement sur les planches à dessin ne pourrait abaisser le prix du lancement à moins de $800 à $1,000 par kg.

L'assemblage de tels satellites en orbite poserait des problèmes très ardus si on considère qu'un tel engin construit complètement en aluminium devrait avoir une épaisseur moyenne de l'ordre du millième de pouce, c'est-à-dire celle d'un sac à ordure. La résistance mécanique d'un tel système long d'un ou deux milles donnera des maux de tête à n'importe quel ingénieur.

D'autres spécialistes ont proposé de remplacer les piles solaires par un miroir qui concentrerait les rayons solaires de façon à chauffer de l'hélium qui actionnerait une turbine et une génératrice conventionnelle. Cela imposerait pourtant de diminuer de moitié, sans perte de puissance, le poids des turbines actuelles les plus légères.

Cette solution exigerait des méthodes de lancement encore plus économiques, de l'ordre de $75 par kilo, soit dix fois moins que ce que prévoient les experts les plus optimistes dans 20 ans.

Pour contrer toutes ces objections, d'autres experts ont suggéré qu'on ne se contente pas d'assembler de tels satellites en orbite, mais qu'on les y construise en entier. L'avantage, à leurs yeux, serait de tirer les matières premières de la lune puisque cela demande beaucoup moins d'énergie, l'attraction de cette planète étant plus faible.

C'est justement la thèse que défend M. Gerard K. O'Neill, dans un récent numéro de la sérieuse revue américaine "Science".

Dans cette hypothèse pourtant, il faudrait d'abord installer une colonie industrielle sur la lune et placer en orbite une véritable ville spatiale d'environ 2,000 personnes dont tous les membres se consacreraient exclusivement à ce travail de construction avec un taux de productivité comparable à ce qui se fait de mieux sur terre. Évidemment, on présume que tous les services seraient assumés par des machines automatiques...

Et si on passe à une production en série, il faudrait que la force ouvrière de l'espace passe à 10,000 personnes, avec tous les problèmes logistiques et humains qu'une telle entreprise titanesque présuppose. Malgré tout, il est essentiel à la rentabilité du projet que cette colonie orbitale puisse pratiquement subvenir à elle-même de façon indépendante de la terre. On ne dit pas si ce personnel serait syndiqué.

En tenant compte du fait que le sol lunaire contient de 20% à 30% de métaux, les spécialistes estiment qu'il faudrait extraire de la lune environ 500,000 tonnes de matières premières par année et les amener jusqu'en orbite terrestre. Chaque ville orbitale pèserait de quatre à neuf millions de tonnes et les satellites capables de produire 5,000 mégawatts pèseraient chacun environ 40 tonnes même en étant ultra-ultra-légers.

Et si toutes ces conditions étaient réalisés simultanément, le projet pourrait peut-être être rentable.

Carrières et Professions

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF

$40,000 à $50,000

Une association corporative qui a fait ses preuves au Québec et représentant plus de 200 organismes se cherche un leader pour atteindre ses objectifs de 1980: accroître l'efficacité de la représentation et le rendement des services auprès de la population par les membres.

Relevant du président et du conseil d'administration, le futur titulaire de ce nouveau poste agira comme chef de la direction et sera assisté d'une équipe multi-disciplinaire dans l'exécution de son travail. Le défi de ce poste consiste à développer et à utiliser tous les moyens d'informations requis afin de faire valoir les points de vue de l'association auprès du public et du gouvernement.

Le candidat choisi sera bilingue et possèdera une formation universitaire. Son expérience administrative l'aura exposé à des situations où il aurait eu à démontrer l'empathie et la clairvoyance qui le rendront apte à évaluer les réactions du public et du gouvernement. Sa maturité et sa diplomatie lui permettront d'établir de bonnes relations auprès des dirigeants gouvernementaux et les différents média d'information. À titre de porte-parole de cette association, il possèdera les talents d'élocution et de communication nécessaires pour convaincre son public.

Vous référant au dossier 56-11-574, veuillez adresser votre demande à

André Briand ou Michael Tinnker, Suite 835, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

P.S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

ASSOCIÉS: JACQUES BAYLAUCQ, ROBERT BROUILLARD, MICHEL GAUCHER

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal

et

Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEURS

La Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ), constituante de l'Université du Québec, recherche des professeurs dans les domaines suivants:

ADMINISTRATION

Comptabilité	(5 postes)
Management	(3 postes)
Economie	(2 postes)
NURSING	(2 postes)
TRAVAIL SOCIAL	(3 postes)
ÉDUCATION	
Psycho-pédagogie	(3 postes)
Psycho-motricité	(1 poste)
Langage (orthophonie)	(2 postes)

EXIGENCES

Diplôme universitaire pertinent (2e ou 3e cycle ou l'équivalent)

TRAITEMENT

Selon les normes en vigueur

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Juin 1976 (ou avant)

LIEU DE TRAVAIL

Hull ou Rouyn

Prière de soumettre votre candidature avant le 15 février 1976 à l'adresse suivante:

Le directeur des Services pédagogiques
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4

75-76-100

fonction publique municipale

ASSISTANT-SURINTENDANT — Jardin zoologique

Division Zoologie et Astronomie

Nature de l'emploi:

En qualité de gestionnaire de la section Jardin zoologique, le titulaire est responsable des installations (Parc Angrignon et Parc Lafontaine), des exhibits (animaux) et de l'application des directives reçues dans le cadre des politiques et objectifs du service des Sports et Loisirs, sous la surveillance du surintendant de la division.

Qualités requises:

Détenir un diplôme de fin d'études collégiales dans une spécialité appropriée. Quelques années d'expérience dans un domaine permettant au titulaire de sa familiariser avec l'emploi. Un diplôme universitaire dans une discipline connexe à l'emploi pourra compenser pour une partie de l'expérience requise. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Parler et écrire le français et l'anglais.

Traitement:

$16,281. — $20,296., selon les qualifications du candidat.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal, que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre no. 416, Montréal H2Y 1C6 ou par téléphone au numéro 872-2336. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.

VILLE DE MONTRÉAL

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

en

collaboration avec

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC (MAIQ)

recherche

POUR L'UNIVERSITÉ NATIONALE DU RWANDA

DES PROFESSEURS

1. MATHÉMATIQUES (ANALYSE ET ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES)
2. CHIMIE ORGANIQUE
3. PHYSIQUE (PROPAGATION DES ONDES ET TRANSFERT THERMIQUE)
4. PHYSIQUE MODERNE,

Les postes ci-dessus exigent le doctorat

5. STATISTIQUES ET MATHÉMATIQUES
6. MÉTHODES QUANTITATIVES
7. PHYTOTECHNIE (PHYTOPATHOLOGIE TROPICALE)
8. ZOOTECHNIE (ALIMENTATION/NUTRITION ANIMALE)
9. ZOOTECHNIE (AMÉLIORATION/PHYSIOLOGIE ANIMALE)
10. GÉNIE RURAL
11. ÉCONOMIE AGRICOLE
12. SOCIOLOGIE
13. PSYCHO-SOCIOLOGIE
14. MANAGEMENT
15. COMPTABILITÉ.

"Ces derniers postes exigent la maitrise ou l'équivalent."

Les candidatures devront être adressées avec le 14 février 1976 à:

M. Paul W. Ostiguy
Direction des ressources humaines
Agence canadienne
de développement international
122, rue Bank
Ottawa, Ontario K1A 0G4

Les candidats retenus seront convoqués à une entrevue par le comité conjoint de sélection (ACDI-MAIQ)

À la PdA

Bruce Cockburn, rêverie de concert

par Christine L'Heureux

Bruce Cockburn: canadien-anglais, barbe rousse écossaise ou irlandaise, guitare sèche et voix grave à la Leonard Cohen. Quand la plupart des spectacles en mettent plein la vue et les oreilles, lui s'installe discrètement sur sa chaise, qu'il ne quittera sous aucun prétexte. Rien pour disperser le regard, rien pour combler le grand trou noir de la scène de la salle Wilfrid Pelletier, sinon ce grand gars timide, jouant une musique tranquille. Pièces instrumentales entrecoupées de chansons, guitare sèche ou tambourin celtique, ce sont là les seules variantes accordées au public.

La salle, subjuguée par le jeu sobre de ce grand guitariste, avait l'air sous le coup d'un charme, d'un ensorcellement. L'avachissement généralisé ne prêtait pas à confusion: chacun avait trouvé la position la plus confortable, le creux d'épaule le plus accueillant à un rêve amoureusement entretenu. Et c'est peut-être là la plus grande qualité de cette musique jouée par Bruce Cockburn: un soutien au délire personnel, un support à la rêverie vagabonde de ces têtes d'adolescents. Le meilleur remède au stress, à n'en pas douter. Et Cockburn qui connaît bien les pouvoirs magiques de l'harmonie musicale, racontait, comme on le fait au coin d'un feu, la puissance évocatrice, la force hypnotique des arrangements répétitifs, presque lancinants, de certaines de ses chansons.

Et dans cette grande ville turbulente, l'image d'un homme calme a laissé sa marque. Un poète qui connait la valeur des mots simples, des paroles douces et saines; un gars habillé aux couleurs de la nature (vert et brun) qui, de son timide sourire, soulève le couvercle de notre ennui, le gris des jours de février.

la boîte à échos

Aux Publications orientalistes de France, on peut trouver deux nouveaux titres dans la collection UNESCO des oeuvres représentatives. Le premier est un recueil traduit du croate par Janins Matillon, "Les Ballades" de Petrissa Kerempuh; le second est un recueil de poèmes de Turkménie traduit par Louis Bazin et Petrev Boravav.

●

Vient de paraitre: **Oeuvre de chair** d'Yves Thériault aux éditions Stanké, avec dessins de Louisa Nicol; **L'oeil biographe,** un recueil de poèmes de Jean-Yves Reuzeau, aux éditions du Coin; **Suzanne, le cha-cha-cha et moi** de Lucien Francoeur, aux éditions de l'Hexagone; **La technique de la méditation transcendentale** du Maharishi Mahesh Yogi aux éditions Stanké.

●

Le Café **La Chaconne,** situe au 338 est, rue Ontario, ouvert tous les soirs à compter de 19 h, présente des concerts intimes les vendredis et samedis à 21 h. Cette semaine, on entendra Pierre-Marcel Brulé, guitariste, et Céline Perreault, pianiste.

●

Nouvelle formation théâtrale professionnelle, la Compagnie de l'**Atelier** de Sherbrooke présentera à compter du 21 février une oeuvre de Leonard Gershe intitulée "Libres sont les papillons", au Théâtre du Parc Jacques-Cartier.

●

Un nouveau film de Warren Beatty, producteur de "Bonnie and Clyde", prendra l'affiche sous peu dans plusieurs salles de la province sous le titre **Shampoo.**

●

La société **Rencontre avec les créateurs,** du Centre d'études québécoises de l'Université de Montréal, organise une rencontre avec l'écrivain Marie-Claire Blais, à la salle 8151 du pavillon des sciences sociales, le 11 février à 20 h. L'entrée est libre.

2e édition

Dr. Jean-Marie Marineau
Bien manger pour rester mince
préface de André Bardet

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

NOTRE DAME
SECRETARIAL SCHOOL

Le "Mother House"

offre aux graduées du Secondaire V:
le cours de Secrétariat (programme 412.00) d'une durée de deux ans en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC);
et aux graduées des CEGEP:
le cours de Secrétariat d'une durée d'un an en vue de l'obtention d'une attestation d'études collégiales post-scolaires.

Frais de scolarité: $450 par année

935-2531
2330 ouest, rue Sherbrooke

Reconnu d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation.
Membre de l'Association des collèges du Québec (ACQ)

TOUS LES SAMEDIS LE DEVOIR REGROUPE LES MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

TÉLÉPHONER
À
LE DEVOIR

PIERRE GINGRAS
844-3361

LA FACULTÉ DE NURSING DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

offre aux infirmières diplômées, comme cours d'appoint, une série de douze à quinze conférences sur la

SEXUALITÉ HUMAINE

tous les jeudis, de 19h à 22h, à compter du 19 février 1976. Les frais d'inscription sont de $30.00. Pour s'inscrire, veuillez faire parvenir un chèque à l'ordre de l'Université de Montréal, à la:

Faculté de Nursing
a/s Adjoint administratif
Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal

Université du Québec à Trois-Rivières

SESSION D'AUTOMNE 1976
ADMISSION A TEMPS COMPLET ET A TEMPS PARTIEL

Études de premier cycle
BACCALAURÉATS SPÉCIALISÉS

Arts et sciences humaines

Arts plastiques	Enfance inadaptée
Enseignement (arts plastiques)	Enseignement élémentaire
Enseignement (enfance inadaptée)	Enseignement (musique)
Enseignement préscolaire	Enseignement secondaire (études françaises)
Enseignement secondaire (études anglaises)	Enseignement secondaire (histoire)
Enseignement secondaire (sc. religieuses)	Génagogie
Langues modernes (études anglaises)	Histoire
Lettres (études françaises)	Langues modernes (traduction)
Linguistique	Lettres (littérature québécoise)
Philosophie	Musique
Sciences de l'éducation	Psychologie
	Théologie

Sciences pures, appliquées et de la santé

Éducation physique	Enseignement (éducation physique)
Enseignement secondaire (administration)	Enseignement secondaire (biologie)
Enseignement secondaire (chimie)	Enseignement secondaire (mathématiques)
Enseignement secondaire (physique)	Sciences (biochimie)
Sciences (biologie)	Sciences (biophysique)
Sciences (chimie)	Sciences (mathématiques)
Sciences (physique)	Sciences (physique-chimie)
Sciences appliquées (génie électrique)	Sciences appliquées (génie industriel)
Sciences de la santé (biologie)	Sciences de la santé (nursing)
Enseignement technique	Enseignement professionnel au secondaire

Sciences sociales et de l'administration

Administration	Économique
Enseignement secondaire (géographie)	Géographie
Récréologie	Recherche opérationnelle
	Sciences comptables

CERTIFICATS

Arts et sciences humaines

Archéologie	Enfance inadaptée
Histoire	Langue et littérature anglaises
Lettres	Philosophie
Sciences religieuses	Sciences de l'éducation (général)
Traduction	

Sciences pures, appliquées et de la santé

Biologie	Biologie humaine
Chimie	Éducation physique
Entraînement sportif	Mathématiques
Nursing communautaire	Physique
Sciences de l'éducation (professionnel)	

Sciences sociales et de l'administration

Administration	Économique
Géographie	Sciences comptables

Conditions d'admission
- DEC ou l'équivalent avec profil pertinent
- 23 ans d'âge, connaissances suffisantes, expérience pertinente

Dates limites d'admission
- étudiant à temps complet: 1er mars 1976
ou
- étudiant à temps partiel: 2 août 1976

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:

Le Bureau du registraire
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières
G9A 5H7
Tél.: (819) 376-5454

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Trois-Rivières est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

COLLÈGE PRIVÉ

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)

Cours offerts:
— COMMUNICATION
— LINGUISTIQUE
— LITTÉRATURE
— HISTOIRE
— MOUVEMENT EXPRESSIF
— THÉÂTRE

COURS DONNANT ACCÈS À L'UNIVERSITÉ EN:
— ANIMATION THÉÂTRALE
— ART ET LETTRES
— EXPRESSION DRAMATIQUE
— SCIENCES HUMAINES
— SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Admission maintenant pour scolarité - 1976-77

TÉL.: 288-4140

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, rue ST-DENIS, 8e étage
MONTRÉAL H2X 3J7

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(Cours collégial)

- ***Collège reconnu d'intérêt public***
- ***Collège mixte - résidence pour étudiants seulement***

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général).

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

1- Sciences de la santé
2- Sciences pures et appliquées
3- Sciences humaines et sciences de l'administration
4- Arts plastiques
5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1976
Date limite: 1er mars 1976

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: 342-1320 poste 347 ou 262

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

cégep

le 1er mars 1976 est la date limite pour présenter sa demande d'admission à la session «automne-76» dans l'un des collèges suivants:

1. COLLÈGE AHUNTSIC
9155, rue Saint-Hubert
Montréal, Qué. H2M 1Y8
Tél.: (514)389-5921

2. COLLÈGE ANDRÉ-LAURENDEAU
1111, rue Lapierre
Lasalle, Qué. H8R 3V8
Tél.: (514) 364-3320

3. COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal, Qué. H4N 1L3
Tél.: (514)332-3000

4. COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN
Campus de Drummondville
415, rue des Écoles
Drummondville, Qué. J2B 1J3
Tél.: (819)478-4671

Campus de Saint-Hyacinthe
3000, rue Boullé
Douville, Qué. J2S 7C7
Tél.: (514) 773-6800

Campus Sorel-Tracy
95, Chemin Sainte-Anne
Sorel, Qué. J3P 1J6
Tél.: (514)742-4557

5. COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
945, Chemin de Chambly
Longueuil (Chambly) Qué. J4H 3N6
Tél.: (514)679-2630

6. COLLÈGE DE JOLIETTE
20 sud, rue Saint-Charles
Joliette, Qué. J6E 3Z3
Tél.: (514)759-1661

7. COLLÈGE LIONEL-GROULX
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse-de-Blainville
(Terrebonne) Qué. J7E 3G6
Tél.: (514)430-3120

8. COLLÈGE DE MAISONNEUVE
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H1X 2A2
Tél.: (514)254-7131

9. COLLÈGE MONTMORENCY
3719, boulevard Lévesque
Chomedey, Ville de Laval, Qué. H7N 1B9
Tél.: (514)667-5100

10. COLLÈGE DE ROSEMONT
6400, 16e Avenue
Montréal, Qué. H1X 2S9
Tél.: (514)376-1620

11. COLLÈGE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
30, boulevard du Séminaire
C.P. 310, Saint-Jean, Qué. J3B 5J4
Tél.: (514)347-5301

12. COLLÈGE DE SAINT-JÉRÔME
455, rue Fournier
Saint-Jérôme, Qué. J7Z 4V2
Tél.: (514)436-1580

13. COLLÈGE DE SAINT-LAURENT
625, boulevard Sainte-Croix
Montréal, Qué. H4L 3X7
Tél.: (514)747-6521

14. COLLÈGE DE VALLEYFIELD
169, rue de Champlain
C.P. 308, Salaberry-de-Valleyfield, Qué. J6T 1X6
Tél.: (514)373-9441

15. COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
200 ouest, rue Sherbrooke
C.P. 1444, Station N, Montréal, Qué. H2X 3M8
Tél.: (514)842-7161

16. JOHN ABBOTT COLLEGE
C.P. 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qué. H9X 3L9
Tél.: (514) 457-5313
(Dans ce collège, les cours sont donnés en anglais).

les conditions d'admission

Pour être admis dans un collège **à titre d'étudiant régulier (jour),** il faut :

1) Avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du certificat de fin d'études secondaires.

Pourront aussi être admis :

a) les adultes dont la formation sera jugée adéquate;

b) les étudiants ayant complété des études équivalentes dans une autre province ou un autre pays.

2) Satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi.

3) Répondre aux conditions particulières du collège.

VOTRE DEMANDE D'ADMISSION DEVRA PARVENIR DÛMENT COMPLÉTÉE ET SUFFISAMMENT AFFRANCHIE AU :

Service Régional d'Admission du Montréal Métropolitain
Case postale 70, succursale Bourassa
Montréal, Québec H2C 3E7

AMÉNAGEMENT

	premier cycle	cycles supérieurs
Aménagement		●
Architecture	■	○
Architecture paysagiste	■	
Design industriel	■	
Urbanisme		○

ARTS ET SCIENCES

	premier cycle	cycles supérieurs
Anthropologie	■□▽	○ ●
Arts plastiques	▽	
Bibliothéconomie		○
Biochimie	■	
Chimie	■□▽	○ ●
Communication	▽	○
Criminologie	■	○ ●
Démographie	▽	○ ●
Études africaines		diplôme
Études allemandes	■□▽	○
Études anciennes	■□▽	
Études anglaises	■□▽	○ ●
Études cinématographiques	▽	
Études classiques		○ ●
Études françaises	■□▽	○ ●
Études hispaniques	■□▽	○
Études italiennes	▽	
Études juives	▽	
Études russes	■□▽	○
Études slaves	▽	
Géographie	■□▽	○ ●
Géologie	■□▽	○ ●
Grec moderne	▽	
Histoire	■□▽	○ ●
Histoire de l'art	■□▽	○
Histoire et socio-politique des sciences		○ ●
Informatique	■□▽	○ ●
Linguistique	■□▽	○ ●
Littérature comparée	■□	○ ●
Mathématiques	■□▽	○ ●
Philosophie	■□▽	○ ●
Physique	■□▽	○ ●
Psycho-éducation	■	○
Psychologie	■	○ ●
Psycho-motricité	▽	
Relations industrielles	■	○ ●
Sciences biologiques	■□▽	○ ●
Sciences économiques	■□▽	○ ●
Sciences médiévales		○ ●
Science politique	■□▽	○ ●
Service social	■	○
Sociologie	■□▽	○ ●
Traduction	■	○
Programme hétérogène	▽	

DROIT

	premier cycle	cycles supérieurs
Droit	LL.L.	○ ●
Droit notarial		diplôme

ÉDUCATION PHYSIQUE

	premier cycle	cycles supérieurs
Éducation physique	■	○

MÉDECINE

	premier cycle	cycles supérieurs
Administration des serv. de santé (conj. avec H.E.C.)		○
Alimentation	□	
Anatomie		○ ●
Biochimie		○ ●
Génie bio-médical		○
Gestion d'hôpital	▽	
Hygiène (env.)		○ ●
Internat et résidence		D.E.S.
Médecine	M.D.	
Médecine et chirurgie expérimentales		○ ●
Microbiologie et immunologie		○ ●
Nutrition	■	○
Pathologie		○ ●
Pharmacologie		○ ●
Physiologie		○ ●
Santé communautaire		○
Sciences cliniques		○ ●
Sciences neurologiques		○ ●

MÉDECINE DENTAIRE

	premier cycle	cycles supérieurs
Biologie dentaire		○
Hygiène dentaire	□	
Médecine dentaire	D.M.D.	
Orthodontie		▽○
Pédodontie		▽

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

	premier cycle	cycles supérieurs
Anatomie et physiologie vétérinaires		○
Internat de perfectionnement en sc. app. vét.		▽
Médecine vétérinaire	D.M.V.	
Médecine vétérinaire préventive		diplôme
Pathologie et microbiologie vétérinaires		○
Sciences cliniques vétérinaires		○

MUSIQUE

	premier cycle	cycles supérieurs
Composition	■	○ ●
Général	■□	
Histoire et langues musicales	■	
Interprétation	■	○ ●
Musicologie		○ ●
Techniques d'écriture	■	

NURSING

	premier cycle	cycles supérieurs
Éducation et administration des soins	▽	
Nursing	■	○

OPTOMÉTRIE

	premier cycle	cycles supérieurs
Optique physiologique		○
Optométrie	L.Sc.O.	

PHARMACIE

	premier cycle	cycles supérieurs
Chimie médicinale		○ ●
Pharmacie	■	
Pharmacie d'hôpital		diplôme
Pharmacognosie		○ ●
Pharmacodynamie biochimique		○ ●
Sciences pharmaceutiques		○ ●

RÉADAPTATION

	premier cycle	cycles supérieurs
Ergothérapie	■	
Orthophonie et audiologie	■	○
Physiothérapie	■	

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

	premier cycle	cycles supérieurs
Administration scolaire		○ ●
Andragogie		○ ●
Aptitude pédagogique	▽	
Didactique des langues secondes	▽	
Éducation	■▽	
Éducation comparée		○ ●
Études pédagogiques en enseignement profess.	▽	
Éducation préscolaire et enseign. élém.	■	○ ●
Enseignement du français au sec.	▽	
Enseignement du français langue maternelle à l'élém.	▽	
Enseignement collégial		▽
Enseignement secondaire		▽
Enseignement secondaire et collégial		○
Enseignement secondaire et collégial (didactique)		○ ●
Enseignement de l'expression dramatique	▽	
Fondements de l'éducation		○ ●
Mesure et évaluation	▽	○ ●
Orthopédagogie	■	○ ●
Pédagogie audio-visuelle	▽	○ ●

THÉOLOGIE

	premier cycle	cycles supérieurs
Théologie	■	○ ●
Études bibliques	□▽	○ ●
Études catéchétiques	□▽	
Études pastorales	▽	○ ●
Études théologiques	▽	
Sciences de la religion	□▽	
GRADES CANONIQUES		
Théologie	L.Th.	●

ÉDUCATION PERMANENTE

	premier cycle	cycles supérieurs
Animation	▽	
Animation de la vie étudiante	▽	
Animation pédagogique des bibliothèques	▽	
Aptitude à l'enseignement de l'éducation physique à l'élém.	▽	
Enseignement à l'élém.	▽	
Enseignement de l'anglais, langue seconde, à l'élém.	▽	
Enseignement de l'éducation physique à l'élém.	▽	
Enseignement des mathématiques au sec.	▽	
Enseign. des mathématiques et des sciences à l'élém.	▽	
Enseign. du français, langue maternelle, à l'élém.	▽	
Enseignement du français au secondaire	▽	
Enseignement du français, langue seconde	▽	
Études québécoises	▽	
Information et journalisme	▽	
Information scolaire et professionnelle	▽	

ÉDUCATION PERMANENTE

	premier cycle	cycles supérieurs
Loisir	▽	
Mathématiques	▽	
Nursing communautaire	▽	
Nursing clinique	▽	
Organisation des soins et éducation en nursing	▽	
Perfectionnement des maîtres en musique à l'élém.	▽	
Publicité	▽	
Recherche opérationnelle	▽	
Récréation	▽	
Relations industrielles I	▽	
Relations industrielles II	▽	
Relations interpersonnelles	▽	
Relations publiques	▽	
Sciences de la communication	▽	
Sciences familiales	▽	
Traduction I	▽	
Traduction II	▽	

ÉCOLES AFFILIÉES

POLYTECHNIQUE

	premier cycle	cycles supérieurs
Génie Bio-médical (conj. avec médecine)		○
Génie chimique	■	○ ●
Génie civil	■	○ ●
Génie électrique	■	○ ●
Génie géologique	■	○ ●
Génie industriel	■	○
Génie mécanique	■	○ ●
Génie métallurgique	■	○ ●
Génie minier	■	○ ●
Génie nucléaire		○
Génie physique	■	○ ●
Sciences de la construction	▽	
Sciences géodésiques I et II	▽	
Technologie de la prévention d'incendies	▽	

Note: *Le diplôme d'études complémentaires peut être obtenu, au niveau des études supérieures, dans toutes les disciplines du génie.*

HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

	premier cycle	cycles supérieurs
Administration		●
Administration des affaires	■	○
Gestion d'entreprise	▽	
Gestion financière	▽	
Gestion du marketting	▽	
Gestion du personnel	▽	
Sciences administratives (D.S.A.)		Diplôme
Sciences comptables	Diplôme	

SIGNIFICATION DES SIGNES:

baccalauréat spécialisé ■
sujet majeur □
certificat ▽ sujet mineur ▽ maitrise ○
doctorat ●

DEMANDE D'ADMISSION

ÉTUDES DE PREMIER CYCLE:
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir au
Bureau du registraire (admissions)
Université de Montréal/C.P. 6205. Succursale A
AVANT LE 1er MARS 1976/Tél.: 343-7076

ÉTUDES SUPÉRIEURES:
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir au
Bureau du registraire (admissions)
Université de Montréal/C.P. 6205. Succursale A
AVANT LE 1er AVRIL 1976/ Tél: 343-6957

ÉDUCATION PERMANENTE:
Pour l'admission et l'inscription, s'adresser à la
Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin de la Reine-Marie
Adresse postale: C.P. 6128,
Montréal 101, Québec, Canada
Tél.: 343-6090/343-6992 (après 17h)

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES:
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir à l'
École des Hautes Études commerciales
Inscription: (nom du certificat, diplôme, etc.)
5255 avenue Decelles, Montréal, Québec H3T 1V6
AVANT LE 1er MARS *(premier grade)*
AVANT LE 15 MARS *(maîtrise)*
AVANT LE 1er AVRIL *(doctorat)*
Tél.: B.A.A. 343-4330 maitrise: 343-4336
doctorat: 343-4378 D.S.A.: 343-4319
Cert., dipl.: 343-4440

ÉCOLE POLYTECHNIQUE:
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir au
Bureau du registraire (admissions)
École polytechnique.
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079 — Succursale A. Montréal, Québec H3C 3A7
AVANT LE 1er MARS 1976 Tél.: 344-4724 *(premier cycle)*
344-4966 *(grades supérieurs)*

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976

